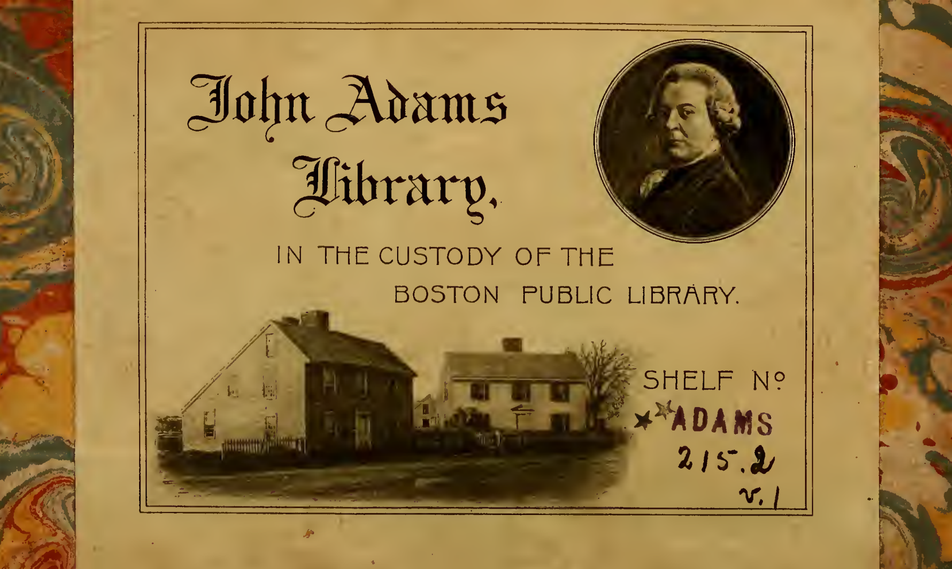



John Adams
Library,
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
**ADAMS
215.2
v.1





LETTRES

ET NEGOCIATIONS entre

Mr. JEAN DE WITT,

CONSEILLER PENSIONNAIRE & GARDE DES SCEAUX DES PROVINCES DE HOLLANDE ET DE WEST-FRISE.

E T

MESSIEURS LES PLENIPOTENTIAIRES DES PROVINCES UNIES DES PAIS-BAS.

Aux Cours

DE FRANCE, D'ANGLETERRE, DE SUEDE, DE DANEMARC, DE POLOGNE &c.

Depuis l'Année 1652. jusqu'à l'an 1669. inclus.

Traduites du Hollandois.

TOME PREMIER.

Contenant

LES NEGOCIATIONS DE

Mr. GUILLAUME BOREEL,

En France, depuis l'an 1653. jusqu'à l'an 1659.



A AMSTERDAM,
Chez les JANSSONS-WAESBERGE.

M. DCC. XXV.

ADAMS 215.2
v. 1

PREFACE.

Tout ce qui peut contribuer à faire connoître de près les Grands Hommes a un certain mérite plus ou moins grand à proportion, que leurs Actions ont plus ou moins intéressé le Public. Les Mémoires de la Vie d'un grand Prince sont préférables à ceux de son Ministre, & ceux d'un Grand Ministre d'Etat excitent plus la curiosité que ne feroit l'Histoire d'un Magistrat particulier. Ainsi, l'on peut dire, que plus un homme a joué un Rôle éclatant sur le Théatre de ce Monde, plus le Public témoigne d'envie de pénétrer l'Histoire secrette & les motifs de sa conduite.

Cette vérité appliquée à feu Monsieur JEAN DE WITT, Conseiller Pensionnaire de Hollande, persuade aisément, que les Correspondances qu'il a entretenuës en cette qualité avec les Ministres de la République dans les Cours Etrangéres, n'intéressent pas moins les Etrangers que les Habitans de cet Etat.

Jamais il n'y a eu de Ministre dans les Sept-Provinces, ni peut-être même

me dans plusieurs autres Etats, pour & contre lequel on ait plus écrit, des intentions duquel on ait raisonné plus diversement, & dont les Actions ayent été interprêtées avec plus de malice; quoi qu'on puisse dire, que jamais personne n'a eu une conduite plus simple, plus unie, plus naturelle, & n'a travaillé plus constamment pour la gloire & la prospérité de sa Patrie.

Je me crois obligé, avec toutes les Personnes d'honneur, de soûtenir cette vérité, & c'est ce qui m'a fait prendre la résolution de publier ces Lettres-ci, aussi-tôt quelles sont tombées entre mes mains, puis qu'elles peuvent prouver invinciblement avec quelle assiduité & quelle éxactitude Mr. de *Witt* s'est aquité de son laborieux Emploi; & que la gloire & le vrai intérêt de l'Etat ont toûjours été son unique & invincible point de vûë, dont ni l'ambition, ni le désir des richesses, ni la crainte de la mort n'ont jamais pû le détourner.

Quoi que ces Lettres fournissent assez de preuves de ce que je viens d'avancer, je suis probablement certain qu'elles ne feront point une égale impression sur tous les Esprits. Les préjugez,

jugez, les passions diférentes, la diversité des intérêts l'emportent assez souvent dans la plûpart des Hommes, & excitent en eux la haine, ou l'amitié, le mépris, ou l'estime, sans qu'ils se donnent la peine d'éxaminer, si les choses, qui sont les objets de leur jugement, sont haïssables ou estimables. Il sufit pour la plûpart des Hommes, qu'ils en ayent ouï parler avec ces modifications. Quelques vrayes que m'ayent paru ces Réfléxions, que j'ai faites assez souvent, elles n'ont pû me détourner du dessein de publier ces Lettres, parce que je ne desespére pas qu'il ne se trouve des Personnes capables d'en tirer quelqu'avantage.

Pour les y aider, & sur tout ceux qui ne sont pas fort versez dans notre Histoire, je remarquerai ici, que Mr. Cats ayant obtenu sa Démission de sa Charge de Conseiller Pensionnaire (en 1651.) Mr. de *Heemstede* fut élû en sa place. Celui-ci avoit éxercé le même Emploi pendant plusieurs années, quelque tems auparavant, avec beaucoup de réputation; mais il l'avoit quitté pour quelques raisons d'Etat. Cependant, ses grands talens le rendirent nécessaire, & la République lui ayant confié les Négocia-

gociations les plus importantes, & ſur tout celles de Munſter, on peut dire, que ſa fermeté & ſon habileté, dans ces tems dificiles, n'aiderent pas peu à jetter les fondemens de la Liberté dont elle jouït à préſent.

Il ne s'agiſſoit de rien moins que de faire la Paix & de procurer à l'Etat ſon repos & ſa ſûreté malgré les oppoſitions de la France, qui ne cherchoit qu'à entretenir la Guerre entre nous & l'Eſpagne, afin de profiter de notre affoibliſſement pour augmenter ſa Puiſſance. Le Prince d'Orange, qui étoit à la tête des Armées, donnoit aſſez dans les idées de cette Couronne, parce qu'il jugeoit la Guerre néceſſaire pour l'accroiſſement de ſon Autorité & l'éxécution de ſes vaſtes deſſeins.

Mr. de *Heemſtede* ne jouït pas long tems des glorieux fruits de ſa prudence & de la ſatisfaction qu'un honnête Homme goûte, en s'aquitant de ſon devoir dans un Poſte dificile & dangereux; il n'y avoit que deux ans qu'il étoit revenu au timon des affaires, lors que la mort l'enleva, aimé & eſtimé de pluſieurs, mais haï & blamé d'un plus grand nombre.

La ſituation des affaires & le bien de l'Etat

l'Etat vouloient que l'on ne confiât la Charge de Conseiller Pensionnaire de Hollande qu'à une Personne d'une capacité reconnuë. Le choix tomba unaniment sur Mr. *Jean de Witt*, après qu'il eût éxercé cette Charge en Commission pendant quelques mois.

Il trouva l'Etat envelopé dans une Guerre dificile avec l'Angleterre. *Cromwel*, qui, après avoir fait abatre la tête à *Charles* I. son Souverain, sous prétexte de rétablir la liberté de sa Nation, s'étoit emparé du Gouvernement, ne pouvoit voir que d'un œil jaloux l'état florissant où étoit le Commerce de notre République naissante; outre un certain ressentiment qu'il avoit de ce que nous ne lui avions point donné du secours pour faire la Guerre à son Roi, ce qui l'avoit tellement irrité contre les Provinces-Unies, qu'il ne pût les voir plus long tems jouïr de la Paix.

Il commença par troubler leur Commerce & leur Navigation, ce qui donna bien-tôt lieu à une Guerre dans les formes entre les deux Républiques. Les forces Maritimes de l'Angleterre étoient considérables, & le Portugal attaqua les Hollandois avec tant de vi-

 gueur

gueur, que ceux-ci furent obligez de ſe défendre de même; ce qui ne pouvoit manquer de déranger terriblement leurs Finances & leur Commerce; ſur tout ſi l'on conſidére combien peu de tems ils avoient reſpiré, depuis la longue & onéreuſe Guerre qu'ils avoient ſoûtenuë contre l'Eſpagne.

Mr. de *Witt* crût qu'il faloit terminer promptement une Guerre ſi ruïneuſe; & que, pour y réüſſir plûtôt, il n'y avoit qu'à faire craindre *Cromwel*, qu'on ne renouât, plus étroitement que jamais, l'Alliance de la France avec nôtre République, laquelle avoit été fort alterée par la Paix de *Munſter*, concluë malgré le Cardinal *Mazarin*.

On envoya donc à la Cour de France Mr. *Boreel*, avec le Caractère d'Ambaſſadeur Ordinaire, pour travailler à apaiſer les Eſprits, & empêcher au moins que cette Cour prît Parti contre nous. Ce Miniſtre étoit d'avis, que la République devoit renouveller ſes Alliances avec cette Couronne, perſuadé qu'il étoit de l'avantage que le Commerce en tireroit, Mr. de *Witt* ſe ſervit des diſpoſitions où il trouvoit Mr.

Bo-

Boreel, pour parvenir à ſon but. Ainſi, il étoit néceſſaire qu'il confirmât ce Miniſtre dans ſon ſentiment, afin qu'agiſſant en conſéquence dans toute ſa Négociation, les Emiſſaires de *Cromwel* y fuſſent mieux trompez, & que Leurs Hautes-Puiſſances obtinſſent des conditions d'autant plus avantageuſes. La bonne Politique éxigeoit du Conſeiller-Penſionnaire qu'il ſe conduiſit de cette maniére; & quoi que la France fût alors déchirée par des Guerres inteſtines, *Cromwel* ne pouvoit qu'apréhender ſa Puiſſance. La Majorité du Roi ajoûtoit un nouveau poids à ſon Autorité, & il étoit vrai-ſemblable, que quoi que ce Royaume eût ſoufert, il ſe remettroit bien-tôt, & que par conſéquent ſon Alliance étoit toûjours trop importante.

D'un autre côté la paſſion que la France avoit toûjours euë de pénétrer dans les Païs-Bas, étoit trop dangereuſe pour la République, pour ne paroître pas redoutable à un Miniſtre auſſi habile qu'étoit le Grand-Penſionnaire: auſſi croyons-nous pouvoir avancer, que jamais il n'a penſé à contracter réellement une étroite Alliance avec cette Couronne. Mr. *Boreel* étoit dans des

Principes différens, il ne confidéroit pas l'Alliance du côté des fuites qu'elle pouvoit avoir dans les Païs-Bas, fi nous étions jamais obligez de rompre, en conféquence de cette Alliance, avec le Roi d'Efpagne; & de nous jetter dans une nouvelle Guerre: il ne penfoit qu'aux avantages que l'on pouvoit ftipuler en faveur de notre Commerce & de notre Navigation, & à la gloire qu'il aquéreroit en fon particulier, en rétabliffant l'ancienne harmonie entre les deux Etats.

Le Conſeiller-Penfionnaire vouloit terminer la Guerre avec l'Angleterre; mais il ne vouloit pas acheter la Paix au prix d'une Alliance avec la France. Ses vuës alloient plus loin que celles de Mr. *Boreel*; & je crois que l'on pouroit afirmer, fans craindre de fe tromper, que, fi l'on avoit pû compter fur les Anglois, jamais on n'auroit conclû la Grande-Alliance * pendant le Miniftére de Mr. de *Witt*.

Les foins du Confeiller-Penfionnaire ne furent pas infructueux; la Guerre fut terminée, mais l'effection des Anglois ne nous fût pas pour cela plus aquife. Deux Etats, qui ont les mêmes inté-

* De 1662.

intérêts & qui travaillent sans relâche à donner à leurs Sujets les moyens de l'emporter l'un sur l'autre, ne pouvoient rester long tems Amis, sur tout leurs Vaisseaux étant exposez à se rencontrer souvent, & l'un des deux Etats étant gouverné par un Chef entreprenant & ambitieux, qui s'étoit rendu Maître, par la force, de la vie de son Roi, & de la fortune de ses Concitoyens, & qui ne pouvoit se maintenir que par les armes dans le Poste où son adresse l'avoit élevé, il étoit obligé de tenir toûjours ses troupes en action, & quoi qu'il ne rompît pas ouvertement avec nous, la visite qu'il faisoit faire de tous nos Vaisseaux dans les Mers qu'ils nomment Britanniques, nous convainquoit assez, que, s'il avoit mis bas les armes, il n'avoit renoncé ni à sa jalousie ni à son animosité, & qu'il y avoit peu ou point de fond à faire sur son amitié.

L'intérêt de la République vouloit que, dans cette situation des affaires, elle fit toûjours mieux de négocier avec la France, sans néanmoins conclure. Aussi peut-on dire, sans faire tort aux grandes qualitez de Mr. *Boreel* & à son zéle pour sa Patrie, qu'il ne fût em-

 ployé

ployé à autre chose, à l'exception de l'occupation que lui donnoient de tems en tems les Plaintes & les affaires des Négocians Hollandois: de là vient que ses Dépêches & celles que le Pensionnaire lui écrivoit ne sont pas fort intéressantes, & que l'on a été tenté de ne les pas donner au Public; car l'on n'auroit jamais osé lui ofrir des choses si médiocres, si l'on n'avoit été persuadé qu'on lui doit tout ce qui concerne le moins du monde la personne d'un grand Homme, tel qu'étoit Mr. de *Witt*.

La mort de *Cromwel*, la Paix entre la France & l'Espagne, & le rétablissement de *Charles II.* sur le Trône de ses Péres, changérent tout le sistême Politique de la plus grande partie de l'Europe. Il est vrai qu'après la mort d'*Olivier Cromwel*, son fils *Richard* fut déclaré Protecteur; mais les Créatures du premier, qui s'étoient imaginées se servir de lui pour maintenir le Gouvernement alors établi, se trompérent dans leurs espérances. En effet, *Richard* n'avoit aucune des grandes qualitez nécessaires pour se soûtenir dans ce Poste, & *Charles* II. avoit trouvé le moyen de mettre une partie de la Nation dans ses intérêts. En un mot, le

le dernier Acte de la Tragédie étant fini, il y avoit aparence que l'Autorité Royale ſeroit bien-tôt rétablie.

Les Provinces-Unies pouvoient craindre avec raiſon, que le Roi d'Angleterre, remonté ſur le Trône, ne ſe reſſentît de ce qu'Elles ne l'avoient pas ſecouru davantage pendant ſes diſgraces; & les diférens intérêts des deux Nations ne pouvoient manquer de lui donner bien-tôt quelqu'ocaſion de faire éclater ce reſſentiment. D'un autre côté, elles avoient à craindre, que la France, après avoir aſſoupi la diſcorde qui régnoit au dedans & au dehors, ne s'unît avec l'Angleterre, pour tirer vengeance du tort qu'Elle prétendoit que nous lui avions fait à Munſter. Enfin, les Puiſſans Monarques veulent qu'on recherche leur amitié, & ils conſidérent moins les intérêts des autres Princes que leur propre gloire; auſſi, quoi que Mr. *Boreel* eût réſidé aſſidûment à la Cour de France, comme Miniſtre de la République, nos Vaiſſeaux n'en avoient pas été moins expoſez aux pirateries des François, & lorſque Mr. *Boreel* s'en plaignoit, on ne* manquoit pas

 de

* Lettre de Mr. *Boreel* du 19. Novembre & du 7. Décembre 1655. Tome I.

de lui répondre, que les Traitez entre les deux Etats étoient expirez, & que Leurs HH. PP. ne pouvoient rien prétendre en vertu de ces Traitez, si Elles ne les renouvelloient auparavant.

C'est ainsi que les choses changérent tout d'un coup de face du côté de la France, & devinrent très-sérieuses ; & c'est pourquoi le Conseiller Pensionnaire fit mettre Mr. *Conrard van Beuningen*, Ministre d'une très-grande capacité, au nombre des Ambassadeurs que la République envoya en France, pour féliciter le Roi sur la conclusion de sa Paix avec l'Espagne, & sur son Mariage avec l'Infante. Les amples instructions † qui furent données à ces Ambassadeurs font bien voir qu'on ne les envoyoit pas pour faire un simple Compliment, & que le but principal de cette Ambassade étoit de négocier une étroite Alliance entre la République & cette Couronne.

L'intérêt de l'Etat doit être l'unique régle de toutes les actions d'un habile Ministre. *Cromwel* seul nous avoit donné tant de peine pendant la Guerre qu'il nous avoit fait, que l'on ne pouvoit

† Résolution sécrette du Mercredi 28. Avril 1660.

voit confidérer que comme très-dangereufe une nouvelle rupture avec l'Angleterre fecouruë par la France: Ainfi, plus étroite feroit l'Alliance que l'on vouloit contracter avec cette Couronne, plus on la féparoit d'avec l'Angleterre, qui fe donneroit bien de garde de commetre quelque hoftilité contre une puiffante République, qui auroit un Traité défenfif avec la France.

L'inftruction citée ci-deffus, les Perfonnes qui furent employées dans cette Négociation, & ce qui en acrocha la conclufion, tout fait voir, qu'on ne jugeoit pas l'Alliance avec la France d'une néceffité fi abfoluë, mais que pourtant il faloit y penfer murement à caufe de la fanté chancelante du Roi & du Prince d'Efpagne, puis que l'intérêt de l'Etat demandoit, qu'on empêchât la France de reprendre les Armes, puis qu'Elle ne pouvoit le faire qu'à notre préjudice.

Mr. van *Beuningen* n'étoit pas content de ce qu'on ne l'envoyoit que pour négocier, fans l'autorifer à conclure. Cet habile Miniftre, qui avoit été dans le fecret de tout ce qui s'étoit paffé pendant la Guerre avec *Cromwel*, vou-

loit,

loit, * en agiſſant rondement avec la France, lui faire oublier le mécontentement qu'Elle avoit eu alors, & le reſſentiment, qu'Elle témoignoit encore, de ce qui s'étoit paſſé à Munſter. Mais la mort du Prince d'Eſpagne, qui arriva pendant ſa Négociation, le fit changer de ſentimens, en ſorte que même après la naiſſance d'un autre Infant, cet Ambaſſadeur † ne pouvoit décider ce qu'il étoit avantageux de faire, ou de ne pas faire.

Les ſentimens de Mr. de *Witt* s'accordoient parfaitement avec ceux de Mr. van *Beuningen*; ils * ſavoient trop bien quelles prétentions le Roi de France ne manqueroit pas de former, du chef de la Reine, ſur la Succeſſion d'Eſpagne, & particuliérement ſur les Païs-Bas Catholiques, pour ne pas éxaminer très-ſérieuſement quel parti ſeroit le meilleur, ou de rompre la Négociation d'une maniére honnête, ou de la conclure, dans l'eſpérance de

* Lettre de Mr. van *Beuningen* du 28. Janv. 1661.

† Lettre de Mr. van *Beuningen* du 5. Janvier 1662.

* Lettre de Mr. van *Beuningen* du 2. Fevrier 1662.

de mettre Leurs HH. PP. en repos du côté de l'Angleterre.

On peut dire, que le Conſeiller Penſionnaire prévoyant que la France, attentive à recueillir la Succeſſion d'Eſpagne, auroit bien-tôt aſſez d'affaires ſur les bras, auroit bien voulu * que la République n'entrât dans aucun engagement, & attendît ce qu'entreprendroit le Roi d'Angleterre. Les articles, ſur leſquels on ne pouvoit convenir avec la France, † étoient entr'autres celui du *Pavillon* & la Garantie expreſſe du mot *Pêche*, qui fourniſſoit un prétexte aſſez plauſible de rompre honnêtement la Négociation.

C'eſt pourquoi les Etats de Hollande réſolurent, § que ſi l'on ne pouvoit obtenir que le mot *Pêche* fût inſéré dans la Garantie, on ne concluroit pas le Traité avec la France, & qu'on rapelleroit les Ambaſſadeurs; ce qui determina le Roi à paſſer ſur cette dificulté; d'autant plus qu'il étoit de ſon inté-

* Lettre de Mr. van *Beuningen* du 9. Février 1662.

† Lettre du Conſeiller Penſionnaire du 15. Février 1662.

§ Le 15 Mars 1662.

intérêt de s'attacher Leurs HH. PP. par un Traité ſolemnel, afin que, s'il ne pouvoit les engager à rompre avec l'Eſpagne, il les empêchât au moins de ſe liguer avec d'autres Princes contre ſes deſſeins ſur les Païs Bas.

La France étoit bien informée des démarches que l'Eſpagne avoit faites depuis la mort du Prince, pour mettre la République dans ſes intérêts; c'eſt* pourquoi le Roi éxigea, après la ſignature du Traité, que Leurs HH. PP. le conſidéraſſent comme leur plus grand Ami & leur plus intime Allié.

Mr. de *Witt* avoit trouvé les propoſitions de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne très conſidérables, † c'eſt ce qui lui avoit fait tenter de rompre la Négociation avec la France; mais l'Alliance ayant été conclûë, & les Anglois ayant d'abord fait connoître leurs mauvaiſes diſpoſitions contre la République, en arrêtant nos Vaiſſeaux ¶ ſous diférens prétextes, &c. il jugea qu'il étoit de notre intérêt de cultiver l'amitié de la Fran-

* Lettre de Mr. *Boreel* du 8. Juin 1662.

† Lettre de Mr. van *Beuningen* du 5. Janvier 1662.

¶ Lettre du Conſeiller Penſionnaire du 22. & 29. Juin & du 24. Août 1662. Lettre de Mr. van *Beuningen* du 9. Février 1662.

France & d'obſerver religieuſement les clauſes de l'Alliance, afin d'en obtenir du ſecours contre l'Angleterre, ce que l'on avoit eu principalement en vuë en la concluant.

Le Conſeiller-Penſionnaire ne pouvoit abſolument point ſe fier aux Anglois pour les raiſons ci-deſſus alléguées; d'un autre côté il étoit perſuadé, que la France penſoit ſérieuſement à attaquer les Païs-Bas Catholiques, ainſi il tâchoit de ménager l'Alliance de cette derniére Couronne pour empêcher les Anglois de rompre avec la République, & pour lier les mains à la France par raport aux Païs-Bas, ou du moins diférer pour quelque tems l'éxécution de ſes deſſeins. On peut dire que, dans la conjoncture d'alors, c'étoit beaucoup gagner pour la République.

Il n'y avoit point de moyen plus ſûr d'y réüſſir, que de s'inſinuer dans la Confiance de la Cour de France, d'entamer une Négociation par le moyen de laquelle il pût pénétrer ſes vûës, & d'amuſer premiérement l'Ambaſſadeur d'*Eſtrades*, & par ſon moyen, le Roi même, en paroiſſant dévoué à ſes intérêts & en lui faiſant eſpérer de grands avantages.

Il étoit dangereux de prendre ce Parti; mais le Penſionnaire, qui ſacrifioit tout au bien & à la Gloire de ſa Patrie, aima mieux en courir le riſque que de négliger une choſe qui lui paroiſſoit un avantage réel pour l'Etat.

Il n'eſt pas étonnant qu'on ait dépeint Mr. de *Witt* comme Miniſtre de la France au préjudice de ſa Patrie, dans une Hiſtoire publiée depuis peu; c'eſt un perſonnage qu'il paroiſſoit revêtir dans toutes les affaires où il y alloit de l'intérêt de la République; mais le Roi de France, qui connoiſſoit toute ſon intégrité, s'en eſt ſouvent défié; & ce Prince ne pût ſe perſuader, que le Penſionnaire agît ſincerement dans la Négociation qu'il avoit entamée avec le Miniſtre de Sa Majeſté; mais Mr. d'*Eſtrades*, qui véritablement étoit la Duppe, faiſoit ſon poſſible pour guérir le Roi de cette Méfiance; de-là vient qu'il ſe trouve pluſieurs paſſages dans les Lettres de cet Ambaſſadeur capables de donner une mauvaiſe idée de Mr. de *Witt* à ceux qui ne connoiſſent pas le reſſort qui le faiſoit agir.

En effet, eût-il mérité le nom d'habile Miniſtre, s'il eût engagé l'Etat

dans une Ligue avec l'Eſpagne, qu'il étoit maître de conclure à tout moment, mais qu'il ſavoit devoir exciter le dernier reſſentiment de la France contre la République, ſur tout dans un tems où l'on s'attendoit à voir la Guerre s'allumer avec l'Angleterre.

L'Auteur * de l'Hiſtoire, dont on vient de parler, ne conſidére la Négociation pour le partage des Païs-Bas que comme très-ſérieuſe, & ne nous repréſente Mr. de *Witt* que comme un homme entiérement dévoué à la France, & Ennemi de l'Eſpagne, juſqu'à ſacrifier les intérêts de l'Etat à ſa haine pour cette Couronne, que parce qu'il n'a point lû les Lettres que nous donnons à préſent au Public, & qui lui auroient donné aſſez de lumiére pour former, & de cette affaire & de Mr. de *Witt*, un jugement tout opoſé.

Cet habile Miniſtre n'avoit que de trop juſtes preſſentimens de la conduite de la France, & il prévoyoit † bien qu'auſſi-tôt que l'Etat ſeroit entré en Guerre avec l'Angleterre, Sa Majeſté Très-

* Mr. Baſnage.

† Lettre de Mr. de *Witt* du 19. Octobre & du 7. Décembre 1662.

Très-Chrêtienne ne manqueroit point d'échapatoires pour s'éxempter de tenir les promesses qu'Elle avoit faites; & si cette Couronne n'avoit pas apréhendé que Leurs Hautes Puissances se fussent jointes à l'Espagne & à d'autres Princes pour barer ses desseins du côté des Païs Bas, ni la fermeté ni la hauteur * avec laquelle Mr. de *Witt* soûtenoit la gloire & les intérêts de la République, n'auroient pû obliger un Monarque, aussi fier & aussi puissant que *Louïs XIV.* à échanger les Ratifications de ce Traité; le tems fit voir que Mr. de *Witt* ne s'étoit point trompé. La Guerre commença entre l'Angleterre & la République, † & la France n'oublia rien pour éluder l'éxecution du Traité, pendant qu'Elle animoit sous main les deux Etats l'un contre l'autre, afin de trouver, pendant leur démêlé, moins d'opofition dans la Conquête des Païs-Bas.

Il n'y a guére de demande fondée sur quelque Traité à laquelle on ne puisse objecter quelqu'exception. La France en

* Lettre de Mr. de *Witt* du 15. Février 1663.

† Lettre de Mr. de *Witt* à Mr. *Boreel* du 6. Novembre 1664.

en trouva de reſte pour s'éxempter de donner les ſecours promis, contre l'Angleterre. L'Ambaſſadeur *Boreel* étoit le mieux intentionné du Monde, mais ſa ſanté toûjours infirme avoit beaucoup diminué de la vivacité de ſon Eſprit, en ſorte qu'il n'etoit point capable de réfuter les ſubtilitez dont la Cour de France ſe ſervoit alors. C'eſt pourquoi on envoya en France Mr. van *Beuningen* qui avoit négocié le Traité de 1662. & il fut particuliérement chargé d'en éxiger l'éxécution, & d'engager le Roi à rompre avec l'Angleterre.

Rien de plus digne d'éloge que la capacité avec laquelle ce Miniſtre avoit ménagé l'Alliance de 1662.; mais il aquit une nouvelle gloire par la prudence, la promptitude & la force des raiſons dont il ſe ſervoit conſtanment dans cette délicate Commiſſion. En effet, s'il avoit été dificile d'obtenir une diminution du Droit de Tonneau, ſi l'Article du Pavillon avoit paru ſi délicat, s'il avoit paru impoſſible d'obtenir la garantie de la Pêche, il n'étoit pas moins dificile d'obtenir du Roi l'obſervation de ſes promeſſes; il avoit une foule de prétextes pour s'en éxempter.

Le diférent de l'Angleterre avec la Rê-

République rouloit particuliérement fur Cabo-Corps & fur l'Ifle de Pouleron: & les premiéres hoftilitez avoient commencé en Afrique. Or le Traité d'Alliance n'obligeoit les Puiffances contractantes de part & d'autre, qu'à la confervation mutuelle de leurs Droits réciproques en Europe; & la France ne manquoit pas de fe fervir des conféquences, qui naiffoient naturellement de ces Circonftances, pour répondre aux inftantes folicitations de Mr. van *Beuningen*; on peut voir dans ces Lettres avec quelle jufteffe ce Miniftre y répond dans toutes les occafions.

Mais c'étoit la moindre des dificultez. La France avoit une crainte extrême, que Leurs HH. PP. ne lui fuffent contraires dans l'éxécution de fes Projets fur les Païs-Bas; crainte qui étoit proportionnée à la paffion que le Roi avoit de s'en emparer. Cette affaire étoit alors le grand reffort de toutes les délibérations de la Cour de France, en forte qu'on vit bien-tôt, qu'on ne pouvoit mieux faire, pour gagner de plus en plus la République, que d'éxécuter la Garantie; & ne pouvant l'engager à rompre avec l'Efpagne, obtenir du moins qu'elle ne contracteroit

aucun

aucun nouvel Engagement avec ce Royaume, pour l'aider à défendre les Païs-Bas contre la France.

Mr. van *Beuningen* n'avoit point d'audience où on ne lui parlât de cette affaire, & Leurs Hautes Puiſſances eurent tout lieu d'être ſatisfaites de la conduite de ce Miniſtre, qui ſût ſi adroitement éviter un engagement auſſi dangereux, & qui néanmoins éxécuta ce dont elles l'avoient chargé.

Les dificultez qu'il eut à ſurmonter font aſſez voir, que la France n'agiſſoit point ſincérement avec Leurs HH. PP. Il n'y a que l'intérêt qui détermine un grand Prince; & ce n'étoit pas celui du Roi que la République fût en Paix & en bonne intelligence avec les Anglois. C'eſt pourquoi il travailloit moins à terminer qu'à fomenter cette Guerre; perſuadé qu'il étoit, que, pour peu qu'il eut de ſuccès dans les Païs-Bas, ces deux Puiſſances ne manqueroient pas de s'y opoſer; auſſi fût-il plûtôt ſpectateur qu'acteur dans les combats qu'elles ſe livrèrent.

Le Public poura juger, par cette Correſpondance entre Mrs. de *Witt* & van *Beuningen*, ſi leurs Lettres étoient d'une

ne nature à pouvoir être * communiquées au Comte d'*Estrades*, & si Mr de *Witt* † *croyoit l'Union avec la France absolument nécessaire pour soûtenir son Parti.* Peut-être n'est-il pas plus vrai que § *Mr. de* Witt *ne vouloit point de Paix avec l'Angleterre*, & ce qu'on ajoûte, *que l'on doutoit, si les grands préparatifs qu'on fit en Hollande, pour s'opposer aux Anglois, doivent être attribuez uniquement à la prudence du Conseiller-Pensionnaire, ou à la passion qu'il avoit de triompher de l'Angleterre, dont le Roi & ses Ministres étoient ses Ennemis?*

On ne s'amusera point à réfuter ces Passages; il sufit que l'on jette la vûë sur ces Lettres pour être persuadé, que le Conseiller-Pensionnaire ne cherchoit qu'à réconcilier l'Etat avec l'Angleterre; mais qu'en même tems il tâchoit de ménager la Gloire, l'Honneur, & la Sûreté de la République.

Que peut-on donc en conclure, sinon que cet Annaliste n'avoit point consulté les Lettres de Mr. de *Witt*, qu'autrement ce seroit à lui une faute impardon-

* Annales des Provinces-Unies par Basnage fol. 737. lig. 45.
† Ibid. la même page lig. 51.
§ Ibid. page 802. ligne 10.

donnable d'avoir ajoûté moins de foi aux Lettres que ce Miniſtre écrivoit à l'un de ſes plus affidez Ami, qu'à une *Hiſtoire ſecrette des Intrigues de la France*, &c. ou a d'autres bruits que le Roi d'Angleterre avoit grand ſoin de répandre * *pour irriter ici le Peuple, & peut-être même quelques-uns des Membres de la Régence les plus foibles & qui n'étoient pas du ſecret contre ceux que l'on croyoit Maîtres des affaires*, ſous prétexte qu'ils ne vouloient point la Paix avec l'Angleterre. Le véritable moyen de gagner le Peuple, c'eſt d'interprêter mal les actions de ceux qui le gouvernent.

Philippe IV. Roi d'Eſpagne étoit mort pendant la Guerre d'Angleterre, que la France faiſoit durer le plus qu'il lui étoit poſſible, & lors que le Roi d'Angleterre & Leurs Hautes Puiſſances, épuiſées par pluſieurs Combats ſur Mer, penſérent ſérieuſement à la Paix que les Anglois ſur tout ſouhaitoient avec ardeur, que les Parties intéreſſées eurent envoyé leurs Miniſtres à Breda pour la conclure, la France commen-

* Lettre de Mr. de *Witt* à Mr. van *Beuningen* du 15. Avril 1666.

ça une nouvelle Guerre dans les Païs-Bas. L'occasion ne pouvoit être plus favorable, aussi le succès le favorisa-t-il dans le commencement: & si le Pensionnaire n'avoit trouvé le moyen d'en arrêter le Progrès par une Négociation très-éblouïssante, la France se seroit emparée de tous les Païs-Bas en très-peu de tems.

L'unique but de l'étroite correspondance que ce Ministre entretenoit avec Mr. d'*Estrades* étoit de diférer, autant qu'il seroit possible, cette Guerre qui devoit avoir tant de suites, & rendre la République plus respectable & plus nécessaire par cette bonne intelligence aparente. C'est ce que prouvent les Lettres que l'on publie. Le Conseiller-Pensionnaire savoit quelles étoient les prétentions de la France sur les Païs-Bas, c'est pourquoi il prévît dès le commencement, * que cette Couronne n'observeroit pas réligieusement le Traité d'Alliance; † ou que dans l'occasion elle en diféreroit l'éxécution, & n'y donneroit les mains qu'à des conditions qu'elle prescriroit alors.

* En l'an 1662.

† Lettre du Conseiller Pensionnaire à Mr. *Boreel* du 25. Janvier 1663.

Y auroit-il eu de la prudence à Mr. de *Witt* de changer tout d'un coup la conduite qu'il avoit tenuë avec la France pendant la Guerre d'Angleterre ? A peine fut-il certain que la Paix, qui étoit si nécessaire, alloit être conclûë avec l'Angleterre d'une maniére avantageuse, qu'il fut d'avis * avec Mr. van *Beuningen*, qu'il falloit s'oposer aux vûës de la France, se charger de la défense des Païs-Bas & éloigner de nos Frontiéres ce Prince trop puissant.

La France leur fournit elle-même un prétexte très-favorable de travailler à leurs intérêts sans sa participation, & même à son préjudice; en effet, le Roi étoit entré avec une Armée dans les Païs-Bas contre la parole qu'il avoit donnée de ne pas attaquer ces Provinces sans l'avoir auparavant concerté avec Leurs Hautes Puissances.

Aussi-tôt que la Paix fût conclûë à Breda, le Conseiller-Pensionnaire ne pensa plus qu'aux moyens de conserver les Païs-Bas. Le Chevalier *Temple*, que le Roi d'Angleterre avoit employé dans plusieurs affaires, se trouva en Hollande; il fut rendre visite à Mr. de *Witt*,

* Lettre de Mr. van *Beuningen* du 5. & du 8. Juin 1667.

qui ſachant combien il étoit conſidéré à la Cour d'Angleterre, profita de cette viſite pour aprendre de lui quelles étoient les diſpoſitions du Roi ſon Maître à l'égard des Païs-Bas, & pour lui inſpirer l'idée d'une Ligue pour leur conſervation.

C'étoit ſi ſérieuſement le ſentiment de Mr. de *Witt*, que ſoit que le Chevalier *Temple* en eût donné avis à ſon Maître, ſoit que Mr. de *Witt* en eût informé ce Prince par quelqu'autre voye, le Chevalier ſe trouva quelques ſemaines après cette converſation, autoriſé pour négocier & conclure avec l'Etat, par le canal du Conſeiller-Penſionnaire, une Ligue pour la défenſe des Païs-Bas Catholiques contre les Armes de la France.

N'eſt-il pas bien vrai-ſemblable que le Penſionnaire pouſſoit cette affaire avec toute la vigueur imaginable, puis qu'étant à peine ſortis d'une ſanglante Guerre, * elle fut négociée avec tant de ſuccès & de réſolution entre Mrs. de *Witt* & *Temple*, que, contre l'uſage de notre Gouvernement, † le Trai-

* Lettres du Chevalier *Temple* du 2. Janvier 1668.

† —— A Milord Arlington le 24. Janvier 1668.

Traité fut conclû, figné & perfectionné en cinq jours de tems?

Peut-être trouvera-t-on trop de précipitation dans la conduite du Penfionnaire; mais telle étoit fon humeur, il renonçoit dificilement à ce qui lui avoit une fois paru avantageux ou néceffaire au bien Public; & il aimoit mieux s'expofer au danger d'être un jour blâmé dans l'Hiftoire, & de s'atirer la perfécution de fes Ennemis, que de manquer, pour quelques formalitez, une chofe qu'il jugeoit abfolument néceffaire.

La Négociation du Chevalier *Temple* & de Mr. de *Witt* avoit été conclûë après qu'on en avoit informé le Comte de *Dhona* Ambaffadeur Extraordinaire de la Suéde auprès de Leurs HH. PP. Cette Couronne prenoit part au Projet de s'opofer à la puiffance exorbitante de la France, dans la vûë de maintenir les chofes fur l'ancien pied dans les Païs-Bas: en forte que le Comte de *Dhona* ayant demandé que la Suéde fût admife dans l'Alliance avec l'Angleterre, on forma auffi la Triple-Alliance, entre les deux Rois & la République.

Comme la Paix avoit été conclûë à

Breda ſous la Médiation de la Suéde ; la bienſéance vouloit que l'on envoyât un Miniſtre à Stokholm pour remercier Sa Majeſté Suédoiſe. La Triple-Alliance qui ſurvint, & la néceſſité de régler les Subſides avec la Cour de Suéde, furent cauſe que l'on jetta les yeux ſur un habile homme, & l'on déféra cette Commiſſion à Mr. *Pierre de Groot*, digne Fils du célébre *Hugo Grotius*, auſſi fameux par ſes belles qualitez, que par ſa mauvaiſe fortune.

La concluſion de cette Triple-Alliance fit penſer la France à faire ſa Paix avec l'Eſpagne. Il eſt aiſé de juger qu'un Roi auſſi puiſſant que l'étoit alors le Roi de France, dans un âge bouillant, & ſe voyant une nombreuſe Armée compoſée de bonnes Troupes, ne manqua point de regarder ce qui venoit de ſe paſſer, comme un outrage dont il devoit tirer vengeance ; chacun des trois Etats, dont l'Alliance étoit la cauſe de ce qui chagrinoit ce Prince, ſe ſentoient trop foibles pour faire tête à la France dans quelqu'occaſion que ce fut ; en ſorte que l'apréhenſion où ils étoient, de ſe voir expoſez l'un après l'autre à tout ſon reſſentiment, leur fit oublier pour un tems &

leurs

leurs intérêts opofez, & leur animofité naturelle pour s'accorder à unir toutes leurs forces au cas que la France vint à rompre la Paix, pour maintenir l'Efpagne dans la Poffeffion de ces Provinces & pour éloigner de leurs Frontiéres un Voifin fi redoutable.

C'étoit une conjonćture bien dificile pour un Miniftre. On favoit le peu de fons qu'il y avoit à faire fur le Miniftére d'Angleterre, & fur toutes les mefures que l'on pouvoit prendre avec eux, & l'on ne pouvoit retenir la Suéde dans l'Alliance qu'à force d'argent.

On ne veut pas s'étendre ici fur l'étenduë des vûës, la fageffe de la conduite, & la jufteffe des avis de Mr. de *Groot* pendant fon Ambaffade en Suéde. Ses Lettres le difent mieux que je ne le ferois ; & quoi qu'elles ne faffent que la plus petite partie de ce Recueil, ce n'en eft pas la moindre; mais quoi qu'elles paroiffent ici fort déplacées, elles n'en feront pas moins de plaifir au Public, & je ne doute pas que ce même Public ne m'ait obligation de ne l'avoir pas privé plus long tems des Piéces auffi intéreffentes & qui viennent d'un auffi grand Homme.

Toutes les Correfpondances de Mr.

de *Witt* avec les Miniſtres de la République, ont je ne ſai quelle liaiſon entr'elle, qui les rend également recommandables; on y trouve la vérité toute nuë, elle y paroît ſans crainte. Lors qu'on vouloit ne pas découvrir à nos Miniſtres quelques affaires importantes dans les Cours où ils réſidoient, on leur aléguoit toûjours pour excuſe, qu'aucune affaire ne pouvoit être tenuë ſecrette ici, parce qu'on étoit obligé d'en donner connoiſſance à tant de Membres, ce qui empêchoit qu'on pût aller au devant de quelqu'inconvénient, & étoit cauſe que les méſures qu'on prenoit étant divulguées, devenoient ſouvent préjudiciables. C'eſt pour oter tout prétexte à ces ſortes d'excuſes que ces Correſpondances furent établies, & c'eſt pour cette raiſon que l'on voit ſouvent que les Miniſtres des Princes, à la Cour deſquels nous avions nos Ambaſſadeurs, leurs parloient non comme à des Miniſtres de la République, mais comme à de ſimples particuliers, à Guillaume *Boreel*, à Conrard van *Beuningen*, à Pierre de *Groot*, &c.; afin qu'inſtruits des affaires les plus importantes, non en qualité d'Ambaſſadeurs, mais

comme

comme particuliers, ils en donnassent avis, non au Conseiller-Pensionnaire, mais à Jean de *Witt*, afin qu'il en fît l'usage qu'il trouveroit à propos.

Il est aisé de concevoir, après cela, de qu'elle utilité sont ces Lettres pour tout Homme qui aime l'Etude de l'Histoire, puis qu'avec leur secours il peut pénétrer les véritables motifs des principaux événemens & connoître le caractère des Personnes, qui pendant quinze années de suite ont manié les affaires de la République.

L'idée que nous avons de l'importance de ces Lettres, est cause que nous nous sommes fait un scrupule d'y faire le moindre changement, d'éclaircir les endroits obscurs, ou d'en déchifrer quelques autres que l'on trouvera écrits en Chifre; & nous avons crû qu'il valoit mieux nous en tenir à nos Originaux que de hazarder quelqu'éclaircissement qu'un Lecteur judicieux trouvera mieux que nous.

„ Il nous resteroit à dire quelque cho-
„ se de cette Traduction, mais il ne
„ nous conviendroit nullement de la
„ louër; néanmoins nous pouvons as-
„ surer le Lecteur qu'elle est aussi fidè-
„ le qu'il a été possible, & l'on a sui-

„ vi l'Original pié à pié: ce n'eſt pas
„ dans un Ouvrage comme celui-ci
„ qu'un ſtile étudié, fleuri, recher-
„ ché, eſt d'uſage; on s'eſt mis à la
„ place des Auteurs de ces Lettres &
„ on a tâché d'écrire comme ils au-
„ roïent fait eux-mêmes, afin de ne
„ point altérer leurs penſées par quel-
„ que tour d'expreſſion qn'ils auroient
„ condamné dans des Lettres telles
„ que celles-ci, ou recherché moins
„ les mots que les choſes. Nous a-
„ vons donc eu pour le Hollandois le
„ même ſcrupule que l'Editeur a eu
„ pour les Manuſcripts: mais nous nous
„ ſommes contenté d'y ajoûter une cita-
„ tion éxacte & continuë des Lettres de
„ Mr. d'*Eſtrades* & des Réſolutions ſe-
„ crettes des Etats de Hollande qui y ont
„ raport, afin d'épargner au Lecteur
„ la peine de chercher.

„ Nous donnons ici en quatre Vo-
„ lumes les Négociations de France &
„ de Suéde. Nous préparons quatr'au-
„ tres Volumes qui contiendront celles
„ d'Angleterre, & nous continuerons
„ ainſi jusqu'à-ce que l'on ait toutes
„ les Lettres de Mr. de *Witt* & des
„ Miniſtres qui ont été employez de
„ ſon tems dans les Cours Etrangéres.

LET-

LETTRES

DE MESSIEURS

JEAN DE WITT

ET

GUILLAUME BOREEL,

CONTENANT

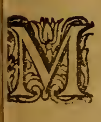
LEURS NEGOCIATIONS

AVEC LA COUR DE FRANCE,

Depuis le 15. Août 1653, jusqu'au 10. Juillet 1659. inclusivement.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 15. *Août* 1653.

ONSIEUR,

Les Etats de Hollande & de Westfrise ayant jetté les yeux sur moi, quelque peu de capacité que j'aye, pour m'employer en qualité de Ministre de leur Assemblée, ils m'ont honoré de

la Charge de Conſeiller Penſionnaire, que j'ai acceptée après avoir obtenu de Leurs N. & G. P. quelques jours de délais pour conſulter des perſonnes au jugement deſquelles je défére plus volontiers qu'au mien propre. Entre les inſtructions que Leurs N. & G. P. m'ont données en me revêtant de cet Emploi, Elles m'ont ordonné d'entretenir une correſpondance exacte avec les Miniſtres de la République qui réſident dans les Cours Etrangéres & ſur tout de leur faire tenir les Réſolutions qui ſe prennent ici, & de leur communiquer ce qui ſe paſſera dans l'Etat pour autant que je les jugerai néceſſaires pour l'execution des ordres dont ils ſont chargez. Je me donne l'honneur de Vous écrire celle-ci pour vous prier d'agréer que je vous écrive de tems en tems; perſuadé que je ſuis que vous m'honorerez de vôtre part de quelques-unes de vos Lettres, & particuliérement que vous me ferez part de tout ce que vous jugerez être convenable pour entretenir la bonne intelligence entre cet Etat & la France, & pour confirmer & même amplifier l'ancienne Alliance qui eſt entre cette Couronne & la République, Vous me ferez la grace d'y joindre vos prudentes conſidérations, ſur la maniére & les moyens de conduire leſdites affaires. Soyez perſuadé que de mon côté je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conduire les choſes toûjours pour le bien public & à la ſatisfaction de V. E.

Si dans les rencontres qu'il y eut entre nôtre Flote & celle d'Angleterre, premiérement le 8. & enſuite le 10. de ce mois, après la jonction du Vice-Amiral *de Witte* qui étoit ſorti du Texel,

xel, le soir précédent avec 27. Vaisseaux de guerre & 4. Brûlots, le Tout-puissant ne nous avoit pas privé, par un fatal coup de Canon du plus grand homme de Mer qui ait jamais été & qui peut-être sera jamais, nous pourrions dire avec vérité, suivant les avis que nous avons reçûs, que nous avons remporté un avantage considérable sur l'Ennemi, puis que nous aprenons que la Flotte Angloise s'est retirée en très-mauvais ordre & a abandonné les côtes de cet Etat qu'elle tenoit comme assiégées & investies, en sorte que nous pouvons dire que nous avons fait lever le siége, & ainsi rempli tous les vœux de l'Etat.

Le Vice-Amiral *Corneille de Witte* est rentré dans le Texel avec plus de 90. Vaisseaux de Guerre dont la plûpart sont très-peu endommagez.

Un Vaisseau a conduit à *Goerée* celui du Vice-Amiral *Jean Evertz* qui avoit perdu ses mâts; celui du Capitaine de *Gorkom* de Zeelande, qui étoit tout délabré, y a été conduit par un autre moins maltraité,

Le Commandeur de *Ruyter* est arrivé de même à l'embouchure de la Meuse avec le secours d'un autre Vaisseau de Guerre, de sorte qu'en tout il ne nous manque que sept ou huit Vaisseaux, qui à ce qu'on dit, ont été ou brûlez ou coulez à fonds, ainsi il n'en est tombé aucun entre les mains de l'Ennemi.

Vous verrez par la Copie ci-jointe les avis que nous avons de la perte des Anglois.

La plûpart des Vaisseaux de l'Etat ne sont point ou fort peu endommagez, & dans peu de tems ils seront en état de remettre à la voile.

A 2 Les

Les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ont réſolu en reconnoiſſance des ſignalez ſervices du défunt Lieutenant Amiral *Tromp* d'heureuſe mémoire, de lui faire un honorable Enterrement aux dépens de l'Etat, & que pour en conſerver le ſouvenir à la poſtérité, on érigera ſur ſon Tombeau un Mauſolée tel que le méritent ſes grandes actions. Leurs HH. PP. ont pris une Réſolution en conformité. Outre cela Leurs N. & G. P. ont fait faire des Complimens de Condoléance, ainſi que vous voyez par les trois Extraits ci-joints ſous le N. 2.

Le 7. & le 8. de ce mois nous avons eu ici à la Haye quelque commencement de tumulte. Pluſieurs Enfans ſe ſont atroupez & couverts de papier couleur d'orange avec les armes imprimées de la Maiſon d'Orange, ils ont formé des eſpéces de Compagnies qui groſſiſſoient tous les jours, en ſorte que Leurs N. & G. P. furent obligées de faire donner ordre à l'Avocat Fiſcal *Boy* & à *l'Officier de la Haye*, par les Conſeillers Députez, de diſſiper ces Enfans & de prendre contre ces atroupemens les précautions néceſſaires. En conformité de cet ordre l'Avocat Fiſcal *Boy* chargea quelques-uns de ſes Archers de diſſiper ces Enfans, mais quelques perſonnes qui ſe trouvoient préſentes s'y opoſérent, & un entr'autres dit à un Archer, *chien que tu és, ſi tu touches un de ces Enfans, je te couvrirai la face.* Dès qu'on en eut fait raport à Leurs N. & G. P. elles ordonnérent au ſuſdit Avocat Fiſcal d'arrêter cette perſonne qui eſt un Barbier qui demeure ſur la Place près de la Priſon, mais on ne pût le trouver. Le ſuſdit Fiſcal rencontrant ſur ſon paſſage une troupe de

de ces Enfans dont un ſonnoit de la trompette, il la lui arracha lui-même, & la raporta dans la Cour, mais à l'inſtant même quelque Canaille courut à la maiſon du Fiſcal dont ils caſſérent les vitres. Auſſi-tôt que la Régence en fut informée les Conſeillers Députez y envoyérent par ordre de L. N. & G. P. quelques ſoldats des Gardes, mais comme la populaſſe s'aſſembloit de plus en plus, on fut obligé d'y en envoyer davantage & même de doubler la Garde: On fit même entrer ſecrettement toutes les Gardes avec leurs armes dans la Cour; & l'on donna ordre aux Gardes à cheval qui ſe trouvoient ici de prendre lès armes ſur le champ. Enfin la choſe fut ſi loin que l'on fut obligé de commander poſitivement aux ſoldats de faire feu ſur cette populace atroupée, au cas qu'elle ne ſe retirât point auſſi-tôt qu'on auroit fait de deſſus le Perron de l'Hôtel de Ville la publication cijointe N. 3. Mais l'arrivée de la Cavalerie fit un ſi bon effet, que ſans verſer du ſang chacun ſe retira de devant la maiſon du Fiſcal. Deux ou trois heures après on en retira les troupes & on n'y laiſſa qu'une modique garde, auſſi à la faveur de la nuit les inſolences recommencérent-elles, mais dès qu'on vit revenir les troupes chacun ſe retira de nouveau, ſans avoir fait d'autre tort à la maiſon du Fiſcal que d'en avoir caſſé la plûpart des vitres, & ces turbulens en ſe retirant ont commis les mêmes inſolences contre d'autres maiſons de côté & d'autre en caſſant les vitres entr'autres aux logemens des Députez de Dort & d'Amſterdam & à la maiſon de *l'Officier de la Haye*; à celle des Subſtituts *Geeſdorp* & *Poelenburg*, & à celle d'un

Bourguemaître & Echevin de cette Ville. Mais par les ſages ordres de Leurs N. & G. P. & avec l'aide des Gardes ſuffiſantes placées dans les principaux quartiers & les Patroüilles continuelles tout le tumulte fut apaiſé avant 10. heures du ſoir ; le 8. Leurs N. & G. P. ayant réïtéré l'ordre qu'elles avoient donné on arrêta la perſonne que le Fiſcal avoit manquée ; le 7. on a fait venir ici encore ſix Compagnies pour ſubvenir aux Gardes qu'on a poſées en divers endroits, par ce moyen la tranquilité a été entiérement rétablie ; & *l'Officier de la Haye* en a arrêté ſept ou huit tant hommes que femmes qui ont eu part à ce ſoûlévement. Hier on a foüetté une femme à qui l'on a donné la marque, & on a auſſi donné le foüet à deux jeunes garçons. Il y en a encore quelques-uns en priſon, & pluſieurs ſe ſont abſentez. Je ſuis, &c.

A Monſieur l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 21. *Août* 1653.

MONSIEUR,

Je vous ai donné avis par la derniére poſte de ce qui s'eſt paſſé ici de plus conſidérable. Hier nous avons oüi le raport de Mrs. *Nieuport* & *Jongeſtal* arrivez d'Angleterre le même jour, qui nous ont apris que la Régence de ce Païs-là avoit au commencement inſiſté fortement ſur les points Préliminaires de réparation, ſatisfaction & ſûreté qui vous ſont connus, & qu'enfin ſans s'en déſiſter ils avoient déclaré, qu'ils étoient

étoient disposez à mettre *leur sûreté dans la réünion des deux Etats, de maniére que pour le bien de tous les deux, ils parussent ne faire qu'un peuple & une République.*

Sur cela les Seigneurs Députez de l'Etat leur demandérent quelque éclaircissement plus particulier de leur intention sur cette déclaration générale, & de leur part déclarérent que l'Etat seroit toûjours porté à faire & conclure une Alliance ou Union pour la défense des deux Nations aussi étroite que pouvoient la contracter deux Etats Souverains qui conservent leur Souveraineté & leur Gouvernement indépendant, & conformément à la nature des deux Régences de leurs Etats & sujets, sur quoi ces Messieurs ayant bien voulu s'expliquer déclarérent que leur pensée étoit, *que les deux Républiques n'en fissent qu'une, que ce Corps ainsi uni ne soit sujet qu'à une seule & même Régence souveraine, qui seroit composée de personnages pris également des deux Nations, ainsi qu'on pourra aisément en convenir ensemble dans la suite; & que les deux Nations tant les naturels que les étrangers qui y sont habituez joüiroient sans aucune distinction des mêmes priviléges & immunitez tant de logemens francs, maisons, Cours, Commerces, Ports & Pêche, que de toute autre commodité quelle qu'elle puisse être.*

Mrs. les Députez de cet Etat jugeant que cette proposition renfermoit plusieurs absurditez, nouveautez & impossibilitez absoluës, la refusérent d'abord verbalement en présence des Sgrs. Députez du Conseil d'Etat, & ensuite dans un Ecrit raisonné qu'ils présentérent à tout le Conseil. Mais comme le Conseil persistoit

dans sa résolution ou autrement insistoit sur les propositions de satisfaction & de Réparation, Mrs. les Députez de Leurs HH. PP. ont jugé à propos d'envoyer ici deux de leurs Collégues pendant que les deux autres resteroient là pour attendre les derniers ordres de la Régence. C'est ce que vous verrez par la Copie ci-jointe que j'aî jugé à propos de vous envoyer pour vous servir d'une entiére information. Leurs N. & G. P. ont ouï ce raport & trouvé bon que le Commité pour les affaires d'Angleterre l'examineroit & donneroit sur cela son avis à l'Assemblée. Je ne manquerai pas de vous informer de la Résolution qui sera prise sur ledit Raport. Vous jugerez facilement par cet échantillon ce que l'on peut attendre des Négociations de cet Etat en Angleterre.

Nous aprenons que dans la Flotte de l'Etat, qui a eu part à la derniére action, il y a plusieurs Vaisseaux que l'on fait monter au nombre de plus de 40. qui sont si peu endommagez qu'ils pourront remettre en mer sans perte de tems; on est d'intention d'envoyer vers le Sund, ces Vaisseaux qui sont en état avec les deux grands Vaisseaux de Genes & quelques autres qui ont été mis en mer depuis le premier départ de la Flotte, afin de convoyer cinq Vaisseaux de retour des Indes avec un grand nombre de Bâtimens qui commercent vers le détroit & qui sont richement chargez. Tous ces Vaisseaux, ainsi que l'on en a reçû avis, informez que la Flotte Angloise bloquoit nos Côtes s'étoient retirez de ce coté-là. Mais outre cela, pour faire connoître à toute la terre que nous avons donné la chasse aux Anglois, Leurs HH.

HH. PP. en conformité de la Résolution des Etats de Hollande ci-jointe N. 2. ont résolu le même jour que tous les Bâtimens de ce Païs destinez pour la Mer Baltique auront à sortir incessamment de tous les Ports pour mettre à la voile, d'autant plus que nous recevons tous les jours des avis certains que la Flotte Angloise toute délabrée & avec perte de plusieurs Vaisseaux s'est retirée dans ses Ports. Le Vice-Amiral *Jean Evertz* & le Commandeur *de Ruyter* arrivez Dimanche passé du Texel faisant raport dans l'Assemblée de Leurs HH. PP. des événemens de cette action, ont déclaré que, suivant le raport des Capitaines qui y ont été présens, les Anglois y ont perdu au moins vingt de leurs Vaisseaux. Depuis ce tems-là nous n'avons pû recevoir de nouvelles plus certaines de l'Etat de la Flotte Angloise, quoi qu'on ait envoyé plusieurs Barques d'avis à cet effet.

Suivant les avis des Amirautez, l'Etat n'a perdu en tout que treize Vaisseaux; il y a quelqu'aparence que l'Ennemi en a pris un, mais les douze autres ont été ou coulez à fond ou brûlez, si l'on en croit les avis que l'on a reçûs à cet égard.

On travaille ici sans relâche à remettre au plûtôt en mer une nombreuse Flotte. Quelques-uns des Vaisseaux de guerre nouvellement construits à Amsterdam & en Zeelande sont déja prêts, ceux du quartier du Nord seront aussi en état dans trois ou quatre semaines; le dernier des cinq, qu'on équipe en Zeelande sera prêt dans trois semaines, suivant les avis de l'Amirauté de cette Province, & les quatre autres sont déja sur leurs ancres.

Comme tout le Peuple regrette universellement le feu Lieutenant Amiral *Tromp* d'heureuse mémoire, la Régence a donné plusieurs marques de la Douleur qu'elle en ressent; outre les complimens de Condoléance & la Résolution que Leurs N. & G. P. ont prise de lui faire un Enterrement honorable & d'élever un magnifique Mausolée sur son Tombeau, ainsi que vous avez pû le voir dans ma derniére, dans une délibération postérieure sur le même sujet, il fut proposé de donner au fils aîné du défunt une des Compagnies vacantes, & il y a aparence que cela réüssira, d'autant qu'à la premiére proposition qui en a été faite, tous les Membres y ont consenti à la réserve de Mrs de H.... & de L.... qui déclarérent avoir des ordres positifs contre la collation des Compagnies vacantes, mais en même tems ils firent espérer d'obtenir pour cet effet le consentement de leurs Supérieurs respectifs, & promirent même d'employer pour cela leurs bons offices, priant qu'on différât de quelques jours de prendre une conclusion à cet égard, sans quoi cette affaire auroit déja été terminée.

Leurs N. & G. P. sont présentement occupées à tout employer pour encourager les Matelots & tous les gens de Mer à la défense de la Patrie, & pour empêcher qu'on ne mette hors du service avec de mauvaises maniéres ceux qui s'y sont engagez. A cet effet, outre les sages & salutaires moyens qui sont déja établis, Leurs N. & G. P. ont pris quelques nouvelles Résolutions. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de WITT.

A Paris le 10. *Sept.* 1653.

MONSIEUR,

Lors que j'ai reçû vos deux paquets l'un du 15. & l'autre du 22. Août j'étois attaqué de si violentes douleurs qu'il m'étoit impossible de lire & encore plus d'écrire, de sorte que j'ai été obligé d'expédier quelques Lettres à l'Etat sans les signer. Les douleurs & la fiévre continuë m'ont enfin donné quelque relâche, mais la foiblesse où je suis ne me permet pas de m'étendre sur la joye que je ressens de vôtre élevation à la Charge que vous possédez. Je souhaite & prie le Seigneur que ce soit pour le bien de la Patrie, & que vous en recueilliez autant de gloire que de satisfaction. Je n'ai rien reçû de vous depuis les Dépêches du 15. & du 22. du mois passé. Je vous suis très-obligé de vos gracieux offres de service, & je vous prie de croire que je suis, & serai toûjours, &c.

Signé,

G. BOREEL.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 25. *Sept.* 1653.

MONSIEUR,

Depuis mes deux derniéres, l'une du 15. & l'autre du 22. du mois paſſé, j'ai reçû vôtre Lettre en date du 10. du courant; je n'aurois pas diſcontinué la correſpondance que je ſuis obligé d'entretenir avec vous, ſi j'avois apris par un mot de réponſe qu'elle ne vous étoit pas deſagréable. J'ai apris par les Lettres ſignées de Mr. vôtre Fils, & en dernier lieu par celle que vous m'avez écrite que vôtre indiſpoſition avoit été la cauſe de ce délai, j'eſpére & je prie Dieu qu'avant la réception de celle-ci elle aura fait place à un parfait rétabliſſement de vôtre ſanté, pour l'avantage de nôtre chére Patrie. Nous attendons avec bien de l'impatience de meilleurs avis ſur le progrès des Négociations qui ſont ſur le tapis dans le Païs où vous étes, & Leurs N. & G. P. deſirant d'y contribuer de tout leur poſſible, ont réſolu dès le 22. du courant d'ôter du douziéme Article de vos Inſtructions ce qu'on a remarqué pouvoir former quelque difficulté.

Mais Mrs. de Z.... s'étant trouvez chargez d'Inſtructions contraires, ſont cauſe que l'affaire eſt reſtée indéciſe, quoi que toutes les autres Provinces ſe fuſſent conformées à l'avis Provincial de H.... & juſqu'à préſent ces Mrs. n'ont pas encore reçû de nouvelle inſtruction.

Je

Je vous ai donné avis ci-devant du tumulte & de la sédition arrivée il y a quelque tems à Enckhuyse. Leurs N. & G. P. avoient été obligées d'y envoyer quelques Deputez & d'y faire entrer dix Compagnies de soldats pour y rétablir la tranquilité. Vous verrez par la Résolution de Leurs N. & G. P. du 13. du courant l'heureux succès de cette Députation, & vous remarquerez à quelle condition le jugement de ces crimes a été remis à la Cour Provinciale de Hollande.

On n'a pû encore prendre aucune conclusion sur les points proposez pour engager le Sgr. d'Obdam à se charger du commandement par Mer, à cause des difficultez qu'ont formées quelques Membres, entr'autres ceux de H... de L.... & d'A.... Cependant il a été résolu, ainsi que vous verrez par l'Extrait sous le N. 4. que cela n'empêcheroit pas les Commissaires nommez par Leurs N. & G. P. d'employer leurs bons offices auprès de ce Seigneur. Vous verrez par la Résolution du 22. du courant sous le N. 8. quel en a été le succès.

Outre les 53. Vaisseaux qui ont fait voile depuis peu sous les ordres de *de Witte*, il y en a encore 34. au Texel qui sont presque prêts à lever l'ancre, & l'on pourra y en ajoûter quelques-uns de Zeelande & de la Meuze; de tems en tems quelques-uns des Vaisseaux que l'on construit se trouveront en état d'aller joindre les autres, de cette maniére la Flotte de l'Etat se trouvera dans peu dans une bonne situation; comme les Lettres tant de là que d'Angleterre ne sont pas encore arrivées par la derniére poste, je finirai celle-ci en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 2. Octobre 1653.

MONSIEUR,

Je n'ai point reçû de vos nouvelles depuis ma derniére Lettre du 25. du paſſé. Enfin Mrs. de Z. . . ſe ſont conformez à l'Avis Provincial de Hollande que je vous ai communiqué en dernier lieu & au ſentiment des autres Provinces, par raport à la ſupreſſion de l'Article XII. de vos derniéres inſtructions, en ſorte que vous recevrez ſans doute en même tems que celle-ci la Réſolution de Leurs HH. PP. ſur ce ſujet.

Le Sgr. *d'Obdam* ayant accepté le 22. du paſſé la Charge de Lieutenant-Amiral de Hollande & de Weſt-friſe, il eſt préſentement occupé à viſiter les Colléges de l'Amirauté réſidens dans cette Province-ci pour prendre poſſeſſion de la place de Préſident, & des autres prééminences qui apartiennent aux Lieutenans-Amiraux de Hollande & de Weſt-friſe, conformément aux Inſtructions de l'Amirauté. Il ſe diſpoſe pour ſe rendre à la premiére expédition ſur Mer, quoi que quelques-uns des Membres de la Généralité ayent déclaré qu'on leur feroit plaiſir de ne lui pas conférer le Commandement de la Flotte de l'Union avant qu'ils euſſent reçû de leurs Supérieurs des ordres particuliers ſur ce ſujet. Leurs N. & G. P. ont trouvé à propos de prier le Commandeur *de Ruyter* & le Capitaine *Cruyck* de Schiedam de ſe rendre ſur le

Vaiſ-

Vaiſſeau monté par le ſuſdit Lieutenant-Amiral afin de lui ſervir de Conſeillers & Aſſiſtans.

On n'a encore pris aucune concluſion ſur l'Avis Provincial de Hollande touchant les Négociations d'Angleterre, parce que quelques Provinces ont fait quelques réflexions ſur le principal, & ſur tout Mrs. les Députez de Z.... qui juſqu'à préſent n'ont reçû aucun ordre.

Nous aprenons avec plaiſir par une Lettre du Vice-Amiral *de Witte* en date du 14. & reçûë hier que ledit jour 14. du paſſé, il étoit arrivé avec ſa Flotte ſur les bancs de Jutlandt ſans avoir eu aucune fâcheuſe rencontre, & ſans que l'Ennemi ait fait le moindre mouvement. Mr. *Keyſer* marque dans ſa Lettre du 20. ſuivant, qu'on avoit reçû avis de l'arrivée de ladite Flotte, & qu'auſſi-tôt les Vaiſſeaux de retour des Indes avec les autres qui s'étoient joints à eux, devoient partir le lendemain pour joindre ladite Flotte ſous le Convoi de 14. gros Vaiſſeaux Danois, & que le Roi de Dannemark avoit tiré de ſes Magazins & même de ſes Vaiſſeaux de Guerre de la poudre, du plomb, & de la mêche dont il avoit pourvû les Bâtimens Hollandois ſur leſquels il avoit même mis quelques Matelots.

Le même Mr. *Keyſer* donne avis dans cette Lettre, ainſi que Mr. de *Beuningen* dans une autre du 13. du même mois, que Mr. *Piementel* envoyé du Roi d'Eſpagne à la Cour de Suéde étant parti de Gottembourg, & ayant été 2. ou 3. jours en Mer avoit été contraint par une fente qui s'étoit faite à ſon Vaiſſeau, à ce que l'on dit, de retourner ſur ſes pas, & qu'ayant

qu'ayant débarqué il s'étoit d'abord rendu auprès de la Reine, au lieu d'attendre que son Vaiſſeau fut radoubé, ou de prendre quelqu'autre commodité pour s'en retourner; Sa Majeſté étoit alors à Nortkopping, & cet Envoyé dit qu'il a ordre de paſſer l'Hiver en Suéde.

Nous n'avons rien autre choſe qui mérite vôtre attention. Je finis en vous aſſûrant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. de Witt.

A Paris le 3. Oct. 1653.

Monsieur,

Par ma derniére du 26. Septembre, j'ai donné avis que l'Amiral de France donne encore des commiſſions aux Vaiſſeaux qui vont en courſe, contre ce qui m'avoit été promis ainſi que je l'ai mandé à Leurs HH. PP. Je voudrois ſavoir ſi Leurs HH. PP. ne trouveroient pas à propos de s'en plaindre dans des Lettres écrites exprès au Roi, à la Reine & à Mr. le Cardinal. Car vous devez ſavoir, Monſieur, que Mr. le Cardinal & le Comte de Brienne non ſeulement me l'ont promis pluſieurs fois de la part du Roi, mais même m'ont engagé à le mander à Leurs HH. PP. c'eſt ce que l'on peut faire remarquer dans les ſuſdites Lettres, ſi on le juge à propos, car je puis le prouver.

La République de Veniſe ſouhaiteroit fort que Leurs HH. PP. renouvellaſſent leur corres-

pon-

pondance avec Elle avec plus d'éclat que par le passé, & qu'à cet effet on rétablit la Résidence des Ambassadeurs de part & d'autre à Venise & à la Haye; Mrs. les Venitiens se flattent que cette correspondance seroit avantageuse aux deux Etats; puis que l'une pourroit avoir l'œil vers le Sud & l'autre vers le Nord sur toutes les entreprises de la France & de l'Espagne qui pourroient être contraires aux Intérêts de l'une des Républiques ou au repos de la Chrêtienté; puis que s'il y a quelque Prince ou Etat qui y prenne intérêt, c'est sans doute eux & Leurs HH. PP. qui n'ont d'autre vûë que de conserver leurs Etats dans une Paix tranquille à la faveur de laquelle l'on peut cultiver le Commerce & la Navigation avec avantage. J'ai écrit sur ce sujet à Leurs HH. PP. le 12. Sept. dernier.

Le 19. Septembre je vous ai adressé pour Leurs N. & G. P. les dépêches secrettes que j'envoyois alors à Leurs HH. PP. tout est encore dans la même situation que je le marquois alors. Cette Cour-ci est dans une grande perplexité depuis les derniéres ouvertures de la Régence d'Angleterre, il paroît qu'elle apprehende, & c'est à cela que j'attribuë les messages extraordinaires que j'en reçois & les expressions de l'intérêt que cette Couronne & les Seigneurs du Conseil de Sa Majesté prennent aux succès de Leurs HH. PP. mais je ne vois pas dans mes Négociations touchant la nouvelle Alliance que les effets répondent aux paroles. Le XII. Art. du projet de Traité a trouvé beaucoup d'obstacles & a fourni des prétextes de délai. J'aprens que Leurs N. & G. P. avec cinq autres Provinces consentent à la supression de ce 12. article,

cle, & on m'écrit de Zeelande, que les Etats de cette Province consentent qu'il soit biffé, de sorte que j'attens sur cela les ordres de Leurs HH. PP. par la premiére poste.

Autant que le donnent à entendre les personnes qui sont ici le plus en considération, il n'y auroit pas de grandes difficultez si ce n'étoit l'engagement où la République se trouve avec les Anglois, car si l'on convient avec eux & que la France témoigne être toute disposée à conclure avec Leurs HH. PP. quelques Traitez qui soient ou que l'on pût interprêter en faveur de l'Etat contre les Anglois, la France les offenseroit & les Anglois pourroient s'en ressentir; Elle craint terriblement ces Voisins-là, & ne veut pas les irriter pour avoir sans apui l'Alliance de Leurs HH. PP. l'on est ici plein d'ombrage, & l'on s'imagine que ce n'est pas tout de bon que l'on continuë cette Négociation, & qu'on ne l'entretient que pour obtenir de meilleures conditions des Anglois au desavantage de ceux-ci. Ils croyent en avoir une bonne preuve en ce qu'ils savent; (car ils n'ignorent rien de ce qui se passe dans l'Etat) que je ne suis pas autorisé pour conclure, achever & signer le futur Traité. Si la Régence trouvoit à propos de lever cette pierre d'achopement ce seroit le moyen d'établir la confiance. Je suis, &c.

Signé,

G. BOREEL.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

De la Haye le 9. Oct. 1653.

MONSIEUR,

J'ai reçû la vôtre du 3. du courant. Vous au-ez ſans doute apris avant la réception de celle-ci e que Leurs HH. PP. ont réſolu ſur vôtre pe-ultiéme Lettre, par raport aux Pirateries exer-ées dans la Méditerranée, outre la voye d'in-erceſſion auprès du Roi & de la Cour, les Vaiſ-eaux de Guerre de la République qui navigent ans la Méditerranée ont ordre de réſiſter, je n'en raporte à la Réſolution, & ſi j'avois été lûtôt informé des particularitez que contient ôtre derniére, avant que cette Réſolution eût té priſe, je n'aurois pas manqué d'en inſtruire Leurs HH. PP. & je ne doute pas que les Let-tes n'euſſent été digérées en conformité.

Nous attendons par toutes les poſtes avec im-atience des nouvelles du progrès des Négocia-ions de ce Païs-là, & j'eſpére que depuis les erniers ordres de Leurs HH. PP. qui lévent a difficulté du douziéme Article ces Négocia-ions ne trouveront plus d'obſtacles.

Le Réſident *Braſſet* m'a déclaré la ſemaine paſſée entr'autres choſes, que le Comte de *Brien-e* lui avoit écrit qu'il étoit perſuadé que ſi vous ous rendiez en Cour préſentement vous n'en artiriez pas ſans ſatisfaction, par raport auſdites Négociations; ajoûtant pour raiſons que les umeurs & les inclinations des Miniſtres n'é-toient

toient pas toûjours les mêmes, & qu'il y en au roit ſans doute préſentement qui contribueroien plus les uns que les autres au progrès de ces Négociations : en un mot, qu'on pouvoit être aſſuré de trouver à préſent à la Cour des humeurs & les inclinations le plus favorablement diſpoſées & qu'il pourroit arriver que ceux, qui auroient pû témoigner le plus de ſcrupule dans cette affaire, ſeroient retenus à Paris. Je n'ai pas manqué d'informer de cet avis ceux qui devoient en être inſtruits, ſupoſant qu'on auroit pû trouver à propos de vous envoyer quelque nouvelle inſtruction, mais on jugea qu'un court intervale de tems pouvoit changer toutes ces diſpoſitions & qu'ainſi il étoit inutile d'y faire attention en ſorte que les choſes en ſont reſtées-là ſans qu'on prit aucune réſolution ſur cette notification.

Je ne vous parlerai pas ici des affaires d'Angleterre, perſuadé que les Députez de Leurs HH. PP. qui ſont dans ce Païs vous en informent directement ; je vous dirai ſeulement que depuis l'arrivée de Mrs. *Nieuport* & *Jongeſtal* on n'a pris aucune réſolution dans la Généralité ſur les affaires d'Angleterre, parce que quelques Provinces & particuliérement Mrs. de Z.... ſe trouvent ſans ordres juſqu'à préſent.

Dimanche dernier la Régence a reçû des Lettres du Vice-Amiral *Corneille de Witte* datées du 19. du mois paſſé, par leſquelles il donne avis que tous les Vaiſſeaux qui ſont ſous ſes ordres ſe trouvent en bon état aux environs de la pointe du *Schagen* & près de la petite *Holm*.

On a auſſi reçû des Lettres de Mr. *Keyſer* datées de Coppenhagen le 27. & 28. du paſſé, qui marque que les 5. Vaiſſeaux de retour des Indes

ndes & un grand nombre d'autres Bâtimens Marchands mettroient à la voile ſous l'eſcorte de 3. ou 14. Vaiſſeaux de Guerre Danois. Et Mr. e Réſident *Chariſius* m'a déclaré hier qu'on lui voit écrit que Mr. *Bielke*, qui doit commander cette Eſcadre Danoiſe, avoit ordre non ſeulement de leur ſervir de Convoi juſqu'à la Flotte de l'Etat, mais encore s'il le trouvoit à propos, & que le tems le permit, de continuer a route avec ladite Flotte, & qu'on joindroit l'Eſcadre Danoiſe huit bons Brûlots pour ſervir dans l'occaſion.

Mr. le *Ryhngrave* a donné avis la ſemaine paſſée à Leurs HH. PP. qu'un certain Gentilomme du Païs de Valkenburg au delà de la Meuſe, nommé *Snetter*, avoit levé dans les Villages dépendans de l'Empire, un Régiment e Cavalerie pour le Duc de Lorraine; qu'auſſitôt qu'il avoit eu 70. ou 80. hommes montez, avoit commencé à vivre avec beaucoup de cence, & en peu de tems ils pouſſent leur rigandage juſqu'à ne laiſſer monter ni deſcendre ucun Vaiſſeau ſur la Meuſe, ſans les rançoner, auſſi bien que les voyageurs qu'ils trouoient ſur le plat-Païs, qu'ils maltraitoient mêne ordinairement. Ils ont même pillé les poſillons qu'ils menacérent de les tuer, & il n'y pas un chariot qui oſe paſſer vers le haut-quarier comme Aix & autres Lieux ſans un paſſeport de *Snetter*, encore ſont-ils ſouvent exoſez à ſes pilleries autant qu'à celles de ſes ens.

Que cette troupe avoit été piller juſques dans e Païs d'outre-Meuſe, où elle traînoit les gens uſques dans des lieux où ils pouvoient aiſément

s'en

s'en défaire après les avoir dépoüillez, ce qui étoit arrivé à plusieurs Bourgeois de la susdite Ville.

Quoi que Mr. le *Rhyngrave* eut souvent écrit audit *Snetter* sur une conduite si irréguliére en le priant & l'avertissant de contenir ses gens & les empêcher d'inquiéter ainsi les sujets de Leurs HH. PP. puis qu'autrement on seroit obligé d'employer d'autres moyens, il persista opiniâtrement dans sa maniére d'agir, soûtenant même que ses gens ne faisoient rien de pire que n'avoient fait d'autres troupes avant eux, & que le Duc de Lorraine le protégeroit. *Snetter* tout rempli de ces grandes idées, ne trouvant plus rien à piller dans les Places dépendantes de l'Empire, a osé passer sur les terres dépendantes de la susdite Ville & de St. Servais, s'imaginant à ce qu'il paroît qu'il les obligeroit par force à payer contribution, & que cette maniére d'agir lui réüssiroit comme il y a deux ans dans le Païs de Valkenbourg; en sorte que malgré les avis réïtérez du *Rhyngrave*, il eut la hardiesse de venir le 29. Septembre loger dans le Village de Mechelen avec toute sa troupe forte de 96. Maîtres. Mr. le Rhyngrave en ayant été informé lui dépêcha sur le champ une personne pour lui signifier encore que ce Village dépendoit immédiatement de l'Eglise de St. Servais, le priant de se retirer. Mais bien loin de gagner quelque chose sur cet esprit opiniâtre, on n'en eut qu'une réponse insolente & offençante, au mépris même de l'Etat & de la Garnison de Mastricht; Ainsi Mr. le *Rhyngrave* jugea à propos de ne plus différer d'employer d'autres moyens conformément aux ordres de

Leurs

.eurs HH. PP. il fit marcher un Détachement le la ſuſdite Garniſon ſous les ordres du Capiaine d'*Auberge*, accompagné de quelques Officiers d'une bonne conduite.

Lors que le Détachement fut arrivé ſur les eux, quelques Officiers prirent les devants ans la penſée de parler à *Snetter* & lui faire oir leurs ordres, mais ils le trouvérent & ſes ens rangez en bataille; & ſans rien écouter s firent une décharge ſur nos gens dont *Snet-r* tua un Cavalier de ſa propre main, ce qui rita tellement les nôtres qu'ils ſe jettérent ſur s Lorrains, les mirent en fuite & tuérent leur 'olonel, quelques Officiers & 12. ou 14. Caaliers. De nôtre côté il y eut un Cavalier tué : quelques chevaux tuez & bleſſez, mais en :hange on a ramené dans Maſtricht 27. ou 8. chevaux des Lorrains. Leurs HH. PP. ont :ſolu d'en faire des plaintes au Duc de Lorraine : le prier qu'à l'avenir il mette de ſi bons :dres dans ſes troupes qu'elles ne commettent us de pareils deſordres. Dieu veüille que cet :cident ne cauſe point de broüilleries lors que s Troupes de Lorraine entreront en quartier hiver.

Le 2. de ce mois, dix-ſept gros Vaiſſeaux : Guerre ont fait voile du Texel pour aller 'oiſer à l'embouchure de l'Elbe & obſerver uſieurs Bâtimens Anglois qui ont chargé à .ambourg de la Poudre, du Salpêtre, & autres :nrées de contrebande & d'agrès. Il y a en- ›re au Texel environ 20. Vaiſſeaux de Guer- prêts à mettre à la voile qui partiront au pre- .ier jour avec quelques autres qu'on attend de eelande & de la Meuſe; peut-être ont-ils mê-

me

me déja mis à la voile pour aller joindre la Flotte du Vice-Amiral *de Witte* avec les dix-ſept Vaiſſeaux qui ſont allez croiſer. Faſſe le Ciel qu'ils reviennent tous en bon état dans la Patrie. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

A Paris le 2. Oct. 1653.

MONSIEUR,

Lors que j'acceptai l'emploi que j'exerce aujourd'hui Meſſieurs les Etats de Hollande & de Weſtfriſe ont exigé de moi que je leur adreſſaſſe immédiatement les avis que j'envoyerai à la Généralité. Juſqu'à préſent je n'y ai pas manqué Mr. C. P. *Cats* étoit chargé d'entretenir correſpondance avec moi & de m'informer des affaires qui ſe paſſent dans l'Etat & de recevoir les dépêches ſecrettes ſur les affaires de ce Païs, mais ceci n'a eu aucune ſuite.

Néanmoins depuis ce tems-là il s'eſt paſſé pluſieurs choſes qui demandoient un grand ſecret, & que j'ai dû écrire ſeulement à Leurs HH. PP. ou au Préſident de Semaine des Etats Généraux, afin qu'elles ne devinſſent pas publiques. Leurs H. & G. P. ont trouvé à propos & ordonné par une Réſolution que quelques Sgrs. de leur Aſſemblée ſeroient nommez pour correſpondre avec moi ſur ce ſujet mais je n'ai encore reçû aucune réponſe de ces Meſſieurs.

Pour

Pour me conformer à ce que vous souhaitez
› moi & agir avec ordre, je vous prie de
l'envoyer au plûtôt un extrait des Instructions
ıe Leurs N. & G. P. vous ont données, &
ır lesquelles j'ai ordre de correspondre avec
ɔus, ce que je ferai avec d'autant plus de
aisir que le bien de l'Etat s'y trouve interessé.
Mais je trouve en ceci une chose qui m'in-
ıiète, c'est que (autant qu'il me paroît) les
faires que je vous communiquerai ne pouront
re absolument secrétes; puis que (comme je
e l'imagine) vous en ferez raport ou dans
\ssemblée, ou à quelques-uns de ses Dépu-
z, & par cette voie les affaires ne manque-
ınt pas de devenir publiques; ce qui ne peut
re autrement, puis que l'Assemblée soit des
tats Généraux soit de Leurs N. & G. P. est
ɔmposée de tant de Membres differmes qui
nt obligez d'informer leurs Supérieurs de tout
: qui se passe d'important. Si ce que je vous
:ris est exposé à devenir public, je suis obligé
en faire part aussi à Leurs HH. PP. Mandez-
ıoi, je vous prie, ce que vous pensez à cet
;ard, & de quels expédiens je pourrois me
rvir pour rester dans les bornes de mon de-
ɔir sans offenser ceux à qui je dois tout. Je
is, &c.

A Mr. l'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 9. Octobre 1653.

Monsieur,

Depuis le départ de la mienne du 2. du cou-
nt, j'ai reçû la vôtre du même date. Pour sa-

tisfaire à ce que vous m'en demandez je voi envoye ci-joint ſous le N. 1. un Extrait des Iı ſtructions que j'ai reçûës de Leurs N. & G. l par raport à la correſpondance que je dois er tretenir avec les Miniſtres de l'Etat qui réſider dans les Cours étrangéres ; vous y verrez com ment je dois me conformer en cela aux inter tions de Leurs N. & G. P. quoi qu'il n'y ſo pas dit expreſſément que je doive commun quer à Leurs N. & G. P. les Lettres que le: dits Miniſtres m'écrivent, ce que j'ai éffectiv ment fait aſſez rarement juſqu'à préſent, ce pendant vous pouvez juger que lors qu'il s'ag d'affaires ſur leſquelles l'Etat doit prendre que que Réſolution, il eſt aſſez impoſſible de n'e pas donner connoiſſance à Leurs N. & G. I ou à Leurs HH. PP. puis que ſans cela les Ré ſolutions néceſſaires ne pouroient être exécu tées. Néanmoins s'il arrivoit que vous euſſie quelque affaire à me communiquer, qui fı d'une nature que vous jugeaſſiez qu'elle dût ab ſolument être ſecrette, en ſorte qu'elle ne pou roit être communiquée publiquement ſans inté reſſer le bien de l'Etat ; & ſi vous aviez quel que peine d'envoyer les Lettres qui contien droient de telles affaires ſoit à l'adreſſe ordinai re, ſoit ſous le Couvert de Mr. le Greffie *Ruyter*, parce qu'elles ſeroient lûës dans l'Aſſem blée de leurs HH. PP. je veux bien me char ger de tenir ſecrettes ces ſortes d'affaires, & ce pendant de n'en pas moins faire mes effort pour diriger les délibérations de l'Etat de ma niére que tout ſoit pour le bien de l'Etat comm ſi la choſe avoit été communiquée ; ou mêm je pourrois en donner ouverture ſoit à l'Aſſem-

blée

lée avec la circonspection nécessaire, soit à
uelques-uns des Membres en particulier en
ui je pourrois me fier, & qui ne seroient pas
ıpables de divulguer de telles affaires, sans cepen-
ant leur dire de qui, ni comment j'en suis in-
ormé, Enfin je me comporterai en cela sui-
ant les conseils que vous me donnerez, ou
ıivant ce que je jugerois de plus convenable
our tirer de ces affaires le plus d'avan-
ge qu'il seroit possible avec le moins de dan-
er. Au reste vous pouvez être très-assuré que
ne donnerai jamais ancienes copies des Let-
es que vous m'écririez, dès qu'elles pour-
ient rendre publiques des choses qui deman-
ent le plus grand secret.

Par raport à la Commission de Leurs N. &
. P. qui nommoient quelques Seigneurs pour
s correspondances secrettes, je dois vous apren-
e qu'elle a été supprimée en dernier lieu par
ıe résolution postérieure; de sorte qu'elle a
essée dès ce moment même. Comme je crois
oir satisfait à ce que vous m'avez demandé
ıns votre Lettre, je finirai celle-ci en vous
surant que je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 16. Oct. 1653.

MONSIEUR,

La derniére que j'ai eu l'honneur de vous écri-
étoit du 9. Depuis ce tems-là la Poste de
ance n'est pas arrivée.

Leurs HH, PP. n'ont encore pris aucune ré folution fur les affaires d'Angleterre pour les rai fons que je vous ai marquées dans mes précé dentes, quoi que l'on ait reçû avis d'Angleter re par deux Poftes confécutires qu'on remar quoit que le Parlement & le Confeil d'Etat pa roiffoient fort difpofez à la Paix.

Comme les Bâtimens Anglois, qui ont char gé à Hambourg de la Poudre & du Salpêtre e étoient partis le 2. du courant le jour même qu les 17. Vaiffeaux de Guerre de l'Etat étoien fortis du Texel pour les furprendre ; ces 17 Vaiffeaux font allé joindre directement le Vice Amiral *Witte Corneille Witte*, fuivant les o dres qu'ils en avoient. Leurs HH. PP. ont reç avis avant-hier que le 12. de ce mois il y avo encore 15. Vaiffeaux de Guerre qui avoient d maré du Texel pour paffer l'Embouchure & prendre la même route, ainfi nous attendon tous les jours le retour de ce Vice-Amiral.

Les derniéres Lettres de Mr. *Keyfer* marque que le 4. du courant il avoit réglé avec les *Com miffaires* du Roi l'acte de Refcifion du Trai de Redemption en conformité des derniers o dres de Leurs HH. PP.

Elles marquent auffi que la Flotte Danoi de 14. Vaiffeaux de Guerre avoit joint le de nier du mois paffé à 10. heures du matin cel du Vice-Amiral *Witte* au Rendez-vous entre Schagen & la petite Holms, avec les fept Va feaux de retour des Indes & les autres Bâtime Marchands ; on a auffi avis à Coppenhag que les Vaiffeaux qui font à Bergen font fourr de tout & n'attendent que le vent.

Il n'y a aucune nouvelle de Suéde finon q

ı Reine doit tranſporter ſa Cour à Gotten-
ourg à cauſe des maladies contagieuſes qui rè-
nent dans Stokholm.

Les Membres de l'Aſſemblée des Etats de
Hollande & de Weſtfriſe commmencent à ar-
iver, mais l'Aſſemblée ne pourra être com-
lette que la ſemaine prochaine : Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire DE
WITT.

A Paris le 8. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

Je vous remercie de l'agréable communica-
on que vous m'avez faite par le paquet du 2.
)ctobre.

Leurs HH. PP. m'ont envoyé l'acte de la
Réſolution ſecrette du 26. Sept. dernier qui
n'autoriſe à ne pas m'arrêter, en negociant le
raité avec cette Couronne, à l'article douziè-
ne du projèt. La plûpart de mes Commiſſaires
ıe ſont point en Ville, les uns ſont en Cour,
es autres ſont abſens pour leurs affaires particu-
ères, en ſorte que je ſerai obligé d'attendre leur
etour. Mais tant que les Négociations avec
Angleterre traîneront, il n'y a pas lieu d'eſpé-
er ici les progrès que l'Etat doit en atten-
re.

On me donne ordre dans la même Réſolu-
ion du 26. Septembre, que par raport aux
Electeurs de l'Empire je dois prendre rang &
éance en cette Cour immédiatement avec &

après la République de Venise. Cela ne peu réüssir que par le moyen des bons amis que l République a ou doit avoir ici en Cour. J'a souvent proposé à Leurs HH. PP. d'imiter l conduite des autres Rois & Princes pour se con cilier ici cette faveur & ces bons amis. C'est dire qu'il faudroit tous les ans faire quelque pre sent soit en argent, soit en raretez, soit en li vres ou en denrées des Indes, aux personne de la Cour qui ont le plus de credit pour ce sortes d'affaires: car on veut ici de la recon noissance. Ceux qui ne se conduisent pas ainsi viennent ensuite faire des offres, mais ils n trouvent point d'Amis au besoin, car il ne con vient pas à chacun de défendre & maintenir c Rang par la force *& armatâ manu.*

Mr. d'*Estrades* m'a fait prier, d'interceder au près de Leurs N. & G. P. & qu'on lui laiss sa place de Colonel & sa compagnie, en sort qu'il ne soit point cassé & que sa charge ne soi point donné à un autre. Sa Personne est for estimé ici, il a du Crédit, & la Reine & l Cardinal m'ont recommandé ses Interêts; j'en ai écrit à Mr. de *Hemstede*. Depuis ce tems or lui a conferé un emploi considérable, & c'es une nouvelle raison (sauve correction) de ne le point desobliger, Messieurs les Etats d'Hollande y ont sur tout interêt pour le bien de leurs sujèts & habitans qui font un commerce considérable dans les places du Gouvernement où Mr. d'*Estrades* a tout à dire, comme à la Rochelle, au Bronage, & aux Iles de Ré & d'Oleron. Joint à cela que c'est lui qui commande à présent à Bourdeaux. Vous jugez bien, Monsieur, quelle difference il y a d'avoir pour Ami-

mi ou pour Ennemi insulté (ainsi qu'il le pré-
ndroit alors) un homme de ce caractère.
'est pourquoi je me flatte que vous condui-
z la chose si prudemment, & que vous la
ez si bien comprendre qu'on ne fera rien qui
uisse ensuite avoir besoin d'un remède qui se-
it inutile. Nous avons assez d'Ennemis & de
al-intentionnez. Je n'ai aucun interêt com-
un avec ceux de Mr. d'*Estrades*, je n'ai point
Bâtimens en Mer & je ne fais aucun commer-
, mais chacun de mes Compatriotes est le
ien *& contra*. Je sais que Leurs N. & G. P.
t assez de sagesse & qu'elles ne prendront pas
mal mes remontrances, qu'au contraire. Elles
prendront en bien. Je suis, &c.

Signé,

G. BOREEL.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

A Paris le 10. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

J'attens votre Réponce sur mes depêches du
. Sept. envoyées à Leurs N. & G. P. sous
tre adresse, & à celles du 2. & du 3. Octo-
e adressées à vous-même, afin de savoir quels
nt ces sentimens, & de pouvoir en après me
nduire d'autant mieux sur quelques affai-
s importantes contenuës dans ces depê-
es.

Je crois que je pourrai rendre quelques ser vices à l'Etat si la correspondance de vous moi continue exactement toutes les semaine comme elle a commencé ; sur tout si vou trouvez à propos d'y ajoûter ce qui se passe dan la Généralité par raport au public, cela pour roit être ici de quelque utilité dans l'occa sion.

Mr. *Chanut* est venu me rendre visite & m' dit qu'il espéroit partir dans quinze jours pour l Hollande. C'est une personne qui est du bo parti, qui a de l'étude & de l'expérience, & qu sait se conduire avec capacité : Il m'a assur avec beaucoup de franchise qu'il étoit dans le meilleures dispositions du monde pour donne à Leurs HH. PP. des preuves sensibles de vœux sincères que le Roi fait pour le bien d la République & pour le vôtre en particulie

Il ira d'abord en qualitè d'Ambassadeur ex traordinaire & quelque tems après il prendr aparemment celle d'Ambassadeur ordinaire.

Il m'a demandé certaines choses, savoir.

I. Que l'on tienne prêt dès à présent pour lu l'Hôtel des Ambassadeurs des Princes Etrangers. Il aura avec lui sa Femme, ses Enfans & une nombreuse suite.

II. Qu'on lui tienne prêts deux grands Carosses à six chevaux avec tous leurs équipage pour pouvoir s'en servir à son arrivée jusqu'à ce que ses caroses ici puissent arriver en Hollande par le Brabant.

Monsr. *Chanut* fait faire son argenterie pa avance à la Haye.

Mais il a insisté particuliérement sur une chose, non pour aucun profit qu'il veüille en tirer, dit-

lit-il, mais pour maintenir l'honneur du Roi & de sa Commission, & d'autant que c'est un droit dont ont joüi tous ses prédecesseurs; or cette chose est qu'on lui donne aux dépens de l'Etat une maison commode & logeable à la Haye. Je sai bien ce qui s'est passé ci-devant à cet égard tant dans les Etats d'Hollande que dans les Etats Généraux, mais d'un autre coté vous savez aussi combien les sujèts de Leurs N. & G. P. ont plus d'interêt que les autres à être bien traitez en France tant par mer que par terre, à cause de leur Commerce & de leur Navigation, & que pour une bagatelle on ne doit pas négliger la faveur & les bonnes dispositions.

Ce Seigneur parut s'offenser de ce que je lui dis que *l'Ambassadeur du Roi d'Espagne* n'avoit pas aussi le logement franc; il attaqua avec hauteur, ce mauvais exemple (ainsi qu'il le nommoit) & employa plusieurs raisons pour faire voir que la reception que l'on fait au Ministre d'un Ennemi nouvellement reconcilié, ne pouvoit servir de régle pour les devoirs & le respect qu'on doit toûjours rendre à un ancien & bon Allié, qui a bien mérité pour ses bienfaits & ses secours réïterés d'être distingué des autres, au moins dans une chose de si petite considération.

Je laisse à votre sagesse l'examen de l'importance de cette affaire, & si Leurs N. & G. P. doivent s'arrêter à une si petite dépense qui peut concilier la faveur à leurs sujèts. Je vous prie de faire en sorte que j'aie au plûtôt quelques instructions sur ces trois articles, afin que je sa-

che ſur quoi me régler par raport à Mr. *Chanut* Je ſuis, &c.

Signé

G. BOREEL.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire DE WITT.

A Paris le 17. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

Depuis ma Lettre du 3. du courant, vous aurez auſſi reçû celle du 10. à laquelle je m'en raporte & ſur laquelle j'attends une réponſe, par raport à ce qui eſt contenu dans la vôtre du 9. J'ai reçû la demande de Leurs HH. PP. & leurs Lettres pour le Roi, la Reine & le Cardinal. Je ſuppléerai de bouche à ce qui y manque en conformité de ce que je vous avois propoſé, dès que que je pourrois obtenir audience au retour de la Cour en cette Ville.

Par raport à l'avancement de l'Alliance, je vous en ai marqué quelque choſe dans mes précédentes; il y a long tems & encore en dernier lieu j'ai marqué aſſez clairement tant à Leurs N. & G. P. qu'à Leurs HH. PP. que je trouve que les Négociations entre l'Etat & la République d'Angleterre cauſe ici beaucoup d'ombrage, & qu'à moins qu'elles ne ſoient abſolument rompuës, on aura bien de la peine à rien régler ici,

:i. En un mot, ils ſont ici d'opinion que nous e feignons de les rechercher que pour obtenir e meilleures conditions des Anglois, & en-ıite planter là la France; or comme je l'ai crit il y a plus d'un an, pendant cette incer-itude de Leurs HH. PP. les affaires de ce Royaume-ci ne ſont pas dans une ſituation à ıſer ou vouloir offenſer les Anglois, puis que e ſeroit expoſer la France à des grands dangers ıns eſpoir d'en tirer aucun fruit.

Les Commiſſaires de Leurs HH. PP. (ſauf : reſpect qui leur eſt dû, ſoit qu'ils l'ayent fait xprès ou non) ont ſi mal digeré dans le point le Délibération & leur Avis à Leurs HH. PP. : ſecond point contenu dans mes Lettres du :4. & du 25. Juillet 1653. que cela n'a aucun aport avec la demande des Miniſtres de la France. Cette demande étoit, quels ſecours on ſe donne-oit mutuellement, au cas (N. B.) qu'avant a Concluſion du Traité E. C. D. les Anglois vinſſent à attaquer les François, en haine de cette Négociation commencée & non achevée ıvant la Concluſion des Traitez. L'avis de Mrs. les Commiſſaires eſt, *qu'on ne peut pas encore parler de ſecours, mais qu'on le réglera ſuivant le Traité à faire quand il ſera conclu.* J'en ai averti Mr. *Renſwoude*, qui étoit Préſident de l'Aſſemblée, lors que cette Réſolution a été priſe le 4. Août 1653. cependant je n'ai pas encore apris qu'on y ait rien changé. Je vous prie de me marquer ſur cela vôtre ſenti-ment.

Le Diſcours de Mr. *Braſſet* & du Comte de *Brienne* eſt une preuve de leur bonne volonté, mais il y en a d'autres qui dirigent toute cette

Négocation, & sans qui on ne réglera rien à la Cour. Mes trois Commissaires ont été absens de la Cour, où le seul Comte de Brienne étoit resté.

Je ne sai absolument rien de l'état des affaires en Angleterre, car les Lettres de Mrs. les Députez aussi bien que les miennes sont arrêtées & ouvertes, en sorte qu'il ne m'arrive rien qui puisse me donner la moindre lumiére. Il dépend de leurs HH. PP. & des Etats des Provinces de faire ou de ne pas faire à cet égard ce qu'ils trouveront à propos. Mrs. les Députez qui sont à Londres n'y peuvent rien faire ou savoir; je suis persuadé, & je le demande tous les jours au bon Dieu, que Mrs. de la Regence pourvoiront à la liberté de la République & au bien de chacun de ses habitans, j'y risque le mien comme les autres. J'ai ci-devant été chargé de quelque commission pour traiter avec cette Nation, ce n'est pas un peuple avec qui on puisse agir suivant les régles ordinaires de la Politique & du bon sens, c'est ce que savent bien ceux qui les connoissent. J'adresse mes vœux au Ciel. C'est tout ce que je puis faire à présent.

Nous attendons ici l'heureux retour du Vice-Amiral *Witte* avec toute sa Flotte & son convoi, sa jonction avec Mr. le Lieutenant Amiral *Obdam* & l'heureuse arrivée de l'Orient & du Nord.

Certe Mr. le Rhyngrave a fait paroître beaucoup de conduite & de patience en desirant ainsi toûjours le malheur auquel ont enfin succombé les *Lorrains* & *Snetter*, Leurs HH. PP. feront ainsi mieux respecter leurs armes par ces exem-

exemples qu'il ne fera pas néceſſaire de reïtiterer ſouvent.

Les Anglois s'emparent de tous côtez de la Navigation & du Commetce, dont ils nous excluent & ſans lequel cependant nous ne pouvons ſubſiſter, c'eſt pourquoi je prie le Toutpuiſſant d'inſpirer de bons & ſages deſſeins à nôtre Regence & du courage avec de la prudence à ceux qui doivent les exécuter. L'incluſe pour Leurs N. & G. P. eſt importante & telle qu'on doit en tenir ſecrettes les délibérations. Je ſuis,

Signé,

G. Borfel.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 23. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

J'ai reçû vos trois Lettres en dates du 8. & 17. du courant après avoir expédié la mienne du 16. En réponſe je vous dirai, que vous pouvez voir par la Réſolution ci-jointe de Leurs HH. PP. juſqu'où on a pû porter l'affaire des préſens & libéralitez qui doivent ſe faire où vous êtes, j'eſpére ſur ce que vous en marquez que cette affaire aura de bonnes ſuites.

Il y a long tems qu'on n'a parlé dans l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. de l'affaire du Colonel d'Eſtrades, & juſqu'à préſent on n'a pas

diſpoſé de ce Régiment à ſon deſavantage.

Leurs HH. PP. ont donné leurs ordres pour qu'on commençât à préparer pour Mr. *Chanut* l'Hôtel des Ambaſſadeurs, & je tiendrai volontiers la main à ce que tout ſoit prêt au plûtôt. Quant aux Caroſſes à ſix Chevaux c'eſt une choſe dont Leurs HH. PP. n'ont pas coûtume de ſe mêler, c'eſt aux Miniſtres mêmes à s'en pourvoir, ou d'y mettre ordre comme ils le jugent à propos. Je crois qu'il ne ſera pas poſſible d'engager Leurs N. & G. P. à fournir un bon logement à Mr. *Chanut* aux dépens de l'Etat. Vous ſavez par expérience combien il eſt difficile d'obtenir ici quelque choſe au delà des Réglemens arrétez.

Quant à la delibération de Leurs HH. PP. ſur le ſecond point contenu dans vos Lettres du 24. & 25. Juillet dernier, il me ſemble qu'elle a été faite avec connoiſſance de cauſe, car il n'eſt pas raiſonnable & c'eſt une choſe ſans exemple que pour le moindre ombrage que l'une ou l'autre Nation pourroit prendre à l'occaſion de quelque Négociation, on parlât d'abord de régler des ſecours; bien loin de là, à mon avis, ces aprehenſions des François devroient preſſer la Concluſion de vos Négociations, puis que ſoit que nous terminions avec l'Angleterre, ſoit que la guerre continuë, le Traité conclu ſur quelque pied que ce ſoit, leur aſſûre un ſecours conſidérable *in omnem eventum* en cas d'attaque de la part des Anglois ou de quelque autre Nation.

Enfin Leurs HH. PP. ont réſolu, par raport aux affaires d'Angleterre, le 21. du courant que *Nieuport* & *Jongeſtal* retourneroient en

ce

:e païs, & que Mrs. les Députez feroient en-
èmble à la Régence ou réïtéreroient quelques
›ropofitions d'accommodement & d'une ferme
k folide Alliance, même d'une étroite Union,
ur le même pied qu'il eft contenu dans les in-
tructions précédentes, dans les Réfolutions de
Leurs HH. PP. & dans leurs Lettres & autres
ıćtes qui s'en font fuivis, mais quant à la ré-
inion des deux Etats en une feule Républîque
›n l'a rejettée par des raifons convenables au
ujet. Enfin par raport aux points de réparation,
atisfaction & fureté, Leurs HH. PP. s'en font
:enu à leur Réfolution précédente du 5. Juin
lernier, & dont vous avez été informé.

L'arrivée d'un Exprès dépêché par Mrs. *Beverningh* & de *Perre* a beaucoup facilité la con-
:lufion de cette Réfolution; ils donnoient avis
que les hommes paroiffoient affez bien difpo-
fées, & qu'on s'ennuyoit fort de la longueur des
lélibérations de Leurs HH. PP. en forte qu'un
›lus long délai pourroit être caufe que les incli-
ıations changeroient; je crois que la Cour où
vous êtes, ni les Miniftres ne fe fcandaliferoient
de même s'ils voyoient qu'on traînât en lon-
gueur vos Négociations, puis que la Couron-
ne de France & les fujets de Sa Majefté ont
un fi grand intérêt à la réconciliation de la Ré-
publique avec l'Angleterre; auffi lors qu'il s'agit
de renvoyer Mrs. *Nieuport* & *Jongeftal*, Mr.
Neufville fut-il d'avis qu'on ne devoit pas entié-
rement rompre les Négociations, & que le
meilleur feroit de partager nos Députez & d'en
laiffer quelques-uns au delà de la Mer.

Nous attendons à toute heure la Flotte du
Vice-Amiral *Corneille de Witt*, & Mr. le Lieu-
tenant

tenant Amiral d'Obdam ſe tient tout prêt à s'embarquer à l'arrivée de cette Flotte, par ordre de Leurs HH. PP. afin de remettre en Mer ſans perdre de tems. On a donné ordre dans tous les Ports d'y faire des proviſions de vivres, & de toutes les choſes néceſſaires, afin que cette Flotte ne ſoit point obligée de rentrer dans les Ports. On eſt occupé préſentement à délibérer de quelle maniére elle agira dans cette expédition.

L'Envoyé de *l'Electeur de Cologne* ou *Prince de Liége*, qui eſt ici, a eu pluſieurs Conférences avec les Députez de Leurs HH. PP. à qui il offre de la part de la Principauté de Liége 500. Chevaux & 1000. Fantaſſins outre l'ancienne Milice qui conſiſte en 800. hommes, & la Garniſon ordinaire dont on pourroit tirer quelques cent hommes en cas de beſoin. Ces offres tendent à une alliance défenſive contre les quartiers d'hiver & les inſultes des Lorrains & autres Troupes étrangéres ſur les terres & frontiéres des deux Etats; il demande que Leurs HH. PP. fourniſſent de leur côté pour cet effèt 1000. Chevaux & 2000. Fantaſſins, qui, ſoûs le bon plaiſir des deux parties & ſoûs les ordres d'un Commandant, au choix de Leurs HH. PP. s'opoſeroient à ces quartiers d'Hiver & à ces inſultes, & empêcheroient les violences que ces Troupes étrangéres font aux Vaiſſeaux qui montent & qui décendent, & aux Chariots & Charetiers qui paſſent & répaſſent avec leur charge. Leurs HH. PP. ſouhaiteroient que ce Prince fournit un plus grand nombre de Chevaux, néanmoins Elles ont trouvé bon que leurs Députez dreſſaſſent un projèt d'Alliance défen-

défensive, & qu'ils en couchassent les Articles sur le papier, afin que les ayant examinez on put prendre une résolutiou sur cette affaire. Cependant ce Prince ou Electeur fait ce qu'il peut pour être en état de faire encore d'autres ofres par raport aux Païs qui dépendent de l'Archevêché de Cologne, il tâche même de faire entrer dans cette affaire quelque Prince voisin.

Comme il n'y a présentement ici rien autre chose qui mérite vôtre attention, je finis en vous assurant que je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 30. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 23. du courant il ne s'est rien passé ici de rémarquable. Celle-ci est pour vous donner avis que Mrs. *Nieuport* & *Jongestal* sont partis hier d'ici pour l'Angleterre en conséquence de la Résolution de Leurs HH. PP. du 21. du courant, ainsi que je vous en avois déja informé dans ma derniére. La Négociation commencée avec l'Envoyé de Liége avance de jour en jour, & l'on a eu avec lui encore une Conférence depuis que je vous en ai écrit, Mais Mrs. les Commissaires n'ont pas encore couché sur le papier le projèt de cette Alliance, cependant on en attend le raport à tout moment.

On attend encore la Flotte du Vice-Amiral *Witte Corneille de Witte*; fasse le Ciel qu'elle arrive à bon

bon Port ſur nos côtes avec les Bâtimens Marchands qu'elle convoye. Nous n'avons pas encore reçû les Lettres de France, enſorte que depuis ma derniére je n'ai point reçû de Lettres de vous. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

A Paris le 24. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

Je n'ai pas laiſſé paſſer une poſte ſans vous écrire ; Dieu veüille qu'on agiſſe avec droiture en Angleterre, en ſorte qu'on puiſſe convenir d'une bonne Paix telle qu'elle doit être entre voiſins. Je ne m'expliquerai point ſur la maniére dont elle ſera obſervée, mais en reſſort je pourrai dire, que tout ce qu'on pourroit ſtipuler au delà d'une Paix & bonne amitié entre Voiſins, ne ſeroit que domageable pour la République, car les Anglois promettront beaucoup & tiendront peu, & de nôtre côté nous voudrions qu'on en faſſe dix fois plus qu'on n'en aura promis.

On débite ici que le Prince de Suéde ne va à Gottembourg que pour conclure une Alliance avec l'Eſpagne & l'Angleterre. Cela donne ici beaucoup d'inquiétude, & l'on y blâme fort les menées ſecrétes (c'eſt ainſi qu'on s'exprime) de l'Eſpagne contre les Provinces-Unies; puis qu'on peut en conclure que cette haine con-

contre Leurs HH. PP. eſt irréconciliable, on ne blâme pas moins la Régence d'Angleterre qui sacrifie tout à ſes ſuretez & à ſes intérêts; quant à la Suede on voit aſſez combien les bonnes diſpoſitions pour Leurs HH. PP. ſont changées, ou du moins qu'elle ne les fait point paroître comme ci-devant.

J'aprens avec plaiſir les nouvelles qui m'annoncent que les Princes ou Cercles de l'Empire recherchent à faire quelque ligue défenſive avec la République. Lors que Leurs HH. PP. m'ont employé en Allemagne, j'y ai trouvé beaucoup de diſpoſition, les Allemans s'accorderoient mieux avec nous que perſonne, tiendroient mieux leur parole & obſerveroient ce qu'ils promettroient. Ils ſont les plus proches Voiſins de la République dont il n'y a rien de fâcheux à craindre. Il ne ſeroit pas difficile de faire entrer tout le Nord de l'Allemagne dans une étroite Alliance. Après cela l'Etat n'auroit beſoin de rechercher celle de perſonne.

J'eſpére que l'annullement du Traité de l'exemption des Droits de Sund ſe fera ſous le bon plaiſir du Roi de Dannemark & à des conditions ſatisfactoires pour ce Prince. Les mal-intentionnez & ceux qui ſont mutins trouvent que cela eſt aſſez deshonorable pour l'Etat; il ne faut donc point pour cela offenſer les amis, ils ſont rares à préſent, ainſi on doit les conſerver avec ſoin.

Je vous remercie de vôtre Lettre du 16. L'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. nous fournira matiére à une plus ample communication. Je ſuis,

Signé, G. BOREEL.

P.S.

P. S. J'envoye à Leurs HH. PP. une dépêche secrette touchant mes Négociations pour l'Alliance ; je m'y raporte & vous prie que l'examen s'en fasse de la maniére la plus secrette, & que l'on ne différe point à m'instruire des sentimens de Leurs HH. PP.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

A Paris le 28. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

Vous aurez pû voir par la derniére que j'ai écrite à l'Etat, que Mr. l'Ambassadeur de Portugal & Moi nous nous rendons mutuellement visite. J'ai appris par cette occasion que ce Roi souhaite fort le renouvellement de l'Alliance entre Leurs Hautes Puissances & cette Couronne ; Cet Ambassadeur m'a assûré que son Roi n'a aucun Traité, encore moins aucune Alliance avec la Régence d'Angleterre, & qu'ils sont seulement tombé d'accord ensemble sur la restitution & le dédomagement des Réprésailles de part & d'autre.

Puis que Leurs HH. PP. ont trouvé à propos d'envoyer quelques Commissaires pour sonder le terrain, ainsi qu'on le leur aura prescrit dans leurs Instructions dont je ne sai pas le contenu ; je vous prie de me marquer quelles sont les vûës de Leurs HH. PP. par raport à ce Roi. La France s'intéresse fort en faveur de la Maison de *Bragance* dont elle souhaite que la Régence

ence ſubſiſte ; & l'on eſt ici d'avis que cela era impoſſible tant que le Pourtugal ne ſera oint en paix avec les Provinces-Unies, de orte que la France contribuera de ſon côté uprès du Portugal à faire donner une juſte ſaisfaction à Leurs HH. PP. J'ai auſſi des moyens ci pour y travailler par le moyen de nos Amis qui ſont dans les Emplois publics.

La République de Veniſe témoigne qu'elle ouhaiteroit fort de voir l'ancienne & bonne Correſpondance rétablir entre elle & Leurs HH. PP. J'en ai déja écrit à Leurs HH. PP. le 22. Septembre dernier à la Réquiſition de cette République, & pour commencer par l'extérieur ils voudroient qu'on rétablit d'abord la Réſidence ordinaire des Ambaſſadeurs à Veniſe & à la Haye. Si vous voulez porter la main à cette affaire, je ſuis ſûr que je ſerois bien tôt informé des ſentimens de Leurs HH. PP. à cet égard.

Les Miniſtres de cette Cour-ci s'informent ſouvent de l'état où en ſont les choſes par raport à nos Députez qui ont été en Angleterre, à ceux qui y ſont encore & aux délibérations de Leurs HH. PP. ſur le raport des premiers. J'en ſuis préſentement inſtruit par la Lettre du 23. Je ne doute pas que Leurs HH. PP. ne ſoient bien informées de leur Ambaſſadeur, qui fût à Londres, de tout ce qui s'y paſſe, je ne puis obtenir la même choſe, quoi que je l'aye promis ici à la Cour par ordre de Leurs HH. PP. car la mauvaiſe maniére dont on en uſe à l'égard des Lettres de nos Députez à Londres & à l'égard des miennes qui ſont continuellement interprétées, empêche que je puiſſe en recevoir

au-

aucun avis de confiance. Cependant il seroit convenable & même utile que je fusse bien informé des affaires de ce Païs-là afin d'en informer avec discrétion les Ministres d'ici, & détruire ou du moins affoiblir quantité de nouvelles qui peut-être n'ont aucun fondement; je pourrois même souvent les prévenir à la gloire & au bien de l'Etat & de Leurs HH. PP. Je suis,

Signé,

G. BOREEL.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

A Paris le 31. *Oct.* 1653.

J'Ecris à Leurs HH. PP. par raport aux presens qu'on doit faire. Vous me permettrez de vous dire ici en secret que je ferois présent de la plus grande partie des six mille livres que je demande, à une personne que je ne puis nommer & à qui ce présent seroit très-bien employé. N. 1.

J'en ferois encore part à un autre qui peut tous les jours divulguer d'une maniére agréable les affaires de Leurs HH. PP. & de la Régence. N. 2.

Je donnerois aussi quelque chose aux Commis du Comte de *Brienne* qui ont toute la peine lors que j'ai quelques demandes ou plaintes à faire en conséquence de mon emploi, & qui n'en ont jamais la moindre reconnoissance. Voilà trois

rois ſortes de perſonnes qui doivent n'être point :onnu, ou le bienfait devient inutile & leur eroit ſans doute préjudiciable. N. 3.

Si on rend public cet ordre qu'on me donıera de diſpoſer de ces bienfaits, ceux qui ne 'en reſſentiront point, ſe trouveront ſans doute népriſez & s'en offenſeront; mais ceux qui ont nommez dans les Lettres publiques étant ıne fois recompenſez d'une bonne ſomme d'ar;ent, je me mettrai bien au deſſus des coups ourez des autres.

Je demande pour les Seigneurs les plus diſtin;uez & qui ont du crédit, ainſi que vous le 'errez dans la liſte où je n'ai rien marqué que *xempli causâ*, je demande, dis-je, quelques vres qui puiſſent faire honneur à Leurs HH. ᵓP. ſoit par la reputation de l'auteur, ſoit par ı matiére, ſoit par la beauté de l'impreſſion.

Je vous prie & les autres Seigneurs de la Réence d'amplifier cette Liſte de pluſieurs autres e même nature qui puiſſe faire honneur à nô:e Patrie auprès des perſonnes d'Etude qui ſont :i en grand nombre. Je ſuis,

Signé, BOREEL.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

A Paris le 31. *Oct.* 1653.

MONSIEUR,

Je répondrai à Leurs HH. PP. touchant leur éſolution du 17. Oct. par raport aux Preſens

à

à faire. Je vous ai toutes les obligations possibles de ce que par vos soins on examinera enfin avec équité les dépenses que j'ai été obligé de faire, & qui excédent beaucoup les Révenus de mon Ambassade. Je ferai sur ces articles mes Rémontrances à Leurs N. & G. P. qui doivent prendre ma cause en main au cas que les autres voulussent me faire tort.

Mr le Colonel d'*Estrades* aprendra sans doute avec plaisir que l'on n'a pas encore disposé de sa Charge à son desavantage, mais s'il en retiroit l'honneur & le profit, ne seroit-ce pas un moyen de l'engager davantage à favoriser le Commerce & la Navigation des sujets de Leurs N. & G. P.? Je vous prie d'y penser dans l'occasion.

Je me conduirai à l'égard de Mr. *Chanut* conformement à vôtre Lettre du 23. du courant. Je me ressouviens fort bien de tout ce qui s'est passé par raport aux Logemens francs des Ambassadeurs, & je sai bien aussi que c'est aux Ambassadeurs ou à leurs Amis à les pourvoir de Carosses quand ce ne seroit que pour quelques jours.

Je conviens de la validité des raisons employées dans le cinquième article de vôtre Lettre, mais une crainte raisonnable produit ordinairement la précaution & la prudence, sans diminuer le Courage: mais la terreur étourdit, alors on demande tout, on veut tout faire & on laisse entrevoir que toutes les grandes vertus sont étoufées. Oui, vous serez étonné de voir comment les choses vont ici & ce que l'on soufre des Anglois parce qu'on se sent trop foible.

Je

Je ſuis préſentement content par raport ıx affaires d'Angleterre, dont je demandois 'être informé, par une Lettre du 28. du ourant. Si l'Etat eſt obligé ou d'intention e faire la Guerre, mon ſentiment eſt qu'il .ut la faire avec vigueur & avec courage .ns y rien épargner. Mais ſi l'on peut faire paix avec honneur & qu'on ſoit dans la ːnſée d'entrer en Négotiation, j'avoue que préfere ce parti à la guerre; c'eſt alors ı'on a beſoin de cette précaution & de cet- prudence dont la rigueur précédente & ːlle-ci ont ſi bien fait uſage, pendant une ngue guerre dont les fruits ont été le réta- iſſement de cette précieuſe liberté qui fait ıjourd'hui la Gloire de notre Patrie & que prie le tout-puiſſant de lui conſerver toû- ırs.

Si nous pouvons paroître en mer avec des rces conſidérables & nous y maintenir dans : tems-ci où le commerce & la Navigation ːs Païs-Bas paſſe pour la plus importante, ce roit le moyen de faire fleurir le Négoce un coté & d'obtenir de bonnes & honorables ɔnditions des Anglois, car ſi une fois ils ſe ſſent & commencent à tomber, c'eſt fait eux. L'honneur de la nation en prendroit ſſi un nouvel accroiſſement chez les Etran- rs.

Quant à mon ſentiment par raport aux Al- nces, avec les Nations Allemandes & Sep- ıtrionales, je m'en ſuis expliqué dans la Let- : que je vous ai écrite par la derniere poſte 24. du Courant, à quoi je me raporte, & ſpere que ce petit commencement avec Lié-

ge & Cologne frayera le chemin à quelqu'au
tre Alliance plus étroite & plus avantageuſ
qu'aucune autre. Je ſuis, &c.

Signé,

G. Boreel.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 6. *Novembre* 1653.

Monsieur,

Après que j'eus expedié ma derniére du 3
du paſſé, j'ai reçu la vôtre du 24. par
penultiéme poſte, & par la derniére une aut
du 28. & deux du 31. Je vous ſuis très obl
gé des Communications que vous m'y donne
& en reponſe je vous aprendrai qu'enfin M
Keyſer a terminé l'affaire de la Reſciſſion
Traité de Redemption au contentement
Roi de Danemarc.

Le Mémoire ſecrèt que vous avez adreſ
par la derniére poſte à Leurs HH. PP. a é
remis entre les mains des Commiſſaires
Leurs HH. PP. pour les affaires de Franc
ſans en tirer aucune Copie afin qu'ils do
nent leur avis ſur le contenu ; juſqu'à préſe
on n'en a pas encore fait raport: mais ſur
ne Communication Verbale qui en a été fai
à Leurs N. & G. P. après une promeſ
prealable de garder le ſecrèt, elles ont ju
qu'on ne pouvoit y faire aucune attentic
poi

›ur le préſent; puiſque ce n'étoit que la réla-
on d'un diſcours d'un Sgr. de Diſtinction
la Vérité, mais qui ne l'a tenu ni par ordre,
i par Commiſſion, ni au nom de Sa Majeſté,
: qu'il eſt à propos d'attendre ſi ceci aura quel-
ue ſuite de la part d'une perſonne autoriſée &
ublique. Pour mon particulier je vous avouerai
ue conjointement avec pluſieurs Seigneurs de
Regence j'ai vû avec chagrin dans ces Re-
ıarques générales que d'un coté tous les ar-
cles de ce Mémoire tendent à 113. avec
89. 14, 39, 19, 37, 9, 48, 18, 31,
5, 38: & d'un autre côté à ne rélacher rien
ı du moins fort peu de choſe par raport
ı Commerce, à introduire les viſites & à ne
plus contenter de l'exibition des paſſeports
ı Lettres de Mer, on y rejette même l'Article
ı projèt de traité où il étoit parlé d'un ſe-
›urs de Vaiſſeaux pendant la Guerre. J'eſpé-
qu'on ſe rélâhera ſur la plûpart de ces de-
andes, ſur tout puiſque ce Seigneur ſupoſe
ı'on ſeroit aſſez diſpoſé à renouveller avec la
épublique le traité de Marine de 1676. ſans
rien changer.

On a ajouté encore un Deputé nommé
ın der Veecke à ceux qui ſont en Négocia-
›n avec l'Envoyé de Liége: cette affaire a-
.nce & l'on a déja couché ſur le papier un
ojèt qui a été communiqué à cet Envoyé
ıi de ſon côté n'a pu encore produire le
ojèt qu'il s'étoit chargé de dreſſer, parce
ı'il a écrit pour avoir des ordres plus parti-
ıliers.

Les Ordres de Mrs. *Rudolphi* & *vander*
'oeven, qui ſont partis pour le Portugal, ne

tendent qu'a y diſpoſer les choſes pour une Conference qu'on pourroit tenir à la Rochelle ou ailleurs, pour y conclure un Traité ; ils pouront en même tems y faire quelque ouverture des intentions de Leurs HH. PP. & je ne manquerai pas de vous faire tenir par le premier poſte les conditions particuliers, dont ils ſont chargez & qui ſont trop étenduës pour être ici rapportées.

Je ne manquerai pas de faire reſſouvenir de tems en tems M. le Greffier d'être exact à vous envoyer les extraits des Réſolutions de Leurs HH. PP. qui ſont de quelque importance.

Leurs N. & G. P. & enſuite Leurs HH. PP. ont réſolu il y a quelque tems, ſur le contenu de quelques-uns de vos Lettres, de renouveller l'ancienne correſpondance avec la République de Veniſe : & particulierement d'y envoyer un Ambaſſadeur ordinaire de la part de cet Etat. Mais comme il y a une infinité de bonnes Réſolution, qui reſtent ſans effet, celle-ci ſe trouve de ce nombre : j'y tendrai cependant la main & je ferai en ſorte qu'elle ſoit executée le plûtot qu'il ſera poſſible.

Les Deputez de Leurs HH. PP. pour les affaires de France examinerent la liſte que vous avez envoyée par votre derniére Lettre touchant la diſtribution 55. 15. 40. 18. 19. 49. 27. 37. 22. 15. 37. & ils en donneront leur avis à l'Aſſemblée.

Mrs. *Nieuport* & *Jongeſtal* ont mis à la voile le vendredi dernier des côtes de Zeelande, & ſuivant le vent que nous avons eu depuis ce tem

ems là, il y a apparence qu'ils feront entré limanche dans la Tamife.

Vous verrez par la Copie ci-jointe les nou-velles publiques que l'Etat à reçu hier d'An-gleterre. La Lettre fecrette que Leurs HH. P. ont reçuë fous le couvert de Mr. le Gref-fier *Ruyfch*, contient que Mr. *Lagervelt* Mi-niftre de Suéde s'étoit plaint aux Députez de l'Etat qui font en Angleterre qu'après avoir i fouvent demandé Audience, & d'être expe-dié, il n'avoit pu obtenir ni l'un ni l'autre pen-dant fix femaines entieres, & que pendant ces délais on maltraitoit fort les Vaiffeaux & les fujèts de la Reine Sa Maitreffe, qui abor-doient dans ce Royaume, en forte qu'il difoit être réfolu de partir dans quelques jours s'il ne eut obtenir l'Audience qu'on lui a néan-moins promife dès le 30. du paffé. D'un utre côté Mr. *Wytelok*, fe prépare à partir a femaine prochaine pour la Suéde, fans ue Mrs. les Députez aient pu rien décou-rir du fujèt de cette Ambaffade, ni des Inftru-tions dont ce Miniftre eft chargé. Ces deux hofes impliquent Contradiction, & je crains uelques feintes du côté de la Suéde. Cette Lettre fecrete contient encore qu'on a arrêté epuis quelques jours un Jefuite qui a été mis la Tour, & qui après un fevere examen a voué qu'il y a quelques femaines qu'envi-on cent Jéfuites font partis de leurs Cloîtres ans les Païs-Bas, pour fe difperfer en Angle-rre & dans les Provinces-Unies: qu'il y en voit environ foixante qui s'étoient fourez ans l'armée d'Angleterre & que les autres oient dans nos Provinces: fur quoi Leurs

N. & G. P. ont donné ordre à la Cou Provinciale d'y pourvoir.

Mr. de *Beverningh* m'écrit en particulie qu'il a de fortes raiſons pour bien eſpérer, & qu'il ſe flatte d'un heureux ſuccès. Diei veuille qu'il ne ſe trompe pas.

Mr. *Keyſer* a fait raport à Leurs N. & G P. & delivré par Ecrit les points de Délibé ration ci-joints ſous le N. 1. les Députez d Leurs N. & G. P. pour les affaires de Dan nemark ayant donné leur avis, il fut réſol de ratifier ce qui avoit été ſtipulé & le re ſte que vous trouverez dans la Réſolution c jointe. N. 2. Depuis ce tems là les Commiſ ſaires de Leurs HH. PP. ont pris la mêm affaire en conſidération & ſe ſont conform en tout à la ſuſdite Réſolution de Leurs N & G. P. en ſorte que j'eſpére qu'on prendr une concluſion conforme dans la Générali té.

Le Vice Amiral *de Witte* eſt arrivé cett ſemaine ſur nos côtes avec les Batimens mar chands qu'il convoyoit, & ſur l'avis que Leur HH. PP. en ont eu, elles ont réſolu ce que vous verrez par l'Extrait ci-joint N. 3. Je finis en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

A Paris le 7. Novembre 1653.

MONSIEUR,

Je dois, pour le bien Public, vous donner avis que Mr. *Chanut*, qui est parti le 2. de ce mois pour la Hollande par Calais a beaucoup de credit & de pouvoir auprès de la Reine de Suéde avec laquelle il a une Correspondance reguliere, en sorte qu'il sera bon que vous ou leurs HH. PP. découvrissiez & fissiez goûter à ce Ministre, ce que l'on voudroit inspirer & faire goûter à la Reine avant que cette Princesse en ait connoissance, car, sans en être prié, soyez assuré qu'il lui en écrira. On paroit disposé ici à le renvoyer en Ambassade en Suéde, à moins qu'il ne soit obligé de rester longtems en Hollande.

Les Esprits commencent ici à prendre feu contre les Anglois; en sorte que je crois qu'on n'auroit pas beaucoup de peine à les porter à une rupture au cas que Leurs HH. PP. ne pussent pas tomber d'accord avec les Anglois. J'attends avec impatience quel sera le succès des Négotiations de nos Députez, depuis les derniéres ordres qu'ils ont reçus de Leurs HH. PP. Je vous remercie de la Lettre que vous m'avez écrite le 30. Octobre. Je n'ai rien autre chose à vous communiquer; Je suis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 13. *Novembre* 1653.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 6. j'ai reçu la vôtre en datte du 7. Ce que vous m'écrivez de la confidence & de la correſpondence qui eſt entre la Reine de Suéde & Mr. *Chanut* s'accorde fort bien avec ce que m'en a ci devant marqué Mr. *de Beuningen.* Vous pouvez être perſuadé que j'en ferai uſage en tems & lieu.

Je n'ai pu, faute de tems, vous envoyer par ma derniére, les conditions particuliéres que Mrs. les Députez de Leurs N. & G. P. qui ſont allez en Portugal doivent propoſer à Sa Majeſté; Je vous dirai à préſent que les conditions, ou plutôt la principale contient en ſubſtance.

Que ſans s'arrêter &c. &c. *ainſi que dans le Projèt d'accommodement juſqu'à la fin.*

Mrs. les Etats d'Hollande & de Weſt-Friſe, jugeant qu'il eſt neceſſaire d'avoir dans la conjoncture préſente un plus grand nombre d'Officiers Subalternes ſur la Flotte de l'Etat, ils ont procédé à l'Election de deux Vice-Amiraux & de trois Contre-Amiraux, comme vous verrez, par les éxtraits de leurs Réſolutions du 8. & du 11. ci-joints.

Nous n'avons pas encore reçu les Lettres d'Angleterre qui, ſuivant la coutume auroient dues arriver hier. Néanmoins nous avons avis

que

que Mrs. *Nieuport* & *Jongestal* sont arrivez à Londres le 4. de ce Mois, en sorte que nous esperons aprendre quelque chose du renouëment des Négociations, par la premiére poste.

La Flotte du Vice-Amiral *Witte Corneille de Witte* a été depuis quelques jours sur nos côtes & tous les Batimens marchands sont heureusement entrez dans les ports. On est occupé à délibérer si & comment on employera le reste des Vaisseaux au de là des 30. mentionnez dans la Résolution du 1. de ce mois que je vous ai envoyée par ma derniére. Il me paroit que l'on est généralement d'avis de dèsarmer les plus gros & d'en préparer un grand nombre jusqu'à 30. ou environ pour tenir la Mer & croiser pendant tout l'Hiver, afin d'éviter par ce moyen les desordres que les tempêtes pourroient causer dans la Flotte si elle restoit en Mer pendant l'Hiver. Depuis deux jours nous avons eu un gros vent & je crains fort que la Flotte ne s'en soit déja ressentie. Je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

Le 20. Novembre 1653.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 13, du Courant je n'ai point reçu de vos Lettres d'autant que la Poste France n'est pas encore arrivée.

Celle-ci sera pour vous donner avis que Mrs. les

les Députez de Leurs HH. PP. en Angleterr ont eu de nouveau Audience en plein Confe le 7. du Courant: ils ont encore eu depuis u ne Conférence avec Mrs. les Commiſſaires & ils ont écrit le 14. ſuivantqu'ils croyoien avoir la lendemain une réponſe du Conſeil ſu leurs Propoſitions. Ils ont grande eſperanc que cette réponſe ſera telle qu'il poura s'e ſuivre quelque choſe de bon.

Par raport aux troupes Loraines, dont j'a fait mention dans une de mes précedentes, & qu'on a apris n'exceder pas le nombre de 90 Chévaux & de 2. à 3. cent Fantaſſins, Leu HH. PP. ont pris la Réſolution ci jointe N 2. qui, comme je l'eſpére, fera un bon e fet.

Les membres de l'Aſſemblée font pluſieurs Ré fléxions ſur l'Alliance projectée entre l'Electeu de Cologne, comme Evêque de Liége & l République, de ſorte que je ne crois pas qu'o prenne ſi-tôt aucune Réſolution à cet égard peut être arriveroit-il cependant qu'on réſolu de ne point exécuter le Traité avant que plu ſieurs autres Princes ou Etats y fuſſent compris & que les forces fuſſent ainſi conſidérablemen augmentées de ce côté là, en ſorte qu'on put a gir ſans autre conſidération. C'eſt le but de la Réſolution de Leurs N. & G. P. ci jointe N. 3. & ſur quoi les autres Provinces ne ſe ſont pas declarées dans la Généralité.

Le dommage que la Flotte de l'Etat a ſou fert par la derniére tempête ira, comme je puis l'augurer des avis que l'on en a reçu, à la perte des Vaiſſeaux des Capitaines *Jean Eg bertz Ooms*, *Boerman*, *van Kempen*, *Marcus*

Hart-

Hartman, Corneille Cornelitz Jol, Wagenaer, Vogelsang, Kleyntje, Corneille Tibi, Jean Rootius, & Swarte. Ce qui fait en tout onze vaisseaux de guerre, cependant le Vice-Amiral *de Ruyter* a écrit le 21. à Leurs HH. PP. qu'il n'y en avoit que 10. de peris, ensorte qu'un de ceux que j'ai marqué ci-dessus sera apparamment revenu. Il n'y en a que les trois prémiers qui apartiennent à l'Etat, les autres sont des vaisseaux louez, qui sont peris pour le compte de ceux qui les avoient louez. Il y en a plusieurs qui ont perdu leurs mats & d'autres qui sont fort delabrés, néanmoins on peut dire que la perte n'est pas excessive, & qu'il ne peut s'en suivre un fort grand préjudice. Voilà l'Hiver qui commence, & qu'on poura, sans perdre de tems, employer cette saison à tout reparer. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

A Paris le 14. *Novembre* 1653.

Depuis ma prémiere Conférence avec Mr. le Comte *Servien*, j'en ai encore eu une sous prétexte de lui rendre visite. Vous avez raison de dire que ce qui s'est passé ci-devant venoit de lui, mais ce Seigneur a beaucoup de credit, & c'est lui qui a sous le Cardinal le maniément des affaires les plus importantes du Royaume, pour ne pas dire que toutes lui passent par les mains : son Eminence a pour lui une estime

toute particuliére, & rien ne se fait sans lui, sur tout en ce qui regarde Leurs HH. PP. & l'Allemagne, car il passe ici pour être celui qui en a la meilleure connoissance. Le mal de tout ceci, c'est qu'il n'est point parti ci devant fort content de chez nous, ensorte que depuis ce tems-là il a conservé contre la République un certain levain qui opére à présent, & qui est cause qu'on ne traite pas aujourd'hui les choses autant à l'amiable que le demande la Conjoncture du tems & des affaires. Cependant il me paroit que depuis quelque tems j'ai fait quelques progrès sur son Esprit, qui continueront comme je l'espére; & pour remédier à ce qui pouroit rester de ce mauvais levain, je pourois employer *Silhon* auprès du Cardinal *Mazarin*, sur l'esprit duquel il a beaucoup de pouvoir, peut-être même un peu trop; & à la faveur de de cette Sappe on viendra à bout de la mauvaise humeur de *Servien*. Mais il faut employer les moyens que j'ai proposez & c'est à présent qu'ils viennent à propos. Je trouve aussi que Mr. *Servien* ne fait & ne dit rien de lui même, il parle & traite par ordres, quoiqu'il afecte de ne le pas faire connoître. Il a envoïé à la Cour par un Exprès tout ce qui s'est passé entre lui & moi; & m'avoit fait espérer que j'aurois réponse avant le départ de la présente; mais l'affaire de St. *Menehout* l'a empêché; elle occupe entierement le Cardinal qui a voulu entreprendre quelque chose contre le sentiment des Généraux & de quelques membres du Conseil; du moins c'est sur quoi il s'est venu excuser auprès de moi.

De-

Depuis ma premiére Conférence je lui ai mis hors de la tête le Projèt, qu'il s'y étoit fouré, de faire rompre les Provinces-Unies avec L'Espagne: il en conçoit l'impossibilité.

Les Dispositions de la France tendent à faire avec l'Angleterre un traité d'Amitié à des Conditions honorables, s'il est possible; autrement de faire avec les Provinces-Unies une Ligue offensive & défensive, & pour ne pas trainer cette affaire, d'employer tous les moiens les plus efficaces, qu'ils pourront mettre en usage par eux mêmes & par d'autres en Irlande en Ecosse & encore en Angleterre à qui on fourneroit du secours; jusqu'à donner même une Flotte au *Roi d'Angleterre*, & a inviter d'autres Rois & Princes qui seroient admis dans la Ligue d'un commun consentement. On me demande si le *Roi de Dannemarck* suivroit en cela les desseins de Leurs HH. PP. on m'assure d'y faire entrer le *Portugal* qui avant toutes choses donneroit aux Etats Généraux & à la Compagnie du Oüest une satisfaction raisonnable, en parlant du *Roi d'Angleterre*, on n'entend pas de le rétablir, mais de s'en servir pour l'avantage de la Ligue. Le point de vüe est d'unir d'intérêts la France & les Provinces-Unies pour traiter, conclure ou rompre ensemble avec *Cromwel* & le Parlement, faire ensemble ou la paix ou la guerre avec lui; & la France dit que les Etats Généraux doivent être persuadez qu'elle n'a d'autre but que de se mettre en repos de ce côté-là. Il me semble, sous correction, que je fais tous les jours quelques progrès par

raport aux articles de Commerce par mer, & que tous les jours j'y en ferai de nouveaux. On dit que si la France pouvoit s'accorder, conclure & agir de concert avec les Provinces-Unies à cet égard, l'intention seroit d'envoyer des Ambassadeurs de la part des deux Puissances au Général *Cromwel* & au Parlement pour leur notifier la Ligue & ses Conditions & leur demander réparation & restitution des pertes & dommages, ofrir au Général *Cromwel* & au Parlement de faire avec eux une traité d'amitié ferme & honorable; & au cas de refus, déclarer la Guerre à l'Angleterre; si l'on me trompe, je ne trompe point; c'est à la République à y réflechir; Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

A Paris le 14. *Oct.* 1653.

MONSIEUR;

Je vous suis très obligé de la Communication que vous faites des choses contenuës dans la vôtre du 6. du Courant. Je suis charmé des dispositions que l'on a faites pour la sureté du Roi de Dannemark, & je souhaite que cela passe dans la Généralité & qu'on en vienne à l'execution. La base du credit d'un Etat dans le monde est l'exacte observation de la

foi

oi donnée ; il eſt vrai qu'il s'en trouve qui
raitent d'adreſſe la conduite opoſée. Mais il
ne ſemble qu'ils ont grand tort.

Je joins à la préſente une Lettre qui doit ê-
re communiquée à Leurs N. & G. P.
nais dans laquelle il y a quelques particulari-
ez qui, (ſauf meilleur avis) pouroient être
enuës ſecretes ſans offenſer perſonne, d'au-
ant que dès qu'elles deviendront publiques, les
ruits en ſont immancablement perdus. Les
neſures dont on parle ſont plus particulariſées
lans vôtre Lettre que dans celle que j'adreſſe
Leurs HH. PP. ſi cette affaire pouvoit pren-
lre ce train, je crois, autant que me le
erſuade mon peu d'experience, que l'Etat ré-
abliroit ſa tranquilité du côté de l'Angleterre
vec beaucoup plus de gloire & de réputation,
'eſt ce que je laiſſe à decider à la ſageſſe &
la prudence de Mes Seigneurs & Mini-
res.

Il ne me paroît point que les François pren-
ent trop à cœur les interêts du Roi d'Angle-
erre, qu'autant qu'il faut qu'il y ait un maî-
e en Angleterre, car ils ne peuvent ſoufrir le
'arlement d'Angleterre & ils s'y fient moins
u'à qui que ce ſoit.

Je recommande cette affaire & ma Lettre ci
inte à vôtre diſcretion & je vous prie de la
nir ſecrette. Les affaires du Commerce &
e la Navigation s'accorderoient fort bien en-
mble à ce que l'on me dit, & l'on pouroit
bler ſur le traité de Marine de l'an 1646.
ue l'on m'a préſenté. La Négociation avec
s Liégeois fait ici un fort bon effet ; & il me
roit, ainſi que vous le verrez dans la Lettre
ci

ci jointe, que la Conjoncture du tems & des affaires est très propre pour traiter avec le Portugal, si Leurs HH. PP. jugeoient à propos de profiter de ce-tems ci pour en commencer les Négociations.

Je vous parle aussi dans la Lettre ci jointe de la liste que j'ai envoyé touchant les présens à faire, je n'en dis mot dans celle que j'écris à Leurs HH. PP. car s'il faut communiquer à quelqu'un l'affaire de *Silhon*, voila tout renversé & l'on en perd le fruit. Les autres présens seront publics & feront honneur à Leurs HH. PP. *Renaudot* est mort, mais son fils lui succéde dans le même emploi.

Les dispositions de la Suéde sont plus favorables aux Anglois qu'à Leurs HH. PP. j'ai été confirmé dans tout ce que je vous ai écrit touchant Mr. *Chanut* Ambassadeur de France: Il faut prendre garde que cet Ambassadeur ne puisse soupçonner que la Regence en est informée, car tout ce que vous lui ferez gouter ou notifier, il le fera gouter & notifier à la *Reine de Suéde*; C'est un honnête homme, d'une humeur très douce, qui entend raison, qui sait les belles Lettres & qui a une grande connoissance des affaires de la Suéde. Si Nos Messieurs qui sont à Londres pouvoient apaiser le mécontentement de *Lagerfelt* (La Nation Suédoise est terriblement brusque) ce seroit un grand avantage.

On peut disputer par mer le passage de *Wythlock*, sur tout puisque Mr. l'Amiral s'y trouve avec de si puissantes forces & qu'il doit absolument passer à travers. Les bruits qu'on a repandus ici sur ses Instructions, continuent

com-

comme je l'ai mandé ci-devant à Leurs N. & G. P.

Tout le mal que ressent la République vient les Emissaires d'Espagne, qui atiseront encore davantage le feu s'ils peuvent, à moins que Leurs N. & G. P. n'y rémédient par leur grande sagesse & leur prudence. Ces Boutes-feu irritent les deux Nations l'une contre l'autre & par ce moyen ils satisfont à leurs vûës Politiques & à la haine Ecclésiastique qu'ils portent à la Réligion.

Dieu soit loué de ce que Mr. le Vice-Amiral *de Witte* est arrivé à bon port avec la meilleure partie de la Flotte des Indes & du Nordt, c'est un grand secours pour nos Négocians, un bon renfort pour l'Etat & un grand soulagement pour bien de pauvres gens. Dieu veuille faire arriver le reste à bon port, & répandre la force & ses Bénédictions sur les armes de l'Etat afin que le Commerce & la Navigation soient bientôt rétablis dans leur lustre & leur liberté naturelle, soit par une bonne Paix, ce qui seroit le meilleur, soit par la force des armes que nous sommes obligez d'emploier avec tant de lenteur. Celles-ci seront le moyen le plus sûr pour obtenir des nos ennemis la premiére d'autant plus honorable. C'est l'humeur de cette Nation qui ne fait que ce à quoi elle est contrainte; alors elle tombe tout d'un coup.

Je me recommande & mes affaires à vos bons soins, & je vous prie de me croire &c.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 27. Novemb. 1653.

MONSIEUR,

J'ai reçu les deux vôtres du 14. du Courant après l'expedition de ma derniére en date du 20. Je crois vous avoir mandé que Leurs HH PP. s'étoient conférencées, à l'égard des points de délibération propoſez par Mr. *Keyſer*, à ce que Leurs N. & G. P. en avoient réſolu excepté le ſeul point de Ratification que les Députez des Provinces ſe ſont chargez de communiquer à leurs ſupérieurs.

Il y a quelques membres des Etats de Hollande, qui forment à préſent des difficultez par raport aux preſens que vous propoſez & les autres ne peuvent ſe reſoudre à faire paſſer la choſe à la pluralité des voix malgré ceux qui s'y opoſent, de ſorte que je ne vois gueres jour à cette affaire; d'un autre côté les Commiſſaires de Leurs HH. PP. n'en ont point encore fait leur raport.

Ce que vous marquez des mauvaiſes diſpoſitions de la Suéde par raport à l'Etat, n'a que trop paru par les Procedures qu'on a tenuës depuis quelque tems envers les ſujets de l'Etat, & que j'ai trouvé à propos de vous communiquer avec toutes leurs circonſtances, contenuës dans deux Lettres que la Regence a reçuës de Mr. de *Beuningen*, dont vous trouverez les Copies ci-jointes. N. 1.

Ce

Cependant j'espére qu'aussi-tôt que le Rei-
e sera informée que Leurs N. & G. P. ont
lâché dès le 23. du passé le *Groot Johan*
our satisfaire à sa demande, Sa Majesté rem-
lira toutes choses comme auparavant & fera
out réparer ainsi qu'il convient, c'est aussi ce
ont Leurs N. & G. P. ne doutent point
uisqu'elles n'ont pris, sur la reception desdites
ettres d'autre Résolution que celle dont je
ous envoye l'Extrait ci joint N. 2.

Depuis ce que je vous ai marqué dans mes
ernières touchant l'Alliance avec le *Prince de
iége*, Leurs N. &. G. P. ont résolu ce que
ous verrez par l'extrait ci-joint N 3. les
utres Provinces en ont pris Communication,
ais elles n'en ont pas encore rapporté leur avis.
eux des vaisseaux de retour de la Compagnie
es Indes qui, au départ du Vice-Amiral *Wit-
Corneille de Witte* étoient restés à *Bergen*
n Norwegue, sont heureusement arrivez dans
os ports avec le Commandeur *Boer*, ayant
issé là le troisième qui n'avoit pu sortir avec
même vent. Plusieurs Vaisseaux de Guerre
: Batimens marchands venant du Détroit &
: d'Espagne, & le Commandeur *Corneille
romp* avec six Vaisseaux de Guerre & trente à
uarante Batimens marchands sont arrivez, par
Manche, en Zeelande, desorte que tout
uroit été à souhait sans la perte causée par la
erniére tempête.

On a eu avis depuis que le Vaisseau des
ndes qui étoit resté derrière, étoit arrivé de
ergen en *Valkeren* avec plusieurs Batimens qui
iennent du détroit & autres Vaisseaux mar-
hands; & l'on donne les meilleurs ordres qu'il
est

eſt poſſible pour les aller chercher & les conduire à bon port.

La Flotte dela Mer Baltique qui s'étoit aſſemblée dans le *Sundt* depuis la pointe de *Schagen*, après le depart du Vice-Amiral *de Witte*, & entr'autres ſur tout quatre Batimens chargez de Canons achétez par l'Etat, eſt arrivée heureuſement le 23. du Courant dans le *Vlie* ſous le Convoi de trois vaiſſeaux de Guerre, & ſuivant l'avis du Commis elle eſt forte de 80. à 100. batimens.

Je vous envoye ci joint N. 4. Copie de ce que l'on a reçu d'Angleterre par la derniére poſte.

Mr. L'Ambaſſadeur *Chanut* eſt arrivé ici lundi derniér, & a eu aujourd'hui Audience publique de Leurs HH. PP. Il s'eſt renfermé dans les termes généraux des complimens & déclarations ordinaires, & dans ſa reception comme ailleurs il a donné aux Députez de Leurs HH. PP. le rang & les honneurs que Leurs HH. PP. ſoutiennent leur apartenir & que Mr. de *Bellievre* leur avoit refuſé en derniér lieu.

Je ſouhaiterois que vous penetraſſiez & me fiſſiez ſavoir en quoi conſiſtent les Inſtructions que ce Mr. *Chanut* a juſqu'à préſent & celles qu'on pouvoit lui donner dans la ſuite, & quoi qu'il ſoit impoſſible & que les temps & la conſtitution préſente de nôtre Gouvernement ne permettent pas de vous autoriſer à faire quelque dépenſe à cet égard; cependant je ſuis réſolu d'y depenſer deux ou trois cens florins pour en être ſurement informé, ainſi ſi vous croyez atraper une copie deſdites Inſtructions

à

laquelle on puiſſe ſe fier, moyennant cette
tite depenſe, je vous rembourſerai d'abord
ec reconnoiſſance ce que vous aurez debour-
, ou je le compterai ſuivant vos ordres à
lr. vôtre fils ici.

J'ai communiqué ſelon que vous le marquez,
ɔtre Lettre ſecrette à Leurs N. & G. P.
ı leur recommandant fortement le ſecret,
n ai retranché un paſſage qu'il n'eſt pas ne-
ſſaire que l'on ſache, Ils n'ont pris aucune
éſolution ſur cette lecture non plus que Leurs
H. PP.

On a été occupé ici quelque tems à l'érec-
ɔn d'une *Chambre Mi-partie* & l'on a fixé le
emiér Decembre pour en faire l'ouverture;
iſque tout eſt reglé, & que les juges qui en
ıt deleguez ont réſolu de partir le 3. De-
mbre pour Malines: ainſi il y a lieu de voir
'enfin on verra l'execution de cette affaire.
finis en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. de
WITT.

A Paris le 21. Novembre 1653.

MONSIEUR,

Depuis la reception de vôtre paquet du 6.
Courant, j'ai auſſi reçu celui du 13. J'ai
s la liberté de reïtérer dans mes Lettres d'au-
ırd'hui à Leurs HH. PP. l'affaire du renou-
llement de correſpondance avec la Républi-
que

que de Venise, parceque l'Ambassadeur est en core revenu à la charge.

Cette Cour-ci, c'est-à-dire Mr. le *Cardinal* est si occupée au siége de St. *Menehout*, qu toutes les autres affaires sont comme suspen duës, ce qui est cause que Mr. *Servien* n'a p encore me donner une réponse definitive su les articles, que je lui ai proposez, il y a de long-tems. Il n'y a cependant personne qu ne s'aperçoive bien qu'il importe fort à la Franc que Leurs HH. PP. ne concluent rien ave l'Angleterre sans elle, & qu'elle se repose su la puissante Alliance qu'elle ofre à Leurs HH PP.

Les bruits qu'on répand ici, & qui viennen de gens qui doivent être au fait, ne s'accorden pas bien, cependant tout se réduit à ceci qu' y aura dans peu un bon accommodement con clu entre Leurs HH. PP. & les Anglois ce qu quelques-uns souhaitent ici avec bien dela pa sion.

Vous verrez par ma Lettre publique les bruit qui courent à Marseille, que Leurs HH. PP avoient donné ordre à leurs Vaisseaux de Guer re qui sont dans la Mediterrannée d'arrêter & se rendre maîtres de tous les Bâtimens mar chands François, je vous prie de m'instruire cet égard, afin que je sâche ce que je dois di re à cet égard.

On a arrêté a Marseille plusieurs gros & petits Bâtimens pour transporter quelque se cours à Roses, si les nôtres s'y oposent le moin du monde, cela causera ici une terrible ru meur, c'est pourquoi je devrois être inform avant le coup, sauf correction, de la Ré

so-

lution de Leurs HH. PP. à cet égard.
Quant à la Députation qu'on envoye en Porigal, je vous avoue que mon ſentiment eſt u'il ſeroit avantageux que Leurs HH. PP. accommodaſſent & fiſſent la Paix avec cette Couronne. Lorſque j'étois en Hollande, le Conſul me communiqua certaines conditions ort importantes, dont il me dit avoir été chargé par le *Roi de Portugal*, avant ſon départ de Lisbone; je ſavois fort bien alors qu'il y avoit ertains perſonnages qui n'y prêteroient point oreille, tant que le Roi ne s'engageroit pas à ire reſtituer toutes les Terres dont l'Etat étoit n poſſeſſion par le moyen de la Compagnie u Oüeſt: or ce faire reſtituer n'eſt pas au ouvoir du *Roi de Portugal*, dont la Couronne 'eſt pas encore aſſez affermie, & il y a en ortugal autant de riches que de pauvres qui ont n très grand intérêt dans la poſſeſſion du Brail, en ſorte que, de leur propre aveu, ils veront plûtôt tout renverſer ſans deſſus deſſous, que e perdre leur bien. Leurs HH. PP. obtienront aiſément un bon équivalent en argent. Je onçois par vôtre recit qu'on ſe relâche beauoup des prétentions précédentes, ainſi je conois quelque eſpérance.
Dieu veüille que dans la tempête extraordiaire qui s'eſt fait ſentir depuis peu dans la Mer du Nord, nos mariniers ayent fait leur devoir. J'aprends des côtes de Hollande & de Zeelande tant de malheurs certains & tant d'aues aparens, que je tremble d'en aprendre la onfirmation par la premiére poſte. Que Dieu eüille dans ſes grandes Compaſſions conſoler nos ons compatriotes & la République de leurs per-

pertes & les reparer par de nouvelles bénédiction
Je souhaiterois fort que Mrs. les Députe qui sont en Angleterre me donnassent des avi certains de ce qui se passe dans ce Païs-là, mai l'interception de leurs Lettres & des mienne trouble entiérement nôtre Correspondance en sorte que jusqu'à présent je n'ai pu en rece voir un seul avis sur lequel je puisse faire fonds quelque envie qu'ils paroissent avoir de m'infor mer de tout. Cette Cour-ci se plaint fort d ces interceptions, qui arrivent tous les jours & d'une maniere si grossiére & si peu mena gée, qu'il paroit qu'ils s'embarassent fort peu puisqu'ils récachetent les Lettres si grossiére ment qu'il est aisé de voir qu'on les a ouver tes.

Le Duc d'*Angoûleme*, le dernier * Héritie de la Maison de *Valois* à substitué tous ses grand biens, au défaut de Successeur, au Prince d *Condé*. Sa fille est marié au Duc de *Joyeuse* mais il n'y a pas d'enfans de ce mariage jusqu' présent. Je suis, &c.

A

* Il se nommoit *Louïs Emanuel* Duc d'*An goulême* Comte d'Alets, il étoit Fils de *Charles d Valois*, Fils naturel du Roi *Charles IX*. qui l'avoi eu de Mad. *Marie Touchet*, fille du Lieutenant par ticulier du Présidial d'Orleans. Ce Prince lui don na le Duché d'Angoulême, il épousa en premiér nôce *Charlote* de *Montmorenci*, fille de *Henri I.* d *Montmorenci* Connêtable de France & de sa premié re Femme Antoinette de la Mark, fille ainé de *Ro bert* de la *Mark* Duc de *Bouillon*, Prince de *Seda* &c. Marêchal de France. Il en eut *Louïs Emma nuel* dont il est parlé ici.

Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 21. *Novembre* 1653.

MONSIEUR,

J'ai donné avis ci-devant des procédures u'on avoit commencé en Bretagne contre les 'aiſſeaux & Effets des Anglois; ceux de Nor-ıandie avoient imitez les prémiers & com-ıencé de pareilles ſaiſies.

Mais depuis quelques jours il eſt arrivée ici n exprès de Mr. de *Bourdeaux*, Ambaſſa-eur de France à Londres, avec des Lettres our Sa Majeſté & pour pluſieurs Membres du 'onſeil en particulier. Ce Courier eſt parti de ondres Lundi 10. Novembre. Le contenu es ces Lettres eſt que l'on eſt piqué au vif n Angleterre de ces Saiſies & Confiſcations, ites en Bretagne, en ſorte que ſi l'on n'y remé-ie au plutôt les choſes pourroient bien en ve-ir à une Déclaration de Guerre: C'eſt pour-uoi cet Ambaſſadeur prie qu'on faſſe Réflé-ion ſur ces dépeches, pour éviter ce coup, u'on apréhende ici plus qu'on ne le peut di-:.

En Conſéquence de cet avis, Sa Majeſté : ſon Conſeil ont d'abord annulé par arrêt du 'onſeil toutes les Procedures & Arrêts des 'arlemens de Rennes & de Rouen, avec or-re de relâcher effectivement les effêts & Bâ-mens Anglois, ce qui ne plaira pas du tout ıx Bretons & aux Normans qui ont fait des per-:s.

Un autre exprès parti de Londres avec le précédent mais qui ne vient que pour des affaires particuliéres de Marchands, raporte qu'à son départ il y a eu un *embargo* mis dans tous les ports d'Angleterre sur tous les Bâtimens & Matelots qui sortent, afin qu'on ne manque pas de matelots, dans les levées qu'on en fait à Londres & dans tous les Ports d'Angleterre, pour en fournir la Flotte; cette conduite cause beaucoup de plaintes & de peines. On se presse ainsi, parce qu'on a eu des avis de Hollande, des ordres que Leurs HH. PP. ont donnez pour équiper une puissante Flotte, & que l'on craint en Angleterre, qu'elle ne vint jusqu'à l'Embouchure de la Tamise dans laquelle sont leurs plus gros Vaisseaux & leurs plus grandes forces, ce qui les empecheroit d'en sortir & de joindre ceux qui sont dehors.

Il raporte aussi qu'on est las à Londres de cette guerre avec Leurs HH. PP. depuis qu'on a manqué de s'emparer de ces Flottes & de ces Bâtimens qui s'étoient retirez en Norwegue & en Dannemark, sur quoi la Régence avoit néanmoins fait fonds, sur tout sur la prise des Vaisseaux de retour des Indes, pour compenser leurs dépenses & aquiter leurs dettes passées & celles qu'ils contractent encore tous les jours; Ce qui les engage à présent dans quelques procedures un peu dures dans les recherches que l'on fait contre certaines personnes qui ont de gros biens, & sur tout contre les Papistes, afin de subvenir par ces moïens aux besoins publics.

L'Opinion de cet homme étoit que les Dépu

ıtez de Leurs HH. PP. ne pouvoient avoir occaſion plus favorable pour avancer les affires.

Il vient d'arriver encore quelqu'avis d'Aneterre que les Députez de Leurs HH. PP. nt encore eu une Conférence avec le Comıité Anglois, que Mr. de *Beverningh* avoit dit ɔur entrer en matiére, qu'une perſonne qui voit à cœur les Intérêts des deux Républiqes lui avoit rémis un Papier, qu'il communiqua, & qui contenoit les Articles & Contions qui, à ſon avis, pouroient terminer guerre pour le bien des deux Etats, & ablir une bonne paix & Amitié entre les ux Nations.

On prétend ici que cette perſonne, ſur laelle on raiſonne à perte de vuë, eſt *Cromwel* ême, & que la Concluſion n'eſt pas éloiıée.

Je n'écris rien de tout ceci à la Regence ırce que ne le tenant pas d'une main ſûre ne prétends pas qu'on doive y ajouter ue entiere foi, ainſi je vous prie de le conſirer comme un avis particulier & pour vous ſtruire de ce qui ſe débite ici ſur les Néciations d'Angleterre. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

Le 4. Decembre 1653.

MONSIEUR;

J'ai réçû, après l'expedition de ma Lettre du 27. du paſſé, les deux votres en dates du 21. La derniére poſte de France n'eſt pas encore arrivé.

Par raport aux ordres donnés par Leurs HH. PP. contre les Vaiſſeaux François dans la Mediterrannée, vous vous ſouviendrez ſans doute, que dans l'année 1651. Leurs HH. PP. ont été contraintes, après une longue patience, d'armer un nombre de Vaiſſeaux contre les pirateries des François dans cette Mer. Vous vous ſouviendrez auſſi du contenu des Inſtructions que Leurs HH. PP. donnérent alors au Lieutenant Amiral *Tromp* d'heureuſe Memoire deſtiné à commander cette Eſcadre dans la Méditerrannée, où l'on n'envoïa enſuite que le Commandeur *Cats*, & enfin de quelle maniére on adoucit depuis la ſévérité de ces Inſtructions à l'arrivée du Commandeur *Jean van Galen*, & lorſque la préſente guerre avec l'Angleterre commença. Depuis ce tems, autant que je puis m'en ſouvenir, comme ces pirateries continuoient toujours, Leurs HH. PP. ont renouvellé ces premiéres Inſtructions en tout ce qui regarde ces Pirateries; renouvellement dont on a ſouvent donné avis depuis ce tems-là à ceux

qui

ui commandoient de la part de l'Etat dans la ſediterrannée ; en leur ordonnant d'agir en onformité contre les Vaiſſeaux François ; & ɔut récemment on a envoyé les même ordres ı Commandeur *Roothaes* à l'occaſion de la riſe du Vaiſſeau l'Eſpérance & des mauvais aitemens que le maître de ce Bâtiment à eſ-ıié. C'eſt ſans doute ce dernier ordre qui donné lieu au bruit dont vous parlez dans une ɜ vos derniéres ; Mais l'intention de Leurs IH. PP. n'eſt nullement de cauſer aucun em-ɜchement aux Vaiſſeaux de Guerre de Sa Ma-ſté qui font voile avec de bons ordres, en-ɔre moins à ceux qui ſeroient employez à ſe-ɔurir ou à délivrer quelque place aſſiégée, ainſi ne crois pas qu'ils aient rien à en crain-e.

Je vous envoye ci joint ſous le N. 1. Co-e de ce que la Régence a reçû d'Angleterre ɜpuis ma derniére : de plus Nos Députez dans : Païs ont notifié ſous le Couvert de Mr. le riffier *Ruyſch*, qu'ils avoient eu une Confé-nce avec les Commiſſaires du Conſeil le 27. : le 28. du paſſé, mais ils ne s'expliquent pas .r ce qui s'eſt paſſé dans cette Conférence, : qu'ils renvoyent à l'ordinaire ſuivant, ainſi que ɔus le pourez voir dans la Copie de ladite ɜrniére Lettre ci jointe N. 2.

Mr. les Députez pour la Chambre Mi-par-:, ne ſont pas encore partis d'ici, mais ils ſe ſpoſent à ſe mettre en chemin demain ou au us tard après demain.

Nous n'avons pas encore de nouvelles plus iches des actions & de la conduite des Trou-s Lorraines, non plus que de leur ſéjour,

depuis ce que l'on en a apris par la Lettre de *Brederode*, dont je vous envoye Copie aussi bien que des annexes sous le N. 3.

Les Négociations commencées ici avec l'Envoyé du *Prince de Liége* sont entierement rompues de la part de cet Envoyé, sans doute sur ce qu'il a apris de la Résolution de Leurs N. & G. P. que je vous ai communiquée par ma derniére, & à laquelle les autres Provinces paroissoient disposées de se conformer; Il a demandé à Leurs HH. PP. ses Lettres de recréance, en sorte qu'il fait état de partir incessamment sans continuer aucune Négociation.

Depuis que Mr. *Chanut* a eu sa premiére Audience il n'a fait Proposition ni verbalement ni par écrit, & n'a demandé jusqu'à présent ni Audience ni Commissaires à cet effet.

N'ayant rien autre chose d'importans à vous mander je finis en Vous assurant que je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

A Paris le 28. *Novembre* 1653.

MONSIEUR,

Leurs HH. PP. m'avoient écrit que je fisse enforte par le moyen de cette Cour-ci que les Commissaires Portugais commençassent au plû

lûtôt les Négociations avec ceux de la République. Pendant que j'y travaillois Mrs. *Ru-olphi* & *van Hoven* sont arrivé de Lisbone hez moi & m'ont donné à connoître par un ourt récit de ce qu'ils avoient experimenté ue les choses n'étoient pas dispósées à des Conérences ; ainsi de leur avis je ne ferai aucune entative dans cette affaire jusqu'à ce que Leurs IH. PP. instruites par le raport de ces Mesurs me donnent de nouveaux ordres; ou si ous trouvez que nonobstant cela je doive ersister, faites moi la grace de m'en informer.

J'avois déja disposé ici les choses de maniére ue la France s'étoit chargé de disposer le Roi e Portugal à donner une satisfaction raisonable à Leurs HH. PP. La France voudra omprendre le Roi de Portugal, comme allié, ans l'Article XLVIII. du projèt d'Alliance ui est sur le tapis avec cette Couronne-ci. i je m'y opose, ainsi que le portent mes Instructions, les Commissaires François expri-neront la chose par maniére de demande; *Que la France propose le Roi de Portugal pour être, comme son allié, admis au présent Traité de Ligue, après qu'il se sera accommodé avec les Seigneurs Etats des Provinces-Unies.* De cette naniére là Leurs HH. PP. restent toûjours es maîtres d'admettre le Portugal ou non ; & 'on exige du Portugal la satisfaction demandée, i quoi la France s'engage par le projèt de cet Article de disposer le Roi de Portugal.

Il est parlé dans une Lettre publique du succès des offres d'une Négociation de Paix enre cette Couronne & celle d'Espagne; Je ne

dis rien de la réponſe qui y a été faite ; mais je pourois preſque aſſurer Leurs HH. PP. que ſi l'on vouloit ofrir la Médiation de l'Etat, & envoyer à cet effet une Ambaſſade ſolemnelle en Eſpagne, on n'y trouveroit point d'opoſition de ce côté-ci. Si l'on fait la paix avec l'Angleterre il faut faire en ſorte que la guerre finiſſe entre ces deux Couronnes-ci, car il me ſemble que nôtre Commerce & nôtre Navigation ne peuvent avoir aucune ſûreté tant qu'elle durera. Ainſi je tiens pour une Maxime certaine qu'il eſt de l'intérêt de l'Etat non ſeulement d'avoir la Paix avec tous les Rois, Républiques, Princes & Etats, mais même de l'entretenir entre eux, car tout trouble & toute guerre ſont contraires au bien de la République.

Depuis ce que je vous ai marqué de mes Négociations touchant l'Alliance, j'ai fait des progrès conſidérables dans ce qui concerne le Commerce & la Navigation & même touchant la Ligue défenſive. En prémier lieu j'ai obtenu tout le Traité de Marine conclu proviſionnellement en 1646. & la Caſſation de la prétendüe Loi Françoiſe que *Robe d'Ennemi confiſque celle d'Ami*; en ſorte qu'à l'avenir s'il ſe trouve dans un Vaiſſeau franc Hollandois des effets apartenant à leurs Ennemis, ces ſeuls effets ſeront confiſcables & l'on rélachera le Vaiſſeau & le reſte des effets; Car il eſt impoſſible d'obtenir le contenu de l'Article XXIV. de mes Inſtructions où il eſt dit que *la Franchiſe du Bâtiment en afranchit la Cargaiſon* même apartenant à l'Ennemi; à la vérité on me fait eſperer que dès que la Paix ſera faite avec l'Eſpagne, on ne fera pas beaucoup de di-

ficulté d'accorder à la Republique la clause *âtiment franc, cargaison franche*; on ajoute même qu'on n'accordera ce traité de marine, ainsi modifié, à aucun autre, qu'à Leurs HH. PP. avantage qui merite réfléxion.

Messieurs les Commissaires François continuent à discourir beaucoup sur les conditions de la ligue offensive, mais nous n'avons encore rien mis par écrit; ils souhaiteroient que la correspondance & la bonne amitié se rétablit mutuellement & de concert entre la France, Leurs HH. PP. & l'Angleterre; mais si cela ne se pouvoit faire à de bonnes & favorables conditions & que la Guerre continuât avec Leurs HH. PP. & commençât avec la France, alors se pouroit faire une bonne ligue; ce sont les dispositions de la Cour qu'ils laissent entrevoir. On ne parle plus de la néceſſité de rompre avec l'Espagne & cette Cour ne l'exige plus; Je vous remercie des communications que vous m'avez faites par la votre du 20. Dieu soit loué de ce que la perte n'a pas été plus grande; Je me recommande toujours à vous & suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 11. Decembre 1653.

MONSIEUR,

J'ai reçu la votre du 28. du passé après vous avoir écrit ma derniere du 4. du Courant: Pour

y repondre je vous dirai seulement, qu' autan que je le pense, vous ne pourez tirer aucu fruit de toutes les peines que vous pouriez vou donner par raport à l'affaire du Portugal. Nou attendons avec impatience quels auront été vo progrès depuis votre derniére, dans les nego ciations qui sont sur le tapis.

Un des Envoyez du Prince de Liége qui es resté ici a fait entendre à leurs HH. PP. qu' avoit reçu ordre de renouër les Conference avec les Deputez de l'Etat, & autant que j le puis conjecturer de ses discours particuliers il ne paroit plus éloigné de conclure sur le pie proposé en dernier lieu par leurs N. & H. P & dont je vous ai fait part cy-devant; & c'es ce qu'on lui accorda déja avanthier; cependan il ne s'est pas encore tenu de conference.

Les Juges déleguez pour la chambre *Mi-partie* sont partis hier pour Malines, excepté Mr *Doubleth* qui est resté ici par ce qu'il est indisposé outre cela Mr. le Deputé d'Overyssel pour cette affaire doit encore attendre la presentation d'une autre personne de cette Province.

Jusqu'à present l'Ambassadeur *Chanut* n'a fait à la Republique aucune proposition ni de bouche ni par écrit, excepté son compliment

Leurs N. & H. P. ont élû Mr. le Pensionaire *Vogelsangh*, Conseiller ordinaire en la Cour de Hollande.

Je vous envoye ci près dans deux Copies distinctes, ce que la Regence a reçû d'Angleterre par la derniére poste, tant publiquement que sous l'Adresse secrete; quoique vous n'y trouverez pas tout ce qui pouroit vous contenter, cependant, à mon avis, il y a une chose que nous

ous regardons le préſent comme la baſe de ut l'Edifice ; on pourra à l'avenir prendre s meſures ſur ce qu'il y a à attendre des nglois.

Nous n'avons ici autre choſe qui merite tention ; l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. ſéparera aujourd'hui ou demain. Je ſuis,

P. S. J'ai reçû vos deux Lettres du 5. & Lettre publique à Leurs N. & G. P. mais eurs HH. PP. ni Leurs N. & G. P. n'ont as encore reçû le projèt d'alliance dont vous ites mention ; ainſi vous ne feriez pas mal 'en envoyer une ſeconde Copie au cas que premiére fut perduë.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. de Witt.

De Paris le 5. Decembre 1653.

MONSIEUR,

Nous n'avons reçû les Lettres de Hollande que jeudi au ſoir. J'ai reçû alors la vôtre du 27. Novembre. Après avoir fait mon devoir en propoſant ce que je croi être pour le bien public, s'il y a des membres qui faſſent difficulté d'y contribuer, il faut s'en conſoler, la choſe dont vous m'avez écrit en chifre étoit d'une nature à ne pouvoir être pratiquée avec vôtre Propoſition.

D 6 Les

Les chofes fe traitent avec bien de la hauteur en Suéde; je me refouviens bien que du tems du Roi *Charles*, on y avoit plus d'égards pour Leurs HH. PP. Ce Prince les a fort mal recommandées à fon Heritiere: ainfi vont les chofes, cependant ils ont de grandes obligations à la Republique, ainfi ils devroient du moins s'abftenir de lui faire du mal.

J'aprends avec plaifir les progrès de la ligue avec les *Liégeois*, elle poura devenir très confidérable par l'admiffion des autres Princes & Etats voifins.

Dieu foit loué de ce que les Flotes d'Orient & du Nord font arivées. Mais quelle utilité en retirera-t-on, fi recevant chez nous tant d'effets & de marchandifes, nous ne pouvons les tranfporter où il feroit neceffaire? Voici le tems des Vendanges où on a coûtume de les changer pour des vins & autres chofes néceffaires, & les eaux du Oueft nous font fermées. J'aprends que les Anglois font forts en mer & que nos plus gros vaiffeaux fe rangent vers les cotes: on regarde ici cette temporifation des Anglois comme très fufpecte & très dangereufe pour la France comme pour Leurs HH. PP. mais je me repofe fur la fageffe de ceux qui font au timon. Je fuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 5, Decembre 1653.

MONSIEUR,

Leurs N. & G. P. sont les plus interessées dans l'affaire du Commerce & de la Navigation, & par consequent dans le futur traité de Marine auquel j'ai donné tout le soin & toute l'aplication dont je suis capable pour obtenir les conditions les plus favorables, que j'envoye par cet Ordinaire à Leurs HH. PP. je serai ravi si elles sont agréables à Leurs N. & G. P.

J'ai obtenu dans ce traité ce que l'on n'a encore obtenu avant moi dans aucun autre, savoir que Leurs HH. PP. y sont traitez par tout de *les Seigneurs Etats*, au lieu que ci-devant on ne se servoit que du terme *les Sieurs*. Il dépend à présent de Leurs HH. PP. & de vôtre bonne adresse, d'exiger des Ministres publics & sur tout de ceux de France, après la conclusion de ce traité, que dans tous Ecrits Lettres, ou Mémoires mis en François ils se servent du terme *les Seigneurs les Etats*, ce qu'ils ne pouront refuser, puisque le Roi lui même l'employe dans un traité solemnel. Les autres Princes seront bien obligez de suivre cet Exemple.

Le mot *du dehors* qui est dans l'Article II. & dans le LI. des mes Instructions a donné

lieu à bien des diſputes; parce, diſoient les Miniſtres du Roi, qu'il eſt contradictoire au même Art. II. & à nôtre Art. III. qui porte, *De ſe faire conſerver & maintenir mutuellement la tranquilité, Paix &c.* ce qui ne s'entend que de la tranquilité au dedans de l'Etat; d'un autre côté, diſent-ils, ſi l'on y laiſſe ce mot *de dehors*, ce ſeroit une eſpéce d'encouragement aux troubles & revoltes des Sujets *du dedans*, qui verroient que les autres alliez ne ſeroient pas obligez de donner dans ce cas aucun ſecours ou aſſiſtance. J'ai cependant obtenu ce point; mais en ôtant le mot *dehors*, pour pallier la choſe on a ſubſtitué, *envers & contre tous Princes & Républiques, & autre Etats Souverains qui au préjudice &c.* Art. III.

On a auſſi ôté le mot de *Pêche* du ſecond Art. de mes Inſtructions & par tout ailleurs. Mais les termes qu'on y a ſubſtituez dans l'Art. III. du projèt de Traité ſont ſi amples & ſi étendus que la pêche y eſt néceſſairement compriſe. Cependant pour éviter toute diſpute à cet égard je me ſuis aſſuré de l'Article ſecret ci-joint. Cette couronne-ci eſt atentive à éviter autant qu'elle peut d'irriter la Regence d'Angleterre & de lui donner la moindre occaſion d'en venir à une rupture; c'eſt pourquoi on ſoufre plus qu'on ne peut. Vous le verrez par le contenu de leur Article V.

Quant à ce qui concerne la ſureté de la frequentation du Commerce & de la Navigation dans les villes Anſéatiques pour les Sujets de l'un & l'autre allié; cette matiére commen-

ence à l'Art. V. de mes Inſtruction & à l'Art. X. dans le projèt François.

Quoique ſuivant les ordres de Leurs HH. P. j'aye ôté du Traité l'Article XII. de mes nſtructions, c'eſt-à-dire du projèt des Articles u Traité ; j'ai clairement expliqué que ,eurs HH. PP. ne prétendent pas & ne veunt pas ſtipuler le droit de pouvoir faire queles Traitez ou conventions avec des ſujets reelles & ſeditieux de Sa Majeſté pour leur acorder quelque ſecours contre le ſervice du Roi, mais ſeulement de pouvoir convenir & acorder avec eux à ce que les ſujets de Leurs IH. PP. ne ſoient pas troublez, inquiétez, ourſuivis, aretez ou endommagez en France en leur Commerce ou Navigation par ces illes ou ces ſujets du Roi qui ſont dans la ſeition ou la Révolte, & afin que jouiſſant de ur ſureté ordinaire dans leur negoce & dans ur Navigation ils ſoient à l'abri des incomoditez auxquelles ils ſeroient neceſſairement xpoſez à l'occaſion des troubles qui ſont ene le Roi & ſes ſujets. Et quoique Mrs. les Commiſſaires du Roi aient à préſent demandé 'eux même que cet Art. XVI. ſoit rayé du Traité, j'ai dit & proteſté que Leurs HH. PP. ntendoient ſe reſerver le pouvoir & la liberté e faire & prevoir à cet égard en tout tems ce ui a été dit & expliqué ci-deſſus, pour mettre leurs ſujets à couvert de toutes pertes & inultes; Mrs. les Commiſſaires ont écouté cette Proteſtation Verbale ſans y répondre un mot, e que je rémarque ici expreſſement comme ne preuve d'un aquieſcement tacite de leur art.

Vous

Vous me rendrez un grand ſervice & me ferez beaucoup d'honneur ſi vous voulez me faire part des Conſidérations & des Inſtructions de Leurs N. & G. P. ſur tout ce projèt de Traité, cela me ſeroit d'une grande utilité.

On a publié une nouvelle défence de tranſporter hors du Royaume ni Toile à Voile, ni munitions de Guerre, ni denrées ou proviſions pour le Bâtiment ou l'Equipement des Vaiſſeaux. La Regence & les marchands d'Angleterre avoient ici envoyé des Commiſſions pour en achêter pour près de deux millions; les forces qu'ils ont raſſemblées dans le Canal étoient deſtinées à faciliter ce tranſport.

Sur une Lettre de Mr. *de Bourdeau*, les membres du Conſeil du Roi ſe plaignent de ce que les Députez de Leurs HH. PP. à Londres ont eu une Conférence de cinq heures entiéres avec le Commité Anglois, & de ce qu'ils ſont ſur la reſerve avec Mr. *de Bourdeau*, ce qui donne lieu à une infinité de mauvais ſoupçons. Je ne puis donner ſur cela aucune réponſe ſatisfactoire à cette Cour-ci, puiſque je ne reçois aucune information de ce qui ſe paſſe là. Quoique j'en aïe écrit tous les ordinaires & que je l'aïe demandé. Je ſuis, &c.

A

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 18. *Decembre* 1653.

MONSIEUR,

J'ai reçû depuis le départ de la mienne du II. ɔs deux Lettres en date du 5. du Courant, ıi m'ont fait d'abord beaucoup de plaiſir; ı ce que je m'imaginois d'y trouver le Traitellement réglé qu'auſſi-tôt la reception ɜurs HH. PP. auroient donné leurs ordres ›ur la Conclufion. En effet j'avois trouvé ſi tite la diférence du Traité & de vos Inuctions, ainſi que vous me l'aviez marqué ns vos Lettres, que je ne voyois pas qu'on t pu en former ici la moindre dificulté, ııſque j'avois lieu de croire que me marıant les diférences les plus eſſentieles, vous en auriez paſſé aucune, pour raporter celles ıi meritoient moins d'attention. Cependant vous avouerai avec vôtre permiſſion que je e ſuis trouvé bien loin de mon attente à la cture de ce Traité projeté, que je reçus ımedi dernier, le lendemain que Leurs . & G. P. s'étoient ſéparées. En effet j'ai ɔuvé dans ce Projèt quelques points eſſenɜls que Leurs N. & G. P. negouteront ablument point; tels ſont, I. que la Garantie ı défenſe promiſe par ce Projèt, à l'égard ː la France n'eſt pas limitée, ainſi que le ɔrtent vos Inſtructions, aux païs, Villes &

Pla-

Places de Sa Majesté dans tout le Royaum de France & dans ce qu'il posséde dans le Païs-Bas, mais généralement à tous les païs Villes & Places que les contractans posseden présentement en Europe ou pourroient posséde à l'avenir en vertu de quelques traitez ou au trement.

II. Conformement aux Instructions, il es dit dans le Projèt que la République ne sera pas obligée de rompre à présent avec l'Espa gne ni la France avec l'Angleterre, mais on y stipule que la France ayant fait une paix ou tréves avec l'Espagne, ou Leurs HH. PP. avec l'Angleterre, s'il arrivoit que l'un ou l'autre des ennemis nouvellement reconciliez vinssent à être attaquez ou troublez de nouveau, en sorte que les choses allassent à une rupture, l'Allié seroit obligé de rompre aussi à la premiére requisition de celui qui auroit déja rompu: & qu'il suffiroit qu'un des Alliez déclarât qu'il en est venu à une rupture, sans examiner si cet Allié a été l'attaquant ou non, ou sans avoir recours préalablement aux offices de l'intercession ou de la médiation.

III. Qu'après une telle rupture mutuelle, il ne seroit point permis de faire aucun Traité de Paix ou de tréves avec l'ennemi commun qu'ensemble & d'un commun consentement.

IV. Que dès à présent on s'obligera réciproquement à ne faire avec l'Espagne ou l'Angleterre aucun Traité de Paix ou de Tréves sans l'intervention & la participation des Alliez.

V. Si avant que la France ait conclu la paix

x ou une Tréves avec l'Espagne, ou la Ré-
blique avec l'Angleterre, Leurs HH. PP.
Sa Majesté venoient à rompre respective-
ent avec l'Espagne & l'Angleterre pour quel-
e raison que ce soit, alors on ne poura faire
cun Traité avec l'ennemi commun, sinon
njoinctement & d'un commun consente-
ent, jusques-là même que les Négociations,
i auroient pu être commencées, avant cette
pture, seroient d'abord rompuës, & les Mi-
stres envoyez à ce sujét rapellez & toute
rrespondance interrompuë, jusqu'à ce que
Négociations se puissent renoüer de concert
se terminer d'un commun consentement.
VI. On ne stipule rien de plus avantageux
ur la Marine que le Contenu du Traité
t en 1646. avec la France, & l'on renvoye
reglément ulterieur à une autre Négotia-
on.

Outre cela il y a encore quelques autres pas-
ges moins importans, & le prélude est cou-
é dans des termes qui ne s'accordent pas, ce
e semble, avec le respect & l'honneur de
Etat; il est vrai qu'on s'en est servi dans
uelques Traitez anterieurs, mais on s'y est
posé lors du traité de Guarantie de 1643.
ont le prélude a été couché de tout autre
aniére, je finis en vous assurant que je suis,
c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de Witt.

A Paris le 12. *Decembre* 1653.

MONSIEUR,

Après avoir fait toutes les récherches pou satisfaire à ce que la Regence & vous desire touchant les instructions de Mr. L'Ambassadeur *Chanut*, j'en écris aujourd'hui à Leurs HH. PP. je me raporte à cette Lettre. M le Bourguemaître vôtre Pere avoit fait connoissance autrefois avec cet Ambassadeur étant à Lubeck, la continuation de cette connoissance commencée pourroit être utile à l'Etat

Je tiens de bonne main les raisonnemens contenus dans ma derniére Lettre à Leurs HH PP. si j'avois les secours que j'ai demandé en dernier lieu, rien ne m'empécheroit de penetrer *usque in Sacrarium*: de là vient souvent qu'on ignore ou qu'on manque certaines choses faute de ces moyens pressans & efficaces.

Je vous remercie de ce que vous m'avez communiqué par la vôtre du 4. du Courant Les ordres de Leurs HH. PP. dans la mediterrannée sont donc tels ? C'est à ceux qui y ont intérêt d'y prendre garde. J'ai écrit à Leurs N. & G. P. sur les ménaces qu'on faisoit à Marseille aussi-tôt que j'en ai été informé. Leurs sujets seront ceux qui soufriront le plus s'il y arrive quelque desordre par raport aux

Né-

égocians des Païs-Bas. J'atends ſur cela re-
nſe de la Regence même.

J'ai raporté dans ma Lettre publique ce que
n dit ici des Négotiations de nos Mrs. à
ondres, vous comprendrez aiſement que
quelque maniére que l'on conſidére les cho-
:, le meilleur ſeroit, pour ne pas dire qu'il ſè-
t néceſſaire, que la France s'accordât auſſi,
du moins qu'elle ſoit compriſe dans nôtre
'aité à faire avec l'Angleterre, puiſque tant
'il y aura Guerre ou mès-intelligence entre la
ance & l'Angleterre, nôtre Navigation &
tre Commerce dans les Mer du Oueſt ſeront
ijours troublés & ruinez. C'eſt à quoi Leurs
& G. P. feront ſans doute attention.

L'Aſſemblée des Commiſſaires des deux co-
, qui doivent former la *Chambre Mi-partie*
iſe ici des ſoupçons, la jalouſie ne mourra
entre les deux Nations.

Je ſuis faché que les commencemens de
:te petite Ligue avec le *Prince de Liége* n'aient
int eu de ſuccès; je la regardois comme u-
boule de neige qui en roulant s'accroit
ntinuellement. La Regence eſt aſſez pru-
nte, Dieu lui accordera ſa benediction dans
ıtes ſes entrepriſes. Ces harcellemens des
rains coutent beaucoup & donnent de l'em-
rras, *qui a Terre a Guerre.*

La Guerre ſera formidable le printems pro-
ain ſur les Frontieres de Flandres, on y don-
ici toute l'attention.

Le Comte de *Berliſe*, maître des Cérémo-
:s, ſort de che moi. Il eſt venu de la part
Roi me prier d'aſſiſter demain à 10. *heures*
Te Deum, dans l'Egliſe de Notre Dame où je
trou-

trouverai ma place. On le chante pour reme
cier Dieu de ce qu'il a preservé le Roi d'u
Guerre civile & conservé son Royaume.
suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

Le 25. *Decembre* 1653.

Monsieur,

J'ai reçû la vôtre en datte du 12. depuis
depart de la mienne du 18. du Courant. J
vû avec plaisir, par la Lettre que vous av
écrite à Leurs HH. PP. les raisons pour l
quelles Mr. *Chanut* est venu ici, autant q
vous avez pû les pénétrer.

J'ai oui ci-devant mon Pere vanter extrac
dinairement la personne de cet Ambassadeur
ses bonnes qualitez ; & l'experience me co
firme à présent ce qu'il en disoit alors ; je
doute pas que lorsque mon Pere, qui dep
l'arrivée de cet Ambassadeur a présque toujou
été à Dordrecht, sera de rétour ici, il en t
che d'avoir quelquefois l'honneur de le voir
de renouveller & cimenter l'ancienne connoi
sance qu'ils avoient faite à Lubeck.

On a résolu le 4. de ce mois de faire r
venir les Vaisseaux de guerre de Leurs H
PP. qui sont dans la Mediterrannée, & les o
dres ont été expédiez sur le champ. Par
moyen cessent toutes les difficultez que vo
aprè

éhendiez & que vous prevoïez devoir naî-
de l'ordre qui auroit été envoyé en dernier
ı au Commandant des ces Vaiſſeaux.
Vous ſavez, par raport à l'Admiſſion de la
ınce dans le Traité qui eſt ſur le tapis avec
ngleterre, quels ordres on a envoyez à nos
ɛputez par une Réſolution de Leurs HH.PP.
5. Juin dernier; & j'en eſpére un bon ſuc-
; au cas que le Traité même conſiſte, car
ũis avec vous d'avis que les ſujets de la Ré-
ɔlique ne pourroient jouïr du fruit de la paix que
ıs ferions avec l'Angleterre, qu'autant que
France ſera en bonne intelligence avec l'An-
terre.
Les Députez du *Prince de Liége* ne ſont pas
:ore partis, & les Commiſſaires de Leurs
I. PP. ont encore été depuis peu en Con-
:nce avec eux. Si cette affaire réuſſit je ne
nquerai pas de vous en informer.
Je n'ai rien autre choſe à vous communi-
:r cette fois-ci, ſinon les Nouvelles venuës
ıngleterre par la derniére poſte & qui ſont
ıtenuës dans deux Lettres diſtinctes dont la
ɔpie eſt ſous le N°. 1. & que Leurs HH.
'. ont réſolu de faire encore conſtruire tren-
Vaiſſeaux de Guerre, ce que vous verrez plus
long dans la Réſolution ci-jointe N°. 2.
Voilà deux poſtes où nous n'avons aucunes
uvelles de Suéde. je vous laiſſe à penſer ce
'on en peut conjecturer, & quel fonds on
ıt faire ſur les ſuſdites Nouvelles d'Angleter-
Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire DE WITT.

A Paris le 18. *Decembre* 1653.

MONSIEUR,

J'aprens par les derniéres Lettres de Holla de que mes ſix paquets contenant le Projèt c Articles de l'Alliance avec cette Couronne c ſont arrivez en ſureté & bien cachetez, qu'ils auront été préſentez le 13. avant mic l'Aſſemblée de Leurs HH. PP. je n'ai r oublié pour obéïr aux Intentions de Leurs H PP. & obſerver les points de mes Inſtructio Leurs HH. PP. en jugeront ſuivant leur grar ſageſſe & la connoiſſance qu'ils ont de l'inté de l'Etat, c'eſt à quoi je me ſoumets humb ment.

Les Commiſſaires du Roi ont toûjours te la plume ainſi qu'il leur apartenoit, tout ce c eſt projeté depuis l'Article XXIX, juſqu'à fin a été mis ſans mon conſentement, tout qui y eſt du mien c'eſt que j'ai tâché d'en ger les Commiſſaires à ſe raprocher du con nu de mes inſtructions autant qu'il ſeroit po ble.

J'ajouterai qu'ils ont jugé que cette mani de Ligue étoit la meilleure par raport à 1 & 157. puis qu'on en pourroit ainſi eſpé quelque effét, de l'honneur & de la réputati

t sur tout une paix durable ce qu'ils se persua-ent fortement au-cas que Leurs HH. PP. oulussent entrer dans les mêmes vuës. Par ıport aux autres ils jugent qu'il sufit de s'en te-ir a peu près aux termes de mes Instructions, insi qu'on l'a couché dans le projèt que j'ai en-oyé.

Cette Cour-ci persiste dans ses soupçons que ,eurs HH. PP. n'entretiennent ces Négocia-ons avec elle que pour obtenir de meilleurs Conditions de l'Angleterre: & lorsque j'ai vou-ı employer quelques raisons, pour dissiper ou ı moins pour affoiblir ce soupçon, on m'a ·pondu que depuis peu on avoit encore été onfirmé dans cette opinion, puisque quelqu'un : la Regence des Provinces-Unies avoit dit, ce que j'ai de la peine à croire) que l'Instru-ion de Leurs HH. PP. n'étoit pas de conclu-: avec la France avant que d'avoir conclu avec Angleterre; j'ai répondu à cela qu'ordinaire-ıent ces prétendus Discours ou sont mal ra-ortez ou sonr mal entendus, ou plutôt qu'ils ınt forgez par des mal intentionnez qui vou-roient empêcher la bonne intelligence entre ,eurs HH. PP. & cette Cour-ci; qu'au sur-lus j'étois chargé de les assurer que les inten-ons de Leurs HH. PP. étoient bonnes & roites, & qu'elles vouloient régler, accorder & onclure une ferme & étroite Alliance qui puis-: contribuer à conserver & augmenter la Pro-erité des deux Etats; en un mot que je les ricis de m'en croire préferablement à des avis ıcertains qui peut-être viennent de gens incon-ıs.

Ces Mrs. m'ont déclaré naturellement que

leur intention eſt de vivre en paix avec l'An gleterre, mais qu'en même tems Leurs HH PP. doivent auſſi y être en paix, afin que ſ cette paix venoit à manquer, ſoit par rapor à la France, ſoit par raport aux Provinces-U nies, l'un & l'autre ne manqueroit pas de ſ trouver envelopez dans le même embara: Que ſi l'Alliance entre la France & Leur HH. PP. étoit concluë auparavant (ainſi qu'il diſent) on ne pouroit en attendre que de grand avantages pour Leurs HH. PP. dans leurs Né gotiations avec l'Angleterre: puiſqu'alors l France ſera toute prête à employer les devoi efficaces d'une Ambaſſade dont les ſuites ſe roient ſelon toutes les apparences & même né ceſſairement que Leurs HH. PP. obtien droient la paix avec la Regence d'Angleterre des Conditions auſſi avantageuſes qu'honorable Les devoirs de ma charge exigent de moi qu j'informe Leurs HH. PP. de toutes ces cho ſes, afin qu'elles y faſſent leurs réfléxions. J ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 19. *Decembre* 1653.

MONSIEUR,

Depuis la vôtre du 11. le Gouvernement au ra ſans doute reçû le 13. par Amſterdam projèt des Articles du Traité d'Alliance que j' envoyé dans ſix paquèts afin d'ôter tout ſoubço

e les ai adreſſez ſous autant de noms difé-
s.

Vous rendrez ſervice à l'Etat, & en mon ticulier je vous aurai obligation ſi vous vou- bien m'informer des véritables ſentimens 'on aura touchant ce projèt, ne m'excuſez ni m'épargnez pas, je vous en conjure. Je ; ici pour exécuter les intentions de la Re- nce, & je n'ai aucune vuë particuliére que le de ſervir ma Patries ſelon le bon plaiſir des ſonnes ſages qui ſont au timon des affaires & mi leſquelles j'ai une eſtime particuliere pour is.

Si cette Cour-ci pouvoit une fois être perſua- que c'eſt *tout de bon*, que l'on veut traiter, nclure, & ſigner, je crois qu'on agiroit plus ertément au plus grand avantage de l'E-

Je ſuis perſuadé que leur véritable intention de vivre en répos & en bonne intelligence c l'Angleterre autant qu'ils le pouront faire s proſtituer l'honneur de la Couronne: on udroit auſſi ici qu'il en fut de même de Leurs H. PP. mais qu'elles y trouvaſſent leur ſureté leur honneur. Ils croïent que pour en venir out il faut conclure abſolument l'Alliance :c Leurs HH. PP. dans les termes les plus ts.

Vous verrez dans ma Lettre publique ce : je dis de l'ombrage qu'ils prennent à cet rd, cela leur vient d'Angleterre & non pas Provinces-Unies, & permettez moi de vous : entre nous que la Republique obtiendroit manquablement des Conditions plus favora- s & plus équitables dans la Négotiation An-

gloise, s'ils aprenoient que le Traité est con-
clu entre Leurs HH. PP. & cette Couron-
ne.

Je suspendrai l'exécution des ordres de
Leurs HH. PP. jusqu'à ce que elles m'aïent
écrit de nouveau, puisque je vois les chose
fort changées.

Les Evangelistes d'Allemagne sont attenti
au succès des Négotiations entre la France &
Leurs HH. PP. & j'aprends avec plaisir qu
ceux de Liége persistent â vouloir conclu
avec Leurs HH. PP. un Traité? Quelque pe
qu'il puisse être, il aura des suites sans dou
& augmentera avec un peu de tems.

Mr. l'Ambassadeur *Chamut* se loue fort de
reception que Leurs HH. PP. lui ont faite,
en particulier de vos égards & de vôtre civi
té. Je crois que son Exc. commancera enfin
parler, sur tout quand il saura qu'on aura reçu
projèt du Traité d'Alliance. Sa qualité d'Am
bassadeur extraordinaire est changée en ce
d'Ordinaire, je ne puis rien ajouter à ce q
j'ai écrit sur ce que je pensois du sujèt de
Mission.

A la lecture de la derniére periode de vô
Lettre je me préparois à aprendre avec joye q
les Députez de Leurs HH. PP. à Londres
auroient été bien reçus qu'ils auroient enfin co
clu quelque chose, mais j'ai le chagrin de v
tout le contraire: il faut traiter avec cette n
tion tout autrement qu'avec les autres. *Unge*
tem pungit, pungentem ungit. Permetez moi
vous parler quelquefois librement pour le bi
de la patrie sans que vous le divulguiez. Dep
le 25. (15.) on a apris ici que tout est chan

Londres, du moins Mr. de Bourdeaux l'é-
it ainsi à la Cour. Je voyois bien que les
ɔpositions & les prétensions étoient assez ex-
ordinaires pour qu'il n'en vint rien du tout;
n'y a rien de plus incertain & de plus
éjudiciable que de renvoyer toujours quel-
e point ou points à régler pour la fin de la
égociation. Pour eux (suivant leur humeur)
en tirent ou croyent tirer leur avantage.

On est ici dans les dispositions de faire au
ıtôt proceder contre le Prince de *Condé* com-
: contre un Rebelle & un ennemi de sa
rie, le dégrader de sa qualité, confisquer
biens, & déclarer sa posterité déchuë &
ıabile à succeder à ses honneurs, dignitez &
ns, ses bois de Haute futaye abatus, & lui
vé de tous les revenus, droits & rang ata-
ːz à sa naissance, sans espérance de pardon
de changement à jamais. Je vous écris
ːi en confidence & je vous prie de n'être
cité.

Le Roi l'a ainsi recommandé lui même à
r. le Procureur-Général *Fouquet* qui doit
ːsser la chose; & afin de lever tout obsta-
on est résolu de déclarer le Prince de *Conti*,
ːmier Prince du sang, lui donner tous les
ns de son frére & le marier avec une niéce
Cardinal *Mazarin*: tout ceci est réel &
ːécute du consentement du Prince de *Conti*,
ɔiqu'il y en ait quelques-uns dans le Conseil
Roi qui sont d'avis qu'on devroit réünir à
Couronne tous les bien confisquez & don-
seulement un équivalent au Prince de *Conti*.
suis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 1. *Janvier* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu les deux votres du 18. & 19. paſſé après le départ de ma derniere du 25. vous remercie des choſes dont vous m'y fai part. Je vous ai déja mandé ce que j'ai tr vé dans le projèt d'Alliance qui ne ſera pas gout des Etats de Hollande & Weſtfriſe , . tant que je me l'imagine: depuis ce tems là il s'eſt rien paſſé ici à cet égard & les Dépu de Leurs HH. PP. qui ſont chargez de ce affaire n'en ont encore fait le raport , je preſſerai autant que je pourai.

Leurs HH. PP. ont reçu Samedi der une Lettre de leurs Députez en Angleterre, quelle eſt de deux jours de date plus vieille c l'on a reçu auparavant par la poſte ordinai & dont je vous ai déja fait part ; par conſéqu elle ne contient rien qu'on n'ait apris par précédente. Cependant afin que vous ſach la ſuite des choſes je vous en envoye Co ſous le No. 1.

Depuis ce temps là Leurs HH. PP. encore reçu d'Angleterre hier après midi la L tre publique dont je vous envoye Copie No auſſi bien que de celle qui étoit ſous l'adre de Mr. le Greffier *Ruyſch* No. 3. vous y v rez les changemens étranges qui ſont enc

rivez dans ce païs, Dieu veüille que ce soit
our le mieux & pour l'avantage de nos affai-
es.

Mr. *de Beuningen* marque de Suéde dans sa
erniére, que les dispositions ne sont plus dans
e Royaume là aussi favorables aux Anglois
ue ci-devant, que Mr. de *Lagervelt* n'a rien
pporté de bon d'Angleterre, & que selon tou-
es les aparences Mr. de *Wytelock* ne fera là rien
'important. N'ayant rien autre chose à vous
nander qui merite vôtre attention, je finis en
ous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 26. Decembre 1653.

MONSIEUR,

Lorsque j'envoyai le 5. du Courant, le pro-
t des Articles du Traité, j'y ajoutai mes Let-
es, savoir l'une pour Leurs HH. PP. & l'au-
e pour Leurs N. & G. P. à vôtre adresse.
'y distingue & représente dans toutes deux
 substance du Traité ce que j'ai pu obte-
ir, & ce que je n'ai pas pu. Quand ci-de-
ant j'ai prié Leurs HH. PP. de m'envoyer
n projèt de ligue offensive & deffensive,
nême contre les Anglois, je n'ai jamais reçu
'autre réponse sinon que cela devoit venir du
ôté des François, c'est ce qui fait aujourd'hui
extension depuis l'Article XXIX.

Par raport à la Marine je vous ai donné avis

à vous même que je ne pouvois obtenir la R gle que *Bâtiment franc afranchiſſoit ſa carga ſon*, enſorte qu'il n'y avoit à eſpérer pour préſent que l'ancien traité de 1646. avec que ques additions dans quelques articles touchai le Commerce & la Navigation.

Les Articles II. & XXIX. ſont en que ques choſes diférens de mes Inſtructions, air que j'en ai donné avis à Leurs HH. PP. dai ma Lettre du 5. en y ajoutant les raiſons poi leſquelles les Commiſſaires du Roi l'exigei ainſi pour l'avantage commun, diſent-ils; (ſont leurs Propoſitions auxquelles ils reſtent f xez, juſqu'à ce que Leurs HH. PP. trouvei à propos d'y pourvoir en me donnant des o dres & des raiſons pour les engager à déſiſt de leurs prétentions & de ſe rendre aux ir tentions de Leurs HH. PP. en ſe conformai à mes inſtructions,

On eſt ici fort allarmé du bruit qui s'eſt re pandu que l'Eſpagne a envoyé un Ambaſſadeu en Angleterre où il eſt déja arrivé.

Ci-joint encore une de mes Lettres qui ren ferme le contenu d'une pareille que j'écris Leurs HH. PP. & ſur laquelle j'atends un prompte réponce, car la perplexité & les om brages de ces Mrs. ci augmentent tous le jours, & il pouroit à la fin en naître quelqu choſe de très desavantageux.

Je vous remercie de la communication d vôtre Lettre du 18. & je vous prie de la con tinuer pour le bien de l'Etat. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Decembre 1653.

MONSIEUR,

J'ai joint au projèt des articles d'un Traité
'e nouvelle Alliance avec la France, le 5. du
Courant, ma Lettre pour Leurs HH. PP.
ans laquelle j'explique non seulement ce que
ai pû obtenir des Commissaires du Roi par
oute sorte de soins, & en conformité des In-
tructions de Leurs HH. PP. mais encore
our quelles raisons lesdits Commissaires n'ont
u convenir du reste avec moi, afin qu'il plaise
Leurs HH. PP. de prendre lesdites raisons
n considération, ou en tous cas de me fournir
e meilleurs raisons pour engager ces Mrs. à se
onformer à mes Instructions.

Lorsque j'ai prétendu un réglement de Mai-
on, j'ai remarqué sans peine, que la France ce-
eroit volontiers davantage si elle n'étoit pas
n Guerre avec l'Espagne. On tient ici pour
naxime favorable à leurs intérêts que leurs en-
emis ne doivent recevoir ni defense ni service
es sujéts de Leurs HH. PP. en transportant
e chez eux quelques marchandises ou commodi-
ez ou d'autres qui seroient pour le compte desdits
nnemis sous peine, au cas qu'ils les trouvent
ans les bâtimens Hollandois, qu'ils seront de
onne prise, qu'on les poura enlever desdits bâ-

timens & les confiſquer ſe deſiſtant ainſi de loi qu'ils ſoutenoient auparavant & des ordor nances de *François I.* & de *Henri III.* enſoı te qu'à l'avenir les bâtimens Hollandois, leı charge de marchandiſes neutres ou à eux apaı tenant ne ſeront plus confiſquez & que dès préſent ceſſera la régle obſervée juſquà préſeı qui dit que *la Robbe d'ennemi confiſque cel d'Ami.*

Mrs. les Commiſſaires diſent auſſi que c'e là le véritable ſens des Articles du traité prı viſionnel de Marine fait en 1646. & préſentı ment expiré, & que préſentement au lieu (quatre ans ils derogeront pour toujours à cet Loi (autant qu'il eſt dit ci-deſſus) en faveı des ſeuls ſujéts de Leurs HH. PP. & nc d'aucune autre Nation, enſorte que toutes c autres nations ſeroient ſujétes ici en France à cet ancienne loi.

Juſqu'à préſent j'ai tout mis en œuvre mꜳ inutilement pour obtenir que *bâtiment fra. affranchiſſoit ſa cargaiſon.*

J'ai informée Leurs HH. PP. par une Le tre du 5. des raiſons pour leſquelles la Fran(ſoutient & propoſe dans l'Art. II. du projèt qı la ligue de garantie doit s'étendre, ſans exce] tion, à tout ce qu'elle poſſéde en Europe, s'eı gageant au reciproque par raport aux Doma nes de Leurs HH. PP. c'eſt auſſi pourquoi c doit aſſurer la garantie contre les attaques rı ſpectives de l'Eſpagne & de l'Angleterre, nc par de ſimples ſecours en tems & lieu, mꜳ par une rupture de la part des deux A liez.

Il eſt vrai que dans l'Article XXIX. les teı

mı

nes *à la premiére réquisition* &c. sont très pré-
:is, mais quelques uns de mes Commissaires
n'ont encore déclaré hier & m'ont assuré qu'à
présent (sans réflêchir sur ce qui s'est fait par
e passé) la maxime du Royaume étoit par ra-
port à l'avenir d'établir la paix & la tranquilité,
le vivre en bonne amitié & correspondance
avec ses voisins, & de s'en assurer la possession
à la faveur de l'éclat de la ligue avec Leurs
HH. PP. que pour ces raisons elle voudroit
étendre cette ligue avec tant d'avantages pré-
cis & absolus & avec des secours si considérables
que tous les voisins redoutent de causer jamais à
la France ou aux Provinces-Unies aucun tort,
préjudice, troubles ou guerre; & ainsi jouir
d'une paix durable puis qu'on ne pouroit offencer
l'un de ces deux puissans Voisins, sans offencer
l'autre, & qu'on auroit à attendre de se voir
exposé par la rupture à toutes les forces des deux
Nations, dans une guerre ouverte.

Enfin quant au Prélude du projèt du Traité, ce n'est qu'un projèt de celui qui a tenu la plume, & auquel on n'a aucunement acquiescé, puisqu'il a été dit que quand on feroit une fois d'accord sur les articles on le feroit bientôt sur la Préface; & je ne crois pas y trouver de difficultez. Tout ce que Leurs HH. PP. verront dans l'Art. XXIX. & dans les suivans jusqu'à l'afin n'est que Proposition, en ce qui s'éloigne de mes Instruction, c'est un projet de Mrs. les Commissaires François, dont je me suis simplement chargé, sans y avoir donné aucun acquiescement, & seulement pour les communiquer à Leurs HH. PP. dans les mêmes termes que ces Messieurs les ont proposez &

les sentimens avantageuses au bien commun

On m'a encore prié hier de faire ensorte que Leurs HH. PP. conduissent cette Négociation avec toute la diligence & le secret possible. Je m'en raporte sur tout à la grande sagesse de Leurs. HH. PP. ainsi &c.

Mr. celle-ci est une Copie de la Lettre que j'ai écrit à Leurs HH. PP. & que je vous prie de considérer comme adressé à Leurs N & G. P. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur Boreel.

Le 8. *Janv.* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vôtre Lettre du 26. du mois passé avec le double de celle que vous écrivez à Leurs HH. PP. j'y trouve qu'on tient pour maxime où vous êtes que les ennemi de la France ne doivent recevoir ni secours ni service des vaisseaux des sujets de ces Provinces ci, savoir en chargeant des effets apartenans aux dits ennemis ou qui sont pour leur compte, sous peine que ces effets étant trouvez dans lesdits vaisseaux Hollandois, d'être déclarez de bonne prise, être tirez desdits vaisseaux & confisquez; & que quelque tentative que vous aïez fait, il vous a été impossible d'obtenir que *bâtiment franc affranchisse sa cargaison*. Je vous avouerai naturellement qu'il me paroit ou que les Ministres de France se sont trompez en soutenant cela; ou

ou que vous même l'avez mis abusivement dans vôtre Lettre, car il n'y a qu'à lire l'Art. XVIII. du projèt que vous avez envoyé, la régle que *bâtiment franc afranchit sa cargaison* y est nettement exprimée, en ces termes; *que les Navires qui trafiqueront &c. seront libres, & rendront aussi toute leur charge libre, bien qu'il y eut dedans de la Marchandise mêmes des Grains & legumes, apartenants aux ennemis.* Si j'ai mal compris ou vôtre lettre ou le sens de cette periode du projèt de Traité je vous prie de m'en donner l'interpretation.

Les Commissaires de Leurs HH. PP. qui sont chargez d'examiner ce Projèt n'ont pas encore achevez leurs besoignes, cependant je n'oublierai rien pour faire ensorte qu'ils en fassent leur raport sans perte de tems.

Mr. l'Ambassadeur *Brun* est mort ici vendredi dernier; on a transporté son corps à Bruxelles sans aucune ceremonie.

Mr. *de Beuningen* écrit d'Upsal, dans sa derniere Lettre, que l'Ambassadeur Anglois *Whytelock* s'étoit reposé dix ou douze jours à Gottenbourg, & qu'il ne va pas fort vite dans son voyage; & qu'il est informé, avec quelque aparence de vérité, que cet Ambassadeur ne se presse pas, afin d'aprendre avant d'ariver à la Cour, quel aura été le succès des Negociations entre nôtre République & l'Angleterre, parceque, sans doute, il doit regler ses Négociations sur la bonne ou mauvaise issuë de ces Négociations. Pour Mr. *de Beuningen*, il persiste dans le sentiment, que nous n'avons rien à craindre des Négociations des Anglois en cette cour-là,

puiſque la Reine ne paroit point du tout portée pour les Anglois.

Je vous envoye Copie des Lettres que la Régence à reçu hier fort tard de Mrs. Nos Députez en Angleterre. Vous ferez attention à ce qui y eſt dit de la ſituation des choſes dans ce païs-là tant par raport aux affaires de dedans que par raport aux Négociations de l'Etat. J'en attends les ſuites avec impatience, j'en demande un heureux ſuccès au Tout-puiſſant à la protection duquel je vous recommande. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

A Paris le 2. Janvier. 1654.

MONSIEUR,

Nos Capres ſont en mer ce qui arrive d'ordinaire dans la confuſion & dans la Guerre, ils commettent divers excès en s'emparant & en pourſuivant des bâtimens Anglois contre le droit d'une troiſième Puiſſance. Non ſeulement on en fait des plaintes, mais on ſe modele ſur leur conduite pour commettre les mêmes excès contre la Regence & les ſujets de Leurs HH. PP. & les proteger comme nous en donnons l'exemple.

Mr. l'Ambaſſadeur de Veniſe s'eſt longtems plaint & a demandé reſtitution & reparation d'un

l'un bâtiment Anglois enlevé & pris par les nôtres ſous le chateau de Xantes. Leurs HH. PP. m'ont fait ſavoir qu'elles examineroient la choſe & donneroient ſatisfaction à la République. Que dirai-je, Monſieur? en paſſant je vous ferai reſſouvenir que Leurs HH. PP. ne m'ont encore donné aucun ordre ſur ce que je dois répondre à cet Ambaſſadeur aux Propoſitions qu'il a faites ſolemnellement de la part de ſa République de rétablir la Correſpondance mutuelle & d'envoyer de part & d'autre des Ambaſſadeurs ordinaires à Veniſe & à la Haye. Vous m'en avez écrit comme ſi on y avoit quelque diſpoſition.

Un de nos Capres a été enlever un bâtiment Anglois juſques dans le port de St. Valeri. Vous ſavez combien on evite ici d'irriter les Anglois, & que s'ils demandent qu'on faſſe faire reparation convenable, à ceux qui ſe plaindront, on ne le leur réfuſera point; cependant cela ne peut ſe faire à St. Valeri, ſans expoſer à de grandes pertes les ſujéts de Leurs HH. PP. qui n'ont aucune part à ces excès & qui ſeront obligez de payer pour les fautes des autres.

Lorſque je fais des plaintes (ce qui arrive tous les jours) de ce que l'on prend dans la Mediterrannée & ailleurs les bâtimens Hollandois avec leur cargaiſon, que l'on confiſque contre tout droit, ſous prétexte qu'ils ſont chargé d'effets apartenans aux Eſpagnols ou pour leur Compte, que me repond-on? que les ſujèts de Leurs HH. PP. enlévent tous les jours non ſeulement tout ce qui apartient aux Anglois, mais encore ce qui apartient aux François ou

à

à d'autres Nations neutres, chargé ſur des bâtimens François neutres ſeulement parce qu'ils les rencontrent allant en Angleterre, Ecoſſe & Irlande ou en revenant; Que Leurs HH. PP. ont défendu par ordonnance publique de tranſporter en Angleterre ce que nous voudrions tous les jours porter aux Eſpagnols leurs ennemis, comme bleds, cables, cordages, & autre denrées propres & neceſſaires à l'équipement des Vaiſſeaux; deſorte que (dit-on ici) Leurs HH. PP. ni leurs ſujets ne peuvent trouver mauvais qu'on ſe ſerve ici du même droit qu'ils ſe croient autoriſez de ſe ſervir contre les François. Plut à Dieu que Leurs HH. PP. & toute le Chrétienté fuſſent en paix! On verroit bientôt ceſſer bien des choſes auxquelles tous les réglemens du monde ne peuvent ni pourvoir ni rémedier en tems de Guerre.

La cauſe & le fondement de toutes les Guerres eſt le même que celui de la Guerre qui eſt a préſent entre la France & l'Eſpagne. On accuſe ces derniers d'avoir excité l'Angleterre à déclarer la Guerre aux Provinces-Unies & de la fomenter encore, ainſi que la Suéde, afin que pendant que Leurs HH. PP. auront tant de beſoignes de ce côté là elle puiſſe plus aiſement s'emparer de Bremen.

Je vous ſuis très-obligé de la Lettre que vous m'avez écrite le 25. Decembre, j'eſpére, avec la grace de Dieu, d'y répondre par la prochaine poſte, je lui adreſſe mes vœux pour vous, qu'il vous accorde une bonne nouvelle année toute ſorte d'honneurs & de contentemens; Je ſuis, &c.

A

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire Jean de Witt.

De Paris le 2. Janvier 1654.

Monsieur,

J'écris à la Regence ſur ce qui ſe paſſe à preſent en Allemagne, il me ſemble que je dois m'en expliquer plus au long avec vous. L'Empereur * a enfin reuſſi à faire déclarer *le Roi de Hongrie*, † ſon fils, *Roi des Romains*, par le ſecours des ſeuls Electeurs, ſans le concours des autres Princes & Etats de l'Empire, ainſi que ç'a toûjours été l'uſage & qu'il eſt raiſonnable. L'*Electeur* de *Brandebourg* y a conſenti à condition que l'Empereur lui accorderoit ſa faveur & ſon ſecours, dont il avoit beſoin contre la Couronne de Suéde, pour rentrer en poſſeſſion de la baſſe Pomeranie, qu'il a effectivement obtenuë: l'*Electeur Palatin* ‡ a auſſi eu ſes vuës par raport à la diſpute qu'il avoit avec le Duc de *Simmeren* qu'il vouloit faire dé-

* C'étoit *Ferdinand* III.

† *Ferdinand-François* qui fut élu Roi de Romains en Mai 1653. mais qui ne parvint pas à l'Empire étant mort avant ſon Pere en Juillet 1654. Son frere *Leopold-Ignace* &c. fut élu en ſa Place en 1658.

‡ *Charles-Louïs* rétabli dans les Etats de ſon Pere par la paix de Weſtphalie.

décider en ſa faveur, ainſi que cela eſt arrivé & pour obtenir le prétendu droit qu'il ſoutien apartenir à la Maiſon Palatine ſur les quatr Grands-Baillages du Duché de Juillers.

Vous ſavez que l'*Electeur de Saxe* * regnan a toujours été & eſt encore ataché à la Maiſo d'*Autriche*, auſſi bien que celle de *Bavièr* Mais il paroit qu'on eſt menacé de quel ques changemens en Saxe, d'autant que l vieux Electeur ſe repoſe entiérement ſur ſo fils le Prince Electoral, qui n'eſt point du tou Autrichien, & qui paroit diſpoſé à mainteni les libertez de l'Empire, & de ne point ſoufri que la trop grande autorité de la Maiſon d'Au triche, qui augmente tous les jours, porte au cune ateinte aux droits des Electeurs.

Tous les autres Princes & Etats de l'Empir ſont très mécontens de la conduite qu'on a te nue dans cette Election du Roi des Romains Outre cela on eſt perſuadé que le mariage de ce fils de l'Empereur avec l'Infante † d'Eſpa gne a été arrêté dès avant cette Election, & que l'on n'en a diferé la Conſommation que dans la crainte que ce ne fut un obſtacle à l'Election de l'Archiduc à la dignité de Roi des Romains Mais le premier point étant terminé, on craint fort dans l'Empire qu'on n'acheve bien-tôt le ſecond, je veux dire cette Alliance avec l'Eſpagne, en demandant ſimplement l'acquieſcement du Collége des Electeurs ou même de chaque Electeur en particulier, ce qui confir-me

* *Jean George* I.

† C'étoit *Marie-Thereſe* fille de Philipe IV. de ſa prémiere femme *Elizabeth* de France fille d'Henri IV. elle fut depuis mariée à Louïs XIV.

meroit la prémiere ateinte qu'on a donnée aux droits des Princes & Etats de l'Empire. En ſecond lieu la puiſſance de la Maiſon d'Autriche réünie, comme du tems de Charles-quint a celle d'Eſpagne, la liberté de l'Empire & de tous ſes états va être ſuprimée on plûtôt oprimée. Quels horribles inconveniens n'y auroit-il pas à craindre pour ceux de la Religion en Allemagne auſſi-bien que pour leurs voiſins; ſur tout pour ceux qui ne ſont pas dans les ſentimens Romains, & qui étant une fois oprimez ſous le prétexte plauſible de la propagation des ſuperſtitions Romaines, bien-tot les autres Etats quoique de leur même Religion, ſe trouveront expoſez au danger d'être accablez ſous les forces combinées de l'Allemagne & de l'Eſpagne, à moins qu'on n'y pourvoye à tems & avec prudence. Y auroit-il d'autre reméde, qu'une bonne intelligence, amitié, alliance & liguë deffenſive entre les Evangeliſtes d'Allemagne & les Royaumes & Etats voiſins, pour ſe fortifier & ſe défendre tous & chacun d'eux contre toutes ſortes d'entrepriſes, & pour maintenir l'ancienne liberté avec des forces communes, puiſqu'il ſeroit à craindre que chacun à part étant foible & ſuccombant au premier contretems, tout le Proteſtantiſme ne ſoit bientôt anéanti dans tout le monde, ce qu'il plaiſe à Dieu de detourner. On commence à raiſonner ſur cela en Allemagne, & l'on y fait ici ces réfléxions, qui m'ont été raportées & que j'ai cru devoir vous communiquer; je vous prie de me marquer ce que vous en penſez & de me donner à cet égard vos ſages & bons Conſeils. Je ſuis, &c.

A

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 14. *Ianvier* 1654.

Monsieur,

J'ai reçu vos deux Lettres en datte du 2. du Courant après le départ de ma derniére du 8. La part que vous me faites des choſes qu'elles contiennent m'a fait beaucoup de plaiſir, ſur tout ce qui regarde l'état des affaires en Allemagne, dont j'ai fait part à mon tour à Mrs. les Etats Généraux & à Mrs. les Conſeillers Députez des Etats de Hollande & Weſt-Friſe. Je trouve très importante pour cet Etat l'Alliance entre les Evangeliques de l'Empire & les Etats voiſins, & je ne manquerai pas d'apuier la choſe dans la prochaine aſſemblée de Leurs N. & G. P.

Leurs HH. PP. ont écrit à divers Conſuls pour avoir des Informations touchant le Vaiſſeau Anglois qu'on dit avoir été pris par un Vaiſſeau de Guerre de l'Etat ſous le chateau de Xante; c'eſt ce que vous aurez pû voir dans les Réſolutions que l'on vous a envoyées alors. Cependant, autant que je ſache, on n'a encore reçu aucune réponſe de ces Conſuls, deſorte que cette affaire avoit été oubliée.

Mais, comme les Chefs qui ont commandé dans ce tems-là les forces de Leurs HH. PP. dans la Mediterrannée, ſont a préſent ici, je ne manquerai pas de rémettre cette affaire ſur le tapis dans la Généralité, & de répréſenter à Leurs

Leurs HH. PP. que l'on pouroit tirer d'eux les informations néceſſaires ; & écrire enſuite à l'Amirauté, dont depend le dit Capitaine, de juger de la validité ou non-validité de cette priſe conformement à leurs Inſtructions, après connoiſſance de cauſe, & d'informer Leurs HH. PP. de ce qui aura été fait, afin que ſur ce Raport, on puiſſe vous inſtruire.

Leurs N. & G. P. ont trouvé bon, après avoir vu vos Lettres ſur ce ſujèt, d'entretenir un Ambaſſadeur auprès de la Republique de Veniſe *& vice verſâ* ; mais toutes les Provinces ne ſe ſont pas encore déclarées ; c'eſt pourquoi on n'a encore pris aucune Réſolution à cet égard ; je tacherai cependant que cette affaire ſe termine en la remettant de tems en tems ſur le tapis.

Je trouve dans l'une de vos Lettres que, ſur les plaintes que l'on eſt tous les jours obligé de faire ſur des priſes de pluſieurs bâtimens Hollandois, que l'on confiſque avec leurs cargaiſons ſous pretexte qu'il s'y trouve des effets des Eſpagnols ou qui ſont pour leur Compte, on vous repond d'abord que les Sujets de Leurs HH. PP. enlévant tous les jours non ſeulement tous les effets Anglois, mais même tous ceux des François & des Nations neutres chargez ſur des bâtimens François qui vont en Angleterre Ecoſſe & Irlande, ou qui en reviennent ; juſque là que Leurs HH. PP. auroient défendu par ordonnance publique, d'y tranſporter les mêmes denrées dont les François veulent défendre le tranſport vers les Eſpagnols ennemis de la France, ſavoir le bled, des Cables, cordages &c. à quoi je repondrai avec vôtre permiſ-

miſſion que tout cela n'eſt que ſupoſition & même ſupoſition très fauſſe.

Premierement Leurs HH. PP. n'ont point ſtatué que leurs Sujets pouroient enlever les effets Anglois chargez ſur des bâtimens François ou neutres quoi qu'allant en Angleterre ou en revenant ; encore moin cela eſt il arrivé a l'égard des effets François ou neutres. C'eſt pourquoi il n'eſt pas croyable que les Sujets de Leurs HH. PP. commetroient tous les jours ces excès, d'autant plus que les Amirautez reſpectives ſont obligées ſuivant les ordonnances de Leurs HH. PP. de rendre juſtice & de condamner ceux qui en agiroient ainſi, leurs armateurs & leurs Cautions non ſeulement à reſtituer les effets enlévez, mais mêmes à reparer les dommages & païer les depens.

En ſecond lieu on a tort de dire que Leurs HH. PP. auroient défendu aux Etats neutres par une Ordonnance publique de tranſporter du bled des pays neutres en Angleterre, Ecoſſe ou Irlande &c. Bien loin delà, ſachant combien cela ſeroit contre le droit des gens, ils ſe ſont contenté de défendre à leurs propres Sujets de tranſporter en Angleterre, Ecoſſe ou Irlande quelques denrées que ce fut, tirées de quelques païs que ce peut-être, comme auſſi à un chacun la ſortie de toute ſorte de denrées hors de leurs Provinces pour les tranſporter en Angleterre, Ecoſſe & Irlande.

Donc par raport à ceux qui ſont neutres & qui navigent d'autres païs en Angleterre, Ecoſſe ou Irlande, on s'eſt contenté de les avertir de n'y tranſporter aucune marchandiſe de Contrebande ni agrez de Vaiſſeaux, ſans parler

ni de bled ni d'effets apartenans aux Anglois ni d'aucunes autres denrées.

En troisiéme lieu, & ce qui est remarquable, c'est que cet avertissement de Leurs HH. P. ne renferme d'autre peine que la confiscation des seules marchandises de Contrebande ou prohibées, qui seront tenus de bonne prise, sans que la confiscation s'étende sur les autres effets ni sur les bâtimens; ainsi que vous le remarquerez par la simple lecture de l'ordonnance ci-jointe, que j'ai jugé à propos de vous envoyer aussi bien que toute la deduction ci-dessus parceque je crois qu'il se pouroit faire que c'est sur cette supposition que les Ministres François ont mis dans le projèt du Traité certaines periodes qui regardent la marine, & qui, comme je le prévois trouveront bien des difficultez dans l'Assemblée des Etats d'Hollande & de Westfrise, d'autant qu'elles sont oposées aux maximes de Leurs H. & G. P. & qui sont la base du dernier Traité conclu avec le Roi d'Espagne.

Les affaires de France ne sont pas plus avancées à présent que lorsque je vous écrivis ma derniére, & Mr. l'Ambassadeur *Chanut* n'a encore fait aucune proposition à la Regence ni de bouche ni par écrit.

Je souhaiterois que vous pussiez découvrir ce que cet Ambassadeur a écrit au Roi & aux Ministres par cette poste ci & par la précédente, s'il témoigne par ses Lettres qu'il est content, ou s'il donne avis de quelques difficultez qu'il pouroit prevoir. Je ne crois pas que vous aïez beaucoup de peine à reussir dans ces récherches, puisque sans doute les Ministres du Roi s'expliqueront volontiers avec vous sur cela, Je vous

au-

aurois un obligation toute particuliere si vo
pouvez m'envoyer Copie des Lettres de cet An
bassadeur.

Nous attendions dès avanthier des Lettr
d'Angleterre par la derniére poste, mais elles
sont pas encore arrivées, ensorte que no
sommes dans une grande impatience. N'aia
rien de plus à vous mander. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de
WITT.

De Paris le 9. Janvier 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu si tard la vôtre du 25. Decemb
que je n'ai pu y repondre par la dernié
poste.

J'espére que la connoissance que Mr. Vôt
Pére a faire autrefois à Lubeck avec M
l'Ambassadeur *Chanut*, produira une bon
correspondance entr'eux à l'avantage de la R
publique.

Sur l'avis que vous m'avez donné que l'Esc
dre de Vaisseaux de louage que Leurs HH. P.
avoit dans la Mediterrannée a été remercié
j'en ai écrit à ceux de la Nation qui sont à Ma
seille afin qu'ils puissent être certains qu'ils n'o
à craindre aucun des inconveniens dont on l
menaçoit.

L'opinion générale est que toutes les Gue
r

s dans l'Europe ſont nuiſibles, excepté à
République de Leurs HH. PP. à cauſe de
ncomparable Navigation & du Commerce
ı'ils font de leurs Provinces dans toute l'Eu-
ɪpe; qui cependant une guerre ou quelque
ıes-intelligence, qui s'éleveroit, continueroit
: augmenteroit entre la France & l'Angle-
rre, y porteroit un terrible coup, puiſque
ut ſeroit ruiné pour nous des deux côtés
ıoique injuſtement & ſans aucun bon pré-
xte. Je ſuis ravi de trouver dans vôtre Lettre
ıe le ſentiment de Leurs HH. PP. eſt que
; habitans des Provinces-Unies ne pouroient
ıir des fruits d'une paix avec l'Angleterre
ıt qu'il y auroit quelque mes-intelligence en-
: cette même Angleterre & la France, ou ſi
lle-ci venoit à faire la guerre à l'autre.
Les nouvelles que les derniéres Lettres a-
rtent d'Angleterre, marquent de grands
angemens dans les affaires, qui pouroient
ntribuer à affermir leur Regence & à y éta-
r le bon ordre. Mrs. les Conſeillers du Roi
ont communiqué leurs nouvelles qui ſont de
it jours plus recentes que celles que je pou-
is recevoir par les Païs-Bas. Je vous prie de
: continuer cette Correſpondance par laquelle
puis être informé, pour le ſervice de l'Etat,
ce qui ſe paſſe en Angleterre; ce qui a une
s grande influence ſur les Négociations
nt je ſuis chargé ici. Sans doute que Leurs
I. PP. ont de bonnes raiſons pour n'avoir
: encore oüi le raport de leurs Députez à qui
ɪamen du projèt a été remis; cependant (ſoit
entre nous) le veritable tems pour obtenir
bonnes Conditions de la France ſeroit celui

 où

où l'on eſt encore incertain d'une rupture o d'un racommodement avec l'Angleterre.

Je dois ne pas oublier de vous donner av que les Lettres que j'écris ici à l'adreſſe du Pré ſident de la Généralité ne demeurent pas ſecret tes, puiſque l'on en ſait ici toutes les particular tez. Je vous prie d'imaginer quelques moyer qui puiſſent me faire eſpérer que mes Lettr ſeront mieux conſervées.

On dit ici publiquement que Mr. le *Prin ce de Conti* demande en mariage une Niéce d ſon Eminence, & qu'il ſera ici au premi jour.

On a travaillé pluſieurs jours de ſuite aux A ticles accordez par les Commiſſaires du R dans le projèt de l'Alliance, par raport à la ma rine, & ſur leſquels le Duc de *Vendôme*, *Conſeil de Marine* & tous ceux qui ont intérê aux pirateries, font beaucoup de difficultez, ſoûtiennent qu'on y change toutes les ancienn ordonnances du Royaume & que l'on donı atteinte à l'autorité & au reſpect de Mr. l'A miral & de l'Amirauté de France, & que c ſortes de Commiſſions (ainſi qu'ils les non ment) privent les Sujets du Royaume de Navigation & du Commerce qu'elles tranſpo tent aux Hollandois.

On me mande de la Cour que Mr. l'An baſſadeur *Chanut* a eu quelques Conférenc ſur quelques points compris dans les Articl de l'Alliance, ſur quoi il auroit eu quelq réponce dont il a informé la Cour: on me d mandera ſur cela une Conférence, & je ſuis point informé de cette Conférence, de ces points, ce que j'aurois cependant

endre. On n'eſt pas ici content de voir ſi
ıg-tems trainer (c'eſt leur expreſſion) cette
égociation avec la France. Je fais tout mon
ſſible pour les convaincre des bonnes & ſin-
res intentions de Leurs HH. PP. Je ſuis,
:.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

Le 22. Janvier 1654.

MONSIEUR,

Comme je ſuis fort accablé d'affaires, celle-
ſera ſeulement pour vous marquer que j'ai re-
la vôtre du 9. & pour vous donner avis
'après pluſieurs bruits qui avoient courus ſur
s Lettres que quelques Miniſtres publics reſi-
ns ici, auſſi bien que quelques particuliers
oient recuës d'Angleterre, Mrs. *Beverning*,
ieupoort, & *Jongeſtal*, nos Députez extraor-
naires en Angleterre ſont arrivez ici hier au
ir fort tard. Ils raportant en ſubſtance, autant
'ils ont pu me l'expliquer de bouche, que lors-
'ils croïoient avoir reglé tous les articles du
raité, il s'étoir elevé quelque diférent ſur l'ex-
nſion de l'article qui portoit que le Roi de
annemark ſeroit compris dans le Traité, &
s dificultez ſe ſont tellement multipliées ſur
t article que ne pouvant convenir avec ceux
Angleterre ils étoient partis ſans rien conclure:
ıe cependant le Protectuur avoit envoyé ap ès
ıx & leur avoit fait remettre à Graveſande le-

 dit

dit article dressé de manière qu'ils en furent cor tens, sur quoi ils ont écrit au Protecteur un Lettre qu'ils ont tous trois signée, qu'i étoient contens de ce qui avoit été reglé en dernie lieu; ensorte qu'ils sont arrivez avec tout l'ou vrage ajusté & toutes les affaires terminées. Die veuille y donner sa benediction & aider nc Regens à aprouver ce qui a été fait & à ter miner entierement cette affaire ainsi que l'éta des choses le demande.

Sans doute Mrs. les Etats de Hollande & Westfrise seront demain convoquez sans per dre de tems, par Mrs. leurs Conseillers Dépu tez, afin que leur autorité & leur credit contri buent à tout terminer pour le mieux. Je fin avec precipitation & suis. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire DE WITT.

A Paris le 15. Janvier 1654.

MONSIEUR,

Lorsque je vous écrivis le 26. on soutenoi encore ici la maxime que les effets des ennemi trouvez dans des bâtimens Hollandois étoien confiscables, mais non pas le vaisseau ni les ef fets libres (*pour la Robbe d'ennemi*) ainsi qu cela doit être, disent-ils, & que cela a été ci devant conformément aux ordonnances de *François* I. & de *Henri* III. desorte que je n'a

'ai pas obtenu que *batiment franc afranchit sa ırgaison*, si elle est à l'ennemi. Voila pour re-ondre à vôtre doute sur l'Article XVIII. Car Irs. les Commissaires François expliquent nsi le contenu du premier Article du Traité : Marine de l'année 1646. & l'ont toujours atiqué ainsi, à la verité fort mal, à mon opi-on; puisque par *rendre libre*, ils entendent *ıre de Confiscation*; ainsi afin d'expliquer & : rendre plus intelligible leur explication & ır pratique à cet égard, je voulois suivant es Instructions que l'on exprimât en termes ıirs & nèts que *batiment libre* rendroit *libre effets*, fussent des effets libres, fussent des ef-s ennemis, exceptez ceux de Contrebande: ais ces Mrs. m'ont refusé cela & j'ai expli-é clairement l'intention de cette Cour dans a Lettre, afin que Leurs HH. PP. ne se lais-sent point abuser par les termes Géneraux de ırticle XVIII. qui sont aussi dans le Traité ɔvisionel de 1646. Il est vrai, à mon avis, e les termes de l'Article I. du Traité provi-nel raportez à ceux de l'Article XVIII. du ojèt contiennent vôtre pensée; mais la fausse erpretation qu'ils m'en ont donnée pouroit ıjours les autoriser à les maintenir & les pra-uer de même, avec quelque raison, contre Sujèts de Leurs HH. PP. ensorte qu'il fau-ı disposer cet endroit d'une autre maniére & ıs clairement, ou souffrir qu'il reste ainsi. est aussi de la même maniére qu'ils expliquent Déclaration du 29. Mai 1651. que le Roi a donnée; & qui est en rigueur & y restera qu'à la conclusion d'un Traité de marine ou Alliance. Cette Déclaration porte, *le Roi fait*

F 3 *def-*

deffence &c. De ne point prendre ni amener da les Ports de France les navires Hollandois charg des Marchandises, quand même elles apartie dront aux ennemis, pourvû qu'ils ne transporte hommes &c. Marchandises de Contreban Peut-il y avoir rien de plus clair que ces te mes; mais ils sont maitres de les interprête d'en juger & de les exécuter, & c'est en va que je me plains tous les jours, je n'obtie rien. C'est pourquoi, Monsieur, ou il f soufrir cela de cette maniére, ou l'expliq plus clairement pour l'avenir.

Mr. *Chanut* a écrit ici qu'il se passeroit b trois mois avant que les Provinces fussent état de prendre une Résolution sur le projèt Traité que j'ai envoyé. Cela donne ici bien mécontentement. Cependant vous me fa espérer que Mrs. les Commissaires de Le HH. PP. qui en sont chargez feront leur port sans perdre de tems: si je pouvois être formé des difficultez qui arréteroient Le HH. PP. je m'imagine, qu'ayant pour c des ordres, je pourois encore obtenir quel chose à leur satisfaction, c'est à quoi je don rois du moins tous les soins dont je suis ca ble.

Soit dit entre nous, il me paroit que je p rois obtenir qu'on differeroit pour quelques m *casu dato*, la précision de la rupture effect contre l'Espagne ou l'Angleterre; & que p dant cet intervalle, l'allié, qui n'aura pas été fensé, poura emploier, auprès de l'attaquant voyes de la douceur pour accommoder les faires, s'il est possible; mais à condition pendant ce tems là on fourniroit des secc

c

oubles de ceux qui auroient été ſtipulez dans
: dit Traité contre tous Rois & Etats autres
ue les deux ſuſdits; & qu'auſſi-tôt cet *interim*
chu, on en viendra à la rupture. Permetez
noi d'ajouter que ſi Leurs HH. PP. conclu-
ient avec la France avant de traiter avec l'An-
leterre, on pourroit aiſement engager cette
Couronne-ci à envoyer une Ambaſſade ſolem-
elle en Angleterre pour demander aux Anglois
u'ils s'accommodent & rétabliſſent la bonne
mitié avec la France & avec Leurs HH. PP.
onjointement à des Conditions honorables, &
ue ne le pouvant obtenir, elle leur notifieroit
Alliance & la Ligue en leur déclarant qu'elle
roit obligée d'employer avec Leurs HH.
'P. les moyens contenus dans la Ligue.

On eſt ici certain, que de cette maniére
n obtiendroit immanquablement une bonne
c ſolide Paix. Voilà les points que je crois
ue l'on pouroit obtenir & peut-être encore
'autres, comme je le ſouhaite, & l'eſpére.
e ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 29. Janvier 1654.

MONSIEUR,

Depuis ma derniere, qui eſt du 22. de ce mc j'ai reçu la vôtre du 15. du même mois. Con me j'étois fort preſſé le 22. je repondrai a jourd'hui à la vôtre du 9. que Mr. l'Ambaſſ deur *Chanut* n'a encore eu aucune Conférenc par ordre de la Régence, ſur les points cont nus dans le Projèt d'Articles pour l'Alliance de ſorte que vous ne pouriez en avoir avis, c ſoyez perſuadé que je n'aurois pas manqué d vous en écrire d'abord, d'une maniére mêm très circonſtanciée. Cette erreur vient, à c que je puis croire, de ce que les Députez d Leurs HH. PP. ont regulierement inform Mr. *Chanut* des avis que l'on recevoit de tem en tems d'Angleterre, & que les mêmes Dé putez auront par occaſion parlé en gros de c qui régarde cette Alliance. Il ſe peut encor faire que quelques Sgrs. de la Régence auron entretenu cet Ambaſſadeur ſur ce ſujèt dan quelques viſite particuliere; mais jamais par ordre de la Régence.

Je vous avoue que je vois auſſi peu que vou comment l'on peut apliquer aux termes d Traité Proviſionnel de Marine de l'année 1646. ou de l'Article XVIII. du projèt l'interpreta- tion

on au ſujet des effets ennemis chargez ſur un navire libre, ainſi que les François prétendent ire; puiſque les mots *rendront libres*, ne peuent être apliquez qu'aux effets de l'ennemi qui nt *rendus libres* par le *batiment libre*, n'étant is néceſſaire, par raport aux effets qui ſont lies de leur nature, que le Bâtiment les rende bres.

Je vous ai marqué dans ma derniére le ſuccès ovisionnel des Négociations entre cet Etat & Angleterre, j'y ajouterai préſentement pour otre Inſtruction particuliére que les Articles, r leſquels nos Députez ſont d'accord avec ceux Angleterre ſont couchez de maniére, qu'ou: les expreſſions generales de Paix, amitié, Alliance étroite, la compenſation des pertes injures de part & d'autre eſt ſtipulé avec oude tout reſſentiment & promeſſe de n'y plus nſer; c'eſt ainſi que ceux d'Angleterre ont inıſiblement deſiſté de leurs demandes de rération & ſatisfaction ſur leſquelles ils inſiſtoient fort.

Dans les Articles où il eſt ſtipulé qu'on ne nnera point azile aux rebelles de part & utre, & qui ſont tirez, *mutatis mutandis*, Traité d'*Entre-ſecours* de l'année 1495. on ôté les expreſſions de *Prince d'Orange*, & de *inceſſe Royale*, que les Anglois vouloient y ſérer de la même maniére que *St. Jean* & *riklandt* l'avoient propoſé à la Grande Aſſemée en 1651.

Pour ce qui eſt de l'article où ils propoſent & ſiſtent à ce que le *Prince d'Orange* ſoit exclu s chargez de Capitaine Géneral de l'Union de Stathouder des Provinces &c. Ainſi que

vous le verrez couché par écrit No. 2. ci-join
il y a aparence que cela paſſera ſous la propo
tion de Temperament ci-joint No. 3.

Quant à quelques demandes exhorbitante
comme d'obliger l'Etat à n'avoir qu'un certa
nombre limité de Vaiſſeaux de Guerre, qui
pouroit être augmenté ſans le conſentement
la République d'Angleterre.

Item, de reconnoître quelque Souverain
ſur la Mer.

Item, de laiſſer viſiter les Vaiſſeaux de l'
tat & de ſes ſujèts en reconnoiſſance de la d
Souveraineté;

Item de païer une reconnoiſſance pour la p
che du harang; quoiqu'elles aient été preſſées
exigées avec opiniatreté, juſqu'à rompre tou
Négociation, cependant ils en ont deſiſté,
il n'en reſte aucune trace dans les articles aj
ſtez.

L'Article qui concerne le baiſſement du P
villon eſt couché en ſubſtance de la même m
niére que Leurs HH. PP. l'avoient propo
ci-devant par Mr. de *Hemſtede* à la Regen
d'Angleterre, & il eſt dit expreſſement qu'o
ſuivroit en cela l'uſage pratiqué juſqu'à pr
ſent.

Enfin ces articles reglez renferment to
les 36. articles ou reëlement ou en ſubſtance
exceptez premiérement les XVIII. XXI.
XXII. qui auroient immanquablement fait r
naitre les diſputes ſur la Pêche & ſur le préte
du *Dominium Maris*; en ſecond lieu les ar
cles XI. & XII. où il eſt parlé de la Nav
gation aux Iſles Caribes & des limites en Am
rique; l'article XVII. qui accordoit
gran

ands Priviléges à ceux de ce Païs-ci qui oient s'établir en Angleterre avec leurs familles ; & l'article XXXII. où le transport des enrées de Portugal étoit interdit ; ce qui est 1 tout conforme à ce que Leurs HH. PP. voient positivement résolu le 13. & 14. Mai 652. en troisiéme lieu, l'article XXIX. où est parlé de la liberté de conduire & de endre les prises dans les ports de part & autre ; & l'article XXXIII. ou il étoit parlé e faire un réglement sur les *droits de recousse* our les Vaisseaux & effets échouez ; les Anois ont formé plusieurs difficultez sur ces deux erniers articles, d'un côté pour ne pas ouvrir porte aux pirateries & aux moyens de se oustraire aux recherches des Amirautez, & e l'autre côté parce qu'en Angleterre il y a es personnes à qui apartient d'ancienneté le rivilége des droits de côtes, auquel on ne eut donner atteinte, du moins à présent.

Enfin les Articles XXVIII. XXX. & XXXI. où il étoit parlé de reglemens partiuliers tant pour le Commerce que pour spécier les marchandises qui seroient réputées Conrebande &c. parcequ'on est d'intention de faie un réglement pour la Marine après que le Paix sera faite.

Par raport à la reserve des Traitez précédens, ceux d'Angleterre ont proposé qu'on renonçat le part & d'autre à toutes Ligues, Confédéraions & Alliances que l'un ou l'autre auroit fait & qui pouroient contrevenir en quelque chose au Traité à conclure avec l'Angleterre & par conséquent qu'ils seroient annullez & déclarez nuls & de nulle Valeur ; cependant sur les

repréſentations que l'on a faites contre cett prétenſion, les Anglois ſe ſont rendus aux bonne raiſons que l'on a alleguées & ſe ſont encor deſiſtez de cet article.

Mrs. nos Députez ont encore conſenti deux articles qui ont été reglez avec les Anglois ſur les affaires d'Amboine, & ſur les prétenſions reciproques des pertes cauſez de par & d'autre aux Indes Orientales & Occidentales, en Moſcovie, dans le Groenland &c. Vous verrez ces deux articles ci-joint No. 4.

Les Commiſſaires de Leurs HH. PP. or fait raport, touchant ces deux articles, qu'ils avoient trouvé tout conforme aux Inſtructior & Réſolutions de l'Etat & que leſdits Députe s'étoient conformé aux ordres de Leurs HH. PP. excepté en un point qui fait mentio d'une ſatisfaction moderée qu'on ſupoſe qu Leurs HH. PP. feront payer, outre les fraix par le *Roi de Dannemark* à ceux d'Angleterre pour les bâtimens Anglois & leurs Cargaiſor que ledit Roi a fait arrêter dans le Sondt; Mr les Députez déclarent qu'ils ont acceptez ce article pour pouvoir obtenir plus ſenſiblemer que ledit Roi ſoit compris dans le préſent Traité, que les Anglois renoncent à toutes prétenſions pour cauſe deſdits Bâtimens arrétez, & qu'ils admettent les Miniſtres de Sa Majeſté.

Toute cette affaire a été ſi bien miſe en ordre pendant l'abſence de Leurs N. &c. G. F que tous les membres étant arrivez ici marc paſſée, elles ont examiné & aprouvé le mêm jour tout ce qui a été negocié & arrété, & e

le

es ont pris à cet égard la Résolution que vous verrez ci-jointe No. 5. le jour précédent Mr. l'Ambassadeur *Chanut* avoit fait à la Génerali-té des Propositions dont il delivra ensuite le précis par écrit & dont je vous envoye Copie sous le No. 6. & sur quoi Leurs N. & G. P. ont pris la Résolution ci-jointe No. 6. mais comme les autres Provinces ne pouvoient pas être si-tôt prêtes, on n'a pris sur cela aucune Résolution dans la Généralité, Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 5. Février 1654.

MONSIEUR,

Quelques discours, que l'on avoit eu avec Mr. l'Ambassadeur *Chanut* sur quelques articles du projèt de Traité, pour lui faire sentir les dificultez que Leurs HH. PP. formeroient indubitablement, ont été cause que je vous ai demandé quelques éclaircissemens, par ma Lettre du 15. du passé. On lui avoit fait entendre que ces dificultez rouleroient particuliérement, sur l'extension générale de l'article II. sur l'omission d'un Réglement de Marine, sur la dure loi comprise dans l'article XVIII. & par laquelle quelques marchandises de Contrebande rendent sujet à confiscation tout un bâtiment, toute sa Cargaison, & même les au-

F 7 tres

tres marchandiſes qu'on peut nommer *Innocentes*: ſur la rupture précipité auſſi-tôt après la premiére denonciation & ſans avoir employé les voyes de la mediation, & enfin ſur l'obligation de ne point faire de paix avec l'ennemi ſinon enſemble, & d'autres. Sans doute que cet Ambaſſadeur en rendra compte à ſa Cour; vous m'obligerez infiniment, ſi vous pouvez m'en informer & des diſpoſitions des principaux Miniſtres ſur leſdits points.

Je ſouhaiterois auſſi que vous m'envoyaſſiez les articles ou propoſitions que vous avez faites aux Commiſſaires du Roi ou à Sa Majeſté par raport au Traité d'Alliance propoſé, d'autant que j'en auroit un grand beſoin pour me conduire plus ſurement dans tout ce qui concerné le Projèt. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 23. Janvier 1654.

MONSIEUR,

Je voudrois bien que vous m'euſſiez marqué de quelle maniére je devois m'informer de ce que vous m'avez marqué en chifres dans la vôtre du 15. du Courant; quelles Conférences on a tenues ſur cela, quelles Propoſitions on a faites, & quelles Réponces; de cette manie-

niére j'aurois pu faire de juftes Informations autant que j'aurois trouvé à les faire avec fureté. Mais par raport 11. 41. 45. 64. 17. Il faut d'autres moyens 10. 63. 15. 61. 44. 16. 13. 26. 17. 38. 52 : Comme B. 41. 42. 44. 14. 19. 50. 16. 37. avoit propofé. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire J. DE WITT.

De Paris le 23. *Janvier* 1654.

MONSIEUR,

Cette cour ici eft entierement refoluë de prendre fait & caufe pour *Le Prince de Liége* & fon Evêché contre les deffeins du *Duc de Loraine* du *Prince de Condé* & même contre l'Efpagne. Parcequ'en fe conduifant ainfi elle donne des affaires à fes ennemis & les affoiblit, & d'un autre côté elle fatisfait, (ainfi qu'on le dit ici) à certaine convention faite à Munfter & Ofnabrug avec les Princes & Etats fituez de ce côté-ci du Rhein pour leur défence mutuelle: C'eft pourquoi les François font déja en marche vers cet Evêché fous la Conduite du Gouverneur *Fabert* à la requifition de Mr. L'Electeur de Cologne; on s'informe de moi avec beaucoup de curiofité d'où vient que Leurs HH. PP. ne font point paroître le même intérêt

pour

pour mettre leurs Etats aux environs de Maſtricht à couvert des quartiers d'Hiver, que les ſuſdits Duc & Prince ont intention d'y prendre ; & l'on dit qu'il eſt très-important pour Leurs HH. PP. comme pour la France que l'Evêché de *Liége* conſerve ſa liberté, parce que ſes frontieres joignent de bien près celles de France d'un côté & celles des domaines de Leurs HH. PP. de l'autre, enſorte qu'au beſoin ledit Evêché pouroit ſervir d'un ſur paſſage pour les ſecours ſubits qu'on devroit envoyer de part ou d'autre, s'il reſtoit préſentement allié des deux Etats.

On m'aſſure qu'on ne laiſſera point paſſer ici la conjonćture préſente à l'occaſion de faire quelque choſe d'avantageux dans l'Empire. Les mêmes raiſons ſubſiſtent encore telles que je vous les ai mandées ; elles augmentent même à proportion que le bruit du mariage du Roi des Romains avec l'Infante d'Eſpagne, augmente. Les Lettres d'Eſpagne & de Genes en parlent comme d'une choſe preſque faite.

On dit auſſi qu'on a des nouvelles certaines d'Eſpagne & d'Angleterre, que le Roi d'Eſpane a offert à ces derniers de faire une Ligue deffenſive & offenſive contre la France & contre tout autre, enſorte que les ennemis & les amis de l'un le ſeroient auſſi de l'autre. C'eſt dont leurs HH. PP. ſeront ſans doute bien informées. Pour tenir les choſes dans une eſpéce d'équilibre en Suéde, on eſt réſolu ici d'envoyer une Ambaſſade extraordinaire à la Reine, d'autant qu'on ſait que le credit des Eſpagnols augmente à cette Cour, & qu'on aprehende que la Couronne de Suéde ne ſe

joigne

igne aux Efpagnols & aux Anglois: Cette af-ire merite réfléxion & Leurs HH. PP. ouroient la ménager pour leur avantage & ce-i de la Chrétienté ; j'ajouterai que la Reine : la Couronne de Suéde (à ce qu'on dit) rment quelques prétenfions extraordinaires ontre cette Cour-ci & témoignent quelque écontentement à cet égard ; ce qui pou-oit fervir à l'avenir de prétexte à de plus rands troubles. On parle d'envoyer Mr. '*Aucourt* en Suéde.

On juge que, felon toutes les aparences, il t arrivé quelque changement dans l'opinion ù l'on étoit de l'accommodement du *Comte 'Harcourt* &c. parceque depuis lundi dernier n a fait défence à tous les officiers de la Mai-on du Roi de le reconnoître davantage pour *'rand-Ecuyer*. Je fuis, &c.

A Mr. l'Ambaffadeur Boreel.

Le 5. *Fevrier*. 1654.

Monsieur,

J'ai reçu les deux vôtres en date du 23. du affé après vous avoir écrit ma derniere du ·9.

Je vous ai marqué tout ce qui s'étoit paffé ufqu'alors par raport aux affaires d'Angleterre, n continuation je vous dirai que Leurs N. & 3. P. ont encore réfolu le 29. ce que vous ver-

verrez par l'extrait ci-joint. Les Députez d autres Provinces ont envoyé toutes ces Réſ lutions en diligence aux Etats Reſpectifs deſdit Provinces, convoquez ſur les ſerieuſes & it ratives rémontrances de Leurs HH. PP. & l'c en attend leurs avis avec impatience.

Leurs N. & G. P. auroient fort ſouhai que pendant que cela ſe paſſe, on renvoyât plûtôt nos Députez ou quelques uns d'entr'eu en Angleterre, au moins pour collationner ave ceux de la Regence les articles dreſſez, & to diſpoſer pour la Ratification; & en même ten pour veiller à ce que toutes ces bonnes diſpoſitio ne ſoient point renverſées par les menées d quelques Miniſtres étrangers ou autrement; ma les Deputez des autres Provinces ont fait difficul d'y conſentir, pendant que leurs Provinces delib roient ſur toute l'affaire en géneral. Néanmoi quelques uns d'entr'eux pouroient partir d'eu mêmes en conſéquence de leur commiſſion pr cedente & ſans aucune nouvelle Réſolution & les autres ne s'y étant pas opoſez, M *Beverningh* eſt parti avec le Conſentement d Mr. *Nieupoort*, & ces deux Mrs. en ont don né avis par Lettre à Mr. *Jongeſtal*; je juge propos de vous envoyer Copie de la dit Lettre pour vôtre Inſtruction. Je ſui &c.

P. S.

Mr. de *Hondt* & moi, entre les mains d qui, conjointement avec les Députez de Leur HH. PP. pour les affaires de France, le Pro jèt, que vous avez envoyé, avoit été commis pou

›our y diferencier & noter ce qui y étoit :onforme ou non à vos Inſtructions ; avons ini ce travail, & leſdits Députez ſont convoquez pour entendre demain nôtre raport, afin qu'on puiſſe le faire inceſſamment au nom de tous à l'aſſemblée de Leurs HH. PP.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

A Paris le 30. *Ianvier* 1654.

MONSIEUR,

J'attends avec impatience le precis du Raport des Négociations d'Angleterre, & je ſouhaite qu'elles ſoient à la ſatisfaction de Leurs HH. PP. on eſt ici un peu ſurpris que la France n'y ſoit pas compriſe.

Je vous prie de me marquer tous les argumens dont je pourai me ſervir pour faire gouter cela à cette cour-ci, ſoit par une ſatisfaction reëlle, ſoit par des excuſes ſolides.

J'écris a la Regence ſur quelques points, qui, à mon avis, meritent attention. 1°. l'augmentation énorme des droits ſur chaque tonneau de vins tant à Bourdeaux qu'aux environs, de F. 8: 10. 0. juſqu'a F. 17: 10. 0. Ce ſeroient les ſujets des Provinces-Unies qui en paieroient le plus, puiſqu'ils font les trois quart du Commerce & de la Navigation de Bourdeaux. 2°. L'interdiction des Ports de France

ce à tous Vaiſſeaux de Guerre de la Républi que & aux Armateurs. Car quand même la paix feroit faite avec l'Angleterre, il feroit toujours d'une très mauvaiſe conſéquence qu'on otât cette liberté aux Vaiſſeaux de Guerre de Leurs HH. PP.

Depuis le Rétour de nos Commiſſaires, qui ont été à Lisbonne, l'Ambaſſadeur de Portugal a rompu avec moi & je m'abſtiens de le voir.

J'attends avec impatience que vous me marquiez ſur quel ſujèt Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut* a écrit ici encore, afin que dans le diſcours je tâche de penetrer quelque choſe, dont vous puiſſiez faire uſage & qui ſoit pour le ſervice de l'Etat, car *rebus ſic ſtantibus* il eſt impoſſible d'en avoir Copie.

On eſt ici fort diſpoſé à profiter de l'occaſion pour faire une Alliance avec les Evangeliques d'Allemagne, & l'on parle toujours d'envoyer Mr. *D'Aucourt* en Ambaſſade extraordinaire en Suéde.

Les difficultez qu'on craignoit par raport aux héritiers d'un marchand de la Briel nommé *Almonde*, mort à Nantes ou Ancenis, & dont Leurs HH. PP. m'ont écrit par raport au *droit d'aubaine*, ſont entierement ceſſées, ainſi que ſes amis qui demeurent à Roüen me l'ont mandé en me remerciant. Il y a encore quelques nouveautez à Calais; trois petits bâtimens Hollandois chargez pour Roüen & autres ports de France dans le Canal, pourſuivi par des Anglois, ſont entrez dans le port de Calais pour ſe ſauver, ſans aucune intention d'y décharger; lorſqu'ils voulurent remettre à la voi-

ɔile, ils furent arrêtés par ceux de la doüane
: Calais, qui prétendent, (injustement & par
ıe nouveauté innouïe) qu'ils doivent païer
ɔur les marchandises dont ils sont chargez,
ıoiqu'ils n'ayent rien vendu ni même dechar-
:; J'ai obtenu avec peine main levée de
ırrêt, mais on y a ajouté, à mon insçu, à
ɔndition que les maîtres desdits bâtiments
ɔnneroient caution qu'ils n'iront point dans les
ɔrts ennemis; ce qui, outre la nouveauté, est
autant plus surprenant qu'il n'y a plus en
rance de ports ennemis, & que ce seroit une
fence d'aller dans les Ports d'Espagne: ou-
: cela ces gens là ne sont pas en état de don-
:r ou de trouver des Cautions à Calais.

S'il plairoit au Tout-puissant que la Guerre
ssât avec l'Espagne, & avec l'Angleterre,
ı n'entendroit plus parler de pareilles vio-
ıces. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur Boreel.

Le 12. *Février* 1654.

J'ai reçu vôtre Lettre du 30. du mois passé
rès le depart de la mienne du 5.

Pour vous donner, autant qu'il est en moi,
:s raisons d'excuses, que vous me demandez
commencement de vôtre Lettre, sur ce
ıe la France n'est pas comprise dans les trai-
z à faire entre l'Etat & l'Angleterre, je puis
ɔus assurer avec verité que j'ai trouvé dans la
inute que nos Députez ont tenuë de leurs
égociations, qu'ils ont fait tout leur possible
pour

pour l'obtenir. Et afin de vous en fourni quelques passages qui meritent attention, j vous envoye ci-joint trois extraits differens d ladite minute; le premier & le dernier contien nent ce qui s'est passé à cet égard dans les con férences ordinaires avec les Commissaires An glois; & le second ce que Mr. de *Beverningl* a proposé seul, mais au nom de ses collegues a Protecteur sur cette affaire; ce sont les troi derniéres Conférences que nos Députez on euës avec ceux de la Regence d'Angleterre avant leur départ, sur quoi vous remarquere que la derniére Conférence a été tenuë la veill de leur départ, ensorte qu'ils ont insisté jusqu la fin sur cette admission, & ils déclarent qu c'est un chose qu'il seroit impossible à Leur HH. PP. d'obtenir, parceque ceux d'Angle terre veulent traiter eux mêmes directemen avec les autres Potentats pour les raisons qu vous comprendrez aisement à la lecture desdi Extraits.

Le 8. de ce mois Mrs. les Députez d Zelande ont ouvert dans la Généralité l'avis d leur Province sur les Négociations d'Angleterr & ce qui en dépend, & il s'accorde avec c que Leurs N. & G. P. ont résolu sur l même sujét, particulierement en ce que l'on n doit par s'arêter à l'admission absoluë de l France, mais seulement emploier tous le bons offices possibles pour l'obtenir.

Mrs. de Zeelande ont aussi aprouvé le tem perament, qui doit être substitué à la Claus d'exclusion par raport au *Prince d'Orange* & ils on trouvé bon, conjointement avec Leur N. & G. P. que l'on féliciteroit Mr. le Pro

tec

ꝺeur dans les termes qui paroitront convena-
:s aux Députez qui retourneront en An-
terre, & que l'on qualifiera à cet effét du ti-
d'Ambaſſadeurs.

Enfin que pendant les délibérations des Pro-
ıces, quelques-uns de ces Mrs. qui ſont
ėts, retourneront en Angleterre ſans attendre
ux qui ne ſont pas prêts, pour regler la ſu-
:nſion d'armes.

Ceci diſpoſera ſans doute les autres Provinces
aprouver de même les Négociatiõns, ſans
:une difficulté.

Nous avons réçu hier la Lettre ci-jointe,
i nous aprend l'heureuſe arrivée de Mr. *Be-
rningh* en Angleterre & des diſpoſitions où
n eſt dans ce païs.

Me raportant, pour le reſte, à ce que l'on
us adreſſe ici de la part de Leurs HH. PP.
vous prie de me croire, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE
WITT.

De Paris le 16. Février 1654.

ΛONSIEUR,

J'aprends par vôtre Lettre du 29. Janvier
ı'il n'y a eu aucune Conférence publique
: la part de la Regence, avec Mr. L'Ambaſ-
deur de France, enſorte que n'étant point
ıformé poſitivement de ce qu'on pouroit lui
ɾoir dit, je ne puis decouvrir, ni même m'in-
for-

former des ſentimens de la Cour à cet égar
Parlant en général de ce que Mr. *Chanut* a
roit écrit depuis deux ou trois ſemaines, on n
repondit qu'il n'avoit rien écrit d'important ſ
quoi on put prendre aucune réſolution, puiſq
ce n'étoit que des diſcours de particuliers, &
que ſon Excel: ne marquoit pas qu'on lui e
rien déclaré de la part des Etats.

On parle ici avec beaucoup d'éloge des i
ſtances que Leurs HH. PP. ont fait, juſqu
en venir à rompre les Négociations, pour fai
comprendre le Roi de Dannemark comm
Allié, dans le traité à faire avec les Anglois
ce que l'on avoit enfin obtenu. Sur quoi l'c
dit que ſi Leurs HH. PP. avoit voulu fai
d'auſſi fortes inſtances par rapport à cette Co
ronne-ci, la plus ancienne de ſes Alliez, ell
auroient indubitablement eu le même ſuccè
Vous avez eu la bonté de me faire part d
raiſons que je pourai alleguer ſur ce ſujèt à ce
te cour, & des bonnes Réſolutions que Leu
N. & G. P. ont priſes, & je dis que Leu
HH. PP. ſont encore diſpoſées à faire tout c
qui leur ſera poſſible à cet égard.

Je crois, ſauf meilleur avis, qu'il ſeroit bo
de travailler ſans interruption à conclure, s'il e
poſſible, le traité commencé entre cette Co
ronne ci & Leurs HH. PP. ſur le pied qu
le demande la conſtitution préſente des affai
res; je crois que l'on poura obtenir d'auſſi bon
nes conditions que jamais, glorieuſes & avan
tageuſes pour l'Etat: Leurs HH. PP. ont u
trop grand intérêt à la bonne intelligence de l
France avec l'Angleterre pour les voir ſe chican
ne

r ou en venir à une guerre ouverte, à quoi n dit qu'on travaille fort en Brabant.

Tant que la *Reine de Suéde* a cru pouvoir nter fur la faveur de l'Empereur pour les afres de Pomeranie & de Bremen, elle a ru s'éloigner de fes anciennes maximes, préfent qu'elle voit qu'elle s'eft trompée, Sa ajefté a fait témoigner à cette Cour-ci qu'elperfifte dans fes bonnes difpofitions en faveur la France & des Provinces-Unies, & c'eft ur cela que l'on preffe l'Ambaffade que n va lui envoyer d'ici.

Les diférens domeftiques des Ducs de *Vendô-*, de *Beaufort* & de *Mercœur* ont été termi; par la médiation de Mr. le Cardinal. Mr. *Mercœur* cedera à fon frere, le Duc de *aufort*, le Gouvernement de la Province & ui ci fe démetra de la furvivance de la chard'Amiral de France, en faveur du Duc de *rcœur*.

Il y en a qui croyent qu'on n'a engagé le ıc de *Longueville* à venir ici que pour lui fuader de donner en mariage Mademoifelde *Longueville*, fa fille, au Prince *Thomas* Savoye, afin de retenir par ce moyen les :ns de la Maifon de Soiffons dans la même nille.

On dit auffi que le Comte d'*Arpajon* offre ller à Rome comme Ambaffadeur ordinaire cette Couronne, à fes dépenfes, à condition 'on lui donnera en mariage l'une des deux éces du Cardinal qui fon toutes deux veu;.

On parle auffi d'un mariage projeté entre Mr. *anchini* neveu du Cardinal & Mademoifelle

de *Retz* qui eſt la plus riche héritiére de Fran-
ce; à condition que le Cardinal de *Retz* ſorti-
roit de ſa priſon, & iroit à Rome où il reſte-
roit aux ordres du Roi & en conſervant la
Coadjutorie de Paris. Je ſuis &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

Le 19. Février 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vôtre agréable Lettre du 6. du
Courant après avoir expedié ma derniére du
12. ſuivant. Comme Leurs N. & G. P.
ſont raſſemblées, je leur ai fait raport aujour-
d'hui de ce qui s'eſt paſſé à la Généralité par
raport au projèt de traité que vous avez envo-
yé, ſur quoi ledit projét a été remis entre les
mains de quelques membres de l'Aſſemblée
pour l'examiner & donner au plutôt leur avis
à leurs Nobles & Grands Puiſſances.

Le lendemain du départ de ma derniere Mrs.
les Députez de la Province d'Utrecht ont ou-
vert dans la Généralité l'avis de leur Province
ſur le traité avec l'Angleterre; conformement
à la Copie ci-jointe No. 1. avanthier la Pro-
vince d'Overyſſel a ouvert le ſien & la Copie
eſt ici No. 2. Hier ceux de Friſe ont fait la
même choſe; mais je n'ai pas eu le tems d'en
avoir Copie c'eſt pourquoi je ne puis vous l'en-
voyer, mais il eſt preſque conforme aux autres
toute la diférence conſiſté en ce qu'ils inſiſtent

po

our plûsieurs raisons à ce que la France soit
omprise dans le Traité, entendant que sans
ela on ne doit point procéder à la ratifica-
on.

Mr. de *Beverningh* a donné avis à Leurs
HH PP. par une Lettre du 8. que faute de
ouvelles Lettres de créance & de plain pou-
oir, il n'est regardé en Angleterre que com-
ne une personne privée & qu'il ne peut rien
iire en tout ce qui dépend de la Négocia-
on; sur quoi Leurs HH. PP. ont résolu &
ouvé bon hier d'autoriser & charger Mr. de
everningh de féliciter de leur part Mr. le
rotecteur sur la nouvelle dignité, & j'espére
ı'à la faveur des Lettres de créance qu'on
i envoyera à cet effèt, il surmontera aisé-
ıent toutes les difficultez, & l'on a ecrit
ıx autres Députez qui sont absens de l'aller
indre en diligence & de reprendre au plû-
ɔt la route d'Angleterre avec le caractere
Ambassadeurs Extraordinaires: Et l'on a prié
Province de Zeelande de nommer autre Per-
nne à la Place de feu Mr. *de Perre* d'heu-
ufe mémoire.

Nous n'avons rien autre chose ici qui merite
tention je finis en vous assurant que Je suis,
c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

A Paris le 13. *Février.* 1654.

MONSIEUR,

Le Sieur *Baes* Gouverneur de M. *Manchin* neveux de Mr. le *Cardinal* eſt de retour d'Angleterre, où il a été, dit-on, pour porter ordre à Mr. de *Bourdeaux* de féliciter Mr. le *Protecteur* ſur ſa nouvelle dignité.

On penſe ici à envoyer une Ambaſſade éclatante en Angleterre, mais on ne peut encor en rien dire de certain ni des perſonnes qui en ſeront chargées.

Il paroit qu'il y aura avec le tems quelque changement & beaucoup de retardement dans les procedures entrepriſes contre le Prince de *Condé*, on dit que Mr. le Duc d'Orleans ſoutient qu'il y a depuis quelques années une promeſſe de mariage paſſée entre Mr. le *Duc d'Enguien* & une des filles de ſon Alteſſe Royale & que l'on ne peut ôter au fils les biens de Monſieur le Prince, pour le crime de ſon pere, au préjudice dudit mariage.

Monſieur le *Prince de Conti* viendra ici demain au ſoir, auſſi-tôt l'on conclura & ſignera le contrat de mariage de ſon Alteſſe avec Mademoiſelle *Martinozzi* niéce de Mr. le Cardinal, Lundi le mariage ſera beni & conſommé

8

ɛ après cela le Roi donnera un grand Balet, ui sera très magnifique, & qui durera toute la ɛmaine du Carneval.

On tiendra dans peu à Meudon une assemblée où se trouveront les Electeurs de Brandenourg & Palatin & les Princes de la Maison de runswick-Lunenbourg, de Hesse, de Simneren, & plusieurs autres ; vous jugerez s'il e seroit pas utile pour le service de l'Etat d'y nvoyer une personne incognito, qui puisse ous informer de tout ; cela pouroit avoir son nérite, si cela se faisoit.

J'espére qu'on ne rejettera point l'Alliance de ɛtte Couronne, & que bien loin de là on omprendra combien elle peut être utile à l'Et; Je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 13. *Février* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu par cette poste vos deux Lettres du l'une simple & l'autre avec un paquet avec ɛux anexes ; j'ai déja répondu à la premié- qu'il paroit que les Mrs. de cette Cour prendront aucune résolution sur quelque iose qui auroit été proposé à leur Ambassadeur ns ordre de Leurs HH. PP. c'est sur quoi

peut faire fonds. J'ai souvent parlé à quelques uns de ces Meſſieurs & même à Mr. le Cardinal de ces articles ſur leſquels on forme à préſen des difficultez ; j'ai auſſi écrit ci-devant que pou ce qui régarde la rupture précipitée auſſi-tô qu'un des Alliéz aura averti l'autre qu'il eſt attaqué, on pouroit trouver quelque tempérament, & que l'Allié qui n'aura pas été attaqu poura employer quelque tems à engager l'attaquant à terminer le diférent à l'amiable, ſan être obligé de rompre tout d'abord avec l'attaquant. J'ai dit auſſi que j'eſperois obtenir encore de ſemblables temperamens par rapoi aux autres points ; mais tant que Leurs HH. PP. ne m'envoyent aucun ordre précis ſur c que je dois faire ou ne pas faire, il faut qu je reſte les mains liées. Il me ſemble que le affaires ſon changées, j'attendrai de nouveau ordres.

Je trouve ici les Miniſtres fermes ſur l'exter ſion génerale des Articles II. & XVIII. & & ils ſoutiennent qu'il n'y a rien de plus juſte & de plus raiſonnable que de ne mettr bas les armes que conjointement lorſqu'on le a priſes conjointement.

Lorſqu'on m'a envoyé mes Inſtructions d 5. Juin pour renouveller l'Alliance avec cett Couronne, on y avoit deux projéts d'Articles l'un ſans les clauſes *d'offenſive*, l'autre avec ce les de *défenſive*. On me donna ordre d'en fai re part au Roi & à la Cour, & de traiter, ne gocier & regler tout à cet égard juſqu'à l conclusion excluſivement ; juſque là même qu je pouvois communiquer les projèts où étoien les clauſes d'offenſive ; en declarant que Leur HH

lH. PP. étoient résolues de conclure avec
a Majesté sur l'un ou l'autre pied après qu'el-
s auroient vu le succès des Négotiations
ıtamées en Angleterre.

Lors que les Négociations ont commencé
:i, quelques jours se sont passez en discours
:esque toujours de ma part, enfin Mrs. les
Iinistres du Roi m'ont prié de leur délivrer
ır écrit en forme d'article les intentions de
eurs HH. PP. par raport à cette Alliance,
: que j'ai fait d'abord, & cet écrit, que
i donné aux Ministres, ayant été traduit
ı François mot pour mot, on en a formé
projèt des articles, sans y metre les clau-
; d'offensive, à quoi j'ai fait tous mes ef-
rts pour les porter; mais ne pouvant rien
ɔtenir, les Commissaires de Sa Majesté m'ont
mis le projèt d'articles que j'ai envoyé à
ɜurs HH. PP. le . . . . . je ne leur ai ja-
ais donné le projèt des clauses d'offensive,
rceque Leurs HH. PP. m'avoient plusieurs
is marqué que cela devoit venir de la part
ı Roi. Je crois avoir répondu à tous les
ɔints de vôtre Lettre du 5. & je finis
. vous priant de me croire. &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

Le 26. Février 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos deux Lettres du 13. après depart de la mienne du 19. Je vous suis fo obligé de la communication des affaires do vous m'y parlez, j'en ferai usage dans l'occ sion, & je pousserai avec plaisir les chos dont vous me recommandez le soin; mais av vôtre permission j'attendrai encore le proj François du Traité que vous aviez delivré à Cour, parce que je trouve que nous en avo besoin ici dans la direction des besoignes sur c sujèt.

Leurs HH. PP. ont trouvé bon vendre dernier d'autoriser Mr. de *Beverningh* pour re gler absolument, conclure & signer le Trai avec l'Angleterre pour être ratifié par Leu HH. PP. pour féliciter le Lord *Protecteur*, & regler la Cessation d'armes. Par raport à l'ex clusion de Mr. Le *Prince d'Orange* on a aprou vé le tempérament projeté à cet égard & qu j'ai communiqué. Quant à la satisfaction exi gée pour la détérioration des Navires en Dan nemark, Mr. de *Beverningh* est generalemen autorisé de la regler à un certain *tantum*, ou même d'en passer par où l'on voudra s'il le faut Il a été résolu en même tems que Mrs. de

Nieu

ieupoort, *Jongestal* & un autre que la Pro-
nce de Zeelande doit nommer à la place de
u Mr. *de Perre*, seront révetus avec Mr. de
verningh du Caractére d'Ambassadeurs Extra-
dinaires, avec ordre de partir le plûtôt qu'ils
)uront.

Par raport aux affaires de France Mr. de *Be-
rningh* est expressément chargé de mettre tout
ι œuvre pour obtenir que cette Couronne
it comprise dans le Traité, ou du moins,
ıe la bonne intelligence soit rétablie entre cet-
Couronne & la Regence d'Angleterre; d'au-
ıt plus que l'avis de la Province de Frise por-
que cette inclusion doit être inséparable du
raité, à faute de quoi on ne doit point pro-
:der à la conclusion: à dire le vrai cette Pro-
nce est la seule de cet avis. Leurs HH. PP.
ıt fait part de cette Résolution, suivant la
)ûtume, à Mr. l'Ambassadeur *Chanut*, qui
ı peu a pris à fait les Propositions dont je vous
ıvoye le précis ci-joint, & sur lesquelles Leur
H. PP. n'ont encore pris aucune Résolu-
)n; je voudrois que vous pussiez découvrir
une maniére certaine si c'est par un ordre
ırticulier du Roi que cet Ambassadeur a fait
:tte proposition tendant à obtenir que Sa
lajesté fut comprise dans le susdit Traité, ou
il a eu des ordres exprès par raport aux pro-
ɔsitions ci-jointes & en quels termes ils étoient
ɔuchez. Je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 20. *Février* 1654.

MONSIEUR,

Je vous remercie des bonnes raisons que vo avez bien voulu me fournir pour affirmer l efforts que les Députez de Leurs HH. PP. Londres ont faits, pour obtenir que la Fran fut comprise dans le Traité. J'en ferai usag dans toutes les occasions où elles viendront propos.

Leurs HH. PP. m'ont envoyé leurs ordr touchant les deux Articles contenus dans n Lettre du 30. Janvier, savoir l'augmentatio des droits à Bourdeaux & aux environs, l'interdiction des ports de France aux Vaisseau de Guerre de l'Etat & aux Armateurs. L'I cluse contient encore d'autres Griefs; & , com me je le remontre dans une Lettre à la Gén ralité, il me semble, sauf meilleur avis, qu'o devroit répréfenter à Mr. l'Ambassadeur *Chanu* tous ces griefs tant ceux de ma Lettre du 3 Janvier que ceux de l'incluse, mais d'une ma niére à lui faire comprendre que l'on prend le choses à cœur, car effectivement elles son d'importance; je serois bien plus ferme de mo côté à solliciter que ces griefs fussent redressez si je savois que Mr. *Chanut* auroit informé l

Cou

:our de la maniére dont Leurs HH. PP. rennent ces chofes.

Les noces & le Carneval font caufe qu'il ne eft rien paffé ici. Mr. le *Prince de Conti* a nvoyé une Lettre par un exprès à fon Frere le *'rince de Condé*, pour lui faire part de fon ma- age ; celui-ci y à répondu en raillant, enforte ue fa Lettre ne l'aprouve aucunement.

Le Duc de *Longueville* fe feroit volontiers xemté de figner ce contract de mariage, mais fais de bonne part qu'il a fallu qu'il le :.

Le mariage du *Duc de Nefmours*, Archevê- ue de Rheims, avec la fille du Duc de *Lon- eville*, eft comme fufpendu, parce que l'on t que le *Duc de Nemours*, eft fujet au haut- ial, ce qui en degoute cette demoifelle.

On dit que les deux fœurs du Cardinal, qui nt veuves, épouferont l'une le *Duc d'Ampville*, : l'autre le Comte *d'Arpajon*, & l'on parle icore d'augmenter la famille de fon Eminen- è dans ce Royaume & à Rome.

Il y a huit ou dix jours qu'on a conclu ici le lariage de la jeune *Princeffe de Carignan* fille ı Prince *Thomas* de Savoye avec le *Marquis ? Baden* qui eft abfent, on a en même tems it les cérémonies du mariage.

On dit que le Roi d'Angleterre fe prépare à ırtir d'ici, il étoit encore dimanche dernier ı fervice chez fon Réfident, ce que je puis oir de mon Hôtel. je fuis &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 5. *Mars* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu la vôtre du 20. depuis le depa[r]
de ma derniére au 26. ſuivant.

Le même jour 26. Mr. *Henri Willemſe R[o]ſewinge*, Envoyé du *Roi de Danemark* deſtin[é]
pour l'Angleterre, eſt arrivé ici. Il a fait à Leu[rs]
HH. PP. les propoſitions ci joints N°. 1. [&]
Leurs HH. PP. lui ont fait la reponce auſſi c[i]
jointe N°. 2. après quoi cet Envoyé eſt par[ti]
avanthier pour Londres, croyant encore atei[n]dre en Zeelande Mrs. *Nieupoort* & *Jongeſta[l]*
Ambaſſadeurs extraordinaires de Leurs HH. P[P.]
qui ont pris cette route en partant d'ici dima[n]che pour l'Angleterre ; ainſi ils pouroient pa[ſ]ſer la mer enſemble, & à cet effèt on lui [a]
donné des lettres pour leurs Excellences ; & s[']
ne les rencontre point, les Conſeillers de l'Am[i]rauté de Zeelande ont ordre de lui prépar[er]
d'abord un Vaiſſeau de Guerre.

Leurs HH. PP. ſe ſont conformées a[ux]
Reſolutions priſes par Leurs N. & G. P. [&]
que je joins ici N°. 3. & 4. par raport aux i[n]ſtances du Comte d'*Oldembourg* & des Vill[es]
Hanſeatiques, pour être compris dans le Tra[i]té de Paix entre cet Etat & l'Angleterre.

Quoique les propoſitions que l'Ambaſſade[ur]
de France a fait la ſemaine paſſée à leurs H[H.]
P[P.]

PP. fur le même fujèt paroiffent couchées en termes très forts, cependant cet Ambaffadeur perfifte & en public & en particulier que le Roi fon Maitre n'eft en aucune maniere mécontent de ce que Leur HH. PP. n'ont pas jugé à propos de faire de cette inclufion une condition *fine quâ nôn*, & que Sa Majefté ne manquera pas de le faire connoître à la République en toutes occafions par de bons offices réels; en confequence de quoi, fur le raport fait à Leurs N. & G. P. Elles ont pris avant hier fur ces Propofitions la refolution ci-jointe No. 5. à laquelle Leurs HH. PP. fe font conconformées hier.

Il eft auffi arrivé ici un Envoyé Suiffe des Cantons Evangeliques, lequel a fait à Leurs HH. PP. les Propofitions ci jointes No. 6. & Leurs HH. PP. ont donné ordre qu'on y dreffât une reponce honnête.

La Province de Groeninge & Ommelande a ouvert auffi dans la Généralité lundi dernier fon avis fur les Négociations d'Angleterre. Vous le trouverez ci-joint No. 7. & le lendemain Leurs HH. PP. ont pris fur la Ratification du Traité conclu en Angleterre la Refolution ci-jointe No. 3.

Je finis celle-ci en y joignant No. 9. & 10. les derniers avis que l'on a reçu d'Angleterre. Je fuis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 27. Février 1654.

MONSIEUR,

Je reçois par cette poste-ci les Instructior de Leurs HH. PP. sur les plaintes que l'Ambassadeur de Venise a faites il y a déja long temps, touchant un Bâtiment Anglois enlev par nos Gens sous le Canon de *Zante*, j ne manquerai pas de m'y conformer.

Il reste encore, à me faire reponce sur le ofres de cette République de rétablir le residences des Ambassadeurs à Venise & à l Haye, & de declarer libres tous Bâtimens de quelque nation qu'ils soient, même Anglois, qu transporteroient des vivres, munitions, soldat &c. à Candie pour le service des Vénisiens Cet Ambassadeur prometoit que les Anglois feroient la même declaration par raport aux Bâtimens Hollandois.

On attend aussi ici une gracieuse reponce de Leurs HH. PP. sur la demande des Consuls de Marseille, qui souhaiteroient des Passeports de Leurs HH. PP. pour quatre Navires Anglois qui doivent transporter d'Angleterre dans leur ville du bled dont ils ont un très pressant besoin.

J'envoye à Leurs HH. PP. une pareille re-

equisition de la part de la République de Génes; au cas que cela puisse se faire sans prejudice, Leurs HH. PP. engageroient par cela même cette République à une reconnoissance reciproque & à de bons offices dont les sujèts de l'Etat se ressentiroient tous les jours.

J'ai écrit il y a quelque tems que cette Courci verroit avec plaisir que Leurs HH. PP. envoyassent en Espagne une Ambassade Extraordinaire moyenner la paix entre ces deux Couronnes, qui étant en guerre troublent toute la Chrétienté. Il est vrai qu'il y a long-tems que cela a été proposé, & que l'on a souvent trouvé que cette Cour n'est point fort stable dans ses resolutions; vous m'obligerez, par raport au service de l'Etat si vous vouliez avoir la bonté de m'informer, entre nous, si Leurs HH. PP. auroient quelque disposition à envoyer une pareille Ambassade; afin que je puisse me conformer à leurs Instructions; il est certain que cela entraineroit de grosses dépenses & que le succès en seroit fort incertain. Mr. L'Ambassadeur *le Bruyn* m'a dit en 1652. qu'on étoit fort mécontent à la Cour d'Espagne, de ce que, depuis la Paix, Leurs HH. PP. n'y avoient pas envoyé une Ambassade, quoique le Roi Catholique fit l'honneur à Leurs HH. PP. (c'est ainsi qu'il s'exprimoit) de tenir un Ambassadeur Ordinaire à la Haye.

On publie ici que le Roi est d'intention de faire le *Prince de Conti* Connétable de France. Voici une anecdote que je vous écris en particulier. Un gentilhomme *du Prince* * *de Con-*

* C'est le grand *Condé*, Louïs *de Bourbon* II. du nom, Bisayeul de Mr. le Duc d'à présent (1723.)

Condé eſt venu ici chez le *Prince * de Conti* à qui il a rendu une Lettre de ſon Frere ; le *Prince de Conti* lui demanda, qu'eſt-ce que Mon Frere a fait de la Lettre que je lui ai écrite pour lui notifier mon mariage ? N'a-t-il pas fait comme cela (en jettant au feu la Lettre du *Prince de Condé* ſans la lire) On ſait effectivement que le *Prince de Condé* avoit jetté de même dans le feu la Lettre du *Prince de Conti* : après cela le Prinde demanda au Gentilhomme, Qu'eſt-ce que mon Frere a dit lorſqu'il a appris mon mariage ? Le Gentilhomme s'excuſa de rien dire, mais preſſé par le Prince de Conti, il lui repondit, Son Alteſſe dit alors *s'il étoit ici je lui baillerois cent coups de bâtons & lui ferois evanoüir ſa boſſe.* Le Prince de *Conti* ne repondit à cela autre choſe ſinon, *ma foi, il m'eut fait un grand plaiſir, j'en voudrois bien être quitte.*

On dit que la raiſon pour laquelle l'accommodement qui s'étoit fait dans la maiſon de Vendôme entre le Pere & les enfans, eſt que le Roi a deſſein d'ôter le Gouvernement de Provence au Duc de † *Beaufort* pour le donne

* Ce Prince nommé Armand, eſt le Chef de la Maiſon de *Bourbon-Conti* d'apréſent, il étoit né en 1629. de Henri II. Prince de Condé & de Charlotte de Montmorenci. Il eſt mort en 1666 & a laiſſé deux fils Loüis, *Prince de Conti* mort en 1687, ſans enfans, & François *Prince de la Roche-Sur-Yon*, qui prit en 1687. le titre de Conti, qu'il a laiſſé à Loüis-Armand ſon fils, qui eſt à préſent (1723) *Prince de Conti.*

† François Duc de *Beaufort* étoit fils du Duc de Vendôme dont on va parler, & de *Françoiſe de Loraine* Ducheſſe de *Mercœur*. Il eſt fort parlé de lui dans les mémoires du Cardinal de Retz.

:r au *Prince de Conti* ; d'un autre côté le
eux Duc de * *Vendôme* ne veut pas ceder à
n fils, le Duc de † *Mercœur*, ſa charge d'A-
iral de France. Il n'y a rien en cette cour de
us certain qu'une viciſſitude continuelle. Je
is, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

Le 12. *Mars* 1654.

MONSIEUR,

Depuis mes derniéres du 5. J'ai reçu la vô-
e du 27. du mois paſſé. A laquelle je n'eus
'autre reponſe à faire ſinon que Leurs N. &
. P. ont eu envie il y a longtems de faire pro-
oſer à la Généralité leur avis Provincial de te-
ir des Ambaſſadeurs Ordinaires à Veniſe &
la Haye, & même pour envoyer une Am-
aſſadeur Extraordinaire en Eſpagne, & de fai-
: un Article de ſes Inſtructions de ce qui eſt
ontenu dans vôtre derniére Lettre & dans
quel-

* Céſar Duc de *Vendôme* &c. Fils naturel du
oi *Henri IV.* & de *Gabrielle d'Eſtrées.*

† Louïs Duc de *Mercœur* fils de Céſar Duc de
'endôme. Il épouſa en 1651. *Laure Mancini* niéce
u Cardinal *Mazarin* morte en 1657. Il embraſſa
nſuite l'Etat Ecléſiaſtique, & le Pape le fit Car-
inal en 1667. Il eſt pére du Duc de Vendôme
nort en 1712. & de Mr. le Grand Prieur.

quelqu'autre précédente; mais comme quelqu Provinces n'avoient point d'ordres fur cela, particulierement celle de Zeelande fur le de niér Article, on n'a pris aucune Réfoluti fur cela.

Vous aurez déja réçu ou vous recevrez p celle-ci les intentions & Réfolutions de Leu HH. PP. fur les autres points de vôtre Le tre.

Leurs N. & G. P. ont pris la Réfolutic ci-jointe N. 1. fur les Propofitions de M L'Ambaffadeur *Chanut* & fur fa derniére d claration. Leurs HH. PP. s'y font confo mées.

Mr. *Rofewinge*, Envoyé de Dannemark, r folu de partir pour l'Angleterre, comme j vous l'ai mandé, eft à la verité parti d'ici dar cette intention, autant qu'il paroiffoit, mais eft refté *incognito* à Rotterdam pour y atendr l'iffuë des Négociations d'Angleterre.

Les juftes plaintes du Roi de *Dannemark* fu les fraudes fans nombre des Navires de ce Païs qui paffent le Sondt, ont engagé Leurs N. & G. P. pour y rémédier, de prendre la Réfolutio ci-jointe N. 2. & qui ayant été portée a la Gé néralite le 9. du Courant a été fuivie fans au cune dificulté par Leurs HH. PP.

La Pofte ordinaire d'Angleterre n'eft pas encore arrivée: cependant le meffager d'Etat qu'on avoit envoyé en Angleterre avec quelques dépeches eft révenu fans aucunes Lettres pour Leurs N. & G. & avec une petite Lettre de Mr. *Beverningh* du 10. de ce mois pour les Etats Généraux, de laquelle on peut conclure qu'il y a en chemin quelques Lettres qui au-

'oient dues être ici avant ledit Meſſager d'E-
, & en ſecond lieu que Mr. de *Beverningh*
oit remis aux Anglois les articles tels qu'il
t été ajuſtez & couchez par écrit, enfin que
ns le tems qu'il croyoit obtenir une reponce,
avoit apris l'arrivé de Mrs. *Nieupoort* & *Jon-
tal* à Graveſande, où il eſt allée à leur ren-
ntre, n'aiant ainſi rien avancé davantage dans
: affaires publiques: Voilà tout ce que je puis
us communiquer à préſent, je ſuis &c.

. Mr. le Conſeiller Penſionnaire Jean de Witt.

De Paris le 6. Mars 1654.

Monsieur,

Leurs HH. PP. m'avoient donné ordre d'a-
ertir les Hollandois qui ſont dans les ports de
: Royaume de n'en point partir à la légere
ır les bruits de la Concluſion de la Paix, &
e reſter juſqu'à ce qu'on leur ait donné avis
e la concluſion finale effective. J'en ai écrit
Nantes, la Rochelle, Bourdeaux, Bayonne &
.ouen; outre les Lettres mêmes de Leurs
IH. PP. pour la Provence & la Bretagne.
'ai déja reçu quelques réponces & deux de la
Rochelle m'écrivent le 23. Février que la
lûpart des Bâtimens Hollandois qui avoient
ouché à la Rochelle en revenant de la Virgi-
ie, des Indes Occidentales & autres paſſages,
n étoient déja partis, faiſant cours par le Nord
de

de l'Irlande. Vous pouvez examiner s'il ef propos d'agir auprès des l'Amirauté pour fa quelque chose pour leur sureté, car leur c part ne peut-être ignoré des Anglois, & ils ront peut-être exposez à quelque rencontre da le détroit de Schotlandt ou dans la mer Nord. Je souhaite qu'avant l'arrivée de celle- on ait de bonnes nouvelles de celle de ces B timens & autres dans leur Patrie.

Un Armateur de Flissingue est arrivé à Martin le 22. Février avec un Bâtiment Pc tugais, chargé de 500. Caisses de sucre, q revenoit du Brezil, & qu'il a pris sur les c tes de Portugal, il avoit encore une prise A gloise qu'il avoit faite à l'embouchure de la Lc re. On l'a averti d'être là sur ses gardes, c on va, dans ce Royaume ci, au devant de to ce qui peut faire plaisir à ces deux Nations.

On me mande que Leurs HH. PP. co tinuent à garder à leur service les Vaisseau de louage qu'elles ont dans la Méditerra née; ce qui augmente la crainte des inconv niens où se trouvoient déja exposez les B timens Hollandois qui sont à Marseille, & au tres places de la Provence; au cas que ce vaisseaux ayent toujours les mêmes ordres d prendre & ruiner les Bâtimens François; ce qu est à présent d'autant plus digne d'attention qu les François arment en Provence, & qu'irrite par une telle conduite ils se resoudroient san peine à attaquer sans distinction les Batimen Hollandois & à les prendre.

Cette Cour-ci voudroit faire croire qu'ell est aussi en term s d'accommodement avec le Anglois, mais ceux qui ont plus de connoif

san

ce des affaires disent qu'elle en fait seulement
nblant afin d'inspirer plus de securité à ses
ets, qui craignent les pertes où ils seroient
oosez au cas d'une entiére rupture.

J'ai une grande impatience de savoir quelles
ont été les suites du Raport que Mrs. les
éputez auront fait à la Généralité touchant le
ojet des articles de l'alliance avec la France;
m'en parle ici tous les jours.

On n'envoyera point d'ici d'Ambassade ex-
ordinaire en Angleterre; mais on a envoyé
Mr. de Bourdeaux tout ce qu'il faut pour le
ettre en état de prendre le titre d'Ambassadeur,
cas qu'il le juge à propos, ce qui fait croire
e sans doute il le fera.

Je serois bien-aise, au cas que vous jugiez
e cela fut de quelque utilité, d'avoir les 29.
icles dans les mêmes termes qu'ils ont été
oduits à Leurs HH. PP. & sur lesquels on
end les consentemens respectifs; afin que je
isse être d'autant mieux instruit des clauses
ces consentemens. je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de Witt.

De Paris le 12. *Mars* 1654.

Monsieur,

Comme les Lettres du 26. Feb. ont été ar-
tées j'ai été obligé de diférer jusqu'àujourd'hui
à

à vous envoyer la traduction Françoife des ticles de l'alliance, que Leurs HH. PP. m' envoyez ci-devant, que j'ai delivrez aux Co miffaires du Roi après avoir eu avec eux q ques conferences, & fur lefquels les négo tions fe font continuées. Je n'ai jamais co muniqué les articles ou points d'alliance off five. Mr. l'Ambaffadeur *Chanut* a vû les p miers avant fon depart pour la Haye, il même travaillé par ordre du Confeil afin d avoir une teinture qui lui fervit d'inft ction.

J'aprends que Mr. *de Beverningh* a pris devants & que les autres ont ordre de fe pre de le fuivre: Dieu veuille leur donner un h reux fuccès pour le bien de la Republique. & fort defvantageux que l'on fache en Anglet re quelles font les inftructions que Leurs H PP. ont leur données, c'eft les metre h d'état de rien menager. Je fuis, &c.

A Mr. le Confeiller Penfionnaire J. DE WITT.

de Paris le 12. *Mars* 1654.

MONSIEUR,

Après bien des recherches j'ai enfin déco vert que la premiere propofition que Mr. *Ch nut* a faite à Leurs HH. PP. avoit été refol dans le Confeil du Roi, & qu'on s'étoit pe fu

dé que Leurs HH. PP. ne feroient aucune
ficulté de ſe conformer aux intentions du
oi ; & que l'on auroit compris la France
ns le Traité, c'eſt à dire dans les Négocia-
ns de paix avec les Anglois, en ſorte que les
ux nations auroient traité conjointement,
roient taché conjointement d'obtenir ce qui
roit été le plus avantageux pour tous deux,
roient enfin rompu ou conclu conjointe-
ent; & que pendant ce tems-là on auroit
eparé, concerté & conclu l'alliance entre
tte couronne & les Etats des Provinces-U-
es au cas de Paix ou de Guerre avec l'An-
eterre; par ce moyen on auroit obtenu de
eilleures conditions & plus honorables, &
urs Hautes Puiſſances auroient eu l'honneur
faire la paix autant pour eux que pour la
ance *& reciprocè.*
J'ai decouvert en même tems que comme
trouve ici que l'on s'eſt trompé dans ces
ux points, les diſpoſitions y ſont entierement
angées ; & l'on traite à préſent avec moi d'u-
: toute autre maniére que ci-devant, ſur
ut l'on fait ſentir que l'on eſt très formaliſé
: ce que cette Courone ci s'eſt tant expoſée,
ſon grand deſavantage & ſans en tirer aucun
uit, en ſe declarant prête à donner du ſecours
Leurs HH. PP. en cas que leurs Negocia-
ons avec l'Angleterre ne reüſſiſſent pas; pendant
ue la France n'étoit pas en guerre avec l'An-
eterre, enſorte néanmoins qu'elle auroit été
bligé de l'entreprendre en faveur de Leurs
IH. PP.
Or dès qu'ils ont vû leur confiance, ſes ef-
ts & les dangers où ils s'expoſoient entierement
eva-

evanouï, on a aprouvé dans le Conſeil du Ro
avec quelques changemens (ainſi que j'en ſu
informée de bonnée part) la derniere propoſi
tion du 24. Fevrier, & l'on a envoyé ordi
à Mr. *Chanut* de la faire à Leurs HH. PP.
Celui-ci l'ayant couchée dans des termes tr
modérez l'aura ſans douté delivré ainſi.

Je crois avoir ſatisfait à ce que vous ſouha
tez à cet égard dans vôtre lettre du 26. Fev
qui ne m'a été renduë que le 9. du Courai
parce que le Courier à été arrêté à Bruxelles
Je ſuis &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire DE WITT.

De Paris le 13. *Mars* 1654.

MONSIEUR,

Je vous ſuis très obligé de l'exactitude avec l
quelle vous me communiquez les piéces qui m
ſont d'un ſi grand ſecours dans les fonctions c
ma Charge; la République en aura honneu
& profit; & cette correſpondance bien entre
tenuë nous fera entrer dans le ſecret de cett
Cour à pluſieurs égards, ce qui vous ſera trè
avantageux.

J'aprends de Zeelande qu'on n'y nommer
perſonne pour ſe joindre aux Ambaſſadeurs qu
ſont déja en Angleterre.

[I]l y eut hier quelques desordres ici devant la
rte du Parlement, où s'étoit assemblée une
upe de femmes de la lie du peuple, dont
a coutume de se servir ici dans les troubles
les revoltes.

La Cour est resoluë, dit-on, de suprimer
ıs les *Elus* dans le Royaume & d'annuller
rs charges ; ce qui intéresse plusieurs Mil-
s de familles dans les Provinces. Ces fem-
s ont fort criaillé devant le Parlement con-
plusieurs des principaux Ministres. Cela
mpêche pas que tout ne soit ici en bon or-
par les bonnes dispositions où sont les bour-
ıis qui ont beaucoup soufert ici & dans tout
Royaume pendant les troubles, & qui
veulent plus s'exposer aux mêmes mal-
rs.

Depuis que je vous ai écrit le 6. Mars, il
s'est rien passé ici d'important.

Je vous prie de vous souvenir qu'il seroit à
pos, suivant mon petit avis, de veiller à ce
se passera dans l'assemblée que les Etats Pa-
es d'Allemagne tiennent à Essen. Je suis,

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 19. *Mars* 1644.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 6. du Courant & po y ſatisfaire, j'ai donné ordre que l'on cop pour vous les 29. articles du traité à faire av la Republique d'Angleterre; mais comme ce te copie n'a pu être achevée avant le dep de la preſente, vous l'aurez par la premiere o caſion; j'attends de même la traduction des a ticles du traité à faire avec la France, te que vous l'avez delivré aux Commiſſaires Roi, & que je vous ai demandée.

Mrs. les députez de Leurs HH. PP. aya fini l'examen du Projèt de Traité que vo avez envoyé, ont fait raport à Leurs HH. P de ce qu'ils y ont trouvé de conforme à v inſtructions, & des clames & points qu'ils ont trouvé ne s'accorder point avec elles, dont ils ont fait des annotations à la marge. près le Raport les Provinces demandoient c pie de ces annotations marginales, pour l communiquer à leurs ſuperieurs. Les Co miſſaires que leurs N. & G. P. ont nomm pour le même ſujèt avancent fort dans le travail, & j'eſpére qu'ils en pouront faire le port dans peu; s'il ſe paſſe à cet égard quelc

ci

ose d'important je ne manquerai pas de vous donner avis sur le champ.

Je vous envoye ci-joint No. 1. copie des lettres que la Regence a reçu d'Angleterre par la niére poste & de celles qui étoient à l'adresse de Mr. le Greffier *Ruysch*. Mr. de *Beverning* m'ecrit en particulier que le Lord *Protecteur* & le Conseil avoient resolu de recevoir Ambassadeurs de l'Etat avec des honneurs des cérémonies extraordinaires, de leur ner neuf repas où l'on servira dans chacun quante plats, & trente corbeilles de dessert, de les envoyer recevoir par quatre Seigneurs c un grand nombre de Carosses. On en a a nommé deux qui sont le Président *Laurence* & le Lieutenant général *Lumbert*; & Mr. *Beverningh* a sçu de ses amis (ce qui me oit la meilleure de toutes les receptions) que Anglois étoient resolus de conclure aussi-tôt ès leur entrée.

Mrs. les deputez de Frise ont produit dans Généralité le 12. du Courant la Résolution leur Province sur ces Négociations, vous trouverez ici la Copie No. 2.

Depuis mal derniere il ne s'est passé ici rien re chose qui mérite attention, ainsi je rai celle-ci en vous assurant que je suis, :.

P. S.

Après que j'eus fini celle-ci, nous avons reçu lettres de France où j'en trouve deux de us à mon adresse l'une du 12, l'autre du 13. c la Copie de la Traduction des articles

que je vous demandois ci-dessus, & dont j vous remercie. Nous recevons en même ten des lettres d'Angleterre aussi en date du 13 qui ne contiennent autre chose que l'honorab reception faite aux Ambassadeurs de l'Etat ainsi que vous verrez par la Copie ci-joint On remarque dans d'autres lettres particulier que l'on continuë dans ce païs là dans la r solution de conclure au plûtôt avec les I tats.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 20. Mars 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vôtre Lettre du 12. avec les a nexes, & je vous en suis très-obligé; je ne s comment me tirer d'affaire avec l'Ambassade de Venise & j'ai honte de lui parler, cepe dant je ne puis l'éviter par civilité.

Ceux de Marseille m'importunent extrac dinairement pour obtenir de Leurs HH. P des Passeports pour quatres Bâtimens Angl chargez de grains, & d'autant que ce sero les habitans d'Hollande sur qui en tombera tou la reconnoissance, je demande vôtre recor mandation, ensorte que ces gens puissent o tenir ce qu'ils demandent & que je sois deliv

e leur importunité, car ils disent qu'ils regar-
eront cela comme une faveur particuliére s'ils
obtiennent à tems

Je vous ai envoyée par ma derniére la Tra-
iction des articles de l'Alliance; s'il y a autre
iose de vôtre service, j'attendrai vos or-
'es.

On m'a dit ici, que l'on s'imaginoit à la Haye
irmi ceux de la Régence, que M. *Chanut*
roit rapellé. Cet ordre est expédié pour Mr.
Résident *Brasset*, ce qui aura sans doute
)nné lieu à cet autre bruit. Je n'ose m'infor-
er si le prémier est vrai, pour ne pas donner
:u à des soupçons qui ne pouroient produire
:n de bon. Mais je vous avoüerai que je ne
puis croire, d'autant plus que je n'en ai rien
itendu ici. Il est vrai que lorsqu'on a parlé
i d'envoyer une Ambassade à la Reine de Suè-
:, on a fait mention de Mr. *Chanut* & l'on
soit qu'il passeroit d'Hollande en Suéde,
ais depuis ce tems là on n'en a plus parlé,
l'on parle à présent de Mr. *d'Ancourt*, dont
départ n'est retardé que par un défaut d'e-
éces, le même défaut a retardé aussi fort long-
ms le depart de Mr. *Chanut* pour la Hol-
ide.

Je trouve que l'on aspire fort en Danne-
ark après la Conclusion de la Paix avec l'An-
:terre, puisque sans cela on y seroit exposé à
isieurs accidens tant de la part de cette Na-
)n que de celle de la Suède.

On raisonne ici de bien des manieres sur
s affaires là, en suposant si la Paix ne se con-
ioit pas avec l'Angleterre. Dieu nous accor-
ce qu'il sait nous être le meilleur! On par-

le d'une grande Harmonie entre les Eſpagno, les Anglois, & les Suèdois, contre les In- rêts de Leurs HH. PP. & de la Franc; cela ne poura être long-tems ſecrèt.

On dit que le Lord Protecteur eſt parfa- ment bien informé des moindres particulari de ce qui ſe paſſe ici, ſur tout contre les R formez.

La Cour d'Eſpagne paroit fort certaine qu Paix ne ſe fera point entre Leurs HH. PP. l'Angleterre; on m'a demandé s'il y avoit qu que diférent entre Leurs HH. PP. & *l'Electi de Brandebourg*, qui, à ce qu'on dit ici, che de rentrer en poſſeſſion de ſes Villes Païs de Cleves, & de metre ſous la dominat de l'Empire quelques-unes des Provinces- nies.

Je vous prie de m'inſtruire à cet égard.

On prépare ici les Equipages de Mr. *de Bo deaux*, au cas qu'il veuille prendre le Car tére d'Ambaſſadeur. On tache de me perſ der ici que les Négociations de la France a le Protecteur ſont fort avancées. Mais v pouvez en ſavoir la verité d'Angleterre r me. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 26. *Mars* 1654.

Monsieur,

J'ai reçu la Vôtre du 20. après le depart de ia derniére du 19. pour y répondre je vous rai en peu de mots, que je ne vois aucun jour obtenir rien de favorable pour ceux de Marille tant que la guerre continuera entre l'Aneterre & l'Etat.

Je n'ai jamais ouï parler ici du rapel de Mr. *banut*, & j'eſpére tant pour le public que ur mon particulier qu'il y demeurera encore ng-tems; car je trouve en lui des-qualitez qui uront beaucoup contribuer à entretenir & à igmenter l'amitié & la bonne intelligence ene la France & nôtre Republique, & qui me viennent extrémement dans la converſation rticuliere.

Je ne ſais quel eſt le fondement de ce que us m'ecrivez touchant quelques différens ene l'Etat & l'Electeur de *Brandebourg*; bien in delà, il n'y a pas long-tems que cèt Elecur, pour preuve de la confiance qu'il a en t Etat, a prié Leurs HH. PP. d'envoyer ielques Députez à Ratisbone, pour ſoutenir s droits contre le Duc de Neubourg & les tres; d'autant que l'Empereur lui a écrit de mparoitre aiſſiſté de ſes amis.

Je vous envoye ici Copie des nouvelles q l'on a reçu hier d'Angleterre ; nous avions re dès avanthier au soir les Lettres de nos Amb sadeurs en date du 20. qui nous donnoient to chant la Flotte Angloise les avis dont je vo envoye ici Copie.

Nous sommes aussi avertis par des avis pa culiers, sur lesquels on peut faire fonds, dispositions favorables du Lord *Protecteur*, qu'il n'y a pas à douter que le Traité ne conclu; j'espére vous en aprendre quelque ch se de plus certain par la premiére poste. Je f en vous assûrant que je suis, &c.

P. S. Je vous envoye ci-joint les 29. a cles que je vous ai promis par ma précéd te.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire DE WITT.

A Paris le 27. Mars 1654.

MONSIEUR,

J'ai apris avec plaisir par le postscript de v tre Lettre du Courant que vous avez re mes Lettres du 12. & du 13. avec la Tr duction des articles; j'envoyerai de même to ce dont vous pourrez avoir besoin.

Il y a encore un acte que j'ai signé & q j'ai delivré aux Commissaires du Roi dès le Con

mei

nencement des Conférences ; il contient la der-
iiére période de mes Inſtructions du 5. Juin
653. où il m'eſt expreſſement ordonné que la
onclufion, de maniére ou d'autre, n'aura lieu
u'après qu'on aura vû quel feroit le fuccès des
Négocitations en Angleterre ; avec affurance
ue dès qu'on auroit vu ce fuccès, on conclu-
oit fuivant la volonté de Sa Majeſté, d'une
naniére ou d'autre.

On eſt toujours diſpoſé ici à faire une bonne
lliance avec la République pour peu que Leurs
H. PP. y témoignent de l'inclination.

On debite ici plufieurs Griefs de l'Empereur
z d'autre moindres Princes comme de l'Ordre
e S. Jean de Jerufalem à la Charge de l'Etat,
omme s'ils s'imaginoient que nous fuffions fi
as que nous duffions faire, fuporter & foufrir
out ce qu'ils voudroient entreprendre ; ces nou-
elles viennent de la Cour de l'Empereur, de
elles des Princes Papiſtes d'Allemagne & fur
out de Bruxelles, où on laiffe à préfent paroî-
e toutes les mauvaifes intentions qu'on avoit
iffimulées tant qu'on avoit cru, qu'il n'y avoit
as d'aparence de nous faire du mal. Mais le
Tout-puiffant exaucera les vœux de tous les
ons patriotes & nous metra au-deffus de tout.

L'Eſpagne fe met dans une telle poſture
ans les Païs-bas, avec l'argent du Duc de Lo-
aine, que cela change tout dans les deffeins &
s projèts de cette cour-ci ; qui poura rempor-
er de grands avantages avant même d'entrer
n Campagne.

On regarde ici comme un grand avantage
ue les troupes Françoifes qui font fous les or-
res de Mr. *de Fabert*, aient gagné le paffage

& penetré dans le Païs de *Liége*, puiſque a moins cela obligera les Eſpagnols à tenir de c coté-là un plus grand nombre de troupes da la crainte que les François n'entrent avec pl de forces, de ce coté là, dans le Brabant; c en parle ici ſous main, mais ſans fondemen puiſque les troupes Françoiſes ſont en marc pour revenir.

J'atends que vous me faſſiez la faveur c m'envoyer les 29. articles du projèt de trai avec l'Angleterre, afin que je puiſſe plus aiſ ment connoître les motifs alleguez dans l avis des Provinces.

Je vous dirai en confidence (mais à vo ſeul) qu'au cas que les Commiſſaires de Le N & G. P. qui ſont chargez de l'Exam du Projèt de traité d'alliance avec la France faiſoient quelques conſiderations qui conce naſſe t en particulier le Commerce & la N vigation ou quelqu'autre point qui intereſſât Province de Hollande; vous n'avez qu'à m' informer, je vous inſtruirai confidemment fidellement des diſpoſitions où l'on pouroit tre ici à cet égard.

Je vous remercie de ce que vous m'av communiqué les importans avis qui regarde les affaires d'Angleterre pour leſquelles je r puis m'enpecher d'avoir quelqu'inquiétude, ju qu'à ce que je les ſache terminées. Les de nieres Lettres d'Angleterre que l'on a reçu ici ne marquent de certain que la bonne r ception qu'on y a faite à Nos Ambaſſ deurs.

L'Archevêque de Paris eſt mort la nuit c vendredi à ſamedi à 4. heures du matin. L

Cha

Chapitre s'aſſembla à 5. heures & un chanoine y produiſit une procuration du Coadjuteur *Cardinal de Retz* dont il l'avoit chargé par précaution au cas de mort de l'Archevêque ſon Oncle. Auſſi-tôt le Chapitre à declaré le Coadjuteur Archevêque & l'a réconnu en cette qualité. Un moment après Mr. *du Tellier*, Secretaire du Roi, arriva pour defendre au Chapitre de faire ce qu'il venoit de faire, ainſi n'eut d'autre reponce ſi non que tout étoit déja fait. Le Secretaire ſe rétira mécontent & trouva la Cour encore plus mécontente de cette précipitation du Chapitre ; ſur cela s'en eſt ſuivi ce qui eſt dans les Lettres publiques.

Les *Elus*, dont on a ſuprimé les charges offrent au Roi ſix millions pour être réintegrez & continuez dans leurs Charges; on m'a aſſuré que depuis l'an 1622. il eſt entré dans les Coffres du Roi deux cent & douze Millions que les *Elus* ont fourni par le même moïen de Caſſation, rachat & redintegration. Je finis en vous priant de me croire &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

Le 2. *Avril* 1654.

Monsieur,

Depuis ma derniére du 26. du paſſé j'ai re-

çu la vôtre en date du 27. je vous dirai e
réponce que Mrs. les Commiſſaires des Eta
de Hollande & Weſt-Friſe aïant examiné
projèt de traité que vous avez envoyé da
le mois de Decembre dernier, en ont f
le raport ſamedi 28. du mois paſſé avec pl
ſieurs remarques importantes & autres moi
dres ſur ce ſujèt, en faiſant voir exactteme
en quoi ledit projèt s'éloignoit & diferoit d
Inſtructions que Leurs HH. PP. vous o
données. Enfin la concluſion a été unanim
& contenoit que leſdits Commiſſaires feroic
priez d'en extraire quelques points & artic
qu'ils jugeroit eſſentiellement contraires aux i
tentions de l'Etat dans des affaires importante
& d'en faire raport à Leurs N. & G.
afin que ſous le bon plaiſir de Leurs HH. P
on puiſſe en conférer préalablement av
Mr. L'Ambaſſadeur *Chanut*. Auſſi-tôt qu'
aura fait l'extrait de ces points eſſentiels
ne manquerai pas de vous en faire part.

Mrs. les Ambaſſadeurs Extraordinaires de Le
HH. PP. en Angleterre ont donné avis à
Regence par la derniére poſte, de ce dont
vous envoye la copie ci-jointe. Après av
reçu cette Lettre, nous en avons reçu h
fort tard un double par le Capitaine *Kerkho*
avec un extrait du regiſtre que leſdits Ambaſ
deurs ont tenu de ce qui s'eſt paſſé dans la Co
férence qu'ils ont eu dans leur Hôtel le 25.
mois paſſé avec les Commiſſaires du Lo
Protecteur, & dont il eſt parlé au long da
ladite Lettre. Il paroit par cet extrait que
diférence, dont il eſt parlé dans la même l
tre, qui regarde le ſeptieme des vingt-neuf

icles ne s'eſt decouverte que dans l'article XXIX. ſur tout par raport au temperament qui avoit été ſubſtitué audit article. Après pluſieurs diſcours pour & contre les Anglois ſe ſont enfin conformez aux intentions de Leurs HH. PP. enſorte que nous attendons avec la plus grande impatience la nouvelle de la concluſion de cette importante affaire; Dieu veuille y donner ſa bénédiction; vous recommandant à ſa ſainte garde, Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 3. *Avril* 1654.

MONSIEUR,

J'écris aujourd'hui à Leurs HH. PP. pour leur donner avis des mauvais traitemens des officiers des Galiots envers le Navire & la Cargaiſon du *Soleil d'or*, Capitaine *Adolphe Wingarden van Ooſthuiſen.*

Je vous prie de voir cette Lettre & d'y remarquer combien il ſeroit néceſſaire qu'on fit une deputation ſolemnelle de la part de Leurs HH. PP. à Monſr. *Chanut* pour lui en faire des plaintes & le prier d'en écrire très ſerieuſement à cette Cour; afin qu'on arretât une bonne fois ces injuſtes violences. Je n'ai pas aſſez de tems pour vous en envoyer une Copie, ainſi je vous prie de m'en excuſer; les Etats de

Hollande & West-Frise & leurs sujèts y sont les plus intéressez. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de Witt.

De Paris le 3. *Avril* 1654.

Monsieur,

Je suis informé que le contenu de quelques unes des mes Lettres à Leurs HH. PP. sous l'adresse du Président de semaine afin qu'elles restent secretes, est d'abord sçu ici & ailleurs, ce qui ne peut manquer d'être très préjudiciable pour l'Etat, si Leurs HH. PP. n'y remédient. Je sai combien il est dificile d'en venir à bout, mais les dèsavantages qui peuvent en naître me font espérer qu'on trouvera quelque expédient; ensorte que ma correspondance ne devienne pas entiérement inutile. Je vous prie de diriger cela avec vôtre Prudence ordinaire, ensorte que j'en voye enfin une bonne issuë.

Lorsque j'ai donné avis en dernier lieu à Leurs HH. PP. que trois armateurs se disposoient, malgré plusieurs promesses, à aller pirater dans la Mediterrannée, mon intention étoit que Leurs HH. PP. en fissent des plaintes à la Haye à Mr. l'Ambassadeur *Chanut*; cela auroit été d'un plus grand fruit puisque les Lettres de cet Ambassadeur sont luës dans

ıns le Conſeil du Roi, au lieu que mes
aintes à Leurs Majeſtés, & à Mr. Le Car-
inal ne paſſent pas outre le plus ſouvent.
;ar ici ce n'eſt pas la coutume de préſenter
es mémoires par écrit. Voila pour quelle
ıiſon j'ai envoyé à Leurs HH. PP. & à
ous tant de ſujèt de plaintes, afin que, ſi on
: jugeoit à propos, on fit entendre à Mr.
hanut par une deputation ſolemnelle que Leurs
IH. PP. prenoient ces choſes fort à cœur.
atends avec impatience à quoi ſe termine-
ont les choſes en Angleterre, & je ſouhai-
:rois qu'on preſſât cependant les affaires qui
oncernent cette Couronne afin qu'elles aïent
ne bonne fin. Je vous avouërai que j'ai tou-
ours entendu cette maxime ci dans la bou-
he des nos vieux Regens, que nous devons
oujours vivre en bonne intelligence avec
ı France parce qu'elle peut faire beaucoup
e bien à nôtre République, & que nous
evons faire la même choſe avec l'Angleter-
e afin qu'elle ne nous faſſe pas de mal.
'eſt à préſent le tems, ce me ſemble, de
onclure avec cette Couronne quelque choſe
'avantageux.

Je vous remercie de la faveur que vous
n'avez faite de m'envoyer les 29. articles.
e ſerai à préſent plus en état de concevoir
ᴋ de juger des avis reſpectifs des Provinces;
ui ont deliberé ſur ces articles & envoyé
eur conſentement limité: on parle ici bien
iverſement des intentions & des deſſeins des
Anglois, mais comme cela ne vient pas d'un
Canal bien ſur, je n'en écrirai rien à la
Regence, d'autant plus que les Ambaſſadeurs
Ex-

Extraordinaires de Leurs HH. PP étant ſ
les lieux doivent ſavoir tout avec bien pl
de certitude.

Leurs HH. PP. m'ont ordonné il y
quelque tems d'avertir dans tous les Ports
France les marchands & marines des Navir
Hollandois de ne ſe pas mettre ſitôt en m
ſur le bruit d'un accommodement avec l
Anglois. J'ai reçu avis de tous ces Po
qu'on y avoit reçu mes Lettres; mais qu
regne tant de deſordre & de licence parm
ces bateliers & ces Négocians que non ſe
lement ils reſpectent peu ces ordres de Leu
HH. PP. mais même parlent avec inſolenc
de ceux qui, par leurs ordres, leur donne
ces avis. *Sed hi utilitate publicâ compenſan
tur*, c'eſt ce qui me conſole. Je ſuis &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

Le 9. *Avril* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos deux Lettres du 3. du Courar
depuis le depart de ma derniére qui eſt du 2. j
vous avouerai naturellement que jamais j
n'ai été fort diſpoſé à charger de plaintes o
de recommandations, en quelqu'affaire que c
fut, les Miniſtres qui réſident ici de la par
de quelques Rois ou Etats auprès deſquels nou
avon

ons nous mêmes des Miniſtres; parce que je
'imagine, que les Miniſtres de l'Etat pou-
oient faire *in Loco* ces ſortes d'inſtances avec
us de fruit ſoit pour obtenir quelque redreſſe-
ient, ſoit pour pourſuivre l'expédition de quel-
ue affaire. Cependant jugez que, ſi l'on fai-
it parler à Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut* de la part
e Leurs HH. PP. ſur les excès dont vous
arlez dans vôtre Lettre, on en tireroit imman-
ablement quelque fruit. Je ne manquerai pas
e faire en ſorte dans la Généralité qu'on y
renne ce parti-là.

On a propoſé la ſemaine paſſée dans la Gé-
éralité l'avis Provincial de Leurs N. & G. P.
r le projèt de Traité que vous avez envoyé
1 Decembre dernier; je vous envoye ci-joint
lo. 1. les points eſſentiels que leurs Commiſ-
ires en avoient extraits.

Dimanche dernier Leurs HH. PP. ont re-
u des Nouvelles de Mrs. les Ambaſſadeurs ex-
aordinaires en Angleterre, en date du 2. de
e mois. Elles contiennent en ſubſtance que
s Commiſſaires du Lord *Protecteur*, étant
ntrez en conference le dernier du mois paſſé a-
ec leſdits Ambaſſadeurs, pour amplifier la de-
nande de ſatisfaction, leur ont declaré que
our terminer entierement cette affaire ſans y
evenir davantage, & pour ne plus entrer en
iſcuſſion ſur les Bâtimens arrêtez en Danne-
nark avec leur cargaiſon, comment les aller re-
hercher, & ſur les moyens de retirer le mon-
ant de la dite cargaiſon au cas qu'elle fut ven-
uë, Mr. le *Protecteur* & le Conſeil avoient
ait calculer à combien ſe pouvoit monter la
aleur deſdits Bâtimens, au tems de leur de-
ten-

tention & celle des effêts comptés ſur le pi
de l'achat ; que pour le faire d'une memoi
plus juſte on avoit pris des déclarations ſpéci
ques des Négocians à qui apartenoient leſd
Bâtimens, leſquels ofroient de les prouver p
exibition de contract, conoiſſemens & autr
preuves, ſous ſerment : & qu'il s'étoit trou
que toutes leurs prétentions y compris la per
qu'ils ont faite par privation de leur Capital d
puis 18. mois, monte à 146, 657. Liv.
Schel. Sterlings. Et Mrſ. les Commiſſair
offroient qu'auſſi-tôt le payement de ladite ſon
me fait, ou dès que l'on en auroit donné ſufiſan
caution, on ne feroit plus la moindre difficul
de comprendre le Roi de Dannemark dans
Traité ſur le même pied que l'avoient dema
dé avec inſtance Mrſ. les Ambaſſadeurs, (
qu'auſſi-tôt le Traité ſeroit ſigné.

Mrſ. les Ambaſſadeurs rejetérent cette pro
poſition, en repréſentant qu'ils n'avoient poi
d'ordre pour vendre ou acheter des Bâtimens
& que l'on étoit convenu poſitivement à ce
égard que leſdits Bâtimens ſeroient reſtituez a
vec leur cargaiſon ou le provenu d'icelle au ca
qu'elle ait été vendu en tout ou en partie, e
ſorte qu'il ne reſtoit à regler que la compenſa
tion de la perte ſouferte par cette diſtinction
& en cas qu'on ne put en convenir, qu'o
remetroit la choſe à l'Arbitrage de gens en
tendus qui ſeroient nommez de part & d'au
tre en nombre égal ; ce qui étant déja ſti
pulé & l'Etat s'étant rendu caution de l'exe
cution de cet article, on ne devoit plus fai
re de difficulté de comprendre d'abord & *d
præſenti* le Roi de *Dannemark* dans le Traité

Mai

ais les Anglois ont perſiſté dans leur propoſi-
on, ou qu'autrement l'admiſſion du Roi de
annemark ſe feroit, lorſque ces conditions
roient été reglées, à quoi ils vouloient s'o-
iger dès à préſent. Sur quoi Mrs. les Am-
iſſadeurs declarérent aux Commiſſaires qu'ils
aignoient donc, qu'en ce cas là les Anglois
 fiſſent dans cet intervalle quelque tentative
r le Dannemark avec leur Flotte; qu'il fa-
it qu'ils euſſent leur ſureté à cet égard, &
 propoſerent une nouvelle ſuſpenſion d'ar-
es pour ſix ſemaines, dans laquelle le Roi
 Dannemark feroit compris; afin que pen-
nt ce tems là on ait le tems d'ajuſter ces
nditions, de maniére qu'après cela & l'ex-
ration de ladite ſuſpenſion d'armes, le Roi
 Dannemark ſera compris *de præſenti* dans
 Traité. Mrs. les Ambaſſadeurs ont delivré
tte propoſition le prémier de ce mois au
ord *Protecteur* dans un Mémoire raiſonné;
 ils attendent ſa réponce: depuis nous avons
icore reçu une Lettre en date du 3. & par
 poſte ordinaire; je vous en envoye Copie
us le No. 2. & nous atendons avec impa-
ence la fin de tout ceci.

Si vous êtes informé de quelque aſſemblée
onſidérable en Allemagne ſoit à Eſſen ou
lleurs je vous prie de me le faire ſavoir afin
ue l'on puiſſe y avoir l'œil. Je ſuis &c.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire J. de Witt.

De Paris le 10. *Avril* 1654.

MONSIEUR,

Monſieur l'Ambaſſadeur de Veniſe eſt tr content des bonnes diſpoſitions de Meſſieurs l Etats de Hollande & Weſt-Friſe contenu dans leur Réſolution pour rétablir la bonne co reſpondance entre les deux Républiques en e voyant reciproquement des Ambaſſadeurs à V niſe & à la Haye. J'ai bien fait comprendre ſon Excel. qu'il faut que les autres Provinc y donnent leur conſentement.

Je vous ai déja donné avis des diſpoſitions c la France étoit de faire ſa Paix avec l'Eſpagne Monſr. le Cardinal *Mazarin* a écrit une Lett au Comte de *Fuenſaldaigne*, dans laquelle lui propoſe qu'il ſeroit très-néceſſaire qu'ils s'a bouchaſſent, puiſque ſans cela on ne pouvo attendre aucun ſuccès des Négociations publi ques.

Ce Comte a répondu qu'il vouloit bien ve nir trouver ſon Eminence fut-ce même dan Paris; Mais qu'il falloit que le Roi ſon Maîtr eut une certitude morale que la France étoi ſincerement diſpoſée à la Paix. Cela reſ ſent bien ces feintes de deux habiles maitre

ei

fait d'armes qui tachent de s'aprocher.
On a verifié & regiſtré cette ſemaine à la ambre des Comptes des Lettres de natuſation en faveur de Meſſire *Pietro Mazari-* Pére de Mr. la Cardinal, qui eſt à Ro-
.
Mr. le Prince de *Conti* fait des préparatifs ır partir dans peu pour la Catalogne, en ılité de Viceroi, il ſera accompagné de pluırs grands & d'une armée.
On écrit de Londres que le traité entre urs HH. PP. & les Anglois vaut fait, en :e que Mrs. les Ambaſſadeurs ſe diſpoſoient artir, mais j'attends de Hollande la confirtion de cette nouvelle ; d'autres Lettres de ıxelles du 4. de ce mois diſent que la flotte gloiſe forte de 120. voiles avoit paſſé les ps faiſant Courſe vers l'Eſt pour s'aprocher : Côtes de Hollande, & qu'elle avoit déja pluſieurs priſes conſidérables ; que le deſſein cette flotte étoit d'entrer dans le Sondt. ſpére qu'elle ne poura exécuter ſes mauvais ſeins contre l'Etat. Ces nouvelles rejouiſt ici tout le monde, car on craignoit fort e cette flotte n'en voulut à ce Royaume.
Comme on ne manque pas ici de maligni, il ſe trouve des perſonnes à la Cour qui inuënt que les Cantons Suiſſes Proteſtans ne uſeroient pas ſi opiniatrément de renouveller ır alliance s'ils n'y étoit engagez par les Conls de Leurs HH. PP. qui les confirmoient ns leur opiniatreté (ainſi qu'ils parlent) Il ſeit à propos (ſauf correction) que j'en fuſſe ormé. Je ſuis preſque perſuadé que cela eſt ıx ; car ce ſont des choſes qui ne peuvent être

pro-

proposées dans l'Assemblée de Leurs HH. PP encore moins resoluës en si peu de tems. S quelqu'un de la Regence en a parlé en particu lier par maniére de discours, ce que je ne cro pas, cela ne peut passer comme un acte d toute la Regence; cependant je serois bien ai d'en être éclairci.

J'ai tout mis en œuvre pour executer me ordres & mes Instructions dans le projèt d Traité d'Alliance avec la France, & j'ai obte nu des Commissaires François tout ce qu m'a été possible; je n'ai pu reussir en tout, ma je n'ai acquiescé à aucun article contraire à m Instructions, j'ai seulement reçu de leurs mai ces articles tels qu'ils les avoient dressez, pou à leur priere, les envoyer à Leurs HH. P ne pouvant faire autrement. J'atends ave impatience l'extrait qu'on aura fait des poin qui diférent essentielement de mes instruction pour voir ce que Leurs HH. PP. souhaite que je demande de plus, & pour vous info mer de ce qui peut y être aplicable. Je su &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

Le 16. Avril 1654.

MONSIEUR;

J'ai reçu vôtre Lettre du 10. depuis le de part de ma derniére qui est du 9. du Couran

J

uis vous aſſurer que, bien loin que Leurs
l. PP. aient pris aucune Réſolution pour
onſeiller aux Cantons Suiſſes Proteſtans le
ouvellement de leur Alliance avec la Fran-
j'amais on n'a fait dans leur Aſsemblée au-
e propoſition qui tendit à rien de ſembla-
; je dirai même plus, il n'y a ici perſonne,
ſoit dans la Regence qui y ait ſeulement
ſée, puisqu'un tel projèt non ſeulement ne
rteroit aucun avantage à l'Etat, mais mê-
pouroit, par réflexion, lui être tout à fait
udiciable.

es Députez de l'asſemblée de Leurs HH.
ont répréſenté à Mr. Ambasſadeur *Chanut*
xcès & les violences dont vous avez fait
tion dans vôtre penultiéme lettre, & nous
rons qu'il répréſentera, avec ſuccès, à ſa
ır les plaintes qu'on lui a faites ſur ce ſu-
enſorte qu'on travaillera à y remedier.

a Regence a reçu avant-hier par un ex-
des Lettres des Ambasſadeurs en Angle-
e, datées du 9. du Courant. Elles con-
nent que leſdits Ambasſadeurs avoient bien
arqué que le Memoire qu'ils avoient pre-
é en dernier lieu au Lord *Protecteur*, n'au-
pas l'effèt qu'ils s'en étoient promis; bien
de là que les Commisſaires de ſon Altesſe
e Conſeil en étoit fort choquez, puiſque
oit comme ſi les Ambasſadeurs doutant de
incerité des Commisſaires en tout ce qui
oit pasſé dans la derniére Conférence, apel-
nt d'eux au Lord *Protecteur*. Auſſi reçu-
t-ils ſur leur Memoire une reponce de ſept
illes écrites des deux côtez d'un caractere
z presſé, & qui étoit un eſpeçe de plaido-
yer

yer ſur la verité ou la fauſſeté de ce qui avo
été deduit dans ledit Memoire; enfin on y per
ſiſtoit dans la prétention de 146500. Liv
ſterl. que vous ſavez. Mrs. les Ambaſſadeur
trouverent à propos d'offrir aux Commiſſair
que ſi l'on vouloit terminer cette diſpute pa
raport aux bâtimens arêtez au Dannemark d
la maniére dont on en étoit convenu ci-devan
ſavoir qu'on prometroit la reſtitution deſdi
bâtimens & de leurs Cargaiſons, ou du prov
nu de ce qui en auroit été vendu, en rem
tant à des arbitres le point de la ſatisfaction d
mandée; ils conſentiroient à s'engager que Leu
HH. PP. en execution de cet accord paſſ
roient un acte d'obligation d'un million de fl
rins, garanti par une caution fidejuſſoire
bons & valables Négocians en Angleterre
s'obligeant outre cela à la reſtitution, ſoum
ſion & ſatisfaction ordonnée par les arbitres, a
defaut de quoi la ſuſdite ſomme d'un millio
de florins reſtera à la diſpoſition de ſon Alteſſ
ofrant de plus de faire conter cinq mille Li
ſterl. à comte de la ſomme qui ſera adjugée
aux marchands ou maitres de Navires qui iro
chercher leſdits bâtimens en Dannemark, po
faire leur voyage; & enſuite de leur faire enc
re compter en Dannemark de la même mani
re vingt mille rixdaldres pour reparer & r
mettre en mer leſdits bâtimens.

Les Commiſſaires du Protecteur & le Co
ſeil ont acceptez ces ofres, mais à conditio
que la ſomme qui doit être exprimée da
l'acte d'obligation, & qui au cas d'inexec
tion reſtera à la diſpoſition du Lord *Prote
tion*, ſera de cent quarante mille Liv. ſter

C'e

eſt ce que vous verrez plus au long par la
ponce que lesdits Commiſſaires ont fait par
écrit à ces ofres & dont je vous envoye copie.
os Ambaſſadeurs marquent qu'ils ont acquieſ-
à cette reponce.

Nous avons reçu hier par la poſte ordinai-
re la confirmation de tout cela comme vous
urez voir par la Copie de leur Lettre du 10.
e je joins ici : après la reception de ces Lettres
ſſemblée de Leur N. & G. P. a jugé
uvoir ſe ſéparer en repos, ce qui s'eſt fait
er au ſoir. Je ſuis &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 23. *Avril* 1654.

MONSIEUR,

Leurs Hautes Puiſſances ont ratifié hier, dans
meilleure forme, & du conſentement de tou-
les Provinces préſentes, Overyſſel étant ab-
te, le Traité conclu en Angleterre le 15.
Courant & qu'on avoit reçu ici avant hier
t tard. On expedie aujourdhui les dépeches
les Actes pour faire en Angleterre l'échange
Ratifications. Mrs. les Conſeillers-Députez
t d'avis de reconvoquer l'Aſſemblée de Leurs
& G. P. & ils doivent delibérer aujour-
ui ſur la forme & la maniére de cette con-
cation ; ils prendront ſur cela une réſolution
plus promptement qu'il ſe poura, comme je

l'espére. Je n'ai pas le tems d'ajouter autre cho
à la présente. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE
WITT.

De Paris le 17. *Avril* 1654.

MONSIEUR,

J'ai marqué à Leurs HH. PP. dans ma L
tre du 3. de ce mois combien avoient été i
fructueuses jusqu'à présent mes sollicitation
pour obtenir la restitution du Bâtiment le S
leil d'or & de ses effets, Capit: *Adolphe W*
garden van Oosthuyzen, pris par les galéres
France & conduit à Toulon. Depuis ce te
là cette affaire est tellement changé que j'
me flater d'obtenir l'entiere restitution. J'
donne avis à Leurs HH. PP. afin que ce
affaire ne trouble plus, sans necessité, les dé
berations de la regence & ne retarde pas qu
qu'autre affaire plus importante.

Je suis de vôtre avis, Monsieur, que ta
qu'on peut obtenir ici de la Cour avec équité
raison, on ne doit pas avoir recours aux plai
tes auprès de l'Ambassadeur de France qui
trouve à la Haye; mais après qu'on a mis
œuvre tous les moyens imaginables, qu'on
obtenu les expéditions, qu'on execute les arê
ainsi que cela a été fait dans l'affaire du *So*
d'or, qu'il ne s'ensuit aucune satisfaction & q
I

y a pas aparence d'en obtenir, je crois qu'on
ɔit au moins en informer Leurs HH. PP.
n qu'elles voyent s'il y a encore quelques mo-
ns à tenter ou non; laiſſant la choſe à leur
udence. Ces ſortes d'informations ſont à ma
charge pour faire voir que ſi les ſujéts de l'E-
: n'obtiennent pas juſtice, ce n'eſt point ma
ıte

J'écris encore ſur une ſemblable matiére à
:urs N. & G. P. touchant l'affaire *d'Iſaac
Abraham Pauwelſen* de Rotterdam. Il eſt
:royable combien il eſt dificile d'obtenir ici
tice, ſur tout lorſqu'il faut tirer de l'argent
; pates de ces gens-ci. Ils ont l'art de vous
oſer cent exceptions pour ne rien rendre.
, à les entendre, il manque toujours quel-
: choſe en quoi les Maîtres de Navires ou
marchands ont fait ou trop ou trop peu.

J'ai reçu l'avis Provincial de Leurs N. &
P. ſur le projèt d'Alliance avec la France
je vous en remercie. Je vais examiner le
;iſtre de ce que j'ai fait dans cette affaire,
is je ne puis faire ici aucune ouverture avant
voir reçu des ordres de Leurs HH. PP. ce
: eſt conforme à vôtre intention, comme
ɔenſe.

Les derniéres Lettres de Londres ne parlent
encore de la concluſion du Traité avec le
ɔtecteur. Cependant on dit ici publiquément
les gazettes mêmes des Païs-bas ne s'en tai-
t pas que Leurs HH. PP. ont donné ordre à
's. les Ambaſſadeurs de terminer *quovis
tio* l'afaire des bâtimens arrêtez dans le
ndt.

Mr. le Comte *Servien* qui a acheté depuis

 peu

peu le marquiſat de Sablé ſitué dans l'Anjou & le Maine, vient d'acheter du Duc de *Guiſ* pour 400. mille livres, à ce que l'on dit, terre & Comté de *Meudon* dans le voiſinag de cette ville.

On prépare ſeulement cinq gros vaiſſeaux d Roi à Toulon, pour la Catalogne à ce qu l'on dit. Il faudra au moins encore un mo avant qu'ils ſoient prèts; on ne touche pas e core aux galéres ou aux autres vaiſſeaux de ſ Majeſté. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 24. Avril 1654.

MONSIEUR,

Les ſentimens ont parus ici bien diferens uns des autres à la Nouvelle de la Concluſi de la Paix avec le Lord *Protecteur.* Quelqu uns s'en ſont rejouis, d'autres non. Il ſeroi propos que Leurs HH. PP. me marquaſſen comme je m'en explique dans la Lettre pub que ci jointe, comment je dois le notifier a Hollandois dans les Ports de France; Car maitres de Navires ſont ſi inſolens, que qu qu'avertis, ils ne laiſſent pas de mettre en m au hazard de perdre & bâtiment & cargaiſo car pour eux ils n'ont rien à craindre, ce ſo les Habitans de Hollande qui ſoufrent d

p

ertes & l'ennemi s'enrichit à leurs depens.
Les Mrs. de cette Cour-ci font encore fort ıcertains de leur fort par raport au Lord *Pro-ɛteur* Mr. *de Bourdeaux* n'a pas été content e fa premiére audience, d'autant que le Pro-ɛteur à laché quelques termes qui n'étoient oint du tout agréables. Mais comme vous ê-s fans doute inftruit par les Lettres de Mrs. s Ambaffadeurs Extraordinaires, je m'en ra-orte à ce qu'elles contiennent.

On a reçu ici avis qu'auffitôt la conclufion la Paix avec Leurs HH. PP. le Lord *Pro-ɛteur* à congedié quelques vaiffeaux de fa flo- qu'il avoit louez de quelques particuliers. ette nouvelle a fait plaifir ici.

Il y a ici une grande confufion parmi les mbaffadeurs & Réfidens des Princes Etran-rs parce que le *Cardinal* ne donne avis ni au-ence à perfonne, quoiqu'il y ait deux ou trois ois que chacun l'en follicite: cela eft caufe ıe toutes les affaires, qui ne peuvent fe ter-iner que par cette voye, reftent là fans or-es & fans aparence de reméde.

Je fuis du nombre quoique je fois le dernier ıi ait eu audience.

Le Duc de *Savoye* paroit alarmé de la Ré-lution fubite du *Duc de Modene*, qui fait des eparatifs contre le Milanois en faveur de la ance; il craint que le Marquis de *Corafcene* ouverneur de *Milan*, ne tente de fon coté ıelque chofe contre fes Etats. *Madame Roya-* dépeche ici à ce fujèt courier fur corier. ımbasfadeur ordinaire de Savoye ne peut ɔtenir d'audience du *Cardinal*, & s'en plaint utement.

Il y a ici un projèt ſur le tapis qui, au ſen-ment des connoiſſans, ſera très préjudiciable la France, & qui intereſſe néceſſairement to ceux qui negocient avec les François; c'eſt qu'o eſt reſolu à la Cour de faire battre pour plu eurs Millions des liards de cuivre. Il y aura pl ſieurs particuliers qui y gagneront beaucoup le Royaume ſera rempli de Cuivre, & l'on ve ra diſparoître l'or & l'argent qui y abondent ſ ſiſamment à préſent.

On dit que le mariage du Duc *de Cand* avec la plus agée des niéces du Cardinal rompu, & que ſon Eminence l'a refuſée Duc *d'Eſpernon* parce qu'il y a de l'aparen qu'elle épouſera le Prince de *Modene*.

Le Duc de *Grammont* eſt parti la ſemai derniére de cette Cour pour ſon Gouvern ment de Bearn.

Depuis le Départ du Cardinal de *Retz*, le Majeſtés prenent le divertiſſement de la cha dans le bois de Vincennes, & quelques fois les y couchent, parceque ce chateau eſt ſi pr de Paris qu'on ne peut pas dire qu'on en eſt a ſent. On dit que l'on va reparer ce chatea qui eſt fort tombé, pour la commodité leurs Majeſtés.

On travaille ici à un magnifique préſent diamans que Mr. le Cardinal envoyera au Lo *Protecteur*, par Mr. *de Baes*; de même qu'c lui a envoyé depuis peu un très beau Chev *Barbe*.

L'Aſſemblée de quelques Princes & Et d'Allemagne qui s'eſt tenue à Hambourg à Eſſen, eſt ſeparée depuis que le Duc *Lorraine* eſt arrêté à Bruxelles; car l'on dit q

premier article de leurs déliberations rou-
it ſur les excès commis par ce Duc dans l'Em-
re &, (comme on le publie) c'étoit là le
incipal motif de leur aſſemblée. Il y en a
pendant qui croïent que ſi la guerre avoit
ntinuée avec les Anglois on auroit bien pû
rmer à Eſſen quelques deſſeins contraires aux
ovinces-Unies. Dieu ſoit loué ces prétextes
ſubſiſtent plus. Je ſuis &c.

P. S. Si Nos Seigneurs ſont d'intention de
miner quelque choſe avec cette Cour-ci, il
e ſemble que c'eſt a préſent le tems, on de-
oit en profiter.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 30. *Avril* 1654.

MONSIEUR,

Lorſque je vous écrivis ma derniére le 23. du
urant, pour vous donner avis de la conclu-
n de la paix avec l'Angleterre, & de la
éſolution unanime de Leurs HH. PP. pour
Ratification, je n'eus pas le tems de repon-
e à la vôtre du 17. que j'avois déja reçuë;
ıſi je vous dirai aujourd'hui que je ſuis d'avis
ec vous, que vous ne pouvez rien faire à
Cour où vous êtes par raport aux points,
i reſultent de l'avis provincial de Hollande
ant que vous aïez reçu la Réſolutions des au-

tres Provinces, qui pouroient être telles qu'i auroit une diference essentielle entr'elles & l'a de celle de Hollande.

J'ai aussi reçu vôtre Lettre du 24. je fe tout mon possible à ce que Leurs HH. P vous fassent savoir aujourd'hui, s'il se peu leurs intentions pour la notification à faire a bateliers Hollandois qui voudroient sortir c ports de France pour mettre en Mer: je cr que ce sera la même chose que ce que l' vous a écrit ci-devant sur le même sujèt, c' à dire de les avertir de ne pas encore se haz der, mais d'attendre jusqu'à ce que les Et leur fassent notifier la prochaine cessation Hostilitez.

Je vous envoye ci-joint la Copie des dern res nouvelles que nous avons reçu d'Anglet re, nous attendons vers la fin de cette maine la ratification du Traité par le Lo *Protecteur.*

N'ayant reçu autre chose à vous mande je finis, & suis.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 5. Mai. 1654.

MONSIEUR;

Je suis encore occupé à colationner les Con sidérations des Députez de Leurs N. & C I

sur les articles d'une nouvelle Alliance que
Commissaires François m'avoient remis en
nins & que j'ai envoyez à Leurs HH. PP.
n de voir en quoi ils diférent de mes In-
uctions. Lorsque j'aurai fini ce travail, je
us envoyerai mes remarques, afin que Leurs
H. PP. soient informées, autant qu'il se
urra, des raisons & motifs que les Com-
ssaires François ont alleguées & pourquoi
n'ai pu obtenir tout ce qui étoit contenu
ns mes Instructions.

Je crois qu'il est nécessaire que je vous mar-
e d'avance que je trouve la remarque sui-
nte, dans le Raport des Députez de Leurs
& G. P. sur l'article XIV. du projèt
nçois: savoir,

„ Que l'intention de l'Etat n'est pas de s'o-
„ bliger à aucun des Articles de ce traité,
„ touchant l'offensive, ni même la défensive,
„ au delà de ce qui sera stipulé ci après dans
„ le traité à faire.

Sans doute que ces Mrs. ont tout bien exa-
né, & je me contenterai d'ajouter ici cette
lexion qui forme une dificulté, c'est que les
ançois pouront dire de même qu'ils ne sont
int obligez de s'en tenir aux traitez précédens:
ue s'en suivroit-il? les sujèts de l'Etat seroient
bord dechûs des Privileges, droits & im-
unitez dont ils jouissent en France en consé-
ence des Traitez précédens & ils ne seroient
is en droit d'en demander la jouissance. Et
oi comme Ministre de Leurs Hautes Puis-
nces je ne me trouverois plus fondé à faire au-

cunes plaintes sur les contraventions à ces P.
vileges, droits & immunitez, ni d'en demanc
la réparation ; au moins jusqu'à ce que l'
eut conclu un nouveau traité d'Alliance d
lequel on auroit rétabli de nouveau ces a
ciens Privileges &c. en faveur des sujèts
Leurs HH. PP. & que ce nouveau traité
été porté dans tous les Parlemens & tribuna
du Royaume pour y être verifié & regis
avec beaucoup de dépenses.

Combien d'autres inconveniens ne naitroi
pas encore delà au préjudice des sujèts partic
liers de Leurs HH. PP. qui ont jouis ci-c
vant du bénéfice de ces Priviléges &c. pc
ceux qui en jouissent actuellement & pour ce
qui en demandent la jouissance ; puisque, selc
nous les anciens traitez devant être considé
comme nuls & sans vigueur, depuis l'expi
tion du dernier traité fait avec la France.

Je vous écris ceci en particulier, afin q
vous y fassiez vos réflexions & que vous vc
en serviez où vous jugerez à propos. Car tou
les plaintes que je puis faire doivent toujours
tre fondées en raisons & en motifs tirez c
anciens traitez d'Alliance faits avec cette Cc
ronne depuis l'an 1596.

C'est avec une grande satisfaction que j'ai ap
par vôtre derniére du 23. La conclusion c
Traité avec l'Angleterre, qu'il étoit arri
tout signé & qu'il avoit été d'abord ratifié p
Leurs HH. PP.

Grace au ciel ! voilà l'Etat delivré d'une on
reuse guerre. Dieu veuille que ce soit po
le bien & l'honneur de l'Etat & des ses h
bitans.

Je vous prie de me faire tenir le plutôt que ɔus pourez une copie autentique de ce Trai-, en Latin; puiſqu'on dit que c'eſt en cette ngue qu'il a été couché & ſigné; afin qu'é-nt plainement informé je puiſſe en donner ɔnnoiſſance aux Ambaſſadeurs & Miniſtres ıblics qui réſident ici; & qui ſont bien inten-ɔnnez pour la République: & en même tems in que je ſois en état de détenir pluſieurs fauſ-tez qu'on repand dans le public contre ıonneur de Leurs HH. PP. & de leur Gou-ernement. Je m'en remets à ce que vous gerez à propos. Je ſuis très certain que ɛux qui négocient la Treve entre cette Cou-ɔnne & l'Eſpagne ont été fort étonnez de la Conclusion de la paix avec l'Angleterre, mais ır tout les derniers, chacun diféremment ſe-ɔn ſes intérêts. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 7. Mai 1654.

Monsieur,

J'ai reçu vôtre Lettre du 1. de ce mois après e depart de ma derniére qui étoit du dernier lu mois paſſé. Pour ſatisfaire à la priere que vous m'y faites à la fin, je vous envoye ci-joint Copie du Traité fait avec l'Angleterre, pour vous en ſervir proviſionnellement, car je ne

croïs pas que vous les communiquiez aux Mi niſtres qui réſident où vous êtes , avant d'e avoir reçu ordre de Leurs HH. PP. ce qui n peut être avant l'échange des ratifications, do nous attendons à tout moment & la nouvel & l'inſtrument de la part du Lord *Protecteur* ainſi que vous pourez voir par la Lettre qu les Ambaſſadeurs Extraordinaires ont écrit le de ce mois à Leur N. & G. P. & dont vous envoye copie. N'aïant rien autre choſe vous mander qui mérite quelqu'attention, ſuis, &c.

P. S. Nous avons reçu ce midi la ratificatio du Lord *Protecteur*, Mrs les Ambaſſadeurs Ex traordinaires écrivent ce que vous verrez dans Copie ci-jointe.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire DE WITT.

De Paris le 8. *May* 1654.

MONSIEUR,

Cette cour-ci eſt toujours dans la mêm perplexité ſur la ſituation de ſes affaires ave l'Angleterre ; & elle donne ordre à tout comme ſi elles devoient prendre le plus mauvai tour.

Je continue à vous prier de me faire tenir u n

ıe copie autentique, en latin, du traité conlu avec le Lord Protecteur *Cromwel*, afin ue je ſois en état de diſſiper les mauvaiſes imreſſions que l'on tache de donner ici, & de éfendre les Etats contre les reproches qu'on ɜur fait à préſent & prévenir ceux qu'on pouoit faire à l'avenir. S'il y avoit quelques artiles ſecrèts, je ſouhaiterois d'en être auſſi inɔrmé, mais s'ils étoient d'un genre à ne pouoir m'être communiquez, je vous prie de ı'en donner au moins une connoiſſance impliite. D'un autre côté s'il n'y en a point de tels, ıites moi la grace de m'en aſſurer, afin que je che à quoi m'en tenir & ce que je dois dire our juſtifier la Conduite des Etats dans l'occaɔn. Vous m'obligerez en particulier & conibuerez par là au ſervice de l'Etat.

Je n'ai reçu aucun ordre de Leurs HH. PP. ır les Lettres du 30. que j'ai reçuës par la derére poſte, par raport aux Navires qui ſont ıns les Ports de ce Royaume, pour les avertir ɜ ne point partir que la paix ne ſoit publiée, : qu'ils n'en ayent reçu la permiſſion de la egence.

Il n'y a ici aucune nouvelle, enſorte que je ɜ puis vous écrire rien de particulier, je m'en porte aux Lettres publiques & ſuis &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 14. *Mai* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu la vôtre en date du 8. dépuis départ de ma derniére du 7. En réponce vous dirai que je vous ai envoyé par ma de niére le traité que vous me demandez par vôtre du 8. On en imprime quelques exen plaires en Latin & en François que Leu HH. PP. envoyeront à leurs Miniſtres q réſident dans les Cours Etrangeres. Vous po vez être aſſuré qu'il n'y a aucun Article ſ crèt outre ceux qui ſont dans ledit Trai Il eſt bien vrai qu'on murmure ici de je ſai quelles déliberations particuliéres de Leu N. & G. P. pour rendre ce Traité plus ſ lide & plus durable & délivrer le Protecte des aprehenſions & de l'ombrage qu'il par avoir de la maiſon d'Orange, mais juſq préſent on ne peut rien dire de certain de c déliberations, & je ne ſai pas même ſi ce aura quelque ſuite ou non.

Nous n'avons pas encore reçu les Lett d'Angleterre qu'on attendoit par la poſte c dinaire, mais un exprès arrivé cet après-mi a aporté la Lettre & l'acte inclus, dont vous envoye copie. Leurs HH. PP. l'ont d

bc

ord aprouvé, & ont ordonné qu'il seroit imrimé au plutôt & publié par tout, ce que j'ai ru devoir vous mander. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 15. *Mai* 1654.

MONSIEUR,

Nous avons ici les Particularitez de la publiation de la Paix, qui a été faite à Londres & les Cérémonies observées en cette occasion. e me doute bien que peu après le depart de ôtre derniére, la même chose se sera faite à ı Haye, afin que les hostilitez finissent & que e public jouisse d'autant plutôt des fruits de cete Paix.

Je vous remercie de la copie du Traité ue vous m'avez envoyé & que je regarde omme une faveur particuliére que je mets ur vôtre compte, je n'ai garde de le divuluer ou de le communiquer à qui que ce oit, avant d'avoir reçu les ordres de Leurs HH. PP. sur la maniére de me comporter n cette occasion.

Les Ministres publics des Princes bien inionnez pour Leurs HH. PP. me l'ont déja lemandé avec instances.

L'Ambassadeur de *Portugal* a notifié à ette Cour-ci la conquête que les Portugais ont fait

fait du reste des Places que les Hollandois pol sedoient encore dans le Bresil. Cette nouvell se confirme de tous côtés, ainsi il y a à crair dre qu'elle ne soit vraye. Ce sont des simp tomes de nôtre foiblesse. Chacun s'est imagi né que l'Etat étoit dans une circonstance o chacun pouvoit impunément lui insulter.

Je prie Dieu que ces rudes châtimens finii sent, & que l'honneur, la réputation & l bien de l'Etat & de ses habitans puissent rétablir.

J'ai lu le Traité conclu avec le Lord *Pro tecteur*, mais je ne comprends rien à l'Articl XXX. On y remet sur le tapis toutes les pré tenduës injures & pertes faites tant aux Inde qu'au Groenland, en Moscovie, au Brésil o ailleurs depuis 1652. & je trouve dans ce qu vous m'avez envoyé avec, que Leurs HH. PI avoient fait remonter ce terme jusqu'en l'ar née 1611. sans doute pour des raisons impor tantes qui me sont inconnuës. Mais l'o trouvera dans les Registres des Ambassadeur Extraordinaires qui ont été envoyés en Angle terre en 1618. & 1619. que toutes les plain tes & prétensions par raport à ce qui s'étoit pas sé aux Indes jusqu'alors, avoient été ajustés & reglées par un Traité solemnel conclu si je n me trompe en Juillet 1619. Qu'en 1621 1622. & 1623. on a encore envoyé des Am bassadeurs Extraordinaires en Angleterre où l'o a encore reglé & ajusté par un traité solemne aprouvé du Roi & de Leurs HH PP. toute les plaintes, diférens, & prétensions survenuë dans les Indes depuis 1619. & dont on avoi connoissance en Europe jusqu'en Avril 1623

e ne me trompe. Ceci ſoit, s'il vous plait, tre nous, & je vous prie de me faire part de que vous penſez pour l'intelligence de cet arle XXX. du reſte je me raporte aux Lettres bliques & je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 21. *Mai* 1654.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 15. depuis le depart ma derniére du 14. du Courant je ne puis pondre autre choſe à ce que vous m'y demanz, ſinon que ſans doute nos Ambaſſadeurs Angleterre n'ont pas eu connoiſſance des raitez conclus entre les Compagnies des Indes s deux Nations, en 1619. & un peu après. près que j'en ſuis inſtruit ainſi que vôtre Exll: tout ce que j'en puis dire, c'eſt que ſi les nglois venoient à expoſer quelques prétenſis pour des pertes ſoufertes avant l'année eximée (quoique je ne ſache pas qu'on leur ait cauſé aucune) alors on alleguera leſdits raitez, devant les Commiſſaires ou arbitres ablis, par forme d'exception de Trans-action; ıtre que le tems paſſé à compter depuis 1611. ſqu'a préſent n'eſt aplicable qu'au calcul des ıtres pertes, mentionné dans ledit Art. XXX. ı Traité.

La Regence a reçu le 15. de ce mois une Let-

Lettre de Mrs. les Ambassadeurs en Angl
terre datée du 8. sur quoi Leurs HH. PP. o
pris la résolution ci jointe No. 1. & depu
on a encore reçu deux Lettres l'une du 13.
l'autre du 15. dont je joins ici les copies N
2. & 3.

Mrs. les Etats de Hollande & Westfrise
sont rassemblés hier, & je crois qu'aujourd'h
tous les membres seront ici. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN I
WITT.

De Paris le 22. Mai 1654.

MONSIEUR,

Je donne avis à la Regence de l'armemen
de l'Empereur & de l'Empire, ainsi que je l'
apris du Ministre d'un Prince étranger qui r
side ici; qui ma assuré que c'étoit une cho
certaine. Je crois qu'on ne peut-être trc
exact à s'informer de tout ce qui se passe dar
les Etats voisins, afin d'y avoir lœil.

J'atens avec impatience d'être informé s'
est vrai que le Secretaire d'Espagne qui résid
à la Haye a remis à Leurs HH. PP. les acte
de Neutralité de l'Empereur & de l'Empire
ainsi qu'on le publie ici.

Je soutiendrai donc qu'on n'a ajouté au Tra
té avec le Lord *Protecteur*, aucun article se
crèt, au dela des 33. Articles publics qu'
contient & que vous m'avez envoyez, &
l'ex

xplication de l'Article III. concluë à Londres le 28. Avril & publiée à la Haye, le . du Courant.

Il court ici un bruit qui donne beaucoup d'ombrage; on dit que le Lord *Protecteur* a envoyé un Ambaſſadeur Extraordinaire aux Cantons Suiſſes Proteſtans, pour conclure, à ce que l'on dit, un Alliance défenſive en faveur de la veritable Religion, entre le Lord *Protecteur* & la République d'Angleterre & les Princes qui font profeſſion de la dite religion. Ce n'eſt point la premiére fois qu'on publie de pareilles nouvelles, qui enſuite ſe trouvent fauſſes.

Je ne crois pas que l'intention de Leurs HH. PP. ſoit que j'aille à *Rheims*, puiſque cela couteroit extraordinairement à l'Etat, d'autant plus que je n'y puis paroître en qualité d'Ambaſſadeur de Leurs HH. PP. à cauſe des Cérémonies Romaines qui s'obſervent au Couronnement, enſorte que je ſerois obligé d'être ſans rang & *incognito*.

Je ne partirai donc pas, que Leurs HH. PP. ne m'en ayent envoyé des ordres poſitifs & n'ayent reellement pourvu à tout. Mr. L'Ambaſſadeur de Veniſe aura ſix pages & douze Eſtafiers, & celui de Savoye quatre pages & huit Eſtafiers : je ne doute pas que Leurs HH. PP. ne veuillent épargner ces depenſes, Je ſuis toujours.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 28. *Mai* 1654.

MONSIEUR,

En réponce à la vôtre du 22. du Cour
je vous dirai que le Secretaire d'Eſpagne
réſide ici n'a remis à Leurs HH. PP. par
port à l'acte de neutralité de l'Empire qui
voit été promis, que ce qui eſt contenu d
le Mémoire & les Annexes dont je vous
voye copie : & vous verrez par l'extrait
joint ce que Leurs HH. PP. ont réſolu à
égard. Sur quoi ledit Secretaire s'eſt cha
de faire faire de nouvelles Inſtances aup
de l'Empire.

Ce qu'on publie où vous étés d'une A
baſſade du Lord *Protecteur* vers les Cant
Proteſtans, n'eſt pas tout à fait fabuleux,
je crois être bien informé que Monſr. *D
reus*, qui eſt à préſent en Allemagne, où
travaille à la Réunion des Egliſe, & a é
ci-devant employé en Suède, a reçu ordre
ſe rendre au plutôt auprès des Cantons.

Hier nous avons reçu des Lettres d'Angl
terre adreſſées à Leurs N. & G. P. &
moi en particulier, je ſuis toujours &c.

Mr. le Confeiller Penfionnaire J. DE WITT.

De Paris le 29. *Mai* 1654.

MONSIEUR,

J'ai fait la nuit derniére les rejouiffances & x de joye pour la Paix avec l'Angleterre, fi que Leurs HH. PP. me l'avoient or-nné. Accablé de fommeil je ne me trou- pas fort bien; outre que j'ai perdu hier ucoup de tems, ce qui m'a empeché xpédier mes dépeches à l'ordinaire, je don- avis de cette fête à Leur HH. PP. & r envoye le compte des frais.

J'envoye auffi à Leurs HH. PP. les propo-ons que j'ai faites au Roi & à la Reine ce . de ce mois, pour les raifons aleguées ci-ffus je ne puis les envoyer à Leurs N. & P. c'eft pourquoi je vous prie d'en obte- auffi-tôt l'original ou la Copie de la Gé-ralité.

Je vous remercie de la Communication des s reçus d'Angleterre, je fuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 4. *Juin.* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vôtre Lettre du 29. depuis le part de ma derniére en date du 28. du pa J'ai auſſi-tôt executé ce que vous me m quiez.

Je vous envoye l'Extrait de la Réſolut que Leurs N. & G. P. ont priſe ſur la req ſition de ceux de *Bremen*, à laquelle Le HH. PP. ſe ſont conformées; mais je cra fort que cette bonne ville n'en tire pas grand ſecours.

On a encore tiré de l'avis Provincial de H lande ſur l'Alliance avec la France, les poi dont je vous envoye Copie, & ſur lesqu on conferera d'avance avec Mr. L'Amba deur *Chanut*. Les autres Provinces en ont Copie & l'on n'a encore pris ſur cette aff aucune réſolution définitive.

Je vous envoye ci-joint Copie des dern res Lettres que nous avons reçu d'Anglete avec les Annexes qui y apartiennent.

Je n'ai rien de particulier à vous co muniquer, ainſi je finirai celle-ci en vous aſ rant que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 5. Juin 1654.

MONSIEUR,

'e vous ſuis très obligé de ce dont vous m'a-
: informé par raport à la Neutralité de l'Em-
: d'Allemagne ; il y a bien des réfléxions à
e ſur l'extenſion de pareilles actes. Je ne
ıve point dans la Copie de la Réſolution de
ır HH. PP. du 20. Avril 1654. que vous
ıvez envoyée, quelle reponce l'on a faite au
retaire d'Ambaſſade Eſpagnol, cè qui me
juger qu'elle aura été mal tranſcrite.
On parle ici d'un article, dont le Lord *Pro-
eur* feroit convenu le. . . . . . avec les Am-
ſadeurs Extraordinaires qui ſont à Londres,
par lequel le Duc de *Holſtein-Gottorp*, les
es Anſeatiques Lubeck, Bremen, & Ham-
ırg, le Comte d'*Oldembourg* & les Cantons
iſſes ſont compris dans le dernier Traité. Ce-
fait faire pluſieurs réfléxions dans ce Ro-
ıme & chez d'autres Princes Catholiques;
ſeront encore plus allarmez lorſqu'ils ſeront
'tains de la Commiſſion de Mr. *Dureus*,
ıt ils ont quelque-vent.
Il y a eu ici une Sermon d'Actions de
'aces, où il me ſemble que le Prédicateur
s'eſt

s'eſt exprimé avec autant de forces que d
loquence; j'en envoyera une copie. La p
ſonne qui veille ici aux affaires d'Angleterre
la part du Protecteur y étoit auſſi préſente
loue fort ce Sermon, on n'y remarque pa
moindre particularité, enſorte que chacun e
été content. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 11. *Juin* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu la vôtre du 5. depuis le depart
ma derniére du 4. du Courant. Comme
vous a envoyé abuſivement une autre Ré
lution à la place de celle qui avoit été priſe
ſujèt de l'acte de Neutralité de l'Empire,
vous envoye ci-jointe celle que j'avois pe
vous envoyer alors.

L'Article d'Incluſion dont vous parlez d
votre Lettre n'eſt encore qu'un projèt; m
comme Leurs HH. PP. ont déja pris u
Réſolution favorable ſur la requiſition
ceux qui y ſont nommez, cette affaire
trouvera aucun obſtacle de ce côté ci.

Je vous envoye ci-joint, pour vôtre Inſtru
tion, copie des Lettres des Ambaſſadeurs
Angleterre, qu'on a reçu depuis ma derni
& adreſſées tant à Leurs HH. PP. qu'à M.

Griffier *Ruysch.* Je finis celle-ci en vous nt de me croire &c.

A Mr. Le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 12. *Juin* 1654.

MONSIEUR;

Mr. de *Bourdeaux*, Pere de Mr. de *Neu*-, Ambassadeur de France à Londres, a lié ici que son fils lui avoit mandé par ses niéres Lettres ce que j'écris aujourd'hui à la gence dans ma Lettre publique. Ce chanent & la Conspiration contre le Protecteur, on dit avoir été découverte, ne plaisent point out à cette Cour-ci; prémierement parce quand il y auroit des François ou non pares personnes, on ne doit pas soupçonner r cela cette Régence ci d'avoir eu connoisse de ces crimes; secondement parceque un aussi mince soupçon & mal fondé (comon dit ici) on remèt & rompt, pour ainsi, des Négociations publiques aussi impores. Nous verrons ce que la Cour resoudra. avoit ci-devant toute aparence à un accomlement, c'est ce que je trouve aussi dans Lettres que vous m'avez communiquées.
La Ville de *Bremen*, autant que son état m'est nu & celui de ceux qui l'attaquent, a be-

ſoin d'un ſecours plus réel, que ce que j'ai tro
vé dans la Réſolution de Leurs N. & G.
Elles ſavent aſſez combien il eſt importa
d'empêcher que ſes alliez ne tombent ſous
Domination des Prétendans.

Si l'Accommodement ſe conclut entre la Fra
ce & l'Angleterre avant ſon Traité d'Allian
avec Leurs HH. PP. il eſt aiſé de prévoir qu
y a certaines conditions favorables qu'on n'o
tiendra pas alors auſſi facilement qu'à préſen
je ſuis perſuadé que la connoiſſance que vo
avez des choſes vous en fait juger de même.
République n'a pas beſoin à préſent d'avoir
démêlez avec la France, ſur tout ſi l'on
attention au grand Commerce qui ſe fait à p
ſent de chez nous ici & d'ici chez nous.

Les Négocians François me demandent l'a
plication de deux points du Traité avec les A
glois. 1. ſi les bâtimens Hollandois qui en re
contreroient quelques Anglois en Mer, ſero
exempts d'être viſitez par les Anglois; car,
ſent-ils, ſi les bâtimens Hollandois ne ſont
exempts de cette viſite, nous n'oſerons char
nos marchandiſes dans ces bâtimens Holland
2. ſupoſez qu'on ait obtenu cette Exemptio
de Viſite, ſi elles s'étend juſque dans les M
Britanniques? Qu'eſt-ce qu'on entend par M
Britanniques? où communient-elles? où
niſſent-elles? Car, diſent-ils, ces qualificatio
de Mers ſont une nouveauté, qui n'étoit pas
uſage chez nous ci-devant.

Je vous prie de tenir ſecretes ces queſtion
& de me donner les éclairciſſemens que vo
jugerez convenables. Elles ſont importan
par raport à la Navigation des Vaiſſeaux

ovinces-Unies & à la cargaiſon qu'ils peunt prendre chez les Nations etranger.

On a tranſporté tout d'un coup une ſi grande quantité de Marchandiſes à Rouen, en Picardie, en Bretagne & dans les autres Provinces du Nord, qu'on dit qu'on y perdra extraordinairement; quelques-uns diſent 50. pour cent, d'autres un Capital entier. Je ſuis &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

Le 18. *Juin* 1654.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 12. depuis ma derniére du 11. precedent. Je ne puis y repondre aucune choſe par raport à la viſite des Bâtimens & ce qui en dépend, ſi non que ſuivant l'article VIII. du Traité, on doit faire avec le Lord *Protecteur* un Reglement, ſur tout ce qui concerne la Marine, & qu'on a déja envoyé les ordres à cet égard aux Ambaſſadeurs de l'Etat qui ſont à Londres.

Je vous envoye ci-joint Copie des Lettres que l'on a reçuës d'eux depuis ma derniere.

Et pour vous informer de ce que les Etats de Hollande & Weſtfriſe ont reſolu en particulier ſur les inſtances réïterées du Lord *Prote-*

cteur, je vous envoye l'acte en forme tel qu
Leurs N. & G. P. l'ont arrêté, & fait rem
tre à son Altesse après avoir fait inutileme
toute sorte de tentatifs pour l'engager à se co
tenter du temperament inseré dans le Traité. J'
jugé à propos de joindre ici la Copie de la Le
tre que Leurs N. & G. P. ont écrit sur
sujèt aux Provinces Respectives pour justifi
leur conduite en ceci. Je ne doute pas que vo
n'y trouviez de quoi vous satisfaire, & n'aya
autre chose à vous mander je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 19. Juin 1654.

MONSIEUR,

Enfin *Dom Piementel* est arrivé ici la sema
ne passée. Il avoit ordre de l'Archiduc de
parler à aucun Ministre d'Etat. Mr. *Bidal*, q
a ici le soin de quelques affaires pour la Rei
de *Suéde*, l'a d'abord logé & traité, ensuite
a été logé & traité, par ordre de Mr. le Ca
dinal dans le Palais que son Eminence a ic
Mr. *Balbeski* & le fils du Général *Königsma*
sont partis avec lui pour l'Espagne.

La France s'étoit flaté ci-devant d'empech
le Fils de l'Empereur être elu Roi des Romain
fondée sur ce que le *Reine de Suéde* vouloit aus
s'y oposer; mais on a vu avec étonnement qu
cet

te Reine a été la premiére à pousser & à
orifer cette election.

Il y a ici quelques personnes qui pretendent
oir que l'Empereur a sçu changer en sa fa-
ır les dispositions de cette Reine, en l'assu-
t que si elle entreprenoit de reduire *Bremen*
s son obéissance, Sa Majesté Imper. feig-
oit bien de vouloir s'y oposer, mais que la
de pouroit pousser sa pointe; que quand el-
eroit une fois en possession de la Ville, il se-
très dificile de la rétablir dans son ancien-
liberté. Vous concevez sans doute com-
ı il est important de ne pas laisser prendre
l dans le voisinage de la Républque, à une
on aussi entreprenante, qui chercheroit en-
à s'étendre davantage vers le Ouest. Il
ble que les Cercles de Basse-Saxe & de
stfalie veulent entreprendre quelque chose
r s'y oposer, ce qui pouroit reüssir, si
ne perd pas l'occasion par des delais.

semble que cet été l'Espagne & la France
endront sur la défensive, & que l'on n'en-
rendra rien de considerable du côté des
-Bas. Quelques troupes Françoises raf-
blées dans le Boulonnois & aux environs
donner la chasse aux Lorains, ont de
veau causé plus de ravages dans ce pauvre
que n'auroient fait leurs ennemis. En-
qu'on s'y plaint davantage des amis &
ur secours que de la Barbarie des enne-

vous remercie de l'envoye des avis con-
s dans le paquet du II. de ce mois, de la
ie touchant l'acte de Neutralité de l'Em-
& de ce qui regarde l'inclusion dans le

traité avec l'Angleterre. On regarde ici ce de nier article comme une affaire faite; on en pa le diverſement & l'on pouſſe les conjectures perte de Vuë. Dieu veuille tout diriger po le plus grand bien de la patrie. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 25. *Juin* 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu le vôtre en date du 19. depuis le part de la mienne du 18. du Courant. Je vous mille obligations des choſes que vous m'y co muniquez.

Je vous envoye ici No. 1. la Copie des I tres que nous avons reçu d'Angleterre de ce tems-là. Quoique ces Mrſ. n'y diſent r de la Concluſion d'un traité entre l'Eſpagne l'Angleterre, cependant on a ici des Nou les très certaines de Bruxelles, qu'il y avoit u ligue offenſive & defenſive concluë entre c te Couronne & cette République, & mê que l'Eſpagne y promet à l'Angleterre douze c mille ecus en argent ou barres.

L'Archiduc *Léopold* en a envoyé proviſi nellement ſa ratification en Angleterre, ſi l en croit ces Nouvelles, qui ajoutent pluſie autres circonſtances.

Depuis ma derniére il ne s'eſt rien paſſé i dans les affaires publiques qui mérite attenti Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 30. *Juin* 1654.

MONSIEUR,

Le Porteur de la préſente eſt le fils unique Mr. *Colvius* Miniſtre du S. Evangile de glife Françoiſe de Dort, & qui vous eſt s doute connu au moins de réputation. Comme d'un côté les enfans bien néz ta- ent de marcher ſur les pas de leurs parens que de l'autre les parens donnent avec plai- leurs ſoins à rendre leurs enfans capables de 'ancer dans le monde; ce fils-ci a les mê- s diſpoſitions, le même Zéle que ſon Pere, il n'a pas eu de peine à comprendre que le ncipal but d'un jeune homme qui voyage, t être de faire connoiſſance avec les perſon- s que leur ſavoir a rendu fameux, & que ur avoir accès auprès d'eux on a toujours ſoin de bonnes recommendations. C'eſt urquoi, Monſieur, & vû l'eſtime que j'ai ur les qualitez perſonnelles du Pere & du fils, prens la liberté de vous recommander ce ine & de lui procurer tous les moyens dont il ra beſoin pour arriver à ce but, cependant is que cela vous incommode en aucune ma- ère. Vous obligerez également le Pére & le & j'en aurai toute la reconnoiſſance poſſi- . Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. D
WITT.

De Paris le 26. Juin 1654.

MONSIEUR,

J'ai écrit le 27. du mois passé une Le
particuliere à Leurs HH. PP. dans laquell
leur envoye Copie du Memoire que j'ai p
senté au Roi le 21. de Mai. Je voudrois
voir si Leurs HH. PP. & Leurs N. & G
ne me feront pas savoir leurs bonnes intenti
à cet égard; afin que je puisse m'y conform
Depuis ce tems-là cette nation a fait plusi
prises sur les Hollandois dans la Méditerann
dans l'Ocean & dans la Manche; & il y a a
peu d'aparence d'en obtenir la restitution
des précédentes, qui resteront là jusqu'a ce qu
ait trouvé quelque reméde à ce mal. La n
chalance avec laquelle on a laissé passer les p
miers prises, & l'impunité les encourage
plus en plus à continuer. Du moins mand
moi vôtre sentiment particulier.

L'on voit ici la Gazette d'Angleterre tou
les semaines: sans doute que vous l'avez aus
la Haye; On y remarque ici de tems en te
quelques Fanfaronades des Anglois sur ce q
nous baissons le Pavillon, & sur la visite
nos navires en mer, ce qui ne s'est jamais a
cordé avec la liberté de nôtre République; il
vr

i, comme vous dites, qu'on y peut réme-
r dans un Reglement ſur la Marine.

c vous ai mille obligations de vôtre exacti-
e à m'envoyer les actes & réſolutions. Quoi
éloigné j'y puis voir diſtinctement les im-
tantes affaires qui ſont ſur le tapis. Que le
ut-puiſſant y repande ſa benediction, que
t reuſſiſſe pour l'affermiſſement de l'ancien-
liberté, & que les Etats des Provinces agiſ-
: de concert, & travaillent ſur les fonde-
ns que nos ancêtres ont poſez ſi ſage-
nt.

'eſpére d'aprendre avec certitude par la pre-
ére poſte, la verité d'une nouvelle importante
ſe répand ici, c'eſt que le Lord Protecteur
it une ligue offenſive avec l'Eſpagne contre
Royaume-ci. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 2. Juillet 1654.

Monsieur,

'ai reçu vôtre Lettre du 26. du mois paſ-
mon ſentiment ſur la derniére periode eſt
: je ne puis me perſuader qu'il y ait rien de
iclu entre l'Eſpagne & l'Angleterre; quoi-
: nous en aïons reçu ici la nouvelle de
ixelles, il y a déja quelques ſemaines; mais
is n'en aprenons rien d'Angleterre même,
ù l'on me mande au contraire que le *Pro-
eur* a fait la paix avec le Roi de *Portugal*;

on m'a même envoyé les articles en abré
ainsi que je vous en envoye la Copie
jointe.

Les Députez ordinaires de la Province
Zeelande ont lû, mardi passé, à l'assembl
de Leurs HH. PP. leur deduction, au n
des Etats de leur Province, contre l'acte d
clusion passé par leur N. & G. P. le 4.
dernier & délivré au Protecteur; ces Dépu
se vantent de démontrer dans cette deducti
que la conduite de leurs N. & G. P.
cette affaire est contraire 1. à l'Union
1597. d'autant que c'est une Négociation a
le Protecteur de la République d'Anglete
&c. sur une affaire qui dépend de la Gén
lité & qui sur tout interesse si fort la paix,
qui est contraire aux Articles IX. & X. d
dite Union, 2. aux déclarations faites dan
Grande Assemblée, où l'on supose une incl
tion à élever en tems & lieu le *Prince d'Or*
aux plus éminentes dignitez de la Républiq
3. aux resolutions de Leurs HH. PP. du
Fevrier dernier touchant la *Tempérament.*
qu'en passant cet acte on a fait voir de ce
té-ci une pusillanimité & une espéce de su
tion; 5. que cette exclusion est une haute
gratitude à l'égard de la Maison *d'Orange*;
que l'on amplifie avec les couleurs les plus od
ses; disant entr'autres choses que par cette
clusive on depouille le *Prince d'Orange des*
rogatives de sa naissance; dans lesquelles,
seulement la Province de Hollande, dans le
ritoire & sous la domination de laquelle il
né, mais même toutes les Provinces all
doivent le maintenir, conformement à l'

nic

n, qui eſt l'ouvrage du *Prince* Guillaume glorieuſe mémoire ſon biſajeul, qui l'a ſi ſignée en ſon particulier. 6. que les Etats Hollande en paſſant cet acte ſe ſont oté la erté de donner leur avis librement en conence & ſuivant leur certaine ſcience pour le n de l'Etat, dans les déliberations de la Géalité; ce qui eſt encore contre l'intention l'Union; 7. que Leurs N. & G. P. n'ont légitimement requerir, ou employer Mrſ. *Beverningh* & *Nieupoort* dans cette affaire, is le conſentement de la Généralité, puiſe ces Mrſ. ſont Miniſtres de toutes les Proces enſemble, & que de droït & ſuivant rs Inſtructions, ils ne peuvent recevoir ni vre aucun ordre d'aucun autre ſuperieur elqu'il ſoit; enſorte qu'en cela Mrſ. de *Bevrningh* & *Nieupoort* ont encouru la cenſure & correction de Leurs HH. PP. 8. qu'il n'y oit aucune neceſſité de paſſer cet acte, isqu'avant de le paſſer, la paix avoit été raiée & même publiée en Angleterre avant l'on l'y reçut; à moins qu'il n'y eut eu à cet ard une engagement antécédent paſſé entre Province de Hollande, ou Mrſ. de *Beverngh* & *Nieupoort* en leur nom, d'une part, le Protecteur d'autre part; ce qui ſeroit enre contraire à l'Union. 9. que cet acte eſt une dangereuſe conſequence, puiſque ſi à la quiſition du Protecteur, on a pu accorder ne excluſive ſi conſiderable, que n'aura-t-on as à craindre dans la ſuite par raport à d'autres erſonnes moins reſpectables. 10. que cette excluſion ne manquera pas d'ofenſer ou de donner e l'ombrage à d'autres Puiſſances étrangeres, ſur

tout à celles qui sont alliées à la Maison *d'O*
range, ce qui seroit oposé à l'Article XVII. d
l'Union. 11. que de là peut naitre la discord
la desunion & dissension tant entre les Provi
ces qu'entre les sujets contre la Regence. 1
qu'on a trompé les Alliez en leur faisant accroi
que le Anglois avoit accepté le *Tempéramen*
13. que cette conduite de Leurs N. &. G.
est contraire en particulier à l'Union faite e
tre elles & la Zeelande en 1576. suivant laque
le on ne pouvoit faire ce que l'on a fait, sans
participation. Mrs. de Zeelande conclue
que pour les raisons alleguées dans ladite d
duction, il plaise à Leurs N. & G. P. d
reparer promptement ce qu'elles ont fait, pr
testant qu'ils sont innocens de tous les inco
veniens, desordres & dissensions qui pouroi
arriver tant au dedans qu'au dehors en cons
quence de ladite exclusion & de ce qui e
depend.

Mrs. les Députez de Zeelande ont decla
avec cette déduction la Résolution des Eta
de leur Province touchant l'Education du *Prin*
ce d'Orange, dont je vous envoye ici l'extra
No. 2. les autres Provinces n'ont rien dit, e
les ont seulement demandé Copie de tou
jusqu'à present il ne s'est rien passé sur ce suj
dans la Généralite. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 3. Juillet 1654.

MONSIEUR,

On est ici tout occupé du Siége de 1. *Stenai* ...nt on espére de se rendre bientôt maître. ...tte ville avec 2. *Clermont* & 3. *Jamets* avoit ... donnés en Souveraineté à Mr. le *Prince de Con-*... en reconnoissance de ses Grands services: ...ais à present on voudroit les faire changer de ...aître. Si l'on prend *Stenai*, *Clermont* est ...rdue & Jamets a déja été oferte au Roi. En ... cas *Mr. Fabert* cedera son Gouvernement ... Sedan à Mr. le Cardinal qui lui a promis celui ... Stenai, en sorte que le Cardinal deviendra ...issant dans cette partie de la France.

On parle avec quelque probabilité de la pro...sitition d'un mariage entre la plus agée des ...éces de son Eminence & le *Duc de Savoye*, ... ce cas le Duc demande 1. l'evacuation de ...*gnerol* qui lui seroit restituée, 2. que les ...ançois retirent leurs troupes de la Citadelle ... Turin. 3. son Altesse ofre sa seconde sœur ... mariage au Roi. Cependant il y en a ici

K 7 qui

1. En Lorraine sur la Meuse. 2. *Clermont en* ...*rgone* sur l'Aisne dans le duché de Bar. 3. En-... Montmedi & Damvillers à 2. lieuës de Ste-...i.

qui diſent que ſon Eminence ne cherche poi
à donner au Duc ſa Niéce *Martinozzi.* (
ſont des afaires toutes pleines de miſtéres.
donne avis dans ma Lettre publique que
pirateries continuent par mer plus que jamai
C'eſt Leurs N. & Gr. Puiſſances qui y ſo
le plus intereſſées; j'en ai averti ſouvent;
comme vous voyez par l'exemple de Toulo
du Havre & de St. Malo, les Miniſtres r
trouvent pas beaucoup de ſureté. Un exem
en entraine un autre, & non ſeulement l'i
punité mais encore le ſuport que les Corſai
trouvent auprès des plus puiſſants de la Régen
ce, doit faire craindre de plus grandes perte
ſans pouvoir rien attandre de la juſtice; par
que chacun s'adonne à ce métier qui paroit
chemin le plus court pour acquerir de grand
richeſſes; c'eſt à la Régence à trouver un r
méde efficace pour couper racine à
mal.

Les Négocians de ce Païs qui prévoient
loin, aprehendent fort les ſuites des entrepriſes d
Anglois ſur mer, en conſequence (diſent-ils)
nôtre dernier Traité.

Dieu veuille donner l'éſprit d'union à n
Provinces & à ceux qui gouvernent: or
nairement les mauvaiſes humeurs tombent
la partie ou le membre le plus foible du Co
politique de l'Europe. Si le ciel retabliſſoit n
tre ancienne concorde, ceux qui inſultent
outragent impunément aprendroient tantôt
avoir plus de retenuë. Je vous prie de te
cette Lettre ſecrette. Je ſuis, &c.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 10. *Juillet* 1654.

MONSIEUR,

On écrit & l'on confirme de tout côté que 'Angleterre a conclu avec l'Eſpagne contre la France; les Miniſtres de cette cour me l'ont nême declaré; on prend déja des meſures comme ſi la rupture étoit déja faite, ou ſur le point d'éclater; enſorte que je ſuis fort inquiét, comme pluſieurs autres, comment ceci ſe paſſera ſans la ruine totale de nôtre Commerce & de nôtre Navigation, qui jamais n'avoit été expoſée à autant de pertes que nous en avons ſoufertes pendant dix-ſept mois de Guerre entre 'Angleterre & la France. On ajoute que l'Eſpagne à offert aux Anglois toutes les Conquêtes ſur le Portugal au midi de la ligne, dans les deux Indes; d'autres diſent en Europe & aux Indes. C'eſt avec bien de l'injuſtice que l'Etat a été chaſſé de l'Afrique & de l'Amerique, Dieu veuille nous conſerver ce que nous poſſedons encore en Aſie. Nous avons déja aſſez perdu, dans le premier cas de nôtre Réputation & de nôtre crédit. La Régence ſait aſſez ce qu'elle a à faire en ceci.

J'ai mandé ci-devant de quelle maniére le Marquis de *Coetquin* avoit chaſſé le Commiſſaire *Remi Cole* avec défence de mettre le pied dans ſon Gouvernement. Ce qui a été non ſeulement

ment confirmé du depuis, mais même ce Con
miſſaire écrit que ce Marquis le menace &
qu'il eſt en danger d'eſſuyer d'autres afron

Celui qui ſe dit Conſul de Leurs HH. P
au Havre de Grace (car jamais je n'ai été in
formé par Leurs HH. PP. qu'il y avoit
un Conſul de la part de l'Etat) eſt auſſi
dans une grande perplexité; j'en ai fait m
plaintes à quelques Seigneurs du *Haut Conſe*
qui ſont ici; mais l'abſence de la Cour ſe
cauſe qu'il ſe paſſera encore bien du tems
vant qu'on puiſſe obtenir le moindre redreſſ
ment à cet égard. Je vous laiſſe à penſer s
ne ſeroit pas à propos que Leurs HH. P
en temoignaſſent leur reſſentiment à l'Amba
ſadeur de France qui eſt à la Haye; car c
mauvais traitemens commencez à Toulon &
imitez à St. Malo decouragent extraordinair
ment les Miniſtres de Leurs HH. PP. q
voïent qu'à leur mepris, le credit des Pirat
& de ceux qui ſavent les maintenir & les pro
teger, expoſe à toutes les injures & à tou
les outrages imaginables, les ſujets de Leu
HH. PP. & particuliérement ceux le Leu
N. & G. P. dont ils ſont obligez de mainte
nir le droit & de ſolliciter les affaires. Je vou
prie de faire conſidérer s'il ne ſeroit pas
propos d'encourager leſdits Miniſtres, par de
Lettres de la Régence, de s'acquiter ave
exactitude de leurs devoirs en leur prometan
de pourvoir à leur ſureté.

Mr. L'Ambaſſadeur ordinaire de *Veniſe* qu
réſide ici, m'eſt venu rendre viſite, pour fé
liciter Leurs HH. PP. de la part de ſa Répu
blique, ſur la paix conclue avec l'Angleterre

Son

n Excel : ajouta qu'il avoit ordre de me
pposer si, puisque Leurs HH. PP. étoient à
ésent sans guerre, Elles ne pouroient pas
re attention aux depenses extraordinaires
squelles sa République étoient exposée de la
t du *Grand-Seigneur*, par la Guerre de *Can-*
, dont les suites menaçoient toute la Chré-
é, ce qui devroit engager Leurs HH. PP.
isoit son Excel.) à assister la République de
nise de Vaisseaux & d'argent, autant qu'elles
geroit le pouvoir faire. Mr. L'Ambassadeur
a prié de mander cela à Leurs HH. PP. &
le fais aujourd'hui. Je vous prie de faire
sorte que j'aïe une reponse tant sur cette pro-
sition que sur celle de la résidence des Am-
ssadeurs à la Haye & à Venise, Je suis,
c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 16. *Juillet* 1654.

Monsieur,

J'ai reçu vôtre Lettre du 10. depuis le dé-
art de la mienne du 2. du Courant. Comme
suis accablé d'affaires, celle-ci sera seulement
our vous donner avis que Mrs. les Deputez de
rise ont delivré lundi passé à l'Assemblée de
eurs HH. PP. la Résolution ci-jointe des E-
ts de leur Province, dont j'ai cru que la
Com-

Communication ne vous déplairoit pas. Sur la lecture qui en a été faite on n'a rien résolu de la Généralité, les Provinces en ont seulement demandé copie, qui leur a été accordée.

Je vous envoye aussi copie des derniéres Lettres que Mrs. les Ambassadeurs en Angleterre ont écrit à la Régence par la poste ordinaire. Hier Leurs N. & G. P. se sont assemblées & sont completes aujourd'hui.

Comme il ne s'est rien passé ici de considerable depuis ma derniére, je finirai celle-ci vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 20. Mars 1654.

MONSIEUR,

Quoique je ne doute pas que vous ne soy informé de ce qui se passe en Allemagne dans le voisinage de l'Etat, je crois cependant que je dois vous mander que *l'Electeur Palatin* a demandé sur d'anciennes prétensions en conséquence du Traité d'Osnabrugge quatre grands Baillages dans le Duché de Juillers, qui sont d'une très grande importance tant pour l'Electeur que pour les intérêts des Evangeliques en Allemagne & même par raport à Leurs H. PP. L'Empereur lui a accordé les actes d'autorisation à cet effet, avec mandement de re

t on adressé au Prince de *Neubourg* à qui il
e ordonné d'evacuer lesdits Balliage à Mr.
l'lecteur.

Et au cas qu'il survienne quelque diférent ou
doute sur ce sujèt, l'Empereur a nommé l'*E-
lteur de Mayence* & le Duc de *Brunswick* pour
e:endre & accorder les parties comme Com-
ssaires.

Le Duc de *Neubourg* a été fort surpris, il
end la chose à cœur & cherche du secours
près des Espagnols, comme l'Electeur en
erche ailleurs.

L'Electeur de Cologne, qui veut prevenir tou-
brouillerie, s'en mêle, & a envoyé une
rsonne à l'Electeur Palatin pour l'engager à
: pas faire valoir ses prétensions dans ces tems
crise. Leurs HH. PP. pouroient avoir aussi
urs raisons pour s'intéresser dans cette affaire,
ui est capable d'exciter une nouvelle guerre
r les Frontieres de la République, dont l'is-
ë pouroit servir à l'affermissement de la Ré-
ence de Leurs HH. PP. de ce côté là:
oilà pourquoi j'ai crû devoir en parler. On
it aussi que l'*Electeur de Saxe* renouvelle ses
nciennes prétensions à la Succession de *Iuliers,*
e *Cleves* & de *Berg*; ensorte que cette affaire
eut avoir de grandes suites. Vous réflechirez
ur toutes ces choses & je laisse à vôtre dispos-
ion de communiquer celle-ci ou non. Je suis,
&c.

A

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. D
WITT.

De Paris le 24. Juillet 1654.

MONSIEUR,

La Cour continue à être abſente, elle
même aſſez loin d'ici & toute occupée dan
conjoncture préſente du Siége de *Stenai* &
tout d'envoyer un ſecours effectif à Aras. C
deux affaires occupent toutes les penſées
toutes les forces de cette Régence; ce qui
cauſe que les Miniſtres étrangers ſe plaigne
avec raiſon de ce qu'ils ne peuvent obtenir l'e
pédition d'aucune affaire, c'eſt ce que je f
comme les autres. Outre cela il me vient to
les jours de nouveaux Griefs, car il ſe comm
tous les jours hardiment de nouvelles violenc
contre les ſujèts de Leurs HH. PP. ſans qu
paroiſſe qu'on penſe à en faire raiſon ou à l
punir, quoiqu'elles ſoient inſuportables. Le
Miniſtres du Roi qui ſont ici ne veulent p
ou pour mieux dire, ne peuvent pas y pourvoir
parceque l'a Cour s'eſt reſervé la connoiſſanc
de toute ces affaires au grand préjudice de
parties plaignantes & lézées.

Les recommandations de Leurs HH. PP
ſoit par Lettres ou par moi, ſont bien reçuë
& reſpectées ſelon qu'elles ſont importantes
mais ſouvent on les oublie & l'on n'en tire au
cun ſecours. J'eſpére qu'enfin l'honneur, l
reſpect & le crédit de l'Etat reprendront le deſ
ſu

enſorte qu'à l'avenir on aura un peu plus
ard pour le droit de ſes ſujèts qu'ils ſeront
ux protégez par les Princes avec leſquels
; vivons en amitié & en Alliance. Alors les
ances des Ambaſſeurs de l'Etat ne ſeront
t ſi infructueuſes.

: vous ſuis obligé de toutes les piéces que
; m'avez communiquées. Dieu veuille que
uneſtes mesintelligences finiſſent bientôt &
l'union & la confiance mutuelle main-
ne, conſerve, & augmente la liberté & le
heur de la République & de ſes Citoyens;
'y puis contribuer que par les vœux que
eſſe à Dieu qui donne toutes bonnes cho-
Les fruits des travaux ſanglans de quatre-
ts années & l'honneur d'un ſi grand ouvra-
ommencé, conduit & perfectionné, méri-
bien que l'on maintienne avec concorde
udence & le bonheur à l'abri des diſſen-
s. Je vous prie de regarder celle-ci com-
une Lettre particuliére que je vous écris
r décharger dans vôtre ſein la douleur qui
ccable, dans la crainte où je ſuis de maux
iment plus grands que je prévois, ſi le Tout-
ſant ne les detourne par ſa grace; ſoulagez
de tems en tems, & Dieu veuille que ma
ıte ſoi vaine. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JE.. DE WITT.

De Paris le 31. *Juillet* 1654.

MONSIEUR,

On parle beaucoup & très diversement pe être même sans aucun fondement de la c jonction de plusieurs grandes & considéral Planctes à Spa : les Grands Seigneurs ont avantage que la multitude des Politiques glo d'ordinaire sur leurs moindres actions où trouvent toujours quelques grands desseins a quels souvent on n'a seulement point p sé.

J'ai donné avis ci-devant des fiefs du Du de Juliers que l'*Electeur Palatin* avoit obt de l'Empereur, ce qui avoit fort allarmé Duc de *Neubourg* : si cela étoit suivi d'i guerre, la République pouroit bien en troublée.

On m'a parlé d'une autre affaire assez se blable qui pouroit avoir les même suites. Duc *Charles Gustave*, à présent Roi de Suè de la maison de *Deux-ponts* descend de la n son de Juliers & de Cleves par sa Grand'-M Le Marquis de *Brandebourg* avoit épousé la ainée, le Duc de *Neubourg* la seconde & c de *Deux-ponts* la troisiéme. Cette derniére n son n'a pu jusqu'à présent faire valoir son di n'étant pas assez forte, mais elle l'a toujo

c(

ſervé à la faveur des Proteſtations, & autres
'ens.
,es prétenſions de la Maiſon de *Deux-ponts*
:ndent ſur les Païs de *Iuliers* de *Cleves* & de
gh; les femmes peuvent elles y ſucceder?
e maiſon deſcend auſſi d'une fille; ou la fil-
inée doit-elle ſucceder ſans partage à tous
iefs? alors *Neubourg* n'a aucun droit de de-
ıder ſa part. Mais ſi *Brandebonrg* donne
part à *Neubourg*, & ſi celui-ci prétend
ir droit à une partie de la ſucceſſion, la
ıche de Deux-Ponts doit de même être
ınnuë dans le partage de la ſucceſſion de
'es, *Juliers* & *Bergh*, puis qu'elle vient d'u-
troiſiéme fille, à laquelle on doit avoir
nt d'égard qu'à la deuxiéme qui eſt déja
ınnue héritiére.
'ai pluſieurs raiſons pour vous donner cet
que je ſoumets à vos ſages conſiderations,
e guerre jette le trouble dans l'Etat voi-
de celui où elle ſe fait, ainſi il n'eſt pas
férent quel voiſin l'on a. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 6. Août 1654.

MONSIEUR,

'e vous ſuis infiniment obligé de ce que
ıs m'avez apris des importantes affaires
llemagne dans vos deux derniéres Lettres;
'ous prie de continuer à m'informer de ce
: vous en aprendrez, car nous n'avons pas
de

de fort bonnes correſpondances de ce cô
là.

Vous aurez la bonté de m'excuſer de
que j'ai laiſſé paſſer deux ordinaires ſans m'
quiter de mon devoir ; Vous jugerez
l'exemplaire ci-joint, & auquel j'ai été obl
de travailler avec les autres Commiſſaires
Leurs N. & G. P. quelle occupation m
a empêché. J'eſpére que cette piéce &
preuves annexes, que je vous envoyerai
la premiere poſte, convaincront les Provin
qu'elles ont injuſtement fait un crime du p
à Leurs N. & G. P. & inſpireront e
quelque modération à Leurs HH. PP.

Les diſſenſions de la Province d'O
Yſſel, & dont je crois vous avoir déja
formé, augmentent tous les jours ; enſ
que Leurs N. & G. P. ont jugé à prop
pour y mettre une fin, de propoſer la réſ
tion ci-jointe, dans la Généralité.

Je vous envoïe auſſi Copie des Lettres
çuës d'Angleterre depuis ma derniére, vou
verrez qu'il ne ſe paſſe là rien d'import
Je finis en vous priant de me croire &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEA
DE WITT.

De Paris le 7. Août 1654.

MONSIEUR,

Les derniéres Lettres que l'on a reçu
d'Angleterre marquent qu'on y équipe avec

igence extraordinaire, pour mettre au plu- une nombreuſe Flotte en Mer. on y travail- auſſi à pluſieurs bâtimens légers & plats; en- te que pour faire hâter les ouvriers on leur pro- :t & on leur païe double & triple gages.

Ces mêmes Lettres ajoutent que les Ambaſ- eurs & Miniſtres étrangers en pouvoient viner la deſtination de ces preparatifs ſi con- ‹rables & que l'on preſſe ſi fort; ſans dou- que Leurs HH. PP. en auront des nou- les certaines & de la meilleure main. Je :, &c.

P.S. Vous m'avez accoutumé, par la ma- :e honnête dont vous en agiſſez avec moi, :cevoir de vos nouvelles tous les ordinaires, endant en voilà deux paſſez ſans qu'il me ſoit ı venu, aparemment la foule des affaires s aura trop occupé.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Hâye le 13. *Août* 1654.

MONSIEUR,

'ai reçu la vôtre en date du 7. depuis le art de ma derniére qui eſt du 6. du Cou- :.

e vous envoye ci-joint les preuves qui dé- dent de la déduction que je vous ai envo-)ar ma derniére. Vous me ferez plaiſir de mander vôtre ſentiment ſur l'un & l'au-

Comme il y a ici à la Haye, quantité soldats revenus du Brésil, qui sollicitent l paye avec quelque importunité, Leurs H PP. ont prié Mrs. les Etats d'Hollande West-Frise, de mettre ordre à ce qu'il n'y aucune insolence à craindre de la part de soldats & que les Colleges de la Régence soi en sureté, sur quoi Leur N. & G. P. ont solu d'augmenter leurs Gardes à pied & les pourvoir d'Officiers, ainsi que vous ver par la résolution ci-jointe, & qui a été exe tée hier avec beaucoup d'ordre, on a aussi yé deux mois de solde à ces soldats à condit qu'ils partiront d'abord d'ici, ce qui previ dra, comme je crois toute confusion & sordre.

Vous trouvérez dans la Copie ci-jointe nouvelles que nous avons reçues d'Angleter

Comme il n'y a rien ici d'important, ví separation de l'Assemblée de Leurs N. & G Je finis en vous assurant que je suis,

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J
DE WITT.

De Paris le 14. *Août* 1654.

MONSIEUR,

La longue absence de cette Cour, & attention toute occupée des exploits milit est cause qu'on n'avance rien ici dans les aff les plus importantes. On fait les derniers ef pour reduire *Stenai* (ce qui vient de reüs

pour ſecourir *Arras* s'il eſt poſſible. On
le ſi diverſement de l'Etat de ce ſiége, ſui-
ıt les intérêts diferens des nations en guer-
qu'on ne peut guéres en ſavoir rien de
tain; joint à cela les mauvaiſes diſpoſitions
eſt cette nation-ci, dont le plus grand
nbre oſe ſouhaiter que les deſſeins de leur
i avortent, pour des raiſons & par des mo-
d'Etat & d'intérêts, qui leur ſont particu-
s, & que vôtre expérience vous fera devi-
.

Les inſtances que l'on fait en Angleterre;
s les Negociations avec Mr. de Bourdeaux,
raport à l'exacte obſervation des Edits en
ur de ceux de la Religion, font ici beau-
p de tord aux Réformez; on s'imagine que
Anglois y ſont pouſſez par des ſollicitations
partent du ſein même de ce Royaume;
endant il eſt certain (à ce que l'on dit)
ce Roi-ci prétend qu'aucune puiſſance é-
gére ne ſe mêle de ce qui regarde les ſujèts
Sa Majeſté, où leurs intérêts: enſorte que ce-
eul pouroit faire échouer une concluſion
on auroit autrement fort ſouhaitée; joint à
i que depuis quelque tems les Commiſſaires
Egliſes reformées ont fait pluſieurs plaintes
Cour, & que les ſoupçons ci-deſſus ra-
tez empêchent qu'on ne les écoute auſſi fa-
ablement qu'on le devroit, enſorte que la
part ſont partis ſans obtenir aucune ſatisfac-
. Les violences contre ceux de la Réli-
ı augmentent tous les jours dans tout le Ro-
me, où l'on tache de leur ôter le libre ex-
ce de leur Réligion dont ils ont été en poſ-
on depuis tant d'années. Or comme on

voit que la Cour ne s'empresse pas beauc
à y mettre ordre, une violence est suivie c
ne autre; On diroit même qu'on a donné
dre de n'employer aucune autorité pour f
executer les Edits, & restituer les Eglis
ensorte qu'il pouroit bien en naitre quel
desordre qui, contre l'intention de la C
& des Réformez jetteroit de nouveau le R
yaume dans le trouble. Ce qui ne seroi
vantageux ni aux uns ni aux autres.

Dieu veuille diriger tout à la gloire de
saint nom & pour la tranquilité de la C
tienté, car la confusion produit toujours
de mal que de bien.

J'ai reçu les piéces que vous m'avez
la grace de m'envoyer, je suis très-faché
vous soyez obligé de vous prêter à un tra
aussi desagréable & qu'il faille composer
divulguer de tels écrits. Dieu veuille pr
son bras à la Conservation du bonheur,
la gloire & de la sureté de la Liberté d
Patrie & de l'Etat. Quoi qu'éloigné c'est
bien de l'inquietude que je considére to
ces émotions; je sais combien la Conc
& la confiance est nécessaire entre les Pro
ces & leurs Regens, & je sens, par réf
tion, dans l'exercice de ma Charge, ces
fauts de bonne volonté, de crédit & de
spect: il n'en est pas de même lorsque Mes
gneurs & Regens de la République travai
avec union à l'affermissement & à la gloire
République qui, il y a encore quelques ann
étoit si respectée & estimé dans tout l'Univ
Le Tout-puissant qui a tiré nôtre Etat du
ant, qui l'a augmenté & qui en a fait une

te République. Le conſervera, & le protéa ſelon les vœux de ceux qui aiment vé-
blement la Patrie & qui travaillent pour ſa ire. Permetez, Monſieur, que je decharge ſi mon cœur quelque fois, il me ſemble que trouve un grand ſoulagement dans le chagrin je conçois de toutes ces affaires-là. Je ſuis, s reſerve, &c.

Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 21. Août 1654.

MONSIEUR,

e vous prie de vous ſouvenir de ce que j'ai it touchant les propoſitions que l'Ambaſſar de Veniſe m'a faites de la part de ſa République; particulierement ſi Leurs HH. PP. pourroient pas trouver bon de prêter quel- ſecours à cette République, dans cette rre extraordinaire & onereuſe qu'elle a à ſouir contre le *Grand-Seigneur*. Je ſens bien l'occaſion ni les diſpoſitions de l'Etat & des gens ne ſont point favorables; cependant on iroit (ſauf correction) trouver quelqu'atage dans cette demande, en me donnant re de demander à L'Ambaſſadeur ſi la République de Veniſe demande ce ſecours en ver- des anciens Traités d'Alliance qui ont été s entre les deux Républiques; en ce cas là pouroit exiger d'eux le payement de plu-

L 3 ſieurs

ſieurs millions que la République de Veniſe d[illegible] à Leurs HH.PP. dont on avoit commencé [illegible] païement pendant quelques années & que l'[illegible] a diſcontinué il y a long-tems. S'il répond [illegible] cette demande de ſecours n'eſt fondée ſur [illegible] cun Traité d'Alliance, on peut leur remont[illegible] qu'on a de bien plus fortes raiſon d'exiger d'[illegible] au préalable, qu'ils ſatisfaſſent à ce que n[illegible] prétendons d'eux en vertu d'un Traité d'Alli[illegible] ce qu'ils ont ſi mal obſervé de leur part, [illegible] qu'ils ne peuvent naturellement, prétendre [illegible] ſecours de ceux qui perdent avec eux des ſ[illegible] mes ſi importantes malgré les obligations q[illegible] avoient contractées. Ces ſommes que n[illegible] avons à prétendre de cette République m[illegible] toient en 1636. à ſept ou huit millions. E[illegible] preſſant de la ſorte on pouroit les engag[illegible] à prometre le païement de cette déte, enſ[illegible] qu'on pouroit à préſent les aſſiſter ſans rien déb[illegible] ſer, en diminution des ſommes que Ve[illegible] doit à Leurs HH. PP. Le ſecours annuel [illegible] ſi je ne me trompe, de ſix cent mille [illegible] vres.

Je ne reçois aucune réponſe ſur cette aff[illegible] & d'autres ſemblables, enſorte que les Mini[illegible] étrangers qui ſont ici croyent ou que je nég[illegible] ce qu'ils me demandent, ou que Leurs H[illegible] PP. mépriſent leurs Princes.

Vous entendrez la lecture des Lettres [illegible] bliques par raport au Siège d'*Arras* & au deſ[illegible] de le faire lever. Il y en a ici pluſieurs qui v[illegible] droient que cette ville fut déja priſe, tant [illegible] grand & général la haine contre le Card[illegible] dont l'autorité augmente par les ſuccès, or [illegible]

c[illegible]

tte autorité n'eſt déja que trop grande, au ſentiment de pluſieurs. Je me tais.

On peut juger par tous les exemples de violences & d'injuſtices commiſes contre les ſujèts Leurs HH. PP. & qui tombent preſque utes ſur ceux de Leurs N. & G. P. dont i ſi ſouvent écrit à Leurs HH. PP. on peut -je juger ſi nôtre Etat eſt ici fort conſideré ſi l'on y reſpecte beaucoup ſon Répréſentant. ı vérité j'en conçois un dégout & un chagrin e je ne puis vous exprimer. Que cèla ſoit : entre nous. Je vous remercie de vôtre ɔmmunication du 13. Je ſuis toujours.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 27. Août 1654.

MONSIEUR,

Ayant été faire un tour à Dort, j'ai manqué vous écrire l'ordinaire paſſé. J'ai reçu vos ettres du 14. & du 21. du Courant.

Les nouvelles que vous mandez dans votre rniére adreſſée à Leurs HH. PP. excitent ns les habitans de ce païs une grande averɔn pour les François; il paroît qu'on ne peut flater d'y remédier par les plaintes; je vous formerai de ce que Leurs HH. PP. réſouont à cet égard.

J'ai reçu avis que le Lord *Protecteur* n'inſiſte us, dans les Négociations avec Mr. de *Bour-*

deaux-Neuville, ſur l'article de la Religion p raport à la France.

Je n'étois point préſent lorſque Leurs HI PP. ont reçu votre Lettre qui fait menti des propoſitions de l'Ambaſſadeur de *Veni* Mrs. les Conſeillers-Deputez de Hollande i mettront cette affaire ſur le tapis; & ferc attention aux remarques de votre derni Lettre.

Quoique Mrs. les Etats de Zeelande n'aie pris aucune Réſolution ni pour ni contre, l'affaire en queſtion, dans leur derniére aſſe blée, & que ſur la reception de la Déducti de Leurs N. & G. P. ils leurs aient éc comme vous verrez par la copie ci-jointe No. cependant Mrs. les Députez de Friſe perſiſt dans leur impétuoſité, & demandent mê qu'on rapelle les Ambaſſadeurs qui ſont en A gleterre; ceux de la Province de *Groeningen Ommelande* ont hier produit la Réſolution Pr vinciale de leurs ſupérieurs, dont vous trou rez ici la Copie No. 2.

On n'aprend point qu'on ait encore pris a cune Réſolution ſur ce ſujèt dans les Etats d'I trecht, le Conſeil de la ville & les petites vil n'aïant point voulu ſe déclarer à cet égard, chant de tirer l'affaire en longueur, enſorte q leurs Etats ſe ſéparent ſans prendre aucune R ſolution ſur cette affaire. Nous attendons qu en ſera le ſuccès.

Mr. *Jongeſtal* a écrit à Leurs HH. PP. Lettre dont je vous envoye copie No. 3. ſur laquelle on n'a pris aucune Réſolution

Cette partie des membres d'*Overyſſel* q s'aſſemblent à Zwolle n'ont pas jugé à propo d'a

ccepter la médiation de Leurs N. & G. P. ils ont écrit sur cela à leurs Députez dans la néralité la Lettre dont vous trouverez copie . 4. On m'écrit de cette Province que les affes y prennent un bon tour & qu'elles pouit s'assoupir d'elles mêmes; les parties en étant u déja à un pour parler & ayant fait quels propositions se sont separez pour en faire ort à ceux qui les avoient commis, après ar fixé un jour pour, après ledit raport, se rasıbler avec de nouveaux pouvoirs. Je vous oye aussi No. 5. les derniéres Lettres de Nos ıbassadeurs en Angleterre. On attendra la chaine assemblée des Etats avant de rien redre sur leur contenu. Je suis, &c.

Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 28. Août 1654.

MONSIEUR,

Les dissensions qui régnent dans la Républi: sont cause que je ne puis obtenir ici aucune ice pour ses sujèts, ensorte qu'ils sont tousjours exposez à des pertes considérables. Le cès de l'affaire d'Arras va encore enorgueilcette nation qui regardera tout avec mépris. eu vueille rétablir l'union si necessaire & l'annne confiance entre les Provinces & entre Regens. Afin que l'Etat reprenne son ancienre & que ses sujèts jouissent de leurs droits.

Comme le commerce & la navigation se font viennent pour la plus part de la Hollande, ce sont Leurs N. & G. P. qui y sont le plus intéressées

Il y a si peu de sureté dans toutes les Mers qu'on ne peut éviter les visites, le pillage & les violences. J'en reçois journellement les plaintes de ceux qui y sont exposez & qui en souffrent.

Je n'ai plus reçu de nouvelles des Hollandois emprisonnez à *Nantes*, ni des saisies faites à *Marseille*.

Le Commissaire *Remi-Cole* m'a écrit, que Leurs HH. PP. l'avoit rapellé, & qu'il se disposoit à partir.

On attend ici la Cour à tous momens, pour mettre ordre à plusieurs affaires importantes. je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 10. *Septembre* 1654.

Monsieur,

J'ai bien reçu la vôtre du 28. du passé. Les Lettres de la poste suivante ne sont pas encore arrivées.

Tout tend ici à la modération, & l'on n'a vu depuis quelque tems aucune animosité entre les Provinces ni contre Leurs N. & G. P. Dieu vueille nous continuer cette tranquilité.

Le College de l'Amirauté d'Amſterdam a-
it envoyé cinq vaiſſeaux de Guerre dans
Méditerannée ſous les ordres du Vice-A-
ral de *Ruyter*, mais ils ſont déja un cha-
n pour revenir.

Hier au ſoir Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut* a
: ici des feux de joye & il a magnifiquement
galez les Députez de chaque Province, le
effier de Leurs HH. PP. & deux Mrs. du
llege des Conſeillers Députez avec le Prince
Tarante.

Quoique je ſuis perſuadé que vous êtes plei-
ment informé de la ſituation des négocia-
ns entre la France & l'Angleterre, cepen-
nt j'ai crû que je devois vous envoyer la Copie
jointe d'une Lettre que nos Ambaſſadeurs
t écrite ſur ce ſujèt a Leurs HH. PP.

On n'a encore pris à cet égard aucune Ré-
ution, parceque Mrs. les Députez d'Hollande
nt oſé donner leur avis ſans l'ordre des Etats
erieures, qui arrivent à préſent pour s'aſ-
nbler ayant été convoquez pour le 8.

Autant que j'en puis juger par les diſcours
Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut*, les Négociati-
s ne reſteront acrochées à aucune des con-
ions marquées dans cette Lettre. Je vous
ie de m'informer de ce que vous en apren-
ez où vous êtes; il ſeroit à ſouhaiter pour le
en du Commerce & pour l'intérêt de l'Etat
e cette négociation reuſſiſſe; c'eſt ce que
us devons demander à Dieu. Je vous re-
mmande à ſa puiſſante garde & ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 2. Septembre 1654.

MONSIEUR,

Vous verrez par les Lettres Publiques, qu
est venu ici des Commissaires de presque to
tes les Provinces du Royaume pour faire d
plaintes à la Cour; Un des points de leur Co
mission concerne les Pirateries que les Vaissea
François, soit ceux du Roi, soit des Arm
teurs, exercent tous les jours sur les habita
de ce Royaume leurs concitoyens, & en m
me temps sur celles des Anglois, sans que pe
sonne s'interesse beaucoup à toutes ces plai
tes! Je vous ai parlé plusieurs fois d'un m
moire que j'ai remis au Roi en mains propres
21. de Mai dernier, & dans lequel j'ai rasse
blée tous les Griefs en demandant justice à
Majesté même.

J'en ai envoyé Copie à la Régence dans n
Lettre du 27. Mai. Je n'y ai eu encore a
cune reponce, & je ne sais si on l'a aprouvé
s'il l'on juge à propos que j'y insiste. Une te
le declaration de Leurs HH. PP. me tie
droit lieu de nouveaux ordres, sur la manié
dont je dois me comporter dans la conjonct
re dont j'ai fait mention ci-dessus, puisq
l'on pouroit profiter de cette bonne occasi
pour demander avec discretion qu'on rende j
sti

ice aux ſujets de Leurs HH. PP. je ſoumets
›ut à vôtre prudence: mais ſi l'on veut me
onner quelques ordres à cet égard, vous ju-
ez bien qu'ils doivent être ſecrets, & que les
'ommiſſaires de leurs Hautes Puiſſances doivent
ıénager les choſes de maniére qu'ils n'en faſ-
ent aucun raport public.

Vous me marquez dans vôtre Lettre du 27.
oût, que ſur le contenu de ma Lettre du 21.
dreſſée à la Regence, on a été d'opinion qu'il
'y avoit juſtice à attendre en ſe plaignant
ı Cour des violences que les François ont
xercées & exercent encore tous les jours con-
e les ſujets de l'Etat. Je ſuis preſque du mê-
ıe ſentiment, mais je ſuis certain auſſi que
l'on concluoit une bonne alliance entre l'E-
t & cette Couronne, que non ſeulement ce
roit le moien de prevenir ces inconveniens
ır mer & ſur terre mais même de les faire
eſſer tout d'un coup.

Je vous prie de prendre mes expreſſions à
et égard de maniére qu'elles meritent vôtre
probation & que vous les faſſiez gouter aux
ıembres des autres Provinces ſur tout de cel-
s qui ont le plus d'intérêt au commerce & à
navigation. Je vous remercie de ce que vous
ı'avez envoyé le 27. du courant. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 11. *Septembre* 1654.

MONSIEUR,

Je ſuis informé de bonne part, que M Braſſet qui a été ci-devant Reſident à la Ha de la part du Roi, eſt fort eſtimé des premi res têtes du Conſeil qui prennent aſſez ſes avis & qu'ils ne manquent point de le conſulter ſ les affaires qui concernent Leurs HH. PP. e quelque maniére que ce ſoit; ſes avis ſont tou jours pleins de modération, ſans hauteurs ni r proches, mais toujours avec douceur & l'avantage de Leurs HH. PP. & de leu ſujets. Je tâche de me conſerver ſon amitié nous nous viſitons reciproquement; je cro rendre ſervice en cela à Leurs HH. PP. particuliérement à Leur N. & G. P.

Ceux qui dans ce Royaume ſont d'une hu meur pacifique, tachent de me perſuader que Roi voudroit la paix avec l'Eſpagne pourvu qu ce fut à des conditions honorables: ils ſe for dent ſur pluſieurs raiſons tirées du gouverne ment préſent du Royaume en ſorte que je ſu aſſez porté à les en croire; à la verité je ſou haite fort la Paix, perſuadé que je ſuis qu c'eſt l'unique moyen de mettre les ſujets de l'E tat à couvert des Pirateries & des violenc auxquelles ils ſont expoſez ſur mer, & qui n ceſſe

efferont point que l'Efpagne n'ait fait fa Paix vec la France, & qu'il n'y ait point de Guere avec l'Angleterre. Je vous laiffe à penfer fi eurs HH. PP. pouvoient ou plutôt ne deroient pas y contribuer; car cette guerre, qui déja durée près de vingt années a jetté plulieurs de cette nation-ci dans un fi grand dereglement, par la coutume de piller & de pirater, qu'ils n'epargnent aucune nation voifine à noins que la Paix ne foit rétablie dans la Chréiente.

Pour ce qui régarde l'Allemagne toutes les uës de l'Empereur font à préfent de faire déclarer l'Archiduc *Leopold-Ignace*, qui eft à préent fon fils ainé, premierement Roi de *Hongrie* & de *Boheme*, & enfuite *Roi des Romains.* Par raport à la *Hongrie*, il fe rencontre de randes difficultés, parce que, le *Palatin de Hongrie*, qui eft Catholique Romain étant mort, celui qui lui fuccéde doit être de la Region Reformée, parce que cela va *Alternaim per vices* & l'Empereur pouroit avoir de eloignement pour cela.

Ragotzki, Prince de *Tranfilvanie*, fait jouer es refforts & protége les Reformez, car on ancien projet de devenir Roi de Honrie ne lui eft pas encore forti de la tête.

Vers le mois de Novembre Prochain, l'Empereur ira en *Hongrie*, où l'on tiendra les Etats du Royaume qui dureront jufqu'en Fevrier & peut-être même jufqu'a Pafque. Si les chofes y reuffiffent l'Empereur ne reviendra point à Vienne, il ira droit à *Prague*, pour y faire couronner l'Archiduc, fon fils, Roi de *Boheme*, d'autant que le Royaume eft à préfent

ſent conſidéré comme hereditaire à la Maiſo
d'Autriche; avec la *Sileſie* & la *Moravie*, qu
en dépendent. Sa Majeſté Imper. ſera à Pra
gue plus à portée des Electeurs, pour les enga
ger a déclarer *Roi des Romains*, ce Prince déj
Roi de Boheme & peut-être auſſi de Hongrie
quoiqu'il ne ſoit pas encore aſſez âgé, n'ayan
encore que quinze ans; c'eſt pourquoi l'o
commence déja à alleguer des Exemples, pou
prouver qu'il n'eſt pas abſolument néceſſair
d'avoir 18. ans, comme on l'a obſervé depui
quelque tems, pour parvenir à la dignité de Rc
des Romains; puiſque les Empereurs *Otton* 8
& *Henri* etant parvenus à un grand âge on
donné le titre de Roi des Romains à leurs fi
qui n'avoient pas plus de quinze ans; auſſi n
doute-t-on point que l'Empereur ne l'obtienn
des Electeurs; dont aucun n'eſt aſſez puiſſan
pour avoir envie de faire paſſer la Couronn
Impériale dans ſa famille; celui de Baviére mêm
n'en voudroit point; & l'onereuſe guerre à la
quelle on eſt expoſé du côté de la Turquie
fait dire qu'on doit conſerver cette Couronn
dans la maiſon d'Autriche qui eſt plus puiſ
ſante en Allemagne qu'aucune maiſon Electo
rale

Sans doute que les affaires ne vous ont pas permis de me faire le plaiſir de m'écrire cette poſte-ci; je ſais combien vous êtes ſouvent neceſſaire, mais lorſque vous pouvez reſerver une heure pour moi, je vous prie de ne me pas priver de vôtre correſpondance. Je ſuis ſans reſerve, &c.

A

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 24. Septembre 1654.

Monsieur,

J'ai reçu en leur tems vos Lettres du 2. & 11. du Courant: je vous dirai ſur la pre-ere que votre mémoire preſenté au Roi le . Mai touchant les Pirateries, a été & eſt core fort aprouvé ici; j'ai fait ce que j'ai pû ur que la Regence vous en informât elle ème, & enfin Leurs HH. PP. ont pris à : égard une Réſolution le 16. de ce mois, i doit vous avoir été déja envoyée; & à la-elle je me raporte; perſuadé que vous en ſé-z content; mais pour ce que vous me mar-iez qu'on vous envoyât des ordres ſecrèts à t égard ſans que les Commiſſaires de Leurs H. PP. en fiſſent raport, j'en apelle à vôtre gement & à vôtre connoiſſance des affaires; ous ſavez que ſuivant la Conſtitution de nô-e Gouvernement cela ne ſe peut. Quant à Alliance entre la France & l'Etat, toutes les ovinces & ſur tout Leurs N. & G. P. y nt fort diſpoſées; mais vous ſavez que le pro-t d'articles que l'on a envoyé de Paris nfermoit pluſieurs grands obſtacles; & qu'il en a pluſieurs qui tombent d'eux même, vû changement des affaires arrivé depuis ce ms-là, en ſorte que tout pouroit ſe reduire à n réglement de Marine. Je n'oublierai rien pour

pour conduire les choses au point que Les HH. PP. nomment des Commissaires pour conferer sur l'un & l'autre avec Mr. l'Ambassadeur Chanut, pour voir jusqu'où on pourroit porter un ouvrage si nécessaire.

Vous saurez, par raport à vôtre Lettre 11. sur la Paix entre la France & l'Espagne, qu'il y a plus d'un an que leurs N. & G. ont temoigné qu'Elles seroient fort disposées à envoyer un Ambassadeur en Espagne, dans l'intention de lui donner *in Mandatis* dans ses instructions, d'ofrir à la Cour d'Espagne la Mediation entre les deux Couronnes; mais les autres Provinces sur tout la Zeelande n'y ont pas encore voulu consentir jusqu'à présent. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de Witt.

De Paris le 9. Octobre 1654.

MONSIEUR,

Vous verrez de quelle importance sont les affaires contenuës dans la Copie ci-jointe; je n'ose en écrire à la Regence de crainte qu'elles ne deviennent aussi-tôt publiques & par consequent infructueuses,

Je vous prie de faire copier, par quelqu'un qui ne connoisse pas ma main, ce que j'ai écrit moi même dans la Traduction; afin que vous

donniez part à la Régence, ainſi que vous jugerez à propos; afin que je ſois toujours état de pénétrer de plus en plus & de tems tems dans cette affaire. Je ſuis ſans reſer-

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 16. *Octobre* 1654.

MONSIEUR;

Je vous remercie de ce que vous m'avez mmuniqué par vôtre Lettre du 8. je vous ie de me continuer cette correſpondance itant que vous le permetront vos occupans.

On ne m'a encore fait aucunes plaintes à Cour contre le Colonel *Plettenburg*, il udroit mieux, comme je penſe, que cette faire ſe terminât ſans bruit, j'ai cru que ceui que vous me dites être fils de Mr. *Nicos Heynſius*, étoit fils du Profeſſeur *Daniel leynſius.* Je l'ai vû ici, lorſqu'il y paſſa en enant de Suède par ordre de la Reine de Suèe pour aller en Italie, je lui ai trouvez de bels qualitez qui le rendront capables de rendre n jour de grand ſervice à la patrie. Mr. le ropoſant *Colvius* n'a pû reſter ici que peu e tems, ainſi je n'ai pu lui rendre autant de ervices que j'aurois bien voulu, à vôtre reommandation, car la foibleſſe de Mr. ſon Pe-

Père & l'utilité dont il peut être dans l'Egl Walonne de Dort me l'ont enlevé. Ce jeu homme a fait de bonnes Etudes, il parle f bien, il promèt beaucoup & je ne doute p qu'il ne parvienne autant que je le lui souh te.

Je n'ai pu presque rien faire dans les affair publiques dont je suis chargé, vû l'absence la Cour; on nous rend quelquefois deux ou tr vaisseaux, mais c'est après bien des peines des dépenses. On atend ici le Roi vers la maine prochaine, alors j'espere d'avoir de l'o cupation & de quoi à vous mander.

Il y en a qui doutent encore de la mo du *Pape*, les derniéres Lettres de Rome ma quent qu'il étoit à l'extremité.

Les armées de France & d'Espagne dre sent des Baraques ensorte que celui qui pou rester le dernier, l'emportera. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 29. Octobre 1654.

Monsieur,

J'ai reçu vos Lettres du 9. & du 16. d Courant, je n'y ai pas fait reponce plutôt pa ceque j'ai été hors de la Haye. Je vous su très-obligé de tout ce que vous m'y commu niquez, sur tout dans l'annexe secrèt de celle d 9. que je n'ai pas manqué de notifier *suppress*

ne

aine comme j'ai cru le devoir faire pour en
:r quelque utilité.

Il ne s'eſt rien paſſé ici depuis quelque tems
i mérite attention, ſinon que les affaires
nt en Overyſſel de mal en pis, juſques
que les membres aſſemblez à Zwolle ont
un Stathouder & Lieutenant de la Provin-
, ainſi que vous le verrez plus au long
ıs la Lettre écrite aux Tuteurs du Prin-
d'Orange que je vous envoye ci-jointe
). 1. les autres Membres qui étoient dans le deſ-
ı de faire la même choſe juſques là même
'ils avoient déja reçu les Lettres de Convoca-
n à cet effèt, ont pris le 7. de ce mois la
:ſolution ci-jointe N°. 2. qu'ils ont fait dé-
rer à l'Aſſemblée de Zwolle par forme de
oteſtation. Ceux de l'Aſſemblée de Zwol-
ont de leur côté écrit à Leurs HH. PP.
Lettre ci-jointe N°. 3. ſur leur Médiation
'Elles leur avoient faite ofrir; ſur quoi l'on a
mandé l'avis du Conſeil d'Etat qui a été tel
e vous le verrez par la Lettre dudit Conſeil,
jointe N. 4. & ſur quoi on n'a pas enco-
déliberé juſqu'à préſent.

Cependant ceux de l'Aſſemblée de Zwolle
ıt écrit à Leurs N. & G. P. &, comme je
i apris, aux autres Provinces auſſi, *Mutatis*
ıtandis, la Lettre, dont je joins ici la Co-
e N°. 5. ſurquoi Mrs. *Ripperda* & *vander*
ecke ont fait une Répreſentation à Leurs
H PP. telle que vous la verrez N°. 6. ſur
ıoi l'on a demandé l'avis du Conſeil d'Etat
ıi eſt auſſi contenu dans la Lettre dudit Con-
il déja ci-deſſus mentionnée.

Mrs. les Conſeillers-Députez, ont jugé à
pro-

propos de convoquer ſur cela extraordinai
ment l'Aſſemblée de Leurs N. & G. P.
joins ici les Lettres de Convocation N°.

Leurs N. & G. P. n'ont prit à cet ég
d'autres Réſolutions que ce que vous trouve
dans l'Extrait N°. 8. après quoi leur Aſſe
blée s'eſt ſeparée hier. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. D
WITT.

De Paris le 23. Octobre 1654.

MONSIEUR,

Les affaires de Suède & de Berlin ſont
core dans la même ſituation où elles étoi
lorſque j'en ai écrit dans mes deux derniér
& comme Leurs HH. PP. peuvent y av
intérêt, je m'en raporte volontiers à vôtre p
dence.

On a ici quelques Lettres originales des P
Bas Eſpagnols pour l'Eſpagne & qui ont été
terceptées; la plupart parlent du mauvais ſuc
du Siège d'*Arras*. Il y a une Lettre du Co
te de *Fuenſaldaigne* au Roi, dans laquelle il
che de ſe diſculper de ce malheur qu'il imp
au Comte *de Garcien* Maître de Camp Gé
ral. Il y en a auſſi une de Mr. le Prince
Condé, qui eſt la ſuite d'une précédente d
envoyée au Roi d'Eſpagne, il fait de granc
plaintes ſur ce malheur cauſé, comme dit ſ
Alteſſe, par la mauvaiſe conduite des Miniſt
du Roi & par le peu de confiance qu'ils c
dans les Conſeils de ſon Alteſſe.

y en a auſſi une de la Reine *Chriſtine de le* à *Don Pimentel*, qui eſt couché d'une iiére ſi plaiſante & ſi ambiguë & dans des ıes ſi paſſionnés de l'affection de Sa Majeſté r *Pimentel*, que ceux qui ne connoitroient la vertu de cette Reine, pouroient s'ima- ːr fauſſement que cette Lettre parte d'un ıur tout charnel. Cependant on ne doit ːgarder que comme une preuve de la grande ne & de l'affection que Sa Majeſté témoi- pour l'eſprit & la capacité que Sa Majeſté ːit en *Pimentel*. Cette Lettre eſt remplie plus fortes expreſſions dont ſe puiſſe ſervir ıour le plus violent.

)n a encore intercepté une autre Lettre O- ıale venant d'Eſpagne pour les Païs-Bas. ː eſt de la main du Roi, qui l'écrit au Prince *ːondé*, en reponce à une que ſon Alteſſe lui it écrit ſur la continuation du Siége d'*Ar-*; elle l'emporte ſur tout ce qu'on peut ima- ːr de plus Laconique; la voici, *Prince, j'ai ı les juſtes informations de ce qui ſe paſſe où s êtes; c'eſt vous qui en avez tout l'honneur toute la gloire.* Signé, MOI LE ROI.

'e dois encore ajouter ici le formulaire d'une ttre du *Protecteur*, au Roi de France, elle nmence ainſi

Olivarius Dominus Protector Angliæ Scotiæ & Hiberniæ,

Ludovico XIV. Francorum Regi

ːHRISTIANISSIME REX

Souſſigné,

In Aulâ noſtrâ Albâ

Veſter bonus amicus.

On

On eſt ici fort ofenſé de ce formulaire, j
à cela la priſe du fort *St. Louis*, dans la *n*-
velle France, d'où les Anglois, qui l'ont p
ont chaſſé ceux qui en avoient été plus de
ans en poſſeſſion. Quelquefois il y a tems
ſoufrir, quelquefois tems de faire ſoufrir les
tres. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEA
DE WITT.

De Paris le 30. Octobre 1654.

MONSIEUR,

Le Roi eſt arrivé ici avec toute la Cou
24. au ſoir. On n'a pu accommoder les a
res avec les Gouverneurs de *Maiſiéres*, *C*
leville, & *Mont-Olympe*, quoique la Cour
fut fort attenduë. Il paroit que Mr. *le Pr*
entretient avec eux quelqu'intelligence qui
engage à tenir ferme.

On aprend d'Allemagne de bonne ma
qu'il y a quelques Princes qui commencen
ſe fortifier par des Alliances contre l'exo
tante puiſſance de la Maiſon d'*Autriche*.
dit que les Electeurs de *Cologne* & de *Bran*
bourg & les trois Princes de la Maiſon de
nenbourg y ſont déja entrez; on traite a pré
avec le *Landtgrave de Heſſe-Caſſel*, & a
quelques autres Princes. Je vous écris ceci
particulier, car je ne doute pas que Leurs H
I

. n'en ſoient informées d'Allemagne mê-

Les affaires entre cette cour-ci & la Suède. pouſſent avec vigueur, & l'on forme ici de nds deſſeins, qui pouroient intereſſer toute Chrêtienté; ſur tout l'on a en vuë d'ôter la uronne Impériale de la Maiſon d'*Autriche*, d'empêcher à cet effèt qu'on ne nomme ſi- un Roi des Romains. Ce deſſein formé, y dirige toutes les affaires du Royaume, a- que les deux Couronnes & ceux qui vou- nt prendre parti avec elles puiſſent plus aiſé- nt parvenir à leur but. Il y a des gens qui nent déja à Sa Majeſté combien il lui ſe- glorieux de reünir la Couronne Imperiale elle de France, ainſi que cela a été il y a ron huit ſiècles.

e laiſſe à la grande ſageſſe de Leurs HH. à décider quelle conſtitution en Europe lroit le mieux pour leur Gouvernement.

n'y a guéres d'aparence, ainſi qu'on le dit ne ici, que cette Couronne concluë un ommodement avec l'Angleterre; les François enlevé derniérement un bâtiment Anglois alloit de Bilbao à Londres; & lundi dernier itiment & ſa cargaiſon ont été confiſquez, e qu'on y trouva deux matelots Eſpagnols étoient au ſervice des Anglois, qui avoient ron deux mille Citrons qui leur aparte- nt. Cet accident irritera les Eſprits des deux ons, & donnera occaſion aux Anglois de per ſur les François; les Anglois ſont ſi en Mer qu'on ne peut leur reſiſter de ce -ci, c'eſt pourquoi on ferme ici les yeux out; juſqu'à la priſe même de la *nouvelle*

France & l'expulſion des François de leurs [...] ciennes demeures au Nord de l'*Amerique*.

Les Pirateries augmentent ici tous les jo[...] & il ſemble qu'elles aient pris pour leur The[...] les côtes Occidentales de la France, c'eſt-à-[...] les Ports de *Brétagne*, les Iſles du *Poitou*, [...] *Rochelle*, le *Brouage*, & les environs, o[...] ſont de gros armemens par des perſonnes [...] ont des fonds & des amis en Cour, & da[...] Robbe. Vous ne pouvez vous imaginer c[...] ment l'on ſe conduit ici à cet égard, le [...] crédit & la faveur emportent tout; ſi I[...] Hautes Puiſſances n'y pourvoient bien-tôt [...] crains qu'enſuite il ne ſoit trop tard. Vou[...] me dites plus rien des diſpoſitions par rap[...] l'Alliance avec cette Couronne, qui eſt [...] pendant l'unique moyen, à mon avis, de [...] blir la tranquilité dans le Commerce & la [...] vigation des Provinces-Unies. Les affair[...] ce Royaume peuvent tous les jours prend[...] ne face plus favorable par le bon ordre [...] établit dans la Police comme dans la M[...] Mais en général ils ne ſe mettent pas fo[...] peine du Commerce & de la Navigatio[...] paroit même qu'ils les mépriſent plus qu'ils [...] jamais fait, parce qu'ils trouvent plus de [...] dans le deſordre lorſqu'il regne ſur mer, [...] dans l'ordre & le Commerce où ils ne pa[...] pent que fort peu. Quand je parle du C[...] merce, il me ſemble que c'eſt l'avantag[...] bien, la force de la République de Leurs [...] PP. il n'y a pas moyen d'y rémédier p[...] violence & par la force, cela feroit pl[...] mal que de bien; & pouroit même en c[...] la ruine totale. Je ſuis, &c.

›. S. Je n'ai reçu aucune Lettre de vous cet
inaire-ci, ce que je remarque ſeulement
r vous en donner avis.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

d'Amſterdam le 12. *Novembre* 1654.

ONSIEUR,

'ai reçu vos Lettres du 23. & du 30. du
is paſſé: je vous ſuis très obligé des avis que
s m'y donnez, je n'aurois pas manqué de
n côté à vous faire part exactement de ce
s'eſt paſſé ici, ſi je n'avois été abſent pen-
t quelque tems. Soyez aſſuré que je ne
ıquerai pas de recommander de tout mon
ıvoir dans la prochaine Aſſemblée de Leurs
& G. P. qui ſont convoquées pour le 17.
ce mois, & dans toute autre occaſion, les
ires qui concernent vos gages, dont vous
parlez dans une de vos Lettres.
.a correſpondance de Leurs HH. PP. en
:magne n'eſt pas fort certaine, c'eſt pour-
ıi je tire ſouvent, pour le bien public, beau-
p plus de lumiére de vos avis, que je vous
: de me continuer dans cette partie de nôtre
rreſpondance.
ˏeurs N. & G. P. ſont fort inclinées à re-
ıveller l'Alliance avec la France, cependant
remarque que les Pirateries continuelles &
mauvaiſe juſtice qu'on rend aux ſujèts de
tat ont cauſé quelque alteration dans les hu-

meurs, car on remarque que cela arrive s ordres & souvent même contre les ordres Roi, ce qui fait croire qu'on ne tireroit grand fruit d'un Traité d'Alliance. Cela n'e pêche pas que je ne sois d'avis qu'un bon nouvellement d'Alliance avec cette Cour ne ne soit très avantageux pour la Répu que, & j'y contribuerai de tout mon p voir.

N'y aïant rien ici qui merite attention finis en vous priant de me croire, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 6. Novembre 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu par la derniére poste de nouve sujèts de vous témoigner ma reconnoissar Je vous prie de faire ensorte que Leurs & G. P. fassent refléxion à ce dont je v ai donné avis dans quelques-unes de mes p cedentes, afin de prevenir tous les accide Ce qui est souvent plus aisé que de réméc au mal. Toutes ces affaires là vont toujc de même; On aprend ici que quelques Pr ces Allemans du Cercle de *Basse-Saxe* & environs, & quelques autres ont fait une f te ligue, & qu'ils levent des troupes pour f mer une bonne armée pour empêcher

Su

dois de se rendre Maitres de la Ville de *men*; l'Electeur de *Brandebourg* & le Duc *Neubourg* sont d'accord à cet égard, cha- pour ce qui le régarde.

'aprends d'Angleterre que le sel de Fran- pouroit bien y être confisqué, & que les glois ont enlevé quelques unes des *Isles ibes* à cette nation-ci qui n'est pas en état s'y maintenir encore moins de s'y rétablir. puis ce Parlement-ci le Traité avec la Fran- raine fort en longueur en Angleterre, & le régarde déja ici comme un pure être aison. Quoique je ne croye pas que le pro- le quelques-uns soit praticable, cependant t du devoir de ma charge que j'en donne à la Régence. Je découvre ici tous les s de plus en plus beaucoup de mauvaise nté par raport à Leurs HH. PP. Dieu lle rétablir la concorde, je crois que c'est que moyen de tout rétablir; le contraire ortera le contraire. Je suis toujours,

Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 13. *Novembre* 1654.

MONSIEUR,

ai vu avec plaisir dans la Résolution du 31. mois d'Octobre dernier & que je viens ecevoir, que l'on y prie les Provinces de éclarer si l'on remetra sur le tapis le Trai-

té d'Alliance avec ce Royaume-ci, & si o[...]
terminera enfin. Pour moi je crois, selon le [...]
d'expérience que j'ai des choses, que ce se[...]
l'unique réméde à tant de maux qui troub[...]
tous les jours le Commerce & la Naviga[...]
des Provinces-Unies, & qui sans doute le t[...]
bleront encore davantage si l'on n'y pour[...]
Les conjonctures paroissent favorables pour [...]
te Négociation, puisque les affaires d'Angl[...]
re sont encore douteuses, que la Guerre [...]
encore avec l'Espagne, & que l'on form[...]
de vastes projèts, où l'intime amitié de L[...]
HH. PP. leur seroit d'un grand avantage, [...]
si qu'ils le jugent eux mêmes en ce païs-ci; [...]
perplexitez une fois dissipées, & les affaire[...]
ce Royaume étant glorieusement rétablies [...]
être n'y auroit-il rien à espérer, *manet altâ*
te repostum Munster.

L'armement qu'on fait en Allemagne est [...]
siderable, l'Electeur de *Brandebourg* ave[...]
Princes de *Lunenbourg* auront, vers le 2[...]
ce mois, sous les armes, une armée de di[...]
le fantassins & de six mille Chevaux; sans [...]
ter les troupes qu'y envoyeront l'Electeu[...]
Cologne & les autres Princes de la Ligue. [...]
tant que je le puis comprendre les Prince[...]
guez veulent empêcher les Suèdois non [...]
ment de prendre *Bremen*, mais encor[...]
s'étendre davantage & de devenir plus [...]
sans dans l'Empire. On attend avec imp[...]
ce quelle Résolution prendront Leurs [...]
PP. pour la défence de *Bremen*, en consé[...]
ce du nouveau Traité d'Alliance fait ave[...]
villes Anséatiques, au cas qu'on n'ait [...]
d'égard à leur instruction.

On a reçu ici, par le Canal de l'Ambass[...]

Venise qui est à Madrid, le Portrait de la
ncesse Infante Heritiére d'Espagne, en ha-
Espagnols. Elle est belle & on l'a habil-
ici à la Françoise, pour voir quel air elle
oit si elle étoit Reine de France. La Rei-
avoit donné ordre au Comte de *Brienne*
faire venir ce portrait d'Espagne, & le Roi
spagne a consenti qu'on l'envoyât à sa
ır.

Entre nous, quand on parle au Roi de le ma-
, il dit qu'il veut qu'on lui donne une belle
nme, afin qu'il soit honnête homme, &
il se contente de cette belle Epouse; mais
si on ne lui en donne pas une belle, son
ıneur courrera grand risque; c'est ce qui a
tomber les propositions de mariage avec
Princesse de Piemont, qui n'a point les ap-
que l'on desire; le Roi est beaucoup plus
ınd qu'on ne l'est ordinairement à son âge de
ze ans, ensorte qu'il grandit de bonne heure
suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 26. *Novemb.* 1654.

Monsieur,

J'ai reçu vos deux Lettres du 6. & du 13.
es contiennent plusieurs choses dont la com-
unication me fait un sensible plaisir & dont
vous suis très obligé, je vous prie de me
ontinuer cette correspondance & d'excuser ma
M 4 né-

négligence qui a été caufé par mon abfence c
par quelques affaires particuliéres

Comme l'affemblée de Leurs N. & G.
n'eft pas encore compléte, ou n'y a rien tr
d'important.

Si l'on en juge par les avis que l'on a re
des Députez de cet Etat pour accommoder s
diferens entre la *Suède* & la Ville de *Bremen* I
n'y a pas lieu de fe flater qu'ils reuffiffent,
forte qu'il y a aparence qu'on prendra quel
réfolution importante dans cette affemblée
de Leurs N. & G. P. fur ce que l'Etat
vra faire au cas que l'accommodement n'ait
lieu. Je ne manquerai pas de vous inforr
de ce qui fe paffera fur ce fujét.

Je ne doute pas que cette affemblée de Le
N. & G. P. ne donne lieu auffi à pou
l'ouvrage du Renouvellement de l'Alliance a
la France.

Les affaires ont été ici dans une efpece d
action depuis quelque tems; les deux facti
continuent opiniatrement en Overyffel d
leurs prétentions: mais fans rien entrepren
l'une contre l'autre: on a parlé d'une nouv
conférence dans l'efperance d'un accommo
ment, enforte qu'on peut encore efpérer c
ces diferens pouront fe terminer à l'amiable.

Le Lord *Protecteur* a repondu à la Let
que les Etats de Zeelande lui ont écrite dep
peu, dans les termes que vous verrez par la c
pie ci-jointe. Je fouhaite que Leurs N. P.
prennent en bonne part; d'autant plus que
fuis informé que les Etats de cette Provinc
ou plutôt la plupart des membres commence

»rendre des ſentimens plus moderez par raport
l'Acte d'Excluſion.

N'ayant rien autre choſe à vous mander,
ſuis, &c.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire
J. DE WITT.

De Paris le 19. Novembre 1654.

MONSIEUR,

Le projèt qu'on formoit ici ſur l'exemple re-
erché au delà de huit ſiécles & dont je vous
parlé, il y a quelque tems, paroit tout à fait
angé à cauſe des obſtacles qu'y aporte le Roi
Suéde; & en effèt non ſeulement il lui ſe-
t impoſſible de le faire réuſſir, mais auſſi il
oit bien dificile d'engager les Princes Alle-
ans à metre ſur le trone Impérial, un ſi puiſ-
it Roi & limitrofe de l'Allemagne, car les
ſons que les Allemans ont contre la Maiſon
Autriche ſont qu'elle eſt trop puiſſante. Je
s cela de bonne main, j'oſe même dire de la
émiere main; ainſi je juge ce projèt renver-

L'Empereur en a fait ſon profit, car s'agiſ-
nt de choiſir entre les deux, d'abord les ſen-
nens ſe ſont déclarez pour l'ancienne maiſon.
es voix des Electeurs de *Mayence*, de *Treves*,
de *Saxe*, au cas que le vieux Prince vive
core quelque tems, feront pour ce parti-là.

Le Prince Electoral a des maximes très di-
rentes de celles de son Pére. L'Electeur *Pa*-
tin tient ferme aussi pour la maison *d'Autric*,
pour deux raisons. 1°. Parce qu'il ne peut ja-
mais devenir maitre des Baillages de Julliers s
le secours & la faveur de l'Empereur, or
sont d'une très grande importance pour la m-
son Palatine, tant pour les revenus que pa
que cela étend ses domaines, & qu'il en
par an plus de cent mille ryxsdaldres. 2°. p-
ceque l'Electeur de *Baviére* est de sentim
contraire & oposé à la maison d'Autriche,
que le *Palatin* prendra toujours le parti opo
celui de l'Electeur de Baviére, parce qu'il
pas de plus grand ennemi & qui lui ait plus
& lui fera jamais plus de mal.

Le jeune *Electeur de Baviére*, étant deve
majeur, & n'ayant plus d'Administrateurs
pris en main le gouvernement & a comme
par éloigner sa Mére, non seulement en lui
tant tout le crédit qu'elle auroit pû conserve
sa Cour, mais même en l'envoyant à Vienn
pour une raison très naturelle, c'est qu'elle s
toujours déclarée pour la Maison d'Autric
Vous voyez donc que les voix des Electeurs
Cologne, de *Brandebourg* & de *Baviére* ne p
ront l'emporter sur les cinq autres; puis
suivant les constitutions de l'Empire le Roi
Boheme a sa voix qui est de quelque poids
dont il ne se privera pas lui même quand il s
gira de devenir Roi des Romains d'autant q
par les mêmes constitutions de l'Empire
peut se donner sa propre voix.

Après tout est-il dit que les trois Electe
oposez s'accorderoient en faveur de la mê

P

rſonne pour l'elire à l'Empire, d'autant plus e l'Electeur de *Brandebourg* a déja déclaré 'il n'étoit pas fort porté à ſuivre l'exemple du uviéme ſiécle, il n'y a pas d'aparence que deux autres en aïent grande envie. Ainſi projèt ne peut ſe ſoutenir ſans exciter une ınde confuſion dans l'Empire, à quoi le *Duc Bremen* ne paroit pas fort porté, il n'eſt pas ́me aſſez puiſſant pour cela. Je ſuis toûırs, &c.

ı Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 20. Novembre 1654.

I ONSIEUR,

Je vous remercie de vôtre Lettre du 12. ɛ vous m'avez écrite d'Amſterdam. J'entends ler ici quelquefois de ce qui ſe paſſe à nſterdam, je ſouhaite que vos bons deſſeins vos bonnes Intentions aïent un heureux ːcès & tel que vous le deſirez.

Mr. de *Lionne* va en Italie: 1°. pour diſpo- le Pape & les autres Princes d'Italie à ne ; concevoir de jalouſie des deſſeins de cette ›uronne ſur le Royaume de Naples; & de porter au contraire toute ſorte de ſecours. . pour aider à diriger par ſes Conſeils, ſa xterité & autres moyens les deſſeins dont onſieur le *Duc de Guiſe* eſt chargé de la part

 du

du Roi & de *Monſieur* frére unique du Ro
parceque le Cardinal *Antoine* eſt fort
peine, d'autant que ſi les deſſeins des Franç
ne reuſſiſſent point dans le Royaume de N
ples, ils en reſſenteroit le contre-coup de
part de l'Eſpagne. 3°. pour faire un accoı
modement avec le Cardinal de *Retz*; les co
ditions ſont que le Cardinal ſe demetra de ſ
Archevêché de Paris, qu'il reſtera à Ror
où il ſera charge des affaires de France,
qu'il ne viendra point en France ſans le co
ſentement du Roi par écrit & ſigné de la m
de Sa Majeſté.

Le Roi, de ſon côté, donnera en Fran
au Cardinal pour la valeur de cent mille livı
de rentes en Bénefices; on lui en donnera m
me juſqu'à cent cinquante mille, à conditi
que les Gouverneurs de *Mezziéres*, *Mont-lympe* & Charleville s'engageront à ouvrir le
places au Roi qui leur donnera de l'emploi;
qu'ils refuſent de faire juſqu'à ce que le Car
nal de *Retz* ſoit content. On croit que cet a
commodement aura lieu, car l'Archevêché
Paris ne raporte point au delà de 60. mille
vres, le Cardinal a beaucoup de dettes, & gra
beſoin d'argent: il avoit beſoin de l'Archiep
copat pour obtenir la pourpre, dont il a é
revêtu. Il eſt vrai que c'eſt un eſprit ſubti
hardi, entreprénant, dont les vuës tendoit
miniſteriat, mais qu'il prétendroit à préſent
vain. Il eſt aparenté à pluſieurs perſonnes q
ont du crédit & des richeſſes, & il eſt rega
dé comme François, quoique de la famil
de *Gendi*, originaire d'Italie.

Il pouroit bien arriver que le Roi & tou

Cour fit un Voyage à *Lyon* à la fin de Jan-er ou au commencement de Fevrier pour isons, & sous quelque prétexte; ce Prétex-eſt le deſſein du Duc de Guiſe au cas l'on entrevoye quelque eſpérance de ſuc-s, mais la veritable raiſon n'eſt pas encore onnuë. Il y en a qui croient que c'eſt pour onclure le mariage du Roi avec la *Princeſſe* *Piemont*, d'autres oſent aſſurer que ce ma-ige ne ſe fera jamais; c'eſt ce que le tems dé-ouvrira. Je vous prie que ces ſortes d'avis ne ſſent plus loin qu'il n'eſt abſolument néceſſai-& je m'en remets à vôtre diſcretion. Je ſuis, c.

C O P I E,

A Bruxelles le 12. *Novembre* 1654.

Nous attendons en cette ville Mr. le Com-*Maurice* Gouverneur de Cleves & Mr. *Swe-n*, Grand Ecuyer de l'Electeur de *Brande-ourg*, pour continuer les Négociations dont Comte *Spinola* à déja fait l'ouverture, & ont on eſpére un bon ſuccès. Cette Regen-e-ci a fait aſſurer le Duc de *Neubourg* qu'on e fera rien à ſon préjudice, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 27. Novembre 1654.

MONSIEUR,

On atend ici avec beaucoup d'impatienc quelle sera la fin des Négociations des Amba sadeurs extraordinaires de Leurs HH. PP. e Angleterre, touchant le Traité de Marine. O espére qu'on y obtiendra la clause *Vaisseau fra cargaison franche*, autrement on m'avertit d divers endroits où l'on est bien intentionn pour la République que ce seroit un terrib contre-coup pour la Navigation des sujéts d Provinces-Unies, qui perdroient les avant ges qu'ils retirent de charger chez toutes le Nation.

J'ai ci-devant assuré cette Cour-ci que le dits Ambassadeurs, feroient leurs efforts po obtenir la franchise non seulement pour l Vaisseaux, mais encore pour le sel de Franc qu'ils transporteroient en Angleterre. Je rep terai ici que les Anglois ont offert à ceux de l gabelle du sel, leurs Bâtimens pour transport le sel, en leur donnant des assurances que ni le Anglois ni aucun autre ne les inquiéteroien C'est un puissant avis pour l'Etat de stipuler Londres la franchise des Bâtimens Hollan

doi

ois & celle du ſel dont ils ſeroient char-
ez.

Leurs HH. PP. m'ont envoyé dans leur ettre du 18. du Courant l'extrait d'une Let- e écrite de Calais le 13. Juillet dernier à un ni dans les Païs-bas; où l'on raconte que les ouverneurs, Commandeurs, Magiſtrats & incipaux habitans de cette ville-là arment en urſe, & qu'ils enlévent & conduiſent à Ca- s tous les Bâtimens Hollandois & d'autres na- ons qui font voile vers quelques ports de andres. On ne peut pas repreſenter ces cho- s avec des couleurs auſſi noires qu'elles les éritaſſent: j'ai donné avis ci-devant qu'on armoit courſe avec beaucoup d'ardeur, en Bretag- , dans le Poitou, à la Rochelle, & aux en- rons, & que des perſonne puiſſantes y pre- oient part. J'ai auſſi donné avis que les Biſcayens ercent auſſi de grandes violences contre les timens Hollandois qu'ils trouvent dans la ler de Gaſcogne. Je ne doute pas que Leurs . & G. P. qui y ſont le plus intereſſez n'y ſent attention, & qu'Elles ne cherchent tous s moyens d'y remedier qu'elles croiront les eilleurs. Je m'en raporte autrement à leur udence.

Il y a une choſe qui fait beaucoup de tort ux ſujets de Leurs HH. PP. c'eſt que les archands & maitres de Navires, qui comme n dit voudroient naviger entre deux eaux, ſe etamorfoſent ſubtilement tantôt en Hollan- ois tantôt en Eſpagnols, ils s'expoſeront par ces btilitez à de grandes pertes. En effet, s'ils nt Hollandois, pourquoi les trouve-t-on char- ez d'actes & de Lettres qui prouvent qu'ils ſont

ſont francs Bourgeois de Bruges, d'Oſte
de & de Dunkerke. Je ſais bien pourquoi i
le font; mais à préſent que la guerre eſt fin
avec l'Angleterre, les François jugent bien qu
cela ſe fait pour cacher des effets Eſpagnols
& pour obtenir d'autant plus de Cargaiſo
Eſpagnols à l'abri de cette feinte qualité. D'u
autre côté les François ne cherchent que
moindre occaſion de piller & de pouvoir ob
tenir confiſcation du Bâtiment & de ſa cha
ge. Examinez, Monſieur, ſi la Regenc n
pouroit pas rémédier encore à cela. Je ſui
&c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 3. Decembre 1654.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos Lettres, celle du 19. du paſ
celle du 20. avec la Copie d'une de Bruxel
& celle du 27. ſuivant, je vous rends grac
de tous les avis que vous m'y donnez & j
vous prie de me les continuer.

Leurs N. & G. P. ont pris proviſionnelle
ment ſamedi dernier la Réſolution ci-jointe tou
chant le renouvellement de l'Alliance avec l
France. Je ne doute pas qu'elle n'ait d'heu
reuſes ſuites.

Le

Les derniers avis que nous avons reçues des eputez employez pour terminer les diférens tre la *Suède* & *Bremen*, ſont du 24. du paſ- vous y en trouverez la Copie ci-jointe No 2. vous y verrez dans quelle ſituation eſt cette af- re; Leurs N. & G. P. ſont actuellement cupé a delibérer avec vigueur, ſur la manié- dont on ſe conduira, au cas que l'on man- e l'accord; & il me paroit que les mem- es ſont généralement diſpoſez à ne pas aban- nner cette ville, & à lui envoyer des ſecours ls.

Les Traitez de Marine n'avancent pas beau- up en Angleterre, nous n'avons pas d'avis 'on ait encore tenu aucune conference ſur ce èt, & il paroit que les les Anglois diffé- nt cette affaire pour voir quel ſera le ſuccès s Négociations avec la France. Leurs N. G. P. de leur côté preſſent cette Négo- ition & inſiſtent ſur tout ſur la régle *Bâtiment inc, cargaiſon franche, & contra*, c'eſt ſur oi l'on a pris hier la Réſolution ci-jointe No. après l'examen de quelquez Traitez conclus itre l'Angleterre & d'autres Couronnes.

Vous aurez ſans doute apris, avant la re- ption de celle-ci, que le ſel dont il étoit que- on a été confiſqué & les Bâtiments reſtituez, reconnus francs; on a même payé le frèt ix Bateliers; ſans avoir aucun égard aux inſtan- s de nos Ambaſſadeurs extraordinaires pour tenir auſſi la reſtitution du ſel.

Leurs N. & G. P. prennent fort à cœur le nſervation de la Navigation & les pertes que uſent les Pirates, Elles prendront ſans doute ıelque vigoureuſe Réſolution ſur ces choſes

dans

dans cette assemblée-ci ; & la plupart d membres sont d'avis que nous devons av continuellemeut une flotte en mer pour cons ver nôtre réputation.

Je ne manque point de presser de tems tems Mrs. les Commissaires chargez de l'ex men de vos plaintes, afin qu'ils finissent ce affaire & en fassent leur raport, cependant n'y ont pas encore fait de grands progrès, ap rement parce qu'ils sont chargez d'autres aff res plus importantes. Je continuerai à les faire souvenir, & soyez persuadé que de m côté je contribuerai en tout ce qui dépenc de moi pour vous faire obtenir satisfaction, suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEA DE WITT.

De Paris le 4. Decembre 1654.

MONSIEUR,

On commence à ménager beaucoup ici Princes d'Allemagne, on s'interesse dans le affaires, & l'on voudroit qu'ils entrassent da le grand projèt de cette Cour, qui y travaille présent avec aplication, Ce n'a jamais gué été la coûtume ici de prêter l'oreille aux pr positions où il s'agit d'argent ou de restitutic les précédens *Electeurs Palatins* ont donné Roi *Henri IV.* des secours dont il avoit gra

soin entr'autre un de cinq cent mille Ryxdal-es. *Louïs XIII.* en a rendu une partie, en sorte 'il est encore dû environ deux cent mille :us du Capital sans compter les Intérêts. Ou-: cela l'Electeur a dans *Sédan* six piéces de nnon de quarante huit livres de bâle, que rmée de son pére y a sauvé dans le tems du uc de *Bouillon*. En dernier lieu, lorsque *hilipsbourg* étoit à l'extremité, & qu'on la mtoit perduë faute de vivres & d'argent, l'E-ecteur l'a conservée à la France en y envoyant latre mille Ryxdaldres, tirez du fond même : sa pauvreté, s'il est permis de s'exprimer nsi; quoique l'Electeur ait sollicité la restitu-on de ces déboursemens pendant plusieurs an-ées & quoiqu'il en ait un besoin très réèl, il a pu rien obtenir; ce qui a fort animé les sprits de cet Electeur & des autres Princes llemans, mais à présent on leur donne de bel-s Esperances que les choses changeront.

Touchant la Députation de l'Electeur de *Brandebourg* à Bruxelles, on dit que le Prince *Maurice* & Mr. *Swerin* Tresorier de la Cour ont partis de Berlin pour s'y rendre. Vous ourez, ainsi que Leurs HH. PP. être mieux nformez que moi de ce qu'ils y feront. Il y ici des gens qui s'imaginent que l'Electeur n'a consenti à ces conférences que pour don-ner de la Jalousie à la Cour de France, & aire ses conditions meilleures avec cette Cou-onne.

Autant que j'en puis juger par ce qui se dit ici, la Suède persistera dans le dessein de re-duire *Bremen*, sans qu'on y puisse rien gagner par la voye de la médiation. Car je suis in-

for-

formé qu'on cherche à exciter des troubles e
Allemagne, & que c'eſt pour cette raiſon qu
cette Cour-ci favoriſe la *Suède* dans ſes preten
tions ſur *Bremen*. Leurs HH. PP. feront a
tention à cette importante affaire avec leur ſage
ſe ordinaire.

Le Duc de *Neubourg* eſt fort allarmé de l
nouvelle Harmonie qu'on remarque entre l
Suèdé & cette Cour-ci, qui apuyera auſſi les pré
tentions de l'Electeur Palatin ſur les Baillage
de Julliers. Si cela eſt, Leurs HH. PP. ſe
ront expoſéés aux incommoditez d'une guerr
ſur leurs Frontiéres, qui ne poura que leur cau
ſer de groſſes dépenſes & les jetter dans une per
plexité continuelle.

La perſonne qui veille ici aux affaires d'An
gleterre, me fait eſpérer que la Paix ou l'ac
cord avec la France ſera bientôt conclu. J
ſuis, &c.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 11. *Decembre* 1654.

MONSIEUR,

C'eſt avec un ſenſible plaiſir que j'aprens
que Leurs N. & G. P. recommencent à pen-
ſer à renouveller & ſerrer plus que jamais l'al-
liance avec cette Couronne. Je ne vous cite-
rai pas les anciennes maximes qui ont toujours
ten-

du là, je me contenterai de remarquer qu'à sent nôtre destinée le demande néceſſairent, que nous ne devons pas nous eloigner ces maximes, parce que nous ne pourons nais nous repoſer ſur l'Eſpagne, qui jointe a: la France peut toujours maintenir l'équili: dans l'Europe: mais particulierement vû avantages infinis que nôtre Commerce & re navigation tire de nôtre bonne intelligen- avec la France, & qu'elle en tirera encore s, ſi Leurs HH. PP. font une bonne allian- & à des conditions honorables.

Rien n'eſt plus honorable ni plus precieux : les alliances defenſives contre ceux qui ndroient attaquer l'un des alliez, car elle intiennent la Paix, ſi néceſſaire & ſi utile Leurs HH. PP. à cauſe du Commerce eten- , & de la navigation de leurs ſujèts, & du it de leurs marchandiſes; c'eſt ce que l'ex- ience nous a apris, en effet dès qu'il s'eléve lque Guerre dans la Chretienté n'en reſſen- -ils pas toujours les incommoditez, plus toutes les autres Nations, les Pirateries & violences ſa couvrent d'abord du nom de ie des parties en guerre ſi ce ſont des Puiſ- ces maritimes.

C'eſt ainſi que Leurs HH. PP. ont com- ncé à faire des Traitez d'alliance défenſive 1640. avec la Suède, puis avec le Danne- rk, & en dernier lieu en quelque maniére c l'Angleterre, ſans prejudicier aux ligues anciennes. Car les ligues déja faites ne itent point la liberté d'en faire de nouvelles exception avec tout autre Puiſſance. Ce- tellement été la maxime conſtante de Leurs HH,

HH. PP. qu'elles ont paſſé les Alpes même
fait avec la Rep. de Veniſe une alliance
l'Eſpagne jugea ſi préjudiciable pour elle q
n'y a point d'artifices auxquels elle n'eut recc
pour la rompre: Mais Leurs HH. PP.
trouvez ces ligues ſi avantageuſes qu'elles
donné de puiſſans ſecours au Dannemark,
Suède, à la Tranſilvanie & ailleurs en pay
de conſidérables ſubſides en argent, ainſi
vous le ſavez.

J'ai eu l'honneur de vous faire déja quel
propoſition ſur cette ligue avec les Venitie
& ſauf correction, je ſuis toujours d'avis
préſent que cette Republique recherche d
même l'amitié de Leurs HH. PP. on pouroit
re quelque choſe de fort avantageux pour l
nion. J'ajouterai avec vôtre permiſſion qu
remarque un grand réfroidiſſement dans
marques d'amitié que me donnoit ci-de
l'Ambaſſadeur de Veniſe, depuis qu'il s'a
çoit qu'il n'y a rien à eſpérer de Leurs H
PP. ſur les propoſitions qu'il m'a fait en
rentes occaſions de la part de ſa Républiq
il faut que Leurs HH. PP. aient leurs rai
d'en agir ainſi & je m'y ſoumets ſans rai
ner.

Si une fois les Provinces-Unies avoient
avec la France une bonne ligue, elles n'en p
roient retirer que de l'honneur & une augn
tation de credit, leurs forces en deviendro
plus redoutables & leurs ſujets y trouvero
leurs avantages; puiſque les pretextes d'offe
que cette Couronne prend preſentement ce
roient par la Concluſion de cette ligue,
c'eſt ſur ces pretenduës offences que l'on

ie, que l'on fonde, & que l'on excuse mê-
, les pirateries, les violences & les mau-
; traitemens auxquels sont exposez les sujèts
l'Etat. Leurs HH. PP. m'ont écrit le 26
ov. dernier que je devois faire les plus grandes
ances pour obtenir l'abolition de l'injuste
que la Robe d'ennemi confisque celle d'a-
Permettez moi de vous dire en peu de
ts que cela est impossible, s'il l'on ne con-
l auparavant une bonne alliance avec cette
uronne; pour les raisons que j'ai souvent al-
iées à Leurs HH. PP. avant d'avoir com-
ncé ici les Négociations de cette alliance, &
uis que je les ai continuées.

Leurs HH. PP. me marquent dans la mê-
Lettre que pour obtenir l'abolition de cette
Françoise, je dois me servir des mêmes rai-
s, dont s'est servi Mr. *de Bordeaux*, Am-
sadeur de France en Angleterre pour obte-
la restitution des vaisseaux chargez de sel &
leur cargaison; mais on ne m'envoye pas un
ot de toutes ces raisons, c'est pourquoi je
us prie instamment de faire en sorte que j'aïe ou
propositions, ou les Memoires que Mr. *de*
rdeaux a délivrez sur ce sujèt à la Régence
Angleterre, ou du moins Copie autentique
: Lettres publiques que les Ambassadeurs ex-
ordinaires de Leurs HH. PP. ont écrites sur
sujèt & où ils raportent aparement les In-
nces de Mr. *de Bordeaux*, afin que muni
ces piéces je puisse avancer les argumens sui-
nt l'intention de Leurs HH. PP. sans crain-
d'être réfusé.

Je vous remercie des avis contenus dans vô-
: Lettre du 3. du Courant. Je suis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEA
DE WITT.

De Paris le 18. *Decembre* 1654.

MONSIEUR,

Je n'ai reçu qu'avant-hier fort tard vôtre [a]gréable Lettre du 10. du Courant les co[urts] jours sont sans doute cause que vous n'avez [pas] encore reçu la mienne du 4.

Si Leurs HH. PP. sont toujours dans la [dis]position de renouveller ou de faire une alli[an]ce à de certaines conditions avec cette Cour[on]ne-ci, je crois que la conjoncture présente [est] la plus favorable; tant parce que l'on est p[er]suadé ici que l'Angleterre ne veut rien ter[mi]ner, que parce que le dessein du *Duc de G[uise]* sur le Royaume de Naples est avorté; ce [qui] a donné un terrible coup dans Rome à la [ré]putation des François, en sorte que le Pape [té]moigne tous les jours de plus en plus le [cas] qu'il fait du Cardinal de *Retz*, qu'il fla[te] beaucoup & qu'il a même logé dans son Pa[lais] de *Monte-Cavallo*. Toute cela est cause q[ue] cette Couronne cherche des amis ailleurs.

Si cette cour-ci accorde des Lettres de R[e]presailles, ou, ce qu'à Dieu ne plaise, si [la] guerre s'allume avec l'Angleterre, je crois q[ue] le Commerce & la Navigation des sujets d[es] Provinces-Unies seront entierement ruinez, c

choſes ſeront à cet égard dans une plus fa-
:uſe ſituation que pendant la Guerre de l'E-
avec l'Angleterre, car les deux parties bel-
:rantes s'empareront également de tout.

D'un autre côté je ſuis comme perſuadé
une alliance concluë entre cette Couronne
Leurs HH. PP. changeroit bien la ſitua-
ı des affaires en Angleterre. Perſonne ne
ſitera davantage que l'Eſpagne à cette ruptu-
& à la ruïne de nôtre Commerce. Tout
ı me fait eſpérer qu'on previendra prudem-
nt ces maux de tous cotez, en agiſſant a-
plus de modération. Leurs HH. PP.
ıvent y contribuer plus que perſonne ſoit en
ıcluant une bonne & forte alliance avec la
nce, ſoit en reglant de gros ſubſides & ſe-
rs d'argent & de troupes; car on doit ſur
: s'attacher à reunir la France & l'Angle-
e.

l me paroit que par le dernier traité de Lon-
;, Leurs HH. PP. ont conſervé la liberté de
: tels traitez qu'elles jugeront utile à leur E-
avec tels Rois, Républiques, Princes &
:s, que ce ſoit, ou je n'en comprends pas
ı le ſens; c'eſt ainſi que l'explique l'art:
. que les autres alliez y ſeront compris,
t-à-dire la Regence d'Angleterre; & ſi cet-
Regence admèt le traité entre Leurs HH.
& la France, lorſqu'il ſera conclu, les
ıds de l'alliance en ſeroient encore plus forts,
que la partie attaquante, par exemple la
nce, auroit à craindre que Leurs HH. PP.
'Angleterre ne compoſent avec elle. Ce qui
ite quelqu'attention, car ſi 'Angleterre rom-
it avec les Etats, la France ſe joindroit con-

tre elle avec Leurs HH. PP. ce qui seroit puiſſant motif reſpectivement pour les allie de faire d'autant mieux obſerver les conditic des Traitez.

J'ai pluſieurs raiſons qui me perſuadent c cette Couronne-ci ſortiroit volontiers de Guerre qu'elle a avec l'Eſpagne, pourvu c ce fut à des conditions raiſonnables & hoi rables pour les deux couronnes. Cette Reg ce-ci eſt fort changée en mieux, & très-di rente de celle du tems du Cardinal de *Ric lieu*. Je crois que la Regle que Leurs H PP. devroient obſerver en toutes occaſi devroit être celle-ci: *Paix en nos jours & P partout*; puiſque nôtre Commerce s'étend tout. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. D WITT.

De Paris le 25. *Decembre* 1654.

MONSIEUR,

Je n'ai point reçu de vos Lettres par la (niere poſte. J'ai apris ici que Mr. de *Be ningh* étoit arrivé d'Angleterre, & qu'il a fait raport dans l'Aſſemblée de Leurs HH. j'eſpére que vous m'informerez de ce qui er par la premiére poſte

Depuis que l'affaire du Roi de Suède & la Ville de Bremen eſt accommodée, on

:i de quelque autre dessein formé par ce
ıce sur la succession des Terres & seigneu-
possedées par le dernier Duc de *Cleves*
le *Julliers*; ce qui pouroit causer de grands
bles.

: ne puis m'empêcher de craindre les guerres
pouroient s'allumer dans le voisinage de la
ublique; car outre ce que le Commerce
soufriroit toujours, Leurs HH. PP. ne
roient s'exempter de prendre les armes, ce
entraine après soi de grosses dépenses, sans
ıpter l'incertitude des Evenemens; Or vous
z combien l'Etat est encore accablé de
s contractées avant la Paix de Munster &
lant la Guerre avec l'Angleterre, il pouroit
i que ce pretexte couvriroit d'autres des-
s préjudiciables à la République; & à cet
d je m'en raporte à quelques unes de mes
tres précedentes. Je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 14. Janv. 1655.

IONSIEUR,

e suis honteux de n'avoir pas repondu à vos
tres du 4. 11. 18. & 25. du mois passé,
ı celle du 1. de ce mois; j'atends de vôtre
retion le pardon de cette faute avec d'au-
t plus de confiance que depuis la separation
la derniére Assemblée de Leurs N. & G.

P. j'ai toujours été à Amſterdam, occupé des affaires particulieres & peu informé de qui ſe paſſoit dans la Régence.

Je ſuis entierement de vôtre avis touchant Renouvellement de l'Alliance avec la Franc je pouſſerai cette affaire autant qu'il me ſera p ſible car je ne vois pas qu'on y ait travaillé pe dant mon abſence.

Nous attendons ici avec inquiétude la des Négociations de Mr *de Bordeaux-neufv le*, cette longueur nous fait craindre une m vaiſe iſſuë.

J'eſpére que la diſgrace de Mr. *Servien* nuira pas à nôtre République; je vous prie me marquer ce que vous en penſez, & qu les ſont les diſpoſitions de Mr. Fouquèt p nôtre Etat.

Les affaires de l'Overyſſel ſont reſtées tr quilles pendant quelque tems & l'on n'apre point que l'un ou l'autre parti ait pris auc réſolution importante. J'eſpere qu'avec la b nediction du Tout-puiſſant toutes ces diſſe ſions tourneront à bien.

Il a été reſolu dans la Généralité à l'inſtar de Mrſ. de Friſe & à la pluralité des voix qu' ſuſpendroit l'expedition de la Commiſſion Treſorier Général en faveur de Mr. *Beverning* juſqu'à ce qu'il ait fait raport avec les aut Ambaſſadeurs des Négociations d'Angleterre la ſatisfaction de toutes les Provinces. Sur qu Leurs N. & G. P. ont pris la Réſolution dont je vous envoye l'extrait-ci joint No. & dont la ſubſtance a été annotée ſous lad Réſolution dans le Regiſtres de la Générali Depuis ce tems-là Mrs. de Friſe ont fait u

aut

re Propoſition ſur le même ſujèt, telle que
'ous en envoye la Copie No. 2. les au-
: Provinces ſe ſont contentés d'en deman-
Copie. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 5. Mars 1655.

MONSIEUR,

e donne avis à la Regence, par les dépê-
s ci-jointes, que les Turcs de *Tunis*, *d'Al-*
& d'autres places ſe montrent depuis peu en
nd nombre dans la mediterannée & dans
cean, qu'ils ont déja pris quelques Bâtimens
llandois & qu'ils en prendront ſans doute
:ore d'autres; à moins que Leurs HH. PP.
s'y opoſent avec vigueur. Le danger eſt
utant plus grand que les Anglois ont une
eves ou plutôt ſont d'accord avec les Turcs,
ſorte qu'ils ne craignent perſonne. Nos plus
s navires marchands quelque bien montez
fournis d'hommes qu'ils ſoient, devront
jours leur céder, parce qu'ils vont rarement
eſcadre, qu'ils ne ſavent ce que c'eſt que ſub-
lination, & que tous ne cherchent qu'à
nporter chacun ſur ſon compagnon & à ar-
er le premier à l'Etape. Mais auſſi les Turcs
Barbarie vont par flote ſi nombreuſe qu'une
:adre ne pouroit leur reſiſter. Je laiſſe à

vôtre prudence & à vôtre experience le soin procurer un remède prompt & éclatant d part de l'Etat; sans perdre de tems, puisqu trement ces corsaires deviendront trop puis à nos dépens.

A la requisition de la République de Vé j'ai mandé à Leurs HH. PP. qu'il étoit un *Chiaoux* Turc de Constantinople, pour nir leur demander permission de louer des seaux dans les Provinces-Unies, pour le se ce du Grand Seigneur; & que cette Répu que se flatte que Leurs HH. PP. ne lui ac deront point cette permission, puisque ces seaux Hollandois seroient employez contre Venitiens.

Je vous ai fait part ci-devant, de quelc articles sur lesquels la République demande reponse cathegorique, j'y ai ajouté des rai d'intérêt, qui me font souhaiter qu'on pre sur cela quelque resolution.

Mr. *Deutecom*, que Leurs HH. PP. nommé Consul au Havre de Grace, ne pas y aller en sureté pour y exercer cette c ge, à cause des afronts auxquels il a été ex & qu'il auroit encore à craindre tant que la *Duchesse d'Egüillon* ne mettra point son che aux Lettres que le Roi a données pour installation. C'est ainsi que le Roi est à sent respecté ici; Messieurs les Gouvern sont toujours les plus forts dans leurs Gouve mens. Je vous prie de me marquer comm Leurs N. & G. P. prennent ceci; cet h me se ruine ici en fraix, les revenus sont t petits à mon avis pour le retenir ici long-t dans l'incertitude.

On fait batre ici quatre vingt millions de ards, c'eſt-à-dire pour un million de livres, ux qui en ont le privilège ſont pourvûs de nnes conditions & bien autoriſez pour emcher la contrefaction; & pour faire d'exac; recherches dans tous les Bâtimens étrangers dans tous les autres qui viennent de dehors ur empêcher qu'on ne faſſe entrer de dehors cette monoye de cuivre dans le Royaume. Je évois que ceci cauſera encore beaucoup de rt à nôtre Commerce & à nôtre Navigaon. Je ſais ce qui s'eſt paſſé en Eſpagne rſqu'on à commencé à faire batre de la mooye de cuivre, on y en aportoit de dehors ix fois plus que l'on n'en batoit au dedans; n ſait bien qui étoient ceux qui y en aporient le plus, ſi les mêmes recommencent ;i le même jeu, les Navires des Provinces-Jnies vont être expoſez à toute ſorte de vexaons, de troubles, & de pertes; car ſi l'on rouve de cette monoye de cuivre dans un ſeul, utre la confiſcation du Navire & de ſa charge, il y va de la vie du Maitre de Navire, 'il l'a ſçu, & ſur cette faute d'un ſeul on ne nanqueroit pas de fonder la recherche qu'on eroit dans la ſuite dans tous les vaiſſeaux; quel embaras & que de chagrins pour le ſujéts de Leurs HH. PP.? ce qui n'eſt pas compatible avec la liberté du Commerce. Ainſi Leurs N. & G. P. & les autres Provinces employeront ſans doute les moyens les plus efficaces pour empêcher *preciſe & efficaciter* que l'on contrefaſſe cette monoye de cuivre dans leurs Etats, encore moins qu'on la tranſporte dans ce Royaume; car on procédera ici avec la der-

niere feverité contre ceux qui feront pris premiers, pour fervir d'exemple aux autres.

Je vous previens fur cette affaire afin q vous puiffiez prendre vos mefures, car ces ards ne font pas encore batus, & l'Edit n' eft pas encore publié.

Leurs HH. PP. ne réfoudront-elles do jamais rien fur le renouvellement de l'Allia ce avec cette Couronne-ci ? Certainement l'on ne termine cette affaire, fur tout ava l'accommodement avec l'Angleterre, je pı vois de grandes brouilleries. Tous les ava tages, Privileges, & droits des fujèts de l'. tat, fondez fur les traitez & alliances prude tes, feront abolis, ainfi que l'on m'en m nace quelquefois. Mais la fageffe de Leu HH. PP. eft plus grande qùe mon petit g nie, ainfi je m'y foumets entierement & fuis fans referve,

A Mr. L'Ambaffadeur BOREEL.

A la Haye le 11. *Mars* 1655.

MONSIEUR,

Ma longue abfence d'ici & la joye * domeftique ont été caufe que j'ai difcontinué pendant quelque tems notre correfpondance. Je

* Mr. Le Confeiller Penfionnaire s'etoit marié le 15. Février 1655. à Mlle. *Wendele Bikker.*

vous ai mille obligations de ce que vous aïez
:n voulu la continuer en me donnant les a-
: que j'ai reçus de tems en tems & particulié-
nent par vôtre Lettre du 5. du Courant.
ſpére que vous oublierez ma négligence que
tacherai de réparer.

L'aſſemblée de Leurs N. & G. P. eſt à
:ſent complete; je ne manquerai pas de fai-
tout ce qui dépendra de moi afin qu'on y
:nne quelque réſolution ſur les affaires dont
us m'avez écrit en particulier & ſur celles
nt vous avez écrit à Leurs HH. PP.

Ce que l'on publie à Paris, du Prince *Mau-
e de Naſſau*, que l'on dit avoir quité le
vice & remercié Leurs HH. PP. eſt très-
ıx: ce Prince eſt à préſent ici à la Haye, ſans
e j'aïe remarqué en lui le moindre mé-
ntentement, quoique je le fréquente aſſez
ıvent.

Nous atendons ici avec autant d'inquiétu-
que d'impatience le ſuccès des Négociations
Mr. de *Bordeaux-Neufville*, en Angleter-
On écrit de ce Païs-là que les Anglois
etent ces délais ſur les François; comme ſi
n vouloit éloigner la concluſion en propoſant
ıjours quelque choſe de nouveau ou en ne
nnant pas des ordres aſſez amples.

Il y a long tems que Leurs N. & G. P.
ıt jugé que le Conſul *Deutecom*, ſe ruine-
it dans les pourſuites qu'il fait en Cour, c'eſt
ıurquoi Leurs N. & G. P. avoient propoſé
la Généralité dans leurs avis Provincial qu'il
loit lui écrire de venir rendre compte de tout
Leurs HH. PP. mais ſur les inſtances même
: ce Conſul Leurs HH. PP. ont derogé à

cette résolution & ont continué à vous le : commander.

J'atendrai que vous me marquiez quand v(s jugerez qu'il sera à propos que la Regence me ordre ici à ce que l'on ne contrefasse point monoye de cuivre & qu'on ne la transporte po , alors j'en ferai la propsition très volontiers Leurs N. & G. P. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 12. Mars 1655.

MONSIEUR,

On parle encore ici diversement de l'acco modement de ce Royaume avec l'Angleterr souvent suivant le sentiment de celui qui parle & selon qu'il est pour ou contre ; jours passez une personne qui sortoit de Chambre de Mr. le Cardinal vint me dire que son Eminence avoit dit, aussitôt que l' eut déchifré les derniéres Lettres arrivées d'A gleterre, *à présent on peut dire avec ver que la paix est conclue avec l'Angleterre !* Vc pouvez être informé si cela est bien réel.

On parle bien d'un Voyage du Roi d'Ang terre, qui quitte Cologne, mais l'on ne dit où Sa Majesté ira.

On est fort disposé ici à faire l'été proch quelqu'entreprise d'éclat, & généralement s'y attend, d'autant plus que l'on est inforr

e les affaires vont fort mal à Bruxelles & en
spagne, où il n'y a ni ordre ni argent.
Le Comte de *Fuensaldagne* doit passer des
aïs-Bas en Espagne par l'Angleterre, & le
larquis de *Carressene* Gouverneur de Milan lui
ccedera. On confirme d'Espagne que les
rtes sont assemblez pour déclarer la Prin-
sse *Infante Major* heritiere de la Couronne.
On forme ici plusieurs projèts pour l'Election
un Pape, & sur la conclusion des Négocia-
ons avec l'Angleterre. Vous verrez par les Ré-
tions que je tiens de bonne main, dans quelle
uation sont les affaires à *Rome*.
On fait courir je ne sai quels bruits sourds
uchant le *Duc de Savoye*, que l'on parle de
ire designer successeur de l'Empereur, ces sor-
s de desseins sont des espéces de Gironet-
s qui changent ici selon le genie de la Na-
on: on pouroit néanmoins trouver les raisons
ue l'on a de flater l'ambition de ce Prince par
vuë de cette ombre, dont le corps est si é-
oigné; mais on ne peut en rien croire de cer-
ain.
Quoique l'on travaille sous main à un ac-
ommodemet avec le Prince de *Condé*, la Cour
e veut point en entendre parler. Tous les
iens & Revenus de son Altesse ont été réunis
u Domaine, à l'exception d'une petite por-
ion qui a été donné à son frere le Prince de
Conti. On voudroit faire quiter au Comte
le *Harcourt* son Gouvernement d'*Alsace* &
le *Philipsbourg*, mais cela rencontre quelques
lifficultez.
Sauf meilleur avis, on devroit faire des
plaintes à Mr. l'Ambassadeur *Chanut* sur les

nouveaux Impots que l'on veut mettre fi
les Vaisseaux étrangers qui transportent de
Marchandises d'un port de France dans un au
tre port du même Royaume. On donne i
tête baissée dans toutes les nouveautez qu
peuvent raporter de l'argent, & il n'y a rien
espérer des répresentations que l'on pouroit fair
là contre ici en Cour. Ces nouveaux Impo
sont contraires à la liberté naturelle, aux ancier
traitez & Alliances, & sur tout aux Privilége
verifiez dans les Parlemens de ce Royaume
Ainsi il faut absolument renverser ce projèt, o
c'en est fait des franchises, Exemptions, &
Priviléges pour les habitans des Provinces-U
nies, leurs personnes, leur Commerce, leu
Navigation. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 18. *Mars* 1655.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre Lettre du 12. avec les nouvelles de Rome, dont je vous suis très obligé.

Je vous envoye ci-joint copie des dernières Lettres d'Angleterre. Leurs N. & G. P. ont pris sur le contenu de la Lettre particulière ou secrette la Résolution dont je vous envoye l'extrait.

On ne sait pas où est allé le Roi d'*Ecosse*; mais sur l'avis que Mrs. les Conseillers-Deputez ont

ıt reçu que Sa Majeſté pouroit bien être à *inge*, (ce que des perſonnes qui doivent en re bien informées m'ont aſſurée être très faux) eurs N. & G. P. ont pris la réſolution que vous envoye.

Mr. *Nieupoort* écrit d'Angleterre, que la der-ére réponſe que les Anglois ont fait à Mr. *ırdeaux-de-Neufville* étoit, que s'il vouloit onclure le Traité de la maniére qu'il étoit re-é, ils étoient prêts à le faire, mais que s'il ıſiſtoit ſur ſes nouvelles propoſitions, il n'y a-oit rien à faire. Dieu veuille inſpirer tant de ıodération aux uns & aux autres qu'un ſi :and ouvrage & ſi avancé, ne reſte pas im-ırfait. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 19. *Mars* 1655.

MONSIEUR,

C'eſt avec plaiſir que je continuë nôtre cor-eſpondance particuliére, parceque je crois ren-lre ſervice par ce moyen à la patrie, & vous ıtisfaire en particulier. Je ſai que ſouvent la mul-itude des affaires d'Etat, & quelquefois les do-neſtiques doivent néceſſairement me priver de ems en tems de vos aimables reponſes. Je ne ɔretends point vous enlever des momens pré-:ieux qui peuvent être mieux employez, je vous

demande ſeulement en grace de me faire pa
de ceux que vous aurez de reſte & dont je vou
aurai une obligation infinie. Je prie dont qu'
répande ſes benedictions ſur vôtre mariage 8
que Madame vôtre Epouſe y trouve toute ſo
te d'agrémens.

Quand aux affaires ſur leſquelles je vous a
écrit & à l'Etat, & ſur leſquelles vous me fai
tes eſpérer une reponſe, je vous recommand
ſur tout les derniéres propoſitions de l'Ambaſſa
deur de *Veniſe*, qui m'en a prié inſtamment; en
ſorte que Leurs HH. PP. n'accordent pas au
Turcs la permiſſion de louer des vaiſſeaux Hol
landois pour s'en ſervir contre les Chrêtiens &
comme l'exprime cet Ambaſſadeur, contre le
anciens alliez de Leurs HH. PP. je me flat
que vous aurez ſoin de cette affaire & que vou
contribuerez à la faire reüſſir.

On delibére fortement ici pour trouver le
moyens de ſubvenir abondamment aux beſoin
de la Campagne prochaine & aux grands deſ-
ſeins que l'on forme de tous côtez; même en
cas de rupture avec l'Angleterre. Vous me mar-
quez ce qu'on en dit à Londres, où l'on re-
jette la faute de tout ſur les François, qui ſont
à préſent de nouvelles propoſitions, & qui n'en-
voïent pas à Mr. de *Neuville* des pouvoirs ſufi-
ſans pour conclure. Il y a en cela de la vrai-
ſemblance; mais autant que je l'ai apris de bon-
ne main, c'eſt que la France exige que l'An-
gleterre lui reſtituë le *Canada* dans l'Amerique,
dont les Anglois ſe ſont emparez. C'eſt une
nouvelle demande, parceque la conquéte eſt
toute nouvelle, & que la France ne pouvoit re-
de-

emander aux Anglois ce qu'ils ne lui avoient
is encore enlevé.

En ſecond lieu les Anglois prétendent que le
oi de *France* s'oblige à ne donner aucun ſe-
ours ou aſſiſtance aux ennemis de l'Angleter-
. La France y conſent, mais à condition
ue l'Angleterre de ſon côté ne donnera point
uſſi de ſecours aux ennemis de la France. La
rance demande ce réciproque, que les An-
lois non ſeulement ne veulent pas accorder, à
e que l'on m'aſſure, mais même ils veulent
ipuler qu'ils ſeront libres de faire ce qu'ils vou-
ront à cet égard.

Il n'eſt donc pas étonnant, ſi cela eſt ainſi,
ue Mr. *Neufville* n'ait point ordre de con-
lure. Je tiens ces circonſtances de gens qui
oivent en être bien informez; ainſi je vous prie
ue cela reſte entre nous. *Sciens non fallo.*

Je ſerois très faché que ce fut une occaſion
our cette Couronne & cette nation de deve-
ir plus habile ſur mer & plus forte en vaiſſe-
ux, vû les inconveniens inevitables qu'en nai-
roient & que je prevois infailliblemeut. Dieu
ueille y mettre ordre par une bonne paix que
e deſire de tout mon cœur avec tous ceux qui
ouhaitent ſincerement le bien de la Patrie.
Quelle puiſſance & quelle force ſur mer cette
nation ci n'a-t-elle pas fait paroître ſous *Fran-
ois I.* & *Henri II.* lorſque l'Empereur *Char-
es-quint* uni avec l'Angleterre faiſoit la Guer-
e à la France, les Galeres & Vaiſſeaux Fran-
çois ne venoient ils pas juſque devant Fliſſingue
enlever les navires juſques ſur ce qu'on apelle
le *Vlacke*? enſorte que l'Empereur *Charles-quint*
fut obligé de faire conſtruire le fort de *Zeeburg*
ou

ou *Rammekens* pour défendre cette rade. L François prirent l'Ile de *Wight* & firent un descente jusque dans la riviére de Londres a grand desavantage des Bourguignons & des An glois alliez. Il est vrai qu'on dit que les viei les gens, comme moi, sont toujours craintif mais il est vrai aussi qu'on doit prendre se précautions & juger possible ce que l'on déja vu arriver. Or si cette nation revien une fois à ce point de puissance que devien dront le Commerce & la Navigation des Pro vinces-Unies, qui ne subsistent que par là *hæc inter nos, si placet*; Nous sommes très in teressez à un accommodement entre la Fran ce & l'Angleterre, & je me repose à cet égar sur la sagesse & les soins de Leurs HH. PP Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 25. Mars 1655.

MONSIEUR,

J'ai reçu votre Lettre du 19. du Courant; Leurs N. & G. P. ont été tellement occupées par raport aux finances pendant toute cette assemblée qui doit finir aujourd'hui, que, vû le peu de tems, on n'a mis aucune affaire sur le tapis, ensorte qu'elles n'on pu prendre aucune résolution sur ce que vous aviez demandé de la part de l'Ambassadeur de Venise. Cependant vous pouvez être assuré que j'em-

plo-

verai mon peu de pouvoir pour empécher
: les Turcs ne louent des vaiſſeaux en ce
s ainſi qu'ils en ont envie & que les Ve-
ens le craignent.

e penſe comme vous qu'une guerre entre la
nce & l'Angleterre ruineroit l'Etat & ſur
t les ſujéts de Leurs N. & G. P. & je ne
is pas qu'il y ait aucun membre de la Re-
ce qui ne ſoit de ce ſentiment ; c'eſt
ırquoi vous rendriez un puiſſant ſervice à
at ſi vous pouviez contribuer à la concluſion
a Paix entre ces deux Nations.

l eſt certain que puiſque le *Canada* n'a été
ıquis que depuis l'ouverture des Négocia-
ıs , on ne pouvoit en demander la reſtitu-
ı dès le commencement , mais outre que
François n'ont demandé cette reſtitution que
lques mois après que l'ont eut apris ici la nou-
e de cette conquête , & lorſque tous les Ar-
əs étoient déja arrêtez , les Anglois ſoutien-
t , qu'aïant été réglé dans un article général
l'on remetra à la deciſion d'Arbitres les per-
que l'on pretendra avoir ſoufertes de part &
ıtres , les François doivent comprendre la
è du *Canada* ſous ces pertes & en demander
·s la Reſtitution , d'autant plus que cet
cle eſt tellement étendu qu'il comprend auſſi
pertes faites ſur Terre. Après tout , puiſque
Anglois offrent de travailler au principal à
bon Traité d'Alliance , après que l'accom-
dement proviſionnel aura été ſigné , & que
ıs cet accommodement il ne ſera porté au-
ı préjudice à l'affaire du *Canada* , dont on
ıra traiter au principal dans le même trai-
je vous avoue naturellement que je ne vois
pas

pas que dans la circonſtance préſente de la defiance qui regne entre les deux Nations, le Roi de France y puiſſe trouver plus d'equité & de facilité qu'il n'en pouroit eſpérer après le rétabliſſement de la confiance mutuelle. C'est ce dont il devroit être perſuadé par l'exemple de ce qui s'eſt paſſé à l'égard de l'Etat.

Pour ce qui eſt de l'autre demande, que les Anglois s'engagent à ne pas aſſiſter les ennemis de la France, elle me paroit auſſi faite après coup, & les Anglois y repondent auſſi que l'extenſion des articles projetez levent tous ſcrupules à cet égard. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 15. *Avril* 1655.

MONSIEUR,

Ayant été abſent de la Haye pendant quelques jours, je n'ai pas eu occaſion de vous écrire, n'aïant rien à vous mander qui fut digne d'attention.

Nous ſommes ici dans l'attente quel ſera le dénouëment des preparatifs extraordinaires que la Suède fait par mer & par terre. Je vous avoue que je ne ſuis pas ſans inquiétude pour l'Electeur de *Brandebourg*, & pour le Roi de *Pologne*, quoique vous me marquiez qu'on eſpére où vous êtes de rétablir la bonne intelligence entre le prémier & la Suède; On eſt fort alarmé en Pruſſe & à Danzick. Les

ſitions que le Roi de Suède a fait faire en ce
is-la à l'ouverture de l'aſſemblée des Etats,
nblent n'inſinuer pas autre choſe. Si vous
uviez découvrir où ſera le Theatre de cette
uerre, & ſi la Suède agit en cela de concert
ec le Roi de France, vous me ferez plaiſir
m'en inſtruire, car je prévois de ce côté-là
en des embaras pour le Commerce & la Na-
gation des ſujéts de ce païs, enſorte que nous
vons prendre nos meſures à tems.

Dieu ſoit beni, on remarque tous les jours
e l'harmonie, la ſimpatie & l'union augmente
ſe fortifient dans la Province d'Hollande entre
membres de l'aſſemblée de Leurs N. & G.
pendant que les diſſenſions éclatent de tous
tez, dans les autres Provinces, & ſur tout
Overyſſel, & dans la Province de Groenin-
& des Ommelandes; cette derniére eſt dans
e anarchie pitoyable; & l'autre eſt diviſée en
ux Regences qui ſe diſent également Etats
uverains de la même Province.

Quoique ceux qui tiennent leur aſſemblée à
eventer, aient demandé ci-devant avec in-
ance que le diférent touchant la charge de
roſſart de Twente ſoit remis à la déciſion de
eurs HH. PP. ou de quelqu'autre arbitre
eutre, aujourd'hui-ils refuſent toute propoſi-
on d'arbitrage faite & reiterée préſentement
ar ceux de l'autre parti & ils ne veulent pas
n entendre parler que ceux de l'aſſemblée de
Zwolle n'aïent aboli & reparé toutes les nou-
eautez comme l'Election irréguliere d'un Stat-
ouder, ou plutôt, comme ils s'expriment,
érection d'un Chef, & tout ce qui en dé-
end.

Les

Les dissensions ont été, dans les Ommelar des, jusqu'à cet excès, que ceux d'un parti or accusé, par Lettres écrites à Leurs HH. PI & par déclaration verbale, ceux de l'autre pai ti & particuliérement leur Stathouder de crim de léze Majesté. Leurs HH. PP. ont trouvé propos d'écrire au Stadthouder & de l'ex horter à employer les voyes de la douceur pou assoupir ces dissentions, & au cas de plus gran desordre d'en donner d'abord avis à Leurs HH PP. afin qu'elles prenent à cet égard les Réso lutions qu'elles trouveront bon être. Je finis er vous assurant que je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 8. *Avril* 1655.

MONSIEUR,

On a reçu ici ce soir des nouvelles de *Londres*, par un exprès dépeché par Mr. de *Neufville*. Elles aprennent que le *Protecteur* commence à ne plus tant insister sur ses prétensions enforte qu'il laisse entrevoir qu'on poura enfir tomber d'accord. Cela fait revivre ici les espérances d'un accommodement, mais n'empêche pas qu'on ne travaille avec diligence à se mettre en état de n'être pas surpris au cas qu'il en arrivé autrement.

Mr. *des Ombres*, que cette Cour a employé il y a quelques années à *Lubeck*, se prepare à partir pour l'Allemagne ; il va droit à *Berlin*, & il est chargé de travailler à retablir la bonne in-

:lligence entre l'Electeur de *Brandebourg* & Couronne de *Suède*, pendant que Mr. *A-ncourt* travaillera à la même chose auprès du i de *Suède*, & en cas d'aparence de succès . *des Ombres* passera à *Stokholm*.

On dit aussi que la Cour de France a envie frir sa médiation pour faire un bon accom-dement, une paix & Alliance perpetuelle re les Rois de Pologne & de Suède.

Et si cela pouvoit reussir, on se flate qu'il oit aisé de faire une forte ligue d'Alliance def-sive *contra quoscunque* entre les Rois de *Fran-* de *Suède & Pologne* & quelques *Electeurs* & *nces d'Allemagne*. Mais on ne peut encore rien dire de circonstancié. Je suis, &c.

. Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 16. Avril 1655.

MONSIEUR,

Je vous ai marqué ci-devant ce que je pen- sur la Fabrique des nouveaux liards; & nment ils serviroient de prétexte à troubler surcharger le Commerce & la Navigation sujéts de la République, en quoi Leurs N. G. P. sont les plus interessées. Je vous en-ye ci-joint l'Edit de la Cour des Monoyes blié le 14. de ce mois à son de Trompes dans Ville & les Fauxbourg, afin que vous puissiez en

en faire uſage. Je fais tout mon poſſible p
atraper une copie de l'Octroi accordé à ce
qui ſe ſont chargé de la Fabrique de
Liards; on dit qu'il eſt de la derniére ſeverité,
entre nous ſoit dit, ceux qui ont part à ce
affaire ſont des perſonnes du premier rang
des plus accreditez de la Cour; d'où il s'en
que ces Fabriqueurs de Liards ſeront puiſſam
protégez, & les Edits ſeront obſervez & e
cutez avec la derniére rigueur & ſans excu
grace ou miſericorde. Pour moi je ne po
ni ſecourir ni protéger ceux de nôtre païs
chercheront à ſatisfaire leur avarice en fai
entrer dans le Royaume des liards fabriquez
hors. C'eſt pourquoi, il ſeroit à propos, ſi v
le trouvez bon & ſauf meilleur avis, que c
que Magiſtrat en avertit ſes marchands & m
tres de navires & leur fit défence d'en tranſp
ter, puiſqu'on ſera obligé, s'ils font quel
faute à cet égard, de les abandonner ici, o
ſera impoſſible de leur donner le moindre
cours. Et ſi l'on veut aller à la rigueur,
pouroit déclarer qu'on s'attaquera aux marcha
qui chargeroient de ces liards, pour leur f
païer la perte, les depens & interêts pour les v
ſeaux & effèts confiſquez & perdues à ca
de cela. Mais je ne voudrois pas que c
ſe fit par voïe d'Ordonnance publique, afin
ne pas fortifier ceux d'ici dans la rigueur de le
Procédures, qu'ils pourſuivroient avec la d
niére ſeverité contre ceux qui voudroient f
entrer de cette monoye de cuivre, & ils f
deroient leur conduite ſur la confeſſion mê
de Leurs HH. PP. au lieu qu'en agiſſant aut
ment Leurs HH. PP. pouroient encore d
l'

casion trouver des excuses en faveur des convenans. Leurs HH. PP. sauront ce qu'elles ont à ordonner pour le mieux.

e vous envoye ci-jointe la Copie de la Lettre que j'écris à Leurs HH. PP. pour accompar la rélation d'une Conférence que j'ai eu 14. de ce mois avec Mr. le Comte de *Brien-* comme aussi une copie de celle que j'écris Ir. le Griffier *Ruysch* pour la communiquer Conférence avec la Relation. Pour moi ois que Leurs HH. PP. pouroient s'excuser cepter cette assignation du Roi, pour les ons que je marque & pour d'autres que Leurs I.PP. pouroient me deduire dans les ordres elles me donneront à cet égard. Car l'actation de cette assignation me paroit d'un mauvais exemple. Mais si l'on ne fait rese sur le champ avec ordre de solliciter le ement du premier article de mon mémoire, e doute pas, si mes ordres sont précis, que cetrétension de trois millions ne soit bientôt pen-au croc; & qu'après tant d'années de peines 'obtienne enfin le payement pour les particus par des raisons probables & déja aprouvées; tes ces peines seroient cependant perduës si ırs HH. PP. alloient faire trop de réflens sur cette affaire & la metre en Négociaı là ou ici. J'atends leurs ordres, que je vrai; mais que tout ceci soit entre nous.

On vient de recevoir avis de Rome de l'Eion d'un nouveau Pape qui est le Cardinal *ber Chigi*, qui étoit Nonce à *Munster* lorson y traitoit & à *Osnabruge*, la paix entre la nce l'Espagne & l'Empereur. Je suis, &c.

A

A Mr. le Confeiller Penfionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 23. Avril 1655.

MONSIEUR,

Les grands armemens de la Suède reveille l'attention de tous les Princes, fans que perfo ne puiffe pénétrer fur qui la foudre tombe Quelques recherches que j'aïe faites, je ne r marque autre chofe dans cette cour-ci qu'u grande confidence avec celle du Roi de Suèc celui-ci n'a pas les reins affez forts pour fourn aux depenfes d'un fi grand armement, & d puis le mois de Janvier dernier on a tiré des cofres du Roi au de là de dix fept millio en or, employez, dit-on, aux operations proch nes de la Guerre; mais on ne peut pas voir quoi, ni à quelles operations on auroit depen une fomme fi confidérable & qui n'eft propo tionnée qu'aux armemens de la Suède: ce q fait conjecturer que la Suède tire de gros & réel fubfides de ce Royaume-ci.

Les principaux Miniftres parlent auffi ici ave beaucoup de zèle des affaires de l'Electeur d *Brandebourg*, de la confiance qu'on a en lui des bons fuccès qu'on atend de ce côté là; Roi lui écrit même à préfent avec le titre d *Mon Frére*, ce qui ne s'eft jamais pratiqué &, comme je vous l'ai déja marqué, Mr. *d Ombres* a ordres de fe rendre inceffamment

Cour de *Berlin*, afin de travailler de concert
:c Mr. d'*Avancourt* qui eſt à *Stokholm*,
ınir l'Electeur avec le Roi, après quoi on
a d'autres ouvertures.
J'ai auſſi ouï dire que les levées de *Konings-*
rck étoient à la diſpoſition de la Reine *Chri-*
ıe, que *Koningsmark* avoit été depuis peu in-
gnito à Bruxelles auprès de cette Reine, où
ı'étoit reſté que très peu de tems. Je ne
is croire que cette Princeſſe ait obtenu de la
ıur d'Eſpagne que celle de Bruxelle voïe &
.fre que *Koningsmark* s'empare de la ville & des
res places du Duché de *Julliers*, ſans donner
noindre ſecours au Duc de *Neubourg*; cette
itique me paroit trop rafinée & paſſe ma
tée.
[']ai apris par un Canal très certain que cette
ine fait faire pour elle même en Brabant un
n Royal, auquel on travaille en diligence & l'on
ſſe fort les ouvriers qu'il ſoit achevé au plu-
. Je vous avouë que toutes ces agitations
ravagantes ne me plaiſent pas, elles me pa-
ſſent trop éloignées de la maniére d'agir or-
aire; je dis qu'elles paroiſſent ainſi; il n'y a
de ſi bons maîtres en fait d'armes à qui un
rd païſan ne ſoit en droit de dire, prenez
de à vous.
On dit ouvertement ici que l'armement de
uède régarde la Pologne, & que le Roi de
ède tâche de profiter du desordre qu'y cauſe la
ıerre avec la Moſcovie, pour ſe rendre maî-
de la *Pruſſe*, & rendre le Duc de *Courlande*
ıdataire de la Couronne de Suède; que Sa
ıjeſté de Suède demandera ouvertement à l'E-
teur de *Brandebourg*, de debarquer & paſſer

par le Duché de *Prusse*, & que si celui-ci le-fuse à moins qu'on ne lui donne un garan, la France sera garante pour la Suède env l'Electeur : que s'il persévére, malgré ce, dans son refus, la Suède fera la Guerre d s le Duché de Prusse & peut-être plus loin à l'Electeur de *Brandebourg* : pour prevenir ces d-ordres & cette rupture Mrs. d'*Avancourt* & *des Ombres* conduiront cette Négociati

Voilà ce que l'on dit, & ce que je puis ni affirmer ni nier être vérité. Je vous p de regarder ceci comme une rélation que vous envoye pour satisfaire à ce que vous r vez demandé, afin que vous puissiez en f l'aplication aux circonstances que vous sau être certainement vrayes ; peut-être pou on èn tirer quelque avertissement sur je ne quels contingens qui pouroient être préjudi bles à la République. Je vous salue & suis,

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 29. *Avril* 1655.

MONSIEUR,

J'ai reçu par la penultiéme poste la vôtre du & par la derniére celle du 23. du Coura, je vous suis très obligé de toutes les nouve dont vous me faites part.

J'aprends avec chagrin qu'il y a fort à cra-dre que l'accommodement entre la France

l'A-

ıgleterre ne reuſſiſſe pas. Mr. *Nieupoort* rque par ſa derniére lettre qu'il eſt bien in-né que les Commiſſaires du Lord *Protecteur* propoſé à Mr. *Bordeaux de Neufville*, que ›art *& d'autre on n'aſſiſtera point les Rebelles*; *s que l'on entretiendra ſincerement l'amitié deux côtés conformement au droit des Gens.* qui n'avoit pas ſatisfait Mr. de *Neufville.* ›ous avouë que je ne comprend pas en quoi leux partis ne ſont point d'accord, ſi cette aration ne peut terminer leur diférent. Ne rez vous pas pénétrer quelle peut donc ê-'intention du Roi de France dans ces Né-ations, car les Anglois ſe plaignent fort que Trançois n'agiſſent pas ſincerement & ils ſe ent pour cela d'une nouvelle preuve qui eſt Mr. de *Neufville* rejette préſentement un :dient que lui même avoit propoſé, ſavoir n ne donneroit aucun ſecours ni aux enne-& leurs adherans à préſent déclarez, ni aux lles.

a Rélation que vous avez envoyée à Leurs . PP. par la derniére poſte, eſt entre les ıs des Commiſſaires de Leurs N. & G. ıui ont ordre de donner au plutôt leur avis. faire des liards eſt dans la même ſituation on n'atend que le rapport des Commiſ-:.

n continuë à craindre ici que l'armement Suéde ne ſoit contre les Ports de la *Pruſſe* & out contre la Ville de *Danzick.* Vous me plaiſir de pénétrer autant qu'il eſt poſſible; le connoiſſance la Cour de France a des ins des Suèdois, & ſi la *Suède* Négocie

quelque chose sur ce sujèt avec le Roi c
France. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN I
WITT.

De Paris le 30. *Avril* 1655.

MONSIEUR,

Entre les nouveaux Edits d'impots que
Roi & Monsieur, frere de Sa Majesté, c
porté & fait regiſtrer le 20. de Mars derni
au Parlement, à la chambre des Comptes
à la Cour des Aides, il y en a un, dont p
sieurs personnes se plaignent & qui surcharg
extraordinairement & excessivement les cor
spondances & le Commerce des Provinces-
nies: il concerne les ports de Lettres qui s
non seulement augmentez, mais même ta
sans garder aucune proportion. Les Lett
pour Anvers sont taxées à 16. sols l'once
celle de Hollande & de Zeelande à 25. s
Il n'y a aucune raison pour cette dispropo
tion: une simple lettre qui vient d'Hollande
de Zeelande paye 16. sols, une pareille d'A
vers seulement 9. sols & de Londres
sols, de Madrid même en Espagne seulem
10. sols & 12. de Seville. Au cas que v
trouvez cette affaire digne de considératio
Leurs HH. PP. pouroient en faire des plair
très serieuses à l'Ambassadeur de France, a
e

ue son Excel. en écrivit en Cour & que con-
ointement avec moi, au cas qu'on m'en don-
ât ordre, il sollicitât quelque redressement à
et égard.

Je n'ai rien à vous marquer de particulier sur
s affaires publiques que ce qui est dans la lettre
ue j'écris à Leurs HH. PP. si non qu'un cou-
er dépeché par Mr. de *Neufville* est arrivé
undy de Londres en trente trois heures de tems.
On tient ses dépeches fort secretes, & on l'a
envoyé mécredi au matin Je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 6. Mai 1655.

Monsieur,

J'ai reçu vôtre Lettre du 30. du passé.
J'aurai soin de communiquer aux Villes de cet-
e Province ce que vous me marquez des im-
pots qui surchargent la correspondance en-
re la France & les Provinces-Unies. Com-
ne ces villes sont celles qui trafiquent le plus
n France, il est juste de pressentir comment
lles prendront cela.

Je vous envoye ci-jointes les nouvelles pu-
bliques que la Régence a reçuës d'Angleterre.
Nous avons apris de plus que Mr. *Bordeaux*
le Neufville à fait de nouvelles propositions
ur l'article où il est parlé de ne pas assister les
ennemis & Rébelles; savoir qu'on prometroit
 de

de ne pas assister *Rebelles inpræsentiarum d*claratos, & qu'on exprimeroit les ennemis d la France, qui sont le *Roi d'Espagne*, la *Ma son d'Autriche* & tous ceux qui dans la suite joindroient à eux ; j'espére & je prie Die qu'enfin ce soit là un moïen de conclure cet grande affaire.

Vous m'avez marqué ci-devant dans un Lettre du 23. Octobre de l'année derniér qu'on n'étoit pas content en France que *Protecteur* d'Angleterre en écrivant au *Roi France* eut mis son nom & ses titres à la têt de la Lettre. Je voudrois que vous eussiez bonté de m'informer par la premiére Lettr que vous m'écrirez, si le Roi en a donn aussi quelque marque de mécontentement, & sur tout si l'on a bien voulu recevoir & lir cette Lettre ou non; si le Roi, en faisant re ponse au *Protecteur*, a observé la même cho se, ou si, nonobstant cette maniére d'écrire d *Protecteur*, le Roi, en lui écrivant, a suiv l'ancien usage qu'il pratique envers les autre J'atendrai vôtre reponse sur ceci.

J'aprendrai aussi avec plaisir ce que vou aurez pu découvrir de nouveau des dessein de la Suède, & de sa correspondance avec l Cour où vous êtes. Je suis &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 7. Mai 1655.

MONSIEUR,

La Cour est sur son départ, ainsi je n'espére us de recevoir ni réponse ni ordre de Leurs H. PP. puisque la Cour seroit déja parti d'i- pour Compiegne, d'où elle ira à la Fere & ns les autre Places voisines qui confinent ix Païs-bas; ensorte que l'on peut compter s affaires entierement mortes jusques au mois Octobre. Cependant il eut été à propos que euffe reçu les ordres de Leurs HH. PP. sur s points de la Conférence que j'ai eu avec le omte de *Brienne* & dont j'ai envoyé une ré- tion étenduë. Car on juge ici que les ofres ue la Cour fait sont raisonnables & que Leurs IH. PP. n'usent de tous ces délais que pour faire trop de réfléxions; après quoi ils cher- hent eux mêmes des délais à leur tour; & lais- ent ainsi refroidir le fer que j'ai chaufé & atu pendant cinq ans de suite: ensorte que n'ai que trop de raisons d'aprehender que es sujéts de Leurs N. & G. P. qui en sou- rent le plus, ne se voïent bientôt déchu de outes ces belles espérances dont ils se fla- oient, à moins que Leurs HH. PP. ne pre- ient promptement une bonne résolution & e me donnent des ordres absolus & decisifs. Pour

moi qui n'y puis contribuer que par mes pe
nes & mes instances, je me consolerai qu
qu'en soit le succès, puisque j'ai assez fait de r
monstrances & pressé une conclusion.
connois à la verité le genie de nôtre Régenc
& je sais qu'on ne peut prendre de Résol
tion que chaque Province, chaque ville m
me ne soit en état de se déclarer.

Si les choses sont comme on vous les éc
d'Angleterre, les François ont tort, & ne pe
vent éviter le reproche d'être cause que l'a
commodement n'est pas encore reglé & sign
On dit ici tout le contraire, & que l'on
demande aux Anglois qu'une reciproque nat
relle & raisonnable. Je vous avouë que je r
trouve fort embarassé & que je ne sais q
dit vrai; mais je conçois sans peine les en
baras où seront exposez les sujèts de Leu
HH. PP. si ces deux Nations se font la Gue
re; il ne faut que consulter le passé & l'e
pé ience.

Les plaintes & les pertes de nos Négocia
qui trafiquent par mer passent tout ce que l'c
peut dire: & si Leurs HH. PP. ne nettoye
la mer de Turcs de Barbarie, la Mediterrané
& le détroit ne seront plus practicables, no
plus que les côtes d'Espagne & de Portuga
les Corsaires roulent aux environs du Cap d
Finisterre & poussent jusque dans les Mers d
Biscaye & de *Gascogne*, on en a même vûs
l'entrée de la Manche: Or comme les Turc
d'Alger sont en paix avec les Anglois, & qu
ceux de Tunis croisent à part, il poura arri
ver que ces Turcs se retireront dans les Port
d'Angleterre: il me paroit que cela est de l

der

rniére importance pour l'Etat, car si cette rmine s'atache une fois quelque part il sera possible de l'en dénicher. Leurs HH. PP. savent par expérience : il est plus aisé de faiouvertement la guerre & de ruiner une flot-, qu'un grand nombre de Pirates qui ne roissent nulle part & qui sont par tout, & 'on ne peut jamais atraper qu'en petit nom-e.

Le Voyage de la Cour ne permèt pas qu'on isse pénétrer quelles sont ses correspondances ec les Puissances étrangéres, ni quelles sont vuës du Roi par raport aux affaires d'Angle-re. Je fais & je ferai encore demain & après-nain mon possible pour découvrir quelque ose, en ce cas je ne manquerai pas de vous crire. Presque tous ceux, avec qui j'ai elque liaison, partent. Toutes les affaires sent ici par les mains d'une seule personne, il dificile d'en aprocher. Les autres sont très-ervez, ainsi on ne peut savoir tout ce que n voudroit. Je suis, &c.

P. S. Comme j'alois fermer celle-ci, j'a-ens de la Cour que le Roi a diferé, pour rai-is, son départ jusqu'au 20. ainsi je vous prie faire ensorte que je reçoive encore à tems ordres de Leurs HH. PP. sur les articles ma relation, au cas que cela fut possi-e.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEA DE WITT.

De Paris le 21. *Mai* 1655.

MONSIEUR,

Je vous ai mandé par l'ordinaire derniere tc ce que j'ai pu decouvrir de certain, des raif qui suspendent la conclusion de l'accommoc ment avec l'Angleterre. Depuis ce tems-là m'a fait voir les Lettres originales de Mr. *Neufville* dans lesquelles il marque que, con espérance, il ne peut envoyer le Traité qui voit été reglé & conclu du moins verbaleme parceque lorsqu'on en vint à la signature, Anglois avoient proposé de nouvelles instruc ons par raport à l'engagement réciproque ne pas assister les ennemis; Je n'en ai pas moins surpris que cette Cour-ci. Vous pour être mieux informé de l'intention des A glois.

Leurs HH. PP. m'ont mandé par leur Le tre du 8. du Courant que, par raport aux a memens & aux desseins du Roi de Suède, travaillasse secretement à decouvrir quell étoient les dispositions & les sentimens de cet Cour. Je leur envoye mes decouvertes da le paquèt ci-joint & je leur marque de qu œil on dit que l'on voit ici cette affaire; c'est quoi je vous renvoye, mais en vous priant d

fa

re enſorte que mes Lettres, ou le raport
'on en fait, ſoient plus ſecrèts, afin que je
iſſe continuer confidemment mes correſpon-
nces avec cette Cour. Mr. le Comte de
ienne, qui eſt encore ici, m'a promis qu'auſ-
:ôt qu'il aura joint le Roi & Mr. le Car-
ıal, il leur fera ſon raport de la maniére la
ıs ſecrete & qu'enſuite il m'informera de tout
diligence.

Je ne puis pas remarquer ici que cette Cour
formaliſât, ſi Leurs HH. PP. employoient
ıte la vigueur poſſible pour metre les Inté-
s de l'Etat à couvert de toute inſulte; mais
ſuis averti, qu'au cas que Leurs HH. PP.
uluſſent en venir aux voïes de fait, elles doi-
ıt prendre garde que le *Protecteur* ne prenne
:t à la querelle en faveur de la Suède. C'eſt
dont vous pourez être ſurement informé
\ngleterre même, cependant je ne puis me
penſer de vous en avertir. Je ſuis, &c.

P. S. Je crois devoir vous informer que je
ıi point reçu de Lettre de vous par la der-
ère poſte.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 25. *Mai* 1655.

MONSIEUR,

J'ai eu occaſion de faire parler à la Cour par

un Miniſtre d'Etat, de ſorte que je puis voı mander que l'on m'a dit que je pouvois être a ſuré que l'intention du Roi & de ſon Conſ étoit de conclure ſincérement avec l'Angleterı un accommodement raiſonnable & à de coı ditions honorables; & que de ce côté-ci on s étoit tellement prêté qu'on ne doutoit poinı que le dernier courier, qu'on attendoit à toı te heure, n'apportât le Traité conclu & ſi né. Mais on eſpére auſſi que le Lord Prote teur accordera reciproquement & promett de ſon côté ce que l'on ſouhaite de celui-ci; ſorte que comme la France ne veut pas ſe m ler des Affaires d'Angleterre, de même l'A gleterre ne s'ingerât point dans les affaires la France. On croit ici que cela eſt auſſi n ceſſaire que raiſonnable, & l'on ne fera rien q puiſſe porter le moindre coup à l'honneur cette Monarchie.

Voici ce que j'ai pu decouvrir par raport a preparatifs de la Suède. Il n'y a pas de no veaux Traitez entre la Suède & la France, ne concerte rien entre les deux Etats toucha les deſſeins de ce grand armement. C'eſt que l'on m'a fort aſſuré. On m'a m me dit en confidence que cette Coı ci auroit été bien-aiſe que dans la ſituation pı ſente des affaires de la Pologne, le Roi de Su de ne lui eut pas donné tant d'ombrage ces grands armements, ce qui peut lui cauſ du tort, car on prend ici à cœur les intérêts la Pologne, qu'on regarde comme le Remp de la Chrétienté contre les Turcs & les autı Puiſſances formidables du Levant. On travai de la part de cette Cour-ci à Stokholm &

Bı

erlin à reconcilier ces deux Cours avec celle e Pologne. Mais pour ce qui eſt des deſſeins ue la Suède a en vuë en faiſant ces grands Préaratifs, la France n'en a aucune connoiſſance ncore moins y a-t-elle part.

Ce que je vous ai écrit le 23. Octobre derier, étoit vrai, & l'on avoit reçu ici une Letre écrite & ſignée de la maniére que je vous avois marqué: mais elle n'a pas été préſentée, & ceux qui en étoient chargez l'ont retenuë de rainte qu'elle ne fut cauſe de quelque brouilerie. C'eſt pourquoi on n'en a eu ici aucune conoiſſance & par conſequent on n'a pu en être rité. Je ſuis fort aſſûré & de bonne part qu'ele n'a pas été delivrée. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 10. *Juin.* 1655.

MONSIEUR,

J'ai manqué depuis quelques ſemaines à m'aquiter exactement des devoirs de nôtre Coreſpondance, parceque Leurs HH. PP. m'ont ommé avec quelques autres Seigneurs pour ller dans la Province de Groeninge terminer es différens qui ſe ſont élevez dans le Corps des Ommelandes. Nous avons eu le bonheur de réuſſir & les parties ont fait un accord proviſionnel, que vous trouverez ci-joint No. 1. auſſitôt qu'il a été conclu je ſuis revenu ici avec

d'autant plus de diligence que l'Assemblée d
Leurs N. & G. P. étoit indiquée pour le 5
du Courant.

Avant la séparation de la derniére assemblée on avoit eu plusieurs conférences avec Mrs. d Zeelande tant sur la forme de l'Election d'u Président du Grand Conseil, que sur la suret de la Navigation; & l'on étoit convenu pa provision de la maniere contenuë dans le procès verbal de ce qui s'est fait à cet égard entre les deux provinces; & dont voici la Copi No. 2. mais comme il se trouva quelques membres de Hollande qui n'étoient pas du mêm avis que les autres, Mrs. les Conseillers-Deputez ont trouvé à propos de convoquer extraordinairement Leurs N. & G. P. mais jusqu' présent nous n'avons pû former une conclusion.

On a tenu quelques Conférences avec le Ministre de *Brandebourg* sur le Traité projeté; su lequel ce ministre de son Altesse Electorale fait plusieurs remarques, soutenant en particulier qu'il faudroit trouver quelqu'expedient pa raport au rang, puisqu'il déclaroit qu'il ne cederoit absolument point la preséance à Leur HH. PP. dans tous les Instrumens, à quelqu néceffité qu'il fut réduit: c'est ce qui a suspendu la conclusion de cette affaire. Ceux de Danzick n'ont encore fait aucune sollicitation,

J'ai reçu vos Lettres du 14. & du 21. d passé mais je n'en ai pas eu du 28.

Je souhaiterois qu'à l'avenir vous m'envoyassiez copie des Lettres que vous écrivez à Leur HH. PP. autres que celles que vous adressez à

Leurs N. & G. P. *mutatis mutandis*: c'eſt
e que j'atends de vôtre honnêteté, & vous
ouvez à cet égard faire fond ſur mon ſecrèt.
Le Lord *Protecteur* à écrit à Leurs HH.
P. la Lettre ci-jointe No. 3. ſur la perſecu-
on à laquelle ſont expoſez ceux de la Religion
éformée au Piemont juſqu'a préſent. Leurs
IH. PP. n'ont encore pris aucune Réſolution
ır cette Lettre.

Je vous avouë que je ne puis être ſans in-
uietude au ſujèt des préparatifs du Roi de *Suè-*
: comme vous marquez que la France ne
onne à ce Roi aucun ſecours & qu'elle ne le
voriſe en aucune maniére, Mr. de Nieupoort
ıarque la même choſe touchant l'Angleterre,
ant parlé lui même au Protecteur. Tout ce-
n'empêche point qu'il me paroiſſe incompre-
enſible que la Suède puiſſe par elle meme fai-
: les depenſes qu'exige un ſi terrible arme-
ıent; C'eſt pourquoi je ſouhaiterois que vous
ſſiez tous vos efforts pour pénétrer le fond de
e miſtere, car je trouve beaucoup d'aparen-
e en ce que vous ne m'avez marqué ci-devant
ue par conjecture, que ce feroit la France
ui fourniroit l'argent, du moins en partie.
Nous verrons dans peu à quoi tout cela abou-
ra. Je ſuis, &c.

P. S. Si vous pouviez avoir une copie de la
ettre que le Roi de *Suède* a écrite à Sa Ma-
ſté très-Chrét: touchant le traité avec l'Angle-
erre, en lui ofrant ſa mediation, vous me fre-
iez plaiſir de m'en faire part.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 10. *Juin* 1655.

MONSIEUR,

Je suis informé de bonne part que la Cou de France dès-aprouve entierement le Massa cre commis depuis peu dans les vallées du Pie mont, qu'elle le desavouë, & méme que Roi a écrit à *Madame* * *Royale* & à Mr. le Du *de* † *Savoye* pour les engager à rétablir les *Vau dois* dans leurs anciennes demeures. On d aussi que Sa Majesté a écrit à Mr. *Servien* so Ambassadeur extraordinaire à *Turin*, & qu'ell lui fait des reproches de ce qu'il n'a pas fait c qu'il auroit du faire pour traverser ce dessein d Duc de Savoye, mais sur tout de ce qu'il n' pas defendu au Comte de *Quinié* de permetr qu'on employât quelques troupes Françoises une Action si inhumaine. Le Roi a envoy ordre par un exprès au Duc de *Lesdiguieres* d protéger les *Vaudois* qui se sauveroient vers le Fron

* C'étoit Madame *Christine de France*, fille de *Henri le Grand*, veuve de *Victor-Amadé* I. Elle fu Régente depuis 1637. jusqu'en 148.

† *Charles-Emanuel* II. Pére du Duc de Savoye aujourd'hui (1723.) regnant.

ɔntieres du Royaume, & d'empecher qu'on r fit la moindre insulte, enfin Sa Majesté lonne à ce Duc de pourvoir à la subsistance ; mêmes *Vaudois.* Tout ceci m'a été certifié bonne part. Je suis, &c.

ı Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 11. *Juin* 1655.

ꟷONSIEUR,

Permetez moi de vous écrire celle-ci en ıfidence, sans que cela empêche que vous ìez usage du contenu suivant que vous le uverez à propos.

Le Massacre des Vaudois fait beaucoup de ıit, & l'on en parle également de part & utre; on ne s'entretient pas moins de l'in-nation qu'en ont conçuë Leurs HH. PP. République des Suisses, le Lord Protecteur, les Princes d'Allemagne; on dit même que ; Puissances veulent que ces Chrétiens chassez ent rétablis dans leurs demeures, & même 'Elles pouroient bien tirer vengeance de ces :urtres. Le premier, je veux dire le retablisse-:nt, sera très dificile; & l'autre pouroit cau-de grands troubles si l'on ne se conduit avec ıucoup de prudence.

On dit ici ouvertement, & quelques-uns ême de nos Zélez osent dire aux Papistes e le Lord *Protecteur* a fait partir exprès un Yacht

Yacht d'avis, pour porter ordre à l'Ami *Blake* de se rendre à *Nice* & *Ville-Francl* avec sa Flotte, & d'envoyer de là un exprè la Cour de Savoye pour demander qu'on p nisse les Auteurs de ce Massacre, qu'on rep les dommages & pertes causez aux Vaudois, qu'on les rétablisse dans la possession de le Vallées & Montagnes; & qu'en cas de re il déclare & fasse la guerre au Piemont & la Savoye de la part de l'Angleterre. Il peut que ceux qui disent cela n'en soient fort bien instruits, cependant ils en sont si en tez qu'ils nomment *Nice* & *Ville-Franche* com les endroits où l'on peut commencer & où l' commencera les actes d'hostilitez, & qu' les traitera comme la Regence de Savoy traitez les pauvres & innocens Vaudois.

Joint à cela qu'on aprend de Suisse, que Cantons Protestans prennent les armes, que le soldats ont déja commis quelques hostilitez les Frontiéres de la Savoye pour tirer v geance des pertes que ces pauvres gens faites.

Enfin on interprête les desseins de Le H.H. PP. & l'on soutient qu'elles vont envo une flotte considérable dans la Mediterran pour prêter main à l'Amiral *Blacke*.

Je vous laisse à pénétrer la verité de tous *On dit*; & je me flatte, que si l'on veut t quelque vengeance, on prendra des moyens succès desquels on sera assuré, ensorte que remède ne soit pas pis que le mal, dont o toutes les raisons du monde de se plaindre. y a environ cent ans, savoir en 1561. 1562. qu'on commença à massacrer les fid

d

s ce Royaume, à Cahors, Vaſſi, Sens, Rouen autres places, après qu'on les eut maſſez impitoyablement à *Cabrieres* en 1545. u veuille nous preſerver d'un pareille ſiè- qui pouroit auſſi commencer par quelque nement ſemblable, & que cette Nation, eſt bigote & fougueuſe, ne ſoit pas excitée s cruautez plus que barbares, qu'on n'a trop vuës ci-devant.

Cette vengeance ou d'autres moyens ſembla- ne contribueroient pas à rétablir dans leurs ennes poſſeſſions ces pauvres Vaudois nuds iſperſez. Ce ſeroit les condamner à reſter toujours bannis de leur Patrie, & les au- fidèles qui ſont dans ce Royaume diſperſez ni ceux qui bien plus forts & plus nom- ux qu'eux, ſe verroient expoſez au danger inuel de perdre la vie & tout ce qu'ils ont lus cher, toutes les fois qu'on voudroit ti- atisfaction de cette vengeance quoique bien itée.

Ce ſont là, ce me ſemble des inconveniens certains, & qui s'enſuivroient indubita- nent: Car je ſuis avertis ſous main & de ne part que ce ſont des menaces que les iſtes font déja ouvertement avec une eſpéce ureur, au cas que les Anglois ou aucune e Puiſſance Reformée entreprenent ce dont e & Ville-Franche ſont menacées, ou lqu'autre choſe ſemblable. J'ai cru qu'il t à propos que je vous donnaſſe ces particuliers: après vous avoir recomman- e vous en ſervir avec diſcretion, ſoyez per- lé que je ſuis, &c.

A

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 24. Juin 1655.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos Lettres l'une du 10. l'autre 11. du Courant depuis le départ de ma d niere qui étoit auſſi du 10.

On a été fort irrité en ce païs-ci du Ma cre des Vaudois, & l'on ſent bien à la lect de la Lettre que le Lord Protecteur en a é te à Leurs HH. PP. que ſon Alteſſe pr cette affaire fort à cœur; cependant nous vons rien apris des ordres qui auroient été d nez à l'Admiral *Blacke* & de tout ce qui depend, ſi ce que vôtre Lettre marque vrai.

Juſqu'à préſent il nous eſt encore impoſſi de pénétrer le veritable but des deſſeins de Suède en faiſant de ſi extraordinaires prépa tifs.

C'eſt pourquoi, quoique Leurs HH. soient en quelque maniére inſtruites qu'e n'ont rien à craindre pour leurs Etats, la p dence veut & l'exemple des autres nations mande qu'on mette des garniſons extraordi res ſur les Frontiéres Provinces de *Groeningu Friſe* & d'*Overyſſel*, & que l'on regle à tout zard, comment ſeront employées dans le be les troupes de l'Etat qui ſont ſur les Frontie

:e que, si le cas arrivoit, on ne pouroit at-
dre le cours ordinaire des délibéra-
s.

Mr. *Spar* Envoyé du Roi de *Suède* qui a été
: un compliment de Condoléance à la Rei-
Christine sur la mort de la Reine Douarié-
s'est arêté à la Haye, à son retour; & il
ssuré Leurs HH. PP de la part du Roi de
affection pour l'Etat, & en même tems
remercié Leurs HH. PP. de leurs bons of-
s pour l'accommodement des diferens de
men, protestant que sa Majesté étoit con-
nment dans les mêmes dispositions que ses
decesseurs par raport à l'observation religieu-
es traitez & alliances qui sont entre l'Etat
a Couronne de Suède.

L'Assemblée de Leurs N. & G. P. les E-
de Hollande & Westfrise s'est separée le 12.
sera convoquée, suivant la coutume, pour
10. ou le 12. du mois prochain. Je suis,
.

P. S. En fermant celle-ci je reçois vos Let-
; du 16. & du 17. je vous remercie des avis
elles contiennent & sur lesquels je ferai les
exions qu'ils méritent.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 16. *Juillet* 1655.

MONSIEUR,

Puiſque Leurs N. & G. P. ſont aſſembl
j'eſpére que la Généralité prendra enfin q
ques réſolutions ſur les chefs que j'ai ſi
vent propoſez ; particulierement ſur les dem
des de l'Ambaſſadeur de *Veniſe*, & ſur les
faires traitées ici dans les conferences & c
j'ai envoyé regulierement les relations.
cela je ne puis rien avancer dans les affaires
des particuliers, qui pour la plupart ſont ſu
de Leurs N. & G. P. pour les metre à c
vert de pertes & d'injuſtices.

On a ici des nouvelles d'Angleterre qui n
quent que non ſeulement l'accommodem
avec la France n'eſt ni conclu ni ſigné, r
même que cette affaire reſte comme accroc
par de nouvelles propoſitions faites de ce c
ci. Il y en a même qui écrivent qu'il n'
point d'aparence qu'elle ſe renouë. Mr
Duc d'Jork avoit demandé ci-devant au Ro
permiſſion de ſuivre l'armée en qualité de Li
tenant Général, mais ſa Majeſté qui étoit
core ici alors avoit fait quelque difficulté
conſentir ; depuis ce tems-là ſon Alteſſe a ren
vellé ſes inſtances, on a encore diferé ; n

uis ces nouvelles de la rupture de négocia-
s on a mandé ce Duc à l'armée, pour la-
lle il est parti ce matin pour y faire les fon-
ns de cette charge, ainsi qu'on le lui mar-
.

)n aprend que l'Envoyé que les Cantons
ses avoient chargé de demander le retablis-
ent des pauvres Vaudois, n'avoit pu obte-
l'audience de la Cour de Turin. Il y a ici
zélez Papistes qui osent dire qu'on recevra
nême les autres Envoyez, & ils parlent a-
beaucoup de mepris & d'insolence du Zè-
ı Lord *Protecteur*, de Leurs HH. PP. &
Suisses.

eux de la Religion Reformée du Langue-
ont fait une Collecte pour ces pauvres *Vau-*
qui monte à septante-six mille livres, c'est
ue l'on m'a assuré de bonne part; on par-
ıssi beaucoup & très-avantageusement de la
lecte des Anglois qui va au de là d'une au-
ıe destinée à l'entrétien de la vie & à la sub-
nce; elle pouroit, dit-on, être destinée à
autre chose. J'ambitionne de pouvoir aussi
:er la charité & la compassion de Leurs
.. PP. dans cette affaire qui la mérite
.

'ette affaire des Vallées pouroit bien causer
grands troubles, tant par son mauvais &
bare exemple, que par l'animosité & la
cité de quelques Ecclesiastiques & laïcs Ro-
ıs; (Dieu veuille nous en préserver) & c'est
oi les Républiques & les Princes, qui pre-
: intérêt dans ces affaires, doivent sur tout
attention.

'n entend ici d'etranges discours sur cet évé-
ne-

nement; on designe qui sont les auteurs Massacre, & l'on dit même qu'ils ont prop qu'on imitât cet exemple dans cette ville-ci, quoi on s'est contenté de leur faire une do réprimande. Il se passe bien d'autre chose l'on peut ajouter foi à ce que l'on dit, qu n'ose écrire parce que je veux en être plus suré. Je me recommande à vos bonnes gra & je suis sans reserve.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. I WITT.

De Paris le 17. *Juillet* 1655.

MONSIEUR,

Vous avez eu la bonté de presser & d'o nir la Reponse de Leurs HH. PP. du 8. Courant sur l'imputation des deniers part liers à la déte des trois millions de l'année 16 Ainsi sans m'arêter à cette assignation, je c tinuerai à solliciter le paiement des somme détes liquides que les sujèts de Leurs HH. pretendent immédiatement du Roi. Je m tois flaté, comme je fais encore, d'être in mé si, comme je l'ai marqué dans la rela de mes conferences, l'Etat n'a pas été dech de ces trois Millions de l'an 1625. soit quelque article secrèt du traité conclu alo ou par quelques ratifications suivantes de la du Roi, dont on doit m'envoyer Copie au ti

ıe de l'acte, car ici on prétend cauſe d'ig-'ance en tout; on deſavouë ceci, & je n'en l'autre connoiſſance que ce que j'en ai ouï ꞓ aux Ambaſſadeurs qui ont été employez à Traité Mrs. de *Bouckhorſt* & *Pauw*, qui doi-ıt le bien ſavoir. Je n'en trouve rien dans s caïers des Traitez, Accords & Conventions :c la France. , cependant tout dépend là.

ſe vous prie de penſer aux autres articles, & ɔére que vous le ferez, ſur tout à ceux qui ardent la République de Venise & les affai-dont j'ai fait mention dans la derniere que 'ous ai écrit hier. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 22. *Juillet* 1655.

IONSIEUR,

'ai examiné la ſemaine derniére tous les ıts que Mr. l'Ambaſſadeur de *Veniſe* vous a poſez & j'en ai parlé dans l'Aſſemblée de ırs N. & G. P. qui ont jugé qu'il y en it quelques uns qui n'étoient plus néceſſai-, puiſqu'ils avoent quelque raport avec la rre d'Angleterre: ces tems étant changez. ant à ce qui régarde l'envoy mutuel des Am-ădeurs, la conjoncture ne ſemble pas de-ıder qu'on y adhere, d'autant qu'il ſemble cette propoſition n'eſt faite que pour ve-

nir insensiblement à celle d'un renouvellem d'alliance qui pouroit conduire à engager l tat à fournir quelque secours aux Vénitiens c tre le *Grand-Seigneur*, ce que nôtre Répu que ne peut faire. Pour ce qui est de la mande, qu'il plaise à Leurs HH. PP. de pas accorder les avantages que l'Empereur T pouroit leur faire demander, on a jugé c ne convenoit pas de délibérer sur cela av que eet Empereur ait fait quelque deman dont on n'a pas encore entendu parler jus présent. A l'égard du petit Bâtiment enlevé *Céfalonie*, on vous a déja fait quelque répon & comme cette afaire est déja vieille, Leurs & G. P. ont cru qu'on devoit faire en s qu'elle soit oublié autant qu'il se pouroit, sorte qu'on n'a pris sur ces articles aucune solution positive.

Leurs HH. PP. ont jugé à propos d'env en Suisse & en Savoye Mr. d'*Ommeren*, est un jeune Seigneur de distinction d Gueldre, afin de contribuer au Rétablissem des *Vaudois* &c. & l'on est occupée ici à c bérer pour faire faire une Collecte pour les courir: j'espére qu'elle sera resoluë au prer jour.

Je crois vous avoir écrit ci-devant que Le N. & G. P. étoient d'avis qu'il falloit la là l'affaire du Consul *Deutecum*, ce qui a aussi été resolu dans la Généralité. Cepend à la sollicitation de plusieurs de ses amis Le HH. PP. ont encore accordé depuis quelc Lettres de recommandation. Mais je fera sorte qu'à l'avenir on ne vous fatigue plus nouveaux ordres sur cet sujèt.

Jusqu'à present on n'a point trouvé dans le reste de Leurs HH. PP. l'acte secret qui les :charge des trois millions: mais il pouroit arver qu'on la trouvât parmi les papiers de feu lonsieur de *Hamstede*; on l'y cherche & aussitôt qu'on aura decouvert quelque chose je ous en ferai part.

Au départ des dernieres Lettres, l'Armée de ıède commençoit à se mettre en marche de *etin* vers Damme: & nos corespondances en Païs-là marquent que quelque bruit qu'on : fait de cette Armée, on peut-être assuré ı'elle n'est que de trois mille deux cent fanssins & environ deux mille chevaux.

On écrit de Suède qu'on y est informé de ıt ce que vous avez dit aux Ministres de la ɔur de France sur les affaires de la Suède, vant les ordres de Leurs HH. PP.

Leurs N. & G. P. ont pris la Résolution jointe sur la proposition que Mrs. de *Zeeıde* ont faite touchant l'Education du jeune ince *d'Orange*. J'espére que vous la verrez ec plaisir.

La Négociation avec le Brandebourg est si ancé que la conclusion ne tient qu'à deux ints sur lesquels on n'est pas encore d'accord. un régarde le Rang: surquoi ceux de Branbourg proposent un temperament, savoir que ːurs HH. PP. ayent la préseance dans l'un s Instrumens, & Mr. l'Electeur dans l'au:; & l'Electeur alegue la possession en sa faur; effectivement l'on trouve dans les Traiz précedents que les Electeurs ont été nomez avant Leurs HH. PP. L'autre point conte en ce que son Altesse Electorale demande

que le ſubſide ſoit reglé à 4000 hommes de
part dès Etats, & 3000. de ſa part: l'Etat
ofre 3000 & en demande 2000. voila toute
diference.

La Condition la plus avantageuſe pour l'E
qu'on ait ſtipulée dans ce traité, c'eſt que n
ne païerons point d'autres droits que les p
pres ſujets de l'Electeur dans ſes ports &
nous ſerons traité comme les étrangers les
favoriſez; que l'Electeur ne pouroit augmen
ſes droits à la charge des habitans de l'Etat,
engager ſes ports à d'autres. C'eſt ce dont
ne relachera rien de nôtre coté, & l'Elect
ſera bien obligé d'en paſſer par là, ſi l'on
croit les avis de ce Païs-là, en ſorte que ces
ticles ſerviront de pierre de touche.

Je vous envoye les dernieres Lettres
nous avons reçu d'Angleterre de Suède,
Dannemark & de Danzick. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE
WITT.

De Paris le 22. Juillet 1655.

MONSIEUR,

Il s'eſt négocié je ne ſais quoi entre c
cour-ci & le Duc de *Mantouë*, ce qui a r
bli l'ancienne confidence, & fait quelque c
gement dans les affaires d'Eſpagne. à l'av
Cazal ſera une retraite ſure pour cette Cou

, qui laissera neanmoins cette Ville entre les
ains du Duc qui y tiendra garnison de Mon-
atois ou d'autres Nations neutres, sans y fai-
entrer ni François ni Espagnols; & la France
fournira la même somme que l'Espagne lui
yoit pour l'entretien de la Garnison qui y est
resent, & peut-être même plus. On attend
Duc dans ce Royaume.

On parle beaucoup ici du Mariage du Roi;
r il est étonnant combien ce jeune Monar-
e est grand, bien fait & formé pour son â-
. On a fait courir le bruit que Sa Majesté
ioit Madame de (*a*) *Mancini* Niéce du Car-
al dans le dessein de l'épouser, ce qui a
t de la peine à bien des personnes de distin-
ion, & l'on dit même que son Altesse Roya-
Mr. le Duc d'Orleans a écrit immédiate-
ent au Roi pour le lui desconseiller. Sur
oi on m'a assuré que Mr. le Cardinal a re-
ndu qu'il feroit bien-tôt voir à toute la terre
elle étoit sa moderation ou plutôt sa retenuë
cet égard. Enfin pour faire cesser tous ces dis-
urs on fait courir le bruit que la Cour doit
rendre tantôt à *Lion*, pour y conclure le
ariage du Roi avec la *Princesse* (*b*) *de Savoye*,
e que je ne voudrois pas certifier. Je suis, &c.

P 3 A

(*a*) *Marie Mancini*, mariée depuis avec le Con-
étable Colonne.

(*b*) C'étoit la Princesse *Marguerite Jolande* née
n 1636. & qui a depuis épousé en 1660. *Ranu-
e II.* Duc de Parme; elle est morte sans enfans
n 1663.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de Witt.

De Paris le 30. Juillet 1655.

MONSIEUR,

Je sai à présent, graces à la vôtre du 22. c ce mois, à quoi m'en tenir par raport à M l'Ambassadeur de *Venise*. La Nouvelle de Commission que Leurs HH. PP. ont donn à Mr. d'*Ommeren* a été reçue ici avec beau coup de joïe. Sauf meilleur avis, & sans qu je veuille me mêler davantage de ces affair là, le service de l'Etat & le besoin de ces pau vres Chrétiens demandent que ce Seigneur par le plutôt qu'il poura, puisque selon toutes les a parences ce sera le moyen de leur procur quelque soulagement.

Et afin que vous & Mr. d'*Ommeren*, à qu je vous prie de faire mes Complimens, puissie être au fait de la situation de cette affaire, j vous envoye ci-joints quelques extraits des der nieres Lettres de ces quartiers-là, qui viennen de très bonne main, & de personnes aussi-bie intentionnées que bien informées; mais je crain fort que le Roi veuille partager sa médiatio avec qui que ce soit; c'est surquoi Leurs HH PP. pouroient donner des ordres à Mr. d'O *meren*. Je ne puis vous exprimer jusqu'où v l'animosité des Papistes & tout ce qui en dé pend

d; & cette affaire voudra être maniée avec prudence telle que je crois celle de ce gneur. Quoiqu'on veuille faire il faut que oit sans délai. Si ces infortunez Chrétiens ne : aidez à temps & de la maniére la plus efce, il est à craindre qu'ils ne soient expoà une catastrofe encore pire que ce malheu commencement; que le Tout-puissant, dont voïes nous sont impenetrables, daigne les preserver.

l est vrai que vous m'avez informé des senens de Leurs N. & G. P. & des vôtres raport à *Henri de Deutecum*, cependant ırs HH. PP. renouvellent tous les jours s instances en sa faveur, ainsi que je vous marqué par la derniere poste, & ce bon nme se ruïne avec ses esperances vaines; ére donc qu'enfin Leurs HH. PP. ne n écriront plus.

'atends impatiemment l'acte de decharge des is millions de 1625. au cas qu'on le puisse ıver. Mais si l'on ne le trouve pas, que ı n'en parle point, & faites le moi savoir, ı que je puisse à l'avenir me servir d'autres ons en faveur de l'Etat.

On parle ici de la maniére la plus avantaıse de l'armement des Suédois, on dit qu'ils ont trois armées en Campagne, chacune de . mille hommes, je ne le puis croire, r. *de Witt*, vôtre Pere, a aussi été en Sué, l'abondance n'y regne pas jusqu'au point 'on puisse fournir à de si grands prepara par mer & par terre, ou les choses y sont n changées depuis le tems que j'y és.

Vous m'avez donné occasion de me plaind à Leurs HH. PP. de ce que l'on a pris mal mes avis du 21. Mai dernier. Je ne avois donnez que pour l'utilité de l'Etat, & vous prie de vous interesser à ce que dans suite on croye un ministre sur sa parole, lo que l'occasion demande qu'il donne de t avis.

Je vous suis très obligé de ce que vous av bien voulu me communiquer les autres aff res publiques. Par raport à l'Alliance avec l'. lecteur de *Brandebourg*, je vous dirai que de m tems il est souvent arrivé qu'on étoit d'accc de tout pour de semblables traitez, & que c Articles du rang, des titres, du Ceremon ont tout rompu. Je souhaite qu'il n'en soit de même de celui-ci. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 5. Août 1655.

MONSIEUR,

Je dois commencer celle-ci par vous témoi ner ma reconnoissance des avis que vous m'a vez donné dans vos Lettres du 22. & du 30. d passé; & ausquels je ferai attention.

Le Traité d'Alliance défensive negocié jus qu'à present avec les Ministres de *Brand bourg*, est enfin conclu, mis au nèt, signé & les Instrumens ont été échangez aujourd'hui

ei

ſorte qu'il n'y manque plus que les ratifica-
ns ; qui ne rencontreront aucun obſtacle
ce coté-ci, puiſque ce traité a été fait ici
is les yeux de la Regence. On vous en en-
yera une Copie pour en faire l'uſage preſcript
r Reſolution de Leurs HH. PP. dont je
us envoye ici la Copie. No. 1.

Leurs N. & G. P. ont pris dernierement
Reſolution dont voici No. 2. touchant les
aires de *Gorcum*, ſe flatant que cette reſo-
ion jointe aux précedentes priſes ſur le mê-
: ſujet poura empêcher qu'il n'arive point
l'autres deſordres.

Mrs. d'Amſterdam ont pris, la ſemaine paſ-
la reſolution d'abolir l'impôt nommé *Veyl-*
: ce qu'ils ont déja commencé chez eux,
s en avoir donné le moindre avis à la regen-
, ce qui ne plait point du tout aux autres
mbres de Hollande non plus qu'aux autres
ovinces dela Généralité ; Cependant Leurs
& G. P. ont enfin établi des conferences
ce ſujèt avec Mrs. de Zéelande, ſur les
es faites par ceux d'Amſterdam de donner
: juſte ſatisfaction pour completer ce qui
te encore à payer de cet impôt en Zée-
de.

La Collecte en faveur des pauvres Vaudois
uſſi été reſoluë, & même on ordonnera à
ſujét un jour de jeunes & de prieres pour le
Septembre prochain.

Je n'ai rien autre choſe à vous mander, voi-
es Lettres de Mrs. l'Ambaſſadeur *Nieupoort*,
Reſident *Heyns*, & le Reſident de *Vries*. Je
, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 28. *Octobre* 1655.

Monsieur,

Je vous prie de ne point prendre en m[illegible] vaiſe part la ſuſpenſion de nôtre correſpond[illegible] ce ordinaire, & qu'il étoit de mon dev[illegible] d'entretenir, mais une fievre dont j'ai été a[illegible] qué pendant quelques jours ne m'a point p[illegible] mis d'être exact & depuis je ſuis reſté a[illegible] indiſpoſé.

Joint à cela qu'aïant découvert l'infidelité [illegible] mon premier Clerc, j'ai ſuſpendu tous les [illegible] tres, juſqu'à ce que la Cour ait fait toutes [illegible] informations néceſſaires, pour voir s'il ne [illegible] trouveroit pas auſſi quelque choſe à la cha[illegible] de quelques uns d'entr'eux; enſorte que j'ai [illegible] obligé de faire moi même quantité de cho[illegible] que ces Clercs ont accoutumé de faire qu[illegible] qu'elles ſoient peu importantes.

Mrs. les Etats ſont diſpoſez à envoyer [illegible] Ambaſſeur extraordinaire en Suède, pour v[illegible] ſi l'on pouroit prevenir les embaras qui ſont [illegible] craindre pour le Commerce & la Navigati[illegible] dans la Mer Baltique, ſoit en terminant ce[illegible] guerre qui commence, ſoit par la Voye [illegible] Négociations; on fera agir en même te[illegible] pour la même fin auprès du Lord *Protect*[illegible] d'Angleterre par Mr. l'Ambaſſadeur *Nieupoo*[illegible]

auprès du Roi de *Dannemark* par le mini-
e Extraordinaire de l'Etat: On ne doute pas
e Mr. L'Ambassadeur d'*Avancourt* n'ait les
êmes Instructions de la part du Roi, ensorte
'on ne fera rien que de concert avec lui. Je
is en vous assûrant que je suis,

Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 22. *Octobre* 1655.

IONSIEUR,

J'ai souvent écrit à Leurs N. & G. P. que *Algeriens* & ceux des *Turcs* devenoient tous jours plus puissans, dans la Mediterranée & me dans l'Ocean, parceque je crois que la llande y est la plus interessée; cependant ne trouve point, dans l'extrait des Notules l'on m'envoye, qu'on prenne aucune Réution vigoureuse sur ce sujèt; cependant je puis m'empêcher de vous en faire encore ivenir. Le frèt & la Navigation dans la Mediranée sont très-avantageux aux particuliers, is encore bien plus importans pour l'Etat, isque l'on construit à cet effet de gros Vaisux dont l'Etat peut se servir en cas de besoin les loüant, ce qui coute beaucoup moins e ceux que l'Amirauté fait construire & entenir; ensorte que le Commerce de cette Mer ıt être consideré comme une pepiniére de gros sseaux toujours prêts pour le service de la Patrie;

une bonne Escadre envoyé dans cette Mer noi seulement tiendroit les Turcs en bride, mais mê me inspireroit du respect aux Corsaires Fran çois; qui recommenceront le manége aussitô que la flote du Roi sera rentré dans le Port d *Toulon*. Toute la perte retombera indubitabl ment sur les vaisseaux & marchandises des Ho landois.

Mr. d'*Ommeren* est a présent *in Loco*, ain la Régence est réguliérement informé de la s tuation des affaires des *Vaudois* persecutez da les Vallées du Piemont. Non seulement c les a trompez dans le Traité qu'on a fait ave eux, mais on les trompe encore tous les jou en donnant de fausses interprétations à chaqu article. Au lieu de démolir le fort St. Jean on en batit un nouveau beaucoup plus fo & une fois plus grand. Les Moines & autr Emissaires de Rome s'y établissent par tou même dans les lieux où il n'y a point de Papist & où on n'a point vû de prêtres depuis pl sieurs siécles. On inquiéte & on irrite c pauvres gens, & si quelqu'un d'eux perd e fin patience, aussi-tôt on criera que c'est co trevenir au Traité, que dis-je, on criera à revolte! & de là on prendra occasion de tom ber sur ces misérables desarmez, qu'on traite encore plus mal qu'auparavant. Voilà ce q l'on me répréfente ici: Ensorte que si les Pu sances ne prennent cette affaire fort à cœur, est à craindre que ce ne soit fait de la Religi dans ces quartiers-là; on la chassera des V lées & il n'en restera aucune trace dans ces e droits où elle a été exercé depuis plusieurs siéc & au delà de memoire d'homme, dans tou

à pureté. Ces remarques ne ſont adreſſées qu'à vous ſeul, parceque j'aprends que les Députez du Lord *Protecteur* conſeillent aux Vaudois de quitter leurs anciennes demeures, & les invitent à paſſer comme une nouvelle Colonie dans l'Irlande. Les Anglois les ſollicitent fortement, & ſi cela ſe fait voila les Papiſtes qui triomphent, le nom de la Religion Reformée ſera abolie en Italie & aux environs. Vous ſavez quelles ſont à cet egard les intentions de Leurs HH. PP. auxquelles je me ſoumets.

Les nouvelles des progrès du Roi de Suède alarment tout le corps de la papauté depuis la tête juſqu'aux pieds. Le Pape travaille de toutes ſes forces à retablir la Paix entre les deux Couronnes, afin de pouvoir les engager enſuite dans une ligue de Religion, ſur tout pour conſerver la Pologne ſous un Roi de ſa Religion. Ils agiſſent avec d'autant plus d'activité, qu'ils prétendent ſavoir ſurement qu'il y a un engagement mutuel entre le Roi de Suède & le Lord *Protecteur* pour la deſtruction du Papiſme dans tous les lieux où ils pouront l'abolir; & même que toutes les Puiſſances Reformées & Evangeliques étoient ſecretement du complot. Ces imaginations pouroient bien exciter les Papiſtes à lever le maſque en bien des endroits & à perſecuter, ſans raiſon, ceux de la Religion Réformée.

Préſentement que Leurs N. & G. P. ſont ſeparées & que vous êtes debaraſſé des plus groſſes affaires, je me flatte que vous continuerez notre correſpondance comme ci-devant, puiſqu'elle ne peut qu'être utile à L'Etat & honorable pour mon miniſtere; enfin j'eſpére a-

voir quelque part dans vôtre faveur & dans vôtre amitié, & que vous me ferez la grace de me croire &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire, JEAN DE WITT.

De Paris le 29. Octobre 1655.

MONSIEUR,

Mr. l'Ambassadeur *Chanut* a obtenu de la Cour après de longues instances, la permission de revenir de la Haye ici; suivant mon avis, Leurs HH. PP. pouroient faire quelque chose de très utile à l'Etat, en faisant en sorte que ce Seigneur partit content, car il est ici fort bien auprès de tous ceux qui ont le plus de pouvoir; & il est certain, comme je l'ai oui dire, qu'aussitôt qu'il sera de retour, il sera élevé à quelque emploi, dans lequel il sera en état de nous rendre service en nous aidant à traverser ceux qui ne sont pas bien affectionnez pour Leurs HH. PP.

Je vous prie de communiquer cet avis secrétement & avec toute la discretion dont vous êtes capable.

Je n'ai reçu qu'hier le paquet de Leurs HH. PP. du 11. du Courant mais il n'y a point de mal, puisque la Cour a toujours été absente. Je n'ai rien à vous marquer qui ne soit dans mes Lettres à l'Etat ausquelles je vous renvoye, j'atends

tends votre reponſe auſſitôt que vous ſerez de loiſir & je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 11. *Novembre* 1655.

Monsieur,

Depuis ma derniére qui étoit du 28. du paſſé, j'ai été quelques jours abſent de la Haye; j'ai reçu vos Lettres du 22. & du 28. & autant que j'ai été preſent aux déliberations, j'ai fait enſorte qu'on tachât de renvoyer Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut* content & comblé d'honneur; & je ſuis ſûr qu'à ſon rétour, il ſe louera de la République.

Depuis la ſéparation de Leurs N. & G. P. il ne s'eſt ici rien paſſé qui merite attention. Elles étoient convoquées de nouveau le 9. du mois Courant, cependant il n'y a encore ici que quelques membres, enſorte qu'il n'y a point d'aparence que leur aſſemblée ſoit complête avant Mardi ou Mecredi prochains. Je finis & ſuis &c.

A

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 5. *Novembre* 1655.

MONSIEUR,

Je ne laiſſe paſſer aucune poſte ſans vous écrire, & avec le ſecours de Dieu j'eſpere continuer de même, mais je n'ai pas aſſez de préſomption pour me flater d'obtenir de vous la même choſe. Cependant lorſque la foule des affaires vous le permetra, je vous prie de me continuer la même communication que ci-devant, à moins que quelqu'occupation plus importante ne vous en empêche, car je ſais combien vous êtes toujours accablé d'affaires, cependant il faut du moins avoir le tems de penſer à ſa ſanté la choſe du monde la plus pretieuſe.

J'écris à Leurs N. & G. P. à la priére de Mr. *Braſſet*, qui a été ci-devant Réſident: j'ai eu une attention toute particuliére à ſes expreſſions, à ſes raiſons, à ſes mots, à ſes actions, qui toutes me paroiſſent acompagnées d'une grande Candeur. Il m'a dit en général que depuis ſa réſidence, il n'a pas donné un ſol pour corrompre quelqu'un, ou pour découvrir quelques affaires ſecrétes de l'Etat; en ajoutant: car on peut naturellement & ſans prendre des détours, être informé de tout ce qui interreſſe le Roi. Et je ne vois point pour quelle raiſon, diſoit-il, j'i-

rois dépenser un argent que je saurois perdu
our moi, pour aprendre d'autres affaires quel-
ue secrétes qu'elles fussent. Si vous le jugez
propos, je vous prie de faire ensorte que j'aïe
uelque certitude de la part de Leurs N. &
. P. qu'on laissera là ce qui regarde Mr. le
riffier *Musch*; autrement j'entrevois bien des
ficultez du côté de cette Cour.

On commence à entrevoir ici quelque apa-
nce d'engager les Princes Catholiques d'Alle-
agne dans quelqu'Alliance; du moins tous ceux
'entre eux qui voudront prêter l'oreille seront
tant de moins dans le parti Autrichien. Mais
prevois un grand inconvénient. c'est que ce-
donnera beaucoup de jalousie aux Etats E-
ngéliques & Réformées qui se jetteront dans
 autre parti, où Leurs HH. PP. ne trou-
ront peut-être pas leur intérêt. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 12. *Novembre* 1655.

MONSIEUR,

Je dois vous marquer que je n'ai point reçu
e Lettre de vous cette poste-ci, afin que vous
n soyez informé si vous m'avez écrit.

On a ici des nouvelles fort incertaines des
ffaires de Pologne. Je prie Dieu que notre
épublique y trouve ses intérêts.

Je

Je marque dans ma Lettre publique, ce q
paroit d'inclination pour la paix générale; voi
prendrez, s'il vous plait, cela, suivant vôtı
grand' expérience, pour une déclaration d'aquit
car qui est-ce qui oseroit dire, qu'il ne veut poi
la Paix. Leurs HH. PP. auroient pu me cha
ger d'ofrir de nouveau leur Médiation, comm
en 1650. Je n'ai pas reçu de Vous la Repon
que j'espérois pour me servir de régle.

Le bruit court ici que le Traité avec l'A
gleterre est signé & que celle-ci a rompu av
l'Espagne. On a aussi reçu avis ici que M
l'Ambassadeur *Chanut* a pris son audience
congé de Leurs HH. PP. toutes choses q
j'ignore: & j'entends tout le monde parl
d'affaires que je devrois être le premier à
voir.

Mr. d'*Ommeren* m'a écrit la Lettre ci-joint
je ne puis rien faire de ce qu'il exige de mo
sans les ordres de Leurs HH. PP. Si les Pu
sances Reformées ne prennent point avec v
gueur & zele, l'intérêt des pauvres *Vaudoi*
je crains fort que toute cette affaire n'ait u
mauvaise issuë, ce qu'à Dieu ne plaise.
suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 25. Novembre 1655.

MONSIEUR,

Après avoir reçu vôtre Lettre du 5.

mois & lû celle de la même date que
us avez écrite à Leurs HH. PP. à la priere
Mr. *Braſſet*, touchant l'affaire de feu Mr.
Griffier *Muſch*, j'ai jugé qu'il ne convenoit
int, ni pour la Reputation du Roi de Fran-
, ni pour l'honneur de Mr. *Braſſet* que l'on
ât par autorité de Leurs N. & G. P. l'Ar-
le en queſtion des demandes crimineles de
vocat Fiſcal contre les Heritiers dudit Gre-
, puiſque, à mon avis, ce ſeroit donner
ı à un chacun de ſoubçonner que cette affai-
ne pouvoit ſoufrir la lumiére, comme l'on
ordinairement; & j'ai cru qu'il vaudroit
eux que cet Article ne fut pas admis dans
ſentence, comme manquant de preuves,
ıutant plus que, comme je le trouve dans
déclaration de Mr. *Braſſet*, il ne peut y
ir de preuves ſuffiſantes d'une choſe qui réel-
ıent n'eſt pas vraye.) de cette maniére tout
ı réparé ſuivant l'intention de Mr. *Braſſet*.
i fait part de cette penſée à Mr. l'Ambaſſa-
r *Chanut*, qui a jugé avec moi, qu'il fal-
: pour cette raiſon & quelques autres, que
communicaſſe au Préſident de la Cour, la
ttre que vôus avez écrite à Leurs N. & G.
afin qu'il la fit voir au Conſeil, & que
s beaucoup de détours, on dirigeât cette
ıire de ſorte qu'elle ſe termine ainſi que je
dit ci-deſſus; c'eſt ce que Mr. *Chanut*
us expliquera & à M. *Braſſet*, d'une manié-
plus circonſtantié lorſqu'il ſera arrivé à Paris.
i donc parlé au Préſident & je lui ai re-
s en main vôtre Lettre; & il eſt convenu
ec nous que cette conduite étoit la plus con-
ıable pour la Reputation de Sa Majeſté
très-

très-Chrétienne & pour l'honneur de Mr. *Br..*
ſet.

Leurs N. & G. P. deliberent tous les jo
pour preſſer l'affaire des Ambaſſades pour
Suède & le *Dannemark*; & l'on en a déja dr
ſés les Inſtructions, auſſi bien que pour un n
niſtre ou quelques miniſtres que l'on envoy
en *Brandebourg*. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEA
DE WITT.

De Paris le 19. *Novembre* 1655.

MONSIEUR,

Je ſuis très aſſuré que les honneurs que l'
fera à Mr. *Chanut* à ſon départ produiront p
d'un effèt très-avantageux tant pour l'Etat
général que pour les ſujèts de Leurs HH. I
en particulier; puiſqu'ils ont toujours quel
choſe à ſolliciter ou à demander ici en Co
Cet Ambaſſadeur paſſe ici dans l'eſprit de
plûpart pour un très honnête homme, qui v
avec plaiſir que l'on termine les bonnes ch
mais incapable de ſoutenir les mauvaiſes. T
tes les Reſolutions que l'Etat prend, c'eſt p
un grand bien, quoiqu'il puiſſe arriver qu'a
le tems elles tournent à mal; ainſi l'on ne ſ
roit trop prendre de précautions.

Le mécontentement que font paroître qu
ques Gouverneurs des places Frontiéres, com
d'

Aras, de *Ham*, de *Corbie*, de *Peronne*, & ême de *Mentreuil*, vient d'une cauſe, dont ı attendoit un bon effèt, mais qui ne pouvoit oir lieu dans ce tems-ci & contre l'uſage an- en. Ces Gouverneurs ont coutume de s'apro- ier & retenir pour eux les contributions qu'ils vent ſur le païs ennemi: Mr. le Cardinal voû- it les faire entrer dans les Coffres du Roi en cordant à ces Gouverneurs une groſſe penſion r an, qui cependant ſeroit toujours beaucoup oindre que le profit qu'ils tiroient des Contri- ıtions; voila le ſujèt de mécontentement.

Il y a des gens qui oſent dire que le Maré- al d'*Hocquincourt* a traité avec Mr. le *Prince*, que leur deſſein étoit de laiſſer paſſer la Som- e à la Cavalerie Eſpagnole pour enlever le *ırdinal*; C'eſt pourquoi la Cavalerie Françoi- s'eſt avancé juſqu'à Noyon afin de s'y opo- r. Ainſi il n'y a point d'aparence à un ac- ommodement avec le Marêchal d'*Hocquincourt*. e Gouverneur d'*Aras* & toute la nobleſſe de icardie ne ſont pas moins mécontens & pren- ent le parti des Gouverneurs, qui le 3. de ce ıois, jour de St. Hubert, ſe ſont aſſemblez, us prétexte de chaſſe, & ſe ſont liguez plus roitement que ci-devant.

Je vous ai propoſé ci-devant, ſi Leurs HH. P. ne jugeroient pas à propos d'offrir leur mé- iation pour faire la Paix entre la France & l'E- agne; j'oſe vous le repéter encore aujourd'hui, 'autant plus que le *Nonce du Pape* ni l'Ambaſ- ıdeur de *Veniſe* ne peuvent rien à cet égard, arceque leurs Supérieurs ne ſont pas regardez ci de bon œil, & que l'on n'y a pas la con- ance néceſſaire pour une telle Négociation.

Je

Je me trouve obligé tous les jours de soll·
ter des affaires qui dépendent de certains poi
contenus dans les précédens traitez d'Alliai
entre cette Couronne & Leurs HH. PP. co
me l'exemption du droit d'Aubeine, le di
de Naturalization, ou les effets en faveur
sujèts de Leurs HH. PP. le Privilége de n'e
plus chargez en matiére de droits que les Fr
çois naturels, l'exemption des taxes &c. a
on m'objecte d'abord que ces Traitez & Alli
ces sont finis, qu'ainsi je ne puis fonder sur
aucun droit, à moins qu'on ne les renouve
rétablisse & confirme. D'où il est arrivé
dernierement le Roi a disposé de deux ou t
héritages d'Hollandois, comme Aubains,
sorte que les veritables héritiers sont obligez
soutenir des procès onereux ; à Bourdeaux
ailleurs les marchands Hollandois doivent pa
des droits doubles de ceux que païent les Fi
çois ; à Rouen on a mis de nouveaux dr
excessifs sur le Harang & les autres poissons
les sujèts de Leurs HH. PP. ne sont exe
d'aucune taxe. Je vous laisse à penser si le
vice de l'Etat ne demande pas qu'on pourv
à toutes ces choses ; remarquez sur tout
toutes ces pertes & inconveniens tombent
ticuliérement sur les sujèts de Mrs. les Etat
Hollande & Westfrise qui sont les plus inte
sez dans le Commerce & la Navigation.

J'ajouterai mon sentiment particulier,
correction, qui est que plus Leurs N. &
P. difereront, & plus on aura de peine à
tenir ce renouvellement d'Alliance.

Enfin le traité est conclu avec l'Angleter
& si la France faisoit la paix avec l'Espagne il

roit alors trop tard pour en tirer quelque avan-
ge, je n'écris ceci qu'à vous ſeul, & je le ſou-
iets à vos réflexions. J'ai reçu vôtre Lettre
1 11. dont je vous ſuis obligé, croyez moi
:c.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 26. *Novembre* 1655.

MONSIEUR,

Ces courſes du Roi & de Mr. le Cardinal
nt croire que les affaires ne vont pas dans les
iis-Bas, comme la Cour le ſouhaiteroit &
mme elle tache de le perſuader.

On débite dans le public je ne ſais combien
choſes pour donner un certain tour à toutes
s fatigues que la Cour ſe donne; entr'autres
retez, une perſonne de condition m'a raporté
tte nouvelle-ci. La guerre qui commence entre
Angleterre & l'Eſpagne metra bientôt celle-ci
a raiſon; Et la Reine a dit au Duc d'*Elbeuf*
lont cette perſonne tenoit ce qu'elle me diſoit)
ı'au printems prochain le Roi iroit prendre
ılencienne & *Cambray*, que le Lord *Protec-
ur* aſſiégeroit *Graveline* & *Dunkerke*, & que
Irs. Les Etats Généraux romproient avec l'E-
agne & débuteroient par le ſiège d'Anvers.

C'eſt ſous ces prétextes qu'on fait revivre les
ɔuveaux Edits de Finance preſentés il y a quel-
ıe tems au Parlement & aux Chambres des
Com-

Comptes & du Treſor , où ils trouverent ta
d'opoſition qu'on en renvoya l'execution
commencement de 1656.

J'attends avec impatience que vous me faſſ
ſavoir le contenu du Traité d'accommodem
entre la France & l'Angleterre , car autant c
j'en puis juger , celui que l'on publie ici ,
fort déguiſé.

On fait courir le bruit parmi ceux de la R
ligion, que ce ſont les Catholiques Roma
qui ont excité les troubles de la Suiſſe pour e
pêcher que les Cantons Proteſtans ne s'inter
ſaſſent pour les *Vaudois*. On fait ſur cela p
ſieurs raiſonnement diférens , auſſibien que
les progrès des Suédois en Pologne qui donn
fort à penſer aux Papiſtes.

Mr. d'*Ommeren* continue à me preſſer de p
ter le Roi à obtenir du Duc de Savoye un p
long délai pour la vente des biens des *Vau*
J'atends pour cela les ordres de Leurs H
PP. car, comme vous pouvez croire , je
puis ſans cela me mêler d'une affaire de ce
nature à la ſeule réquiſition de Mr. d'*Ommer*
Au cas que Leurs HH PP, veuillent me do
ner quelques ordres à cet effèt, il faudra y jo
dre des Lettres de creances particuliéres p
le Roi , la Reine & le Cardinal, afin que
Majeſté y ait égard , les pauvres Vaudois s
promettent un grand ſuccès , & ſur tout
trouveront un grand ſoulagement dans les
mones des pieux ſujèts de Leurs N. & G.
Jeſuis. &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 9. Decembre 1655.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére du 25. du paſſé, j'ai u les deux vôtres, l'une du 19. & l'autre du . La derniére poſte de France n'eſt pas enco-arrivée non plus que celle d'Angleterre; c'eſt cette poſte que, ſuivant les derniéres Let-; de Mr. l'Ambaſſadeur *Nieupoort*, je dois evoir les articles de l'accommodement con-entre la France & l'Angleterre, que nous /ons pas encore ici; & auſſitôt je ne man-rai point de vous en faire part.

Nous ſommes à preſent occupé à examiner qui s'eſt paſſé ci-devant dans les renouvelle-1s d'Alliance avec la France; je crois que ırs HH. PP. pouront en même tems deli-er de quelle maniére elles pouront ofrir leur liation entre la France & l'Eſpagne dans e conjoncture: je vous marquerai alors ce aura été réſolu.

Hier Leur N. & G. P. ont nommé les ſonnes qui doivent être employez dans les baſſades de Suède, Dannemark & Brande-rg, ſavoir pour la Suède Mr. de *Polsbroek* ais on craint qu'il ne refuſe cet Emploi) de *Maesdam* Conſeiller de la Cour de Hol-e, Mr. *Hubert* de Middelbourg, & Mr. *antz* de la Province de Groeningen; pour Dannemark, Mr. de *Beuningen*, Mr. d'*A-*

merongen d'Utrecht, & Mr. *Vierſſen* de Fri
Pour le Brandebourg, Mr. le Bourguemai
Tulp & M. *Yſſelmuyden* d'Overyſſel.

Vous & tous les miniſtres de l'Etat qui ſc dans les Cours étrangéres, pouvez bien juge peut-être même mieux que nous qui ſomn ici, combien il importe à l'Etat de diſſiper jalouſie & la defiance qui pouroit être entre membres de l'Union. Depuis quelque te j'y ai travaillé de toutes mes forces & j'eſp d'y reüſſir dans peu. Enfin ce grand ouvr eſt ſi avancé, que l'on a formé dans une c férence de Députez des Provinces l'Avis dont je vous envoye copie ci-jointe, & d on a fait raport à Leurs HH. PP. il me roit que ſon contenu eſt remarquable & q tend entiérement à cette fin, vous me f plaiſir de me marquer ce que vous en penſ quant à moi je crois qu'au cas que cette aff reüſſiſſe, tous les Alliez de cet Etat pour eſpérer des effèts plus ſolides de nôtre amit & que ceux qui ne lui ſont pas amis devi le redouter davantage. Je finis en vous aſſu que je ſuis, &c.

* Voyez les Réſolutions ſecretes *Vendredi* *Decembre 1655.*

Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 3. *Decembre* 1655.

MONSIEUR,

e reçois de tems en tems des recommanda-
ıs de la part de Leurs HH. PP. ſur quel-
s points & ſujèts ſur leſquels je dois de-
ıder audience du Roi ; mais comme ſa
jeſté eſt encore abſente, je ſuis obligé d'a-
dre ſon retour; c'eſt ce dont je vous prie
faire ſouvenir la Regence.

Quant à ce que vous me marquez dans
re Lettre du 5. Novembre touchant le
contentement de Mr. *Braſſet* & même de
Cour, par raport au Greffier *Muſch*, j'at-
lrai le retour de Mr. *Chanut*, & je me
tenterai de faire enſorte que l'on ne faſſe
ıt d'autres ſollicitations.

'ai parlé à une perſonne publique, qui m'a
avoir lû chez Mr. le *Garde-des-Seaux*,
trument original de la Ratification du Trai-
ıu Accommodement conclu entre la France
Angleterre, & qui m'a aſſuré qu'il ne dife-
n rien de celui dont je parle dans ma Let-
publique à la Régence; cependant crainte
ous, je vous prie de me faire l'honneur de
n envoyer une copie bien collationnée, qui
ra m'être très utile en pluſieurs affaires qui
cernent l'Etat.

 Vous

Vous verrez aussi dans ma Lettre publiq
ce que ceux de Provence me demandent p
raport aux Instructions du Vice Amiral *Ruyt*
je souhaiterois d'en être instruit, si cela se pe
sans préjudice à l'utilité publique, afin d'en f
re usage directement & dans l'occasion.

Leurs HH. PP. m'envoyent dans leur L
tre du 19. Novembre dernier, une copie
la Lettre de Mr. d'*Ommeren*, écrite de *Gene*
le 3. du même mois, & en même tems, a
que s'exprime cette Lettre, l'extrait de la R
solution que Leurs HH. PP. ont prise sur c
te Lettre. Mais, Monsieur, (que ceci soit
entre nous) cet extrait n'est point dans mon
quet, & cependant Leurs HH. PP. m'ord
nent de me conformer precisément à son co
nu. Il est bien vrai, que Mr. le Grefier
envoyé, dans un autre paquèt, une simple
pie d'une Résolution de Leurs HH. PP.
19. Novembre, qui m'ordonne de ne
oublier pour engager le Roi à demander qu
ne pressât point l'execution du Traité d'acc
modement conclu avec les *Vaudois*. Si je
cette demande générale, on suspendra l'exe
tion totale du Traité, même des articles av
tageux aux *Vaudois*. La même Résolution dit
plus que je ferois ensorte que les articles
Traité sujéts à quelques inconveniens, soient
tigés; mais Leurs HH. PP. ne me marqu
pas quels sont ces articles: c'est neanmoins
que la Cour me demandera. Cette même
solution ajoute que j'employerai tous mes b
offices pour faire redresser ces articles d'une
niere convenable; je voudrois que Leurs H
PP. me specifiassent ce que c'est que cette

ere convenable. Lors que je ſerai bien in-
uit & que j'aurai des ordres ſuffiſans dans u-
affaire de Religion comme celle-ci, on ver-
que le zéle ne me manquera point. Com-
e cette affaire preſſe & ne ſoufre aucun délai
vous prie de faire enſorte que Leurs HH.
P. me faſſent reponſe au plûtôt. On n'a pas
core de nouvelle que Mr. *Chanut* ſoit arrivé.
ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 16. *Decemb.* 1655.

MONSIEUR,

J'ai reçu vôtre Lettre du 3. du Courant
rès le départ de ma derniére du 9. Je vous
voye ci-joint, ainſi que vous l'avez ſouhaité,
Copie du Traité conclu en dernier lieu en-
la France & l'Angleterre, dont je vous prie
vous ſervir diſcrétement.

Quant aux Inſtructions que Leurs HH. PP.
uroient avoir données au vice Amiral de *Ruy-
r*, j'ai examiné les pièces qui pouroient y avoir
elque raport & je n'ai trouvé qu'une Inſtruc-
on particuliere pour la Négociation à entamer
ec les *Salentins*, & dont je vous envoye co-
e. S'il a d'autres ordres, ils lui auront été
nnez par le Collége de l'Amirauté de Amſter-
m, dont je n'ai aucune connoiſſance, mais
m'en informerai & je ne manquerai pas de
us faire part de ce que j'en decouvrirai.

J'ai communiqué vos confidérations fur Réfolution prife par Leurs HH. PP. le 1 du paffé fur la Lettre de Mr. d'*Ommeren*, a Commiffaires chargez par Leurs N. &. G. des affaires des *Vaudois* & qui ont travaillé f la Lettre de Mr. d'*Ommeren*, ils fe font charg d'y avoir égard; mais comme ils n'en o pas encore fait raport, on n'a pris aucune réf lution: cependant vous pouvez compter, con me je crois, de la recevoir l'Ordinaire pr chain.

Mrs. de *Polsbroek* & *Tulp* ont refufé l'An baffade vers le Roi de *Suède* & l'Electeur *Brandebourg*: Leurs N. & G. P. s'étant re duës à leurs raifons, ont nommé, à la pla du premier, Mr. le Penfionnaire *Slingelandt* & à la place du fecond, Mr. le Penfionnai *Vogelfangh*.

Comme les plaintes contre les affemblé des Papiftes qui fe tiennent chez Mr. l'An baffadeur d'*Efpagne*, augmentent tous l jours: Leurs N. & G. P. ont pris de Réfolutions diftinctes l'une du 7. & l'aut du 11. de ce mois que je vous envoye ci-joi tes No. 1. & 2. On efpére que cela fufira po remédier à cet inconvenient.

Leurs N. & G. P. font particuliéreme occupées à deliberer fur un armement extrao dinaire par Mer pour le Printems prochai Sur quoi Mrs. les Députez de Leurs N. G. P. ont dreffé l'avis ci-joint No. 4. fur l quel Leurs N. & G. P. prendront une R folution, comme je crois, avant la No N'aïant rien autre chofe à vous mander, je f nis en vous affurant que je fuis, &c.

A Mr. Le Confeiller Penfionnaire
J. DE WITT.

De Paris le 17. *Decembre* 1655.

MONSIEUR,

Je fuis perfuadé que vous n'oubliez pas les ffaires de nos pauvres freres des Vallées. Mr. 'Ommeren me marque ce que cette Cour-ci ouroit faire à cet égard, & j'attends encore :s Inftructions de Leurs HH. PP. ainfi que : vous l'ai marqué deux fois. Ainfi je me atte que vous me procurerez au plutôt ledit \cte & une Inftruction particuliere; car je n'en i écrit qu'à vous & non à la Régence: C'eft Ar. le *Cardinal* qui doit agir en ceci.

J'efpere auffi que lorfque le tems & les afaires vous le permetront, vous m'envoyerez ıne copie de l'Accommodement entre la Fran:e & l'Angleterre & que vous m'en écrirez un ɔeu plus fouvent.

J'ajouterai encore ici que je crois que le Reıouvellement des anciennes Alliances avec le Roi eft abfolument néceffaire & le devient tous es jours de plus en plus. Le plutôt qu'on y travaillera ce fera le mieux, afin que l'on puiffe encore profiter de quelque refte de bonne difpofition. Les affaires du Nord & du Levant vont loin. Il feroit à fouhaiter que nos Ambaffadeurs fuffent déja dans leurs réfidences refpectives avant que la balance panche trop d'un

côté; mais il faut que chaque chose ait sc tems, c'est la nature de nôtre Gouvernemer Je me recommande en vos bonnes graces i je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 17. *Decembre* 1655.

MONSIEUR,

Mr *Chanut* Ambassadeur du Roi auprès c Leurs HH. PP. est enfin arrivé à *Dieppe* & d là à Paris, après un long & pénible trajèt c neuf jours. Il m'a temoigné combien il étc satisfait de tous les honneurs que Leurs HH PP. lui ont faits en toute occasion. Aussit qu'il a été arrivé, il a eu audience du Roi, c la Reine & de Mr. le Cardinal, à qui il a fa un raport général des affaires, qui, comme j l'aprends, fait beaucoup d'honneur à la Reger ce de nôtre République: Il vint ensuite che moi, il m'en parla amplement &, comme me pareut, avec beaucoup de sincerité, e me témoignant qu'il étoit très content & qu' ne perdroit aucune occasion de témoigner l reconnoissance. Mr. *Chanut* est ici universe lement estimé, & il est protégé par de bor amis, qui pour la plûpart ont le plus de cred en Cour, & qui sont tous bien affectionne pour Leurs HH. PP. Il m'a avoué naturelle men

ent les raisons qui l'avoient engagé à deman-
r son rapel, & qui toutes ne regardent que sa
rsonne & l'intérêt de sa famille, sans qu'il y
aucune qui marque qu'il ait eu quelque dé-
ut dans les fonctions de son emploi.
J'aprends même qu'il dit ouvertement que
ıtérêt du Roi demande qu'il y ait à la Haye
Ambassadeur Ordinaire, & que depuis son
our, on lui a dit que s'il n'étoit point par-
si subitement de Hollande, on ne l'auroit
; laissé revenir sitôt. On parle de plusieurs
rsonnes pour le remplacer, comme de Mr.
rtin, Conseiller & Procureur du Roi au Par-
nent de Rouen, de Mr d'*Andilly* Maître
; requêtes de l'Hôtel, & même de Mr. de *Thou*
ésident à la Chambre premiére des Enquêtes du
rlement de Paris. Mais on n'en peut encore
n dire de certain, & même je ne crois pas
e l'on ait encore mis cela sur le tapis, mais
en parle même parmi les Grands, qui sont
ux qui auront le plus à dire quand ce choix
fera. Je ne manquerai point de vous in-
mer de tems en tems de ce que j'en apren-
ai. Je suis, &c.

À Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 17. Decembre 1655.

MONSIEUR,

J'ai une impatience extraordinaire d'avoir par

vôtre moyen un Copie certaine du Traité d'a
commodement conclu en dernier lieu à Lo
dres, avec les Articles ſecrèts, en cas qu'il
en ait; car ceux qui ont le plus de credit à
Cour, me font entendre que cet accomm
dement aura indubitablement des ſuites, qu
ſelon moi, ne peuvent être qu'au prejudi
des Provinces-Unies. C'eſt ce dont j'aurai ſo
de m'informer tous les jours; mais j'ai beſo
pour cela d'une Copie de cet accommodeme
ſur laquelle je puiſſe faire fonds; & enſuite
vous marquerai avec plus de certitude &
particularitez ce que l'Etat doit attendre
cette Cour-ci.

S'il ſe pouvoit faire que les Eſprits ſe reün
ſent chez nous & que l'ancienne confiance f
retablie, ſuivant le Projèt que vous m'en av
envoyé, ſoyez aſſuré que l'on regarderoit
Leurs HH. PP. d'un tout autre œil que l'
ne fait. A préſent on ne manque pas d'exagé
les diſſenſions qui regnent non ſeulement ent
les Provinces, mais même entre les membr
de chaqu'une d'elles; de là les mauvaiſes impre
ſions qui tendent toutes à rendre la Répub
que mépriſable, ce qui influe ſur toutes les a
faires; les mal-intentionnez en tirent avantage
prejudice de la Regence. Si une fois l'ancien
confiance & l'union étoient retablies entre l
Provinces & leurs membres, je vois quanti
de deſſeins qui tomberont d'eux mêmes, &
ne ſera point dificile de rétablir la bonne inte
ligence entre la France & Leurs HH. PP. qu
eſt abſolument néceſſaire ſelon moi, puiſqu
les interêts des deux Etats ſont tellement unis
ne fût-ce que par raport au Commerce &

a Navigation, qu'ils ne peuvent être ſans une
onne intelligence réciproque.

On me reproche tous les jours que Leurs
H. PP. mépriſent & rejettent l'Alliance &
amitié du Roi; pendant que l'on cherche à ſe
ier plus etroitement avec l'Eſpagne, en lui en-
oyant une Ambaſſade, dont on parle ici beau-
oup. Ils oſent même dire que c'eſt contre la
rance. Quoique l'on n'y ajoute point foi de
ous cotez, cependant je trouve dans les fon-
tions de ma charge combien, ces impreſſions
ont préjudiciables aux ſujets des Provinces qui
nt ici quelque pretenſions. C'eſt pourquoi je
ouhaitterois de toute mon ame qu'on travail-
t ſerieuſement au retabliſſement de l'Union,
ns prejudice pour la liberté & les Privileges
e la Nation, chacun doit y contribuer pour
bien & l'avantage public.

On ne travaille ici à préſent à aucune afaire
nportante, on n'entend parler que de maria-
es de fêtes, de Balets & autres réjouiſſances
mblables. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 30. *Decembre* 1659.

MONSIEUR,

J'ai reçu, depuis ma derniére du 16. vos
ois Lettres en date du 17. ſuivant. Il n'y a aucun

Article fecrèt au Traité conclu entre la Franc & l'Angleterre, que nous avons reçu, quoiqu Leurs HH. PP. ayent particulierement recom mandé à Mr. de *Nieupoort*, d'avoir foin d'er voyer les articles fecrèts, s'il y en avoit: ma jufqu'à prefent nous n'en avons eu aucune r ponce; auffi le tems a-t-il été trop court.

On n'a encore pris aucune refolution fina fur l'envoi d'une Ambaffàde en Efpagne: il e cependant vrai que l'intention eft d'envoyer a printems prochain deux perfonnes de difti ction en qualité d'Ambaffadeurs extraordinaire mais fimplement pour faire le compliment long-tems diféré, fur la conclufion de la Pai & pour y établir un Ambaffadeur Ordinair Vous pouvez être affuré qu'on fe condui dans cette conjonćteure avec tant de circo fpection que l'on ne donnera aucun fujet jaloufie ni à la France ni à l'Angleterre.

Leurs HH. PP. ont refolu, cette femain de rapeller le Vice-Amiral *Ruyter* avec tou fon Efcadre, jugeant qu'il n'eft plus néceffai à prefent qu'il croife vers le Détroit. Leurs I & G. P. ont refolu, avant la féparation leur derniere Affemblée, de mettre en mer printems prochain une bonne flotte de quarar huit gros Vaiffeaux de Guerre.

Le Roi de *Suède* fait de grands progrès côté de la *Pologne* & de la *Pruffe*: Leurs H PP. font refoluës de donner tout fecours à l' lecteur de *Brandebourg* conformement à l'A liance. C'eft fur quoi l'on prend tous les jou des refolutions eficaces. Je fuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 24. Decembre 1655.

MONSIEUR,

Vôtre derniere Lettre m'a fait un ſenſible plaiſir en m'aprenant, pour mon propre repos & pour le bien de la choſe même, que l'on travailloit, ſur les avis que j'ai donnez en dernier lieu touchant les affaires de nos freres des Vallées, à des Inſtructions que l'on pouroit bien m'envoyer. Mr. d'*Ommeren* aura ſans doute informé Leurs HH. PP. comment l'on maltraite ces Vaudois, à la faveur des fauſſes interprétations que l'on donne à l'imprudent traité qu'ils ont fait, & ils ne peuvent en attendre que toute ſorte de maux ; à moins qu'on n'y remédie au plûtôt. Mais une choſe me chagrine, c'eſt que les Commiſſaires Anglois auprès des Cantons Suiſſes, & qui ſe trouvent à preſent à Geneve ne ſont ni ſuffiſamment autoriſez ni aſſez inſtruits pour une affaire telle que celle-ci, qui ne péut ſoufrir de délai ſans un danger évident.

J'ai apris par quelques avis du Païs que lorſque l'on reconduiſit Mr. *Chanut* juſqu'au (*a*) *Hoornbrug*, il parla de ces affaires-là aux

(*a*) C'eſt un Pont entre Delft & la Haye où l'on va recevoir & juſqu'où l'on reconduit les Miniſtres Etrangers.

Deputez de Leurs HH. PP. & de les diſſua der de ſe trop mêler de ce qui regardoit le *Vaudois*: je ne puis ſavoir de lui même ce qu en eſt. Mais depuis que l'accommodement été conclu avec le *Protecteur*, ſans y avoir rie obtenu de la France en faveur de ces pauvre perſecutez, il ſe trouve ici des perſonnes qu s'imaginent que cette affaire ne va pas fort bien & que la France ne deférera pas beaucoup au ſeules prieres de Leurs HH. PP. ce que j'a jugé aſſez important pour devoir vous êtr communiqué: je remarque auſſi dans le Cou tume des Lettres de Mrs. d'*Ommeren*, qu'i aprehende fort la même choſe.

Je vous ſuis obligé de ce que vous m'ave procuré une Copie de l'Accommodement. O veut ici me faire croire qu'il y a encore quel ques articles que l'on tient fort ſecrèts. Com tez que je m'en ſervirai avec diſcretion.

On pouroit tirer tant de cet Accommodement avec l'Angleterre, que du Traité de Marine conclu ici entre la France & quelques Villes, quelques articles qui pouroient ſervir à dreſſer le projèt du renouvellement d'Allianc avec la France. Je vous avouerai entre nous qu depuis cet accommodement avec l'Angleterr je trouve ici bien du refroidiſſement & qu'on ne m'y regarde plus du même œil; juſque là même que je ſuis expoſé à entendre des diſcours un peu libres qui me font de la peine. Il ſemble que l'on veut ici abandonner Leurs HH. PP. & s'unir plus étroitement avec le Protecteur, pour agir de concert contre l'Eſpagne à leur avantage, ſans penſer à celui des Etats de Leurs HH. PP. Je travaille a pénétrer

rer ce qui en eſt, afin d'informer Leurs HH. PP. avec certitude de ce que j'aurai découvert. Les progrès du Roi de Suède du côté de la Pruſſe, ſont étonnans, & il eſt à craindre que les grandes Villes ne ſe trouvent mal de diférer ſi long-tems à entrer dans le Traité commencé. Il eſt à ſouhaiter que l'Ambaſſade des Etats reüſſiſſe dans ſes vuës; car toute guerre eſt onereuſe & dangereuſe pour un corps auſſi delicat que celui de nôtre République. Dieu veuille benir cette Ambaſſade. Mrs. les Mediateurs, le *Nonce*, & l'Ambaſſadeur de *Veniſe* n'eſpérent guéres de reüſſir à rétablir la paix entre les deux Couronnes. Le Prince y travaille ſans relâche; mais ſon crédit n'eſt pas encore grand ici, & un tout ſeul ne peut faire la paix; les deux partis doivent y contribuer: mais je doute qu'ils le faſſent, quoique tous deux vouluſſent le faire croire.

Il eſt certain que l'on fait de grands préparatifs pour faire la Guerre l'année prochaine, avec plus de ſuccès, tant dans les Païs-Bas Eſpagnols que dans l'Italie. On agit de concert en tout avec le Protecteur, & l'on ſe promèt beaucoup de lui; mais je crois qu'il n'eſt pas encore tems de juger de ce qui en ſera. Je ſuis, &c.

A

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 6. Janv. 1656.

Monsieur,

J'ai reçu la vôtre du 24. depuis le départ d la mienne du 30. du mois dernier.

La Reſolution de Leurs N. & G. de fair pour le Printens prochain un vigoureux arme ment, à été portée à la Généralité, Mrs. d Zéelande s'en ſont chargez *ad referendum*, en ſorte que l'on n'a pris aucune concluſion.

Les affaires du Roi de *Suéde* avancent extraor dinairement du coté de la *Pruſſe*. Suivant le avis de *Dantzik* du 26. Decembre 1655. don j'eſpére vous envoyer Copie. La Ville d'*Elbin* s'eſt renduë à ce Roi, ſans aucune reſiſtance le 22. du même mois.

Je ne puis vous rien dire de certain des diſ cours qu'auroit pû tenir Mr. *Chanut* aux Dé putez de Leurs HH. PP. qui l'ont recondui juſqu'au *Hoornbrug*, parce que je n'ai pù en- core trouver l'occaſion de leur en parler; c que je ne manquerai pas de faire à la premier rencontre, afin de vous marquer ce qui e eſt.

Les Seigneurs nommez par Leurs HH. PP pour l'Ambaſſade de Dannemark partiront de- main. Quant au Renouvellement de l'Allianc avec la France, Leurs N. & G. P. ont nom-

m

é des Commiſſaires pour examiner tout ce
ıi s'eſt paſſé en pareille occaſion, & ſans
ɔute que dans la prochaine Aſſemblée on
·endra ſur cette affaire quelque reſolution
lutaire, & l'avis Provincial de Leurs N. &
. P. ſera porté à tems à l'Aſſemblée de Leurs
H. PP. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 29. Decembre 1655.

MONSIEUR,

Je vous avoue que je me trouve ici dans des
rconſtances très dificiles pour les fonctions de
a charge: c'eſt pourquoi je me trouve obligé
ɔur l'intérêt public de vous propoſer s'il n'y
roit pas quelques moyens de reveiller un peu
bonne intention des perſonnes de cette
ɔur qui ont le plus de crédit, afin que mes
ines ayent plus de ſuccès, & que je puiſſe
ieux exécuter les ordres de Leurs HH. PP.
ıxquels les ſujèts de Leurs N. & G. P. ont
plus d'intérêt.

Il y a ici un procès qui dure depuis quelque
ms & auquel eſt intereſſé un nommé *Marc
roen* Marchand d'Amſterdam qui prétend l'he-
age ou la ſucceſſion de N. *l'Hermite*, natif
Leyde & marié à Bourdeaux depuis quel-
ıes années. Le Roi a donné cet heritage,
ır ſurpriſe, à Mr. de *Pontac* Préſident de la
Cour

Cour des Aides en Guienne, comme échi
Sa Majesté *par le prétendu droit d'Aubei*
Or il n'y avoit perſonne qui ne ſçut que les
jèts de Leurs HH. PP. ont été exemptez
ce droit, premierement par *Henri IV.* par
Traité de 1596. & depuis par tous les Trai
ſuivans, ſur tout par celui de 1630. confir
par celui de 1647. qui eſt le dernier. M
lorſque j'allegue ces Traitez, on n'y a ici auc
égard, pour les raiſons que je vous ai marqu
dans mes précedentes. Auſſi j'ai été obligé p
terminer cette affaire d'avoir recours à l'a
de Mr. *Braſſet* ci-devant Reſident, qui
trouvant engagé comme dans une affaire
le regardoit particulierement, s'eſt conduit
vec tant de zèle qu'il a ſçu inſinuer la veri
enſorte que me conduiſant par ſes bons a
j'ai obtenu, malgré les mal intentionnez
Lettre de Cachet du Roi, dont je vous
voye Copie, & qui étant à l'avantage
Marc Broen en particulier, ſervira d'exem
pour tous les ſujets de Leurs HH. PP.
général.

Quoique j'aye trouvé Mr. *Braſſet* fort z
& bien intentionné à m'aider à éloigner t
les déſagrémens dans les ſollicitations qui rég
dent les affaires de Leurs HH. PP. il ſeroi
ſouhaiter que Leurs HH. PP. ou Leurs
& G. P. l'y encourageaſſent encore davant
& l'y obligeaſſent pour l'avenir. Je crois
vous le trouvez bon, qu'on pouroit le fai
en donnant à ſon fils une des bonnes Comp
nies extraordinaires vacantes: il eſt à preſ
Capitaine ici d'une Compagnie d'Infante
dans un vieux Regiment, & il a ci-devant

l'Etat comme Soldat, Enseigne & Lieute-
.nt d'Infanterie. Cette faveur & le payement
ii est exacte dans la Province de Hollande l'o-
igeroit particulierement envers Leurs N.
G. P. C'est une petite charge pour l'E-
: & les sujèts en ressentiroient les effets, de
ffection du Pére, auquel Leurs HH.
P. pouroient bien faire quelque present au
là de la somme de douze cent florins,
ur le recompenser, selon la coûtume, des
vices qu'il a rendu pendant une si longue
ésidence.

Je reçois aussi de bons avis de Mr. d'*Estra-
r*; & je suis informé de divers endroits qu'il
laisse passer aucune occasion de detruire les
auvaises impressions dans l'esprit des Grands,
de justifier toutes les actions, la Regence
les Intentions de Leurs HH. PP. Si Leurs
. & G. P. pouvoient faire ensorte qu'on lui
yât de tems en tems quelque bonne partie de
gages, cela feroit le meilleur effèt du Mon-
:; Il commande à *Bourdeaux*, & il a beau-
up de crédit dans la Guienne & la Xainton-
:, à la Rochelle & dans les Isles voisines;
Commerce & la Navigation dépendent
uvent dans ces quartiers-là de la Protection
s Juges; pour moi je me promèts de grands
rvices de lui, & il en a déja rendus. Leurs
[. & G. P. en ressentiront les effèts dans les
antages qu'en tireront leurs sujèts. Je suis,
:c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 30. *Decembre* 1655.

MONSIEUR,

On considére ici sous diferentes faces les a faires de la *Pologne* & les succès du Roi de *Su de* : les Ecclesiastiques Romains se plaignent ou vertement de ce que l'on voit de bon œil ruine de leur Religion dans ce Royaume là, voudroient engager le Roi à envoyer un pui sant secours pour retablir les affaires de Sa M jesté Polonoise. Mais on m'a assuré de bonn part que l'on n'oseroit lui donner ce secours & même que l'Electeur de *Brandebourg* ne dc en esperer aucun, pour ne point offencer Suède.

On forme de grands & vastes projèts pour Campagne prochaine. Sur tout du côté d Païs-Bas Espagnols, où, à ce que l'on dit, c fera les derniers efforts. On dit que le Roi déclaré au Comte d'*Harcourt* qu'il iroit à l'a mée & qu'il l'a commanderoit en personne com me Général.

Après que l'accommodement avec l'Angle terre fût conclu; On publia d'abord qu'il y avo des engagemens mutuels pour agir de conce dans la Guerre contre l'Espagne, jusque là mé me que l'on m'a voulu assurer que pour mieu ét

ıblir la Correſpondance entre l'Angleterre & France, on alloit faire un Traité de ſubſides & gler les operations de la Campagne, ainſi ıe cela s'étoit pratiqué avec Leurs HH. PP. rſqu'elles avoient la Guerre avec le Roi d'*E-ıgne.* Mais je crois que l'on ne me fait ces ɔorts qu'afin que Leurs HH. PP. en ſoient ormées.

J'ai fait entendre par mes reponſes & par les cours que j'ai eus avec diferentes perſonnes, 'il n'y avoit pas grand' choſe à atendre de ces gagemens prétendus, qui ne pouvoient faire cun tort à Leurs HH. PP. puiſque l'on peut ıir clairement dans l'accommodement même tre la France & l'Angleterre, que les difé-ns interêts, pour ne pas dire contraires, des ıs & des autres ne pouvoient jamais s'accor-r. Cependant je ſoumèts tout aux ſages conſi-rations de Leurs HH. PP.

La médiation pour la Paix Générale eſt tou-urs dans le même état & il n'y a aucun chan-ment depuis ce que j'en ai écrit. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 13. *Janv.* 1656.

Monsieur,

J'ai reçu depuis le depart de ma derniére du . du Courant vos Lettres du 29. & du 30. ecembre dernier.

La

La Regence a apris avec beaucoup de plai par vos Lettres publiques les ſalutaires R ſolutions que le Roi a priſes & les ordres qu a donnez ſur pluſieurs affaires importantes; ſont des fruits de vôtre bonne conduite & vos ſollicitations preſſantes. Nous eſpérons q l'éxecution, qui trouve toujours tant d'obſtacl en France, s'en ſuivra auſſi, ce qui ſera enc re dû à vôtre attention.

Par raport aux diſcours qui ſe ſont tenus e tre Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut* & les Déput de Leurs HH. PP. qui le conduiſirent juſqu au *Hoornbrug*, & dont je vous ai promis vous informer après que je m'en ſerois i ſtruit, je m'aquiterai à préſent de ma prom ſe; J'en ai parlé à quelques-uns de ces Déput & ſur tout à Mr. de *Beverning*, & j'ai ap que l'on n'a point parlé particulierement d Vaudois, mais que Mr. *Chanut* diſcourant av les Députez ſur l'Alliance entre la Fran & l'Etat, & tâchant de les convaincre des f vorables diſpoſitions du Roi ſon Maître pour République, il avoit ajouté entr'autres choſe qu'il eſpéroit que Leurs HH. PP. ne conſid reroient que les intérêts communes ſans ſe mêl des affaires domeſtiques, & ſur tout que Le HH. PP. ne s'intreſſeroient pas trop pour ce de la Religion; ſe reſſouvenant de la répon vive qu'ils avoient faite aux Ambaſſadeurs France qui leur avoient fait ci-devant quelq propoſition tendant à accorder plus de liber aux Papiſtes.

Je ferai une ſerieuſe attention à vôtre r commandation en faveur du fils ainé de M *Braſſet*, & par raport aux Gages de Mr. d'*E*

tr

des. Je ne manquerai pas d'en parler à quel-
es membres pendant la premiére Assemblée,
j'y contribuerai de mon côté tout ce qui
endra de moi. Mais reflêchissant d'un cô-
sur la nature de la chose & de l'autre sur les
ositions de quelques Regens, je trouve de
ndes difficultez à réüssir dans l'un & dans
tre.

Les Seigneurs nommez par Leurs HH. PP.
ır l'Ambassade de Dannemark sont partis
i Lundi dernier, ensorte qu'ils sont arrivé le
me jour à Utrecht, & il continueront ainsi
r voyage avec toute la diligence possible.

Mr. *Appelboom* Résident du Roi de Suède a
ılé dans un Mémoire presenté à Leurs HH.
. le 4. de ce mois, & dont je vous envo-
Copie ci-jointe No. 1. que l'amitié entre le
i son maître & l'Electeur de *Brandebourg*
it rétablie & confirmé par un Traité exprès,
lgré quelques voisins qui cherchant à troubler
repos de la République & de son Altesse E-
torale avoient fait leurs efforts pour l'empê-
er. Leurs HH. PP. n'ont pas manquée de
e demander à Mr. le Résident qu'il s'expli-
ât & qu'il leur dit prémierement qui sont ces
isins qui cherchoient à troubler la tranquilité
la République & de son Altesse Electorale,
qui s'étoient oposé à un si salutaire ouvrage;
second lieu quels moyens ces voisins avoient
ıployez pour troubler cette tranquilité de l'E-
. Comme on avoit prié Mr. l'Envoyé de
pondre par écrit afin que l'on peut se consul-
r, on n'a pu obtenir de lui cet éclaircssement;
ısi Leurs HH. PP. ont pris à cet égard la
ésolution ci-jointe No. 2. qui lui fut remise

par

par l'Agent *de Heyde*. S'il se passe quelqu'autr chose j'aurai soin de vous en informer. J suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 7. Janv. 1656.

MONSIEUR,

Un membre du Conseil à voulu me persu der qu'il savoit très bien qu'il n'y avoit, out ce qui avoit été publié du Traité avec l'Angl terre, aucun article secrèt que celui qui rega de le Roi d'*Ecosse* & son frere le Duc d'*Yorck* mais je lui citai un autre article, qu'il m'avoi aussi, ensorte qu'on ne peut encore determin sûrement s'il n'y a point quelques autres articl séparez. C'est à Mr. *Nieupoort* à pénétrer c mistére.

J'attends encore les instructions & les o dres de Leurs HH. PP. pour savoir commen je me conduirai dans l'affaire des Religionna res persecutez du Piemont, & que vous m'a vez fait espérer. Mr. d'*Ommeren* continue m'écrire d'engager le Roi à entrevenir en leu faveur; d'autant que leurs affaires sont dan un pitoyable état.

J'ai eu hier la visite de l'Abbé *Moret*, qu a été chargé des affaires du Duc de Savoye, e cette Cour pendant l'absence de l'Ambassadeu & qui est sur son départ pour Turin. Il m'a si

:ra que l'affection de ſon maître pour tous ſes
éts même de Religion diferente, étoit ſi réel-
, qu'il n'y avoit perſonne qui pût en douter;
ıe le Duc avoit remis l'affaire du Traité avec
; Vaudois à l'arbitrage de Sa Majeſté Très-
hrétienne, enſorte que S. A. R. étoit diſpo-
à faire tout ce que Sa Majeſté trouveroit à
opos de changer ou d'ajouter audit Traité.
'ais, ajouta cet Abbé, les habitans des Vallées
ême ſont contens & en repos; il n'y a que
:elques Dauphinois de leur Religion qui, pour
ırs intérêts particuliers, voudroient revoir tout
trouble & en guerre de ce côté-là.

Cet Abbé me dit encore que la vente des
:ns, dans le tems fixé, s'étoit faite de ma-
:re que lorſqu'il s'étoit trouvé quelqu'ache-
ır, il avoit payé ſur le champ, & que s'il ſe
uvoit ſans argent comptant, le vendeur étoit
/é des deniers de ſon Alteſſe Royale; que lorſ-
'il ne ſe trouvoit point d'acheteur, S. A. R.
ıetoit elle même après que le Magiſtrat avoit
s le prix. Et, ajoutoit cet Abbé, ſi l'on
ut une preuve générale que S. A. R. ne cher-
: ni à maltraiter ni à chaſſer ſes ſujèts, on
qu'à conſidérer quelle perte ce ſeroit pour
:, d'autant qu'il manque des habitans dans
Cantons les plus fertiles du Piemont; ainſi
i voudroit aller peupler ces montagnes &
; vallées deſertes, ſi l'on en chaſſoit ces gens.
Enfin, que S. A. R. avoit entierement
ntenté à cet égard les Envoyez d'Angleterre
i avoient été temoins du Traité fait à Turin
à Pignerol, & que par le même moyen le
ɒrd *Protecteur* étoit auſſi très-content. Voilà
pologie que fit cet Abbé, Mr. d'*Ommeren*

peut ſavoir ce qui en eſt, c'eſt pourquoi je lui envoyerai à Geneve une relation des diſcours de cet Abbé.

J'aprends avec plaiſir par la vôtre du 30 Decembre l'intention où l'on eſt d'envoyer une Ambaſſade extraordinaire en Eſpagne, mais avec cette circonſpection que l'on remarque dans toutes les demarches de Leurs HH. PP.

J'entends dire ici que la part que Leurs HH. PP. prennent aux affaires de la Pologne & leur bonne intelligence avec l'Electeur de *Brandebourg*, fait faire bien du mauvais ſang à la Cour de Suède, mais ſur tout les ſecours que l'on donne ou que l'on a donné à l'Electeur avant même qu'il ait été attaqué dans ſes domaines, & ainſi plûtôt que l'on n'y étoit obligé. Cette cour-ci voit tranquillement les embaras où eſt la Pologne, & s'atend que cela ſera ſuivi d'une rupture entre la Suède & l'Allemagne ; j'ai cru devoir vous donner cet avis je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 7. Janv. 1656.

MONSIEUR,

On a regardé ci-devant comme une choſe ſûre & arretée que toute la Monoye d'or & d'argent de ce Royaume, qui a cours préſentement ſe

·oit insensiblement diminué de prix par ordre
ı Roi, jusqu'à ce qu'enfin dans un certain
ns elle seroit entierement décriée & mise au
llon; ensorte qu'on bateroit de nouvelles es-
ces d'or & d'argent. Comme cette résolution
oit très préjudiciable pour tous ceux qui sont
hes, sur tout en argent, elle a trouvée de for-
: opositions, ensorte que Sa Majesté a trouvé
propos de changer d'avis; les anciens louis
r & d'argent continueront à avoir leur cours
dinaire à dix & à trois livres respectivement;
ais on batra de nouvelles piéces qu'on nom-
era des *Lis*, ceux d'or de sept livres, & ceux
rgent de trente ou de vingt-cinq sols; mais
nt la valeur intrinsique sera bien au-dessous de
les des especes batuës sur l'ancien pied. L'or
ces nouvelles piéces sera de vingt-trois ca-
s, & d'un marc d'or on en fera soixante
demie. L'argent sera au titre de onze de-
rs neuf grains, & d'un marc on fera trente
ces & demie à vingt sols chacune, les demis
quarts à proportion. Comme ce change-
nt ne manquera pas d'absorber & de faire
paroitre peu à peu toutes les vieilles espéces,
commerce des sujèts de Leurs HH. PP. ou
tôt de Leurs N. & G. P. dans ce Royau-
: en soufrira; C'est pourquoi j'ai cru qu'il
it de mon devoir de donner avis de tout ce-
Je suis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 14. *Janvier* 1656.

MONSIEUR,

Les Grandes Alliances que Mr. le Cardin[a] a faites mêmes avec des Princes du ſang, o[nt] fortifié l'opinion aſſez générale où l'on étoit i[ci] que le Roi pouroit bien épouſer une nièce [de] ſon Eminence. C'eſt pour diſſiper ces brui[ts] que l'on a envoyé Mr. de *Beringan* en Itali[e] ſous prétexte de faire des ouvertures de mari[a]ge à la Cour de Savoye; afin, dit-on, d'e[n]gager par-là le Duc de Savoye dans les intéré[ts] de cette Couronne, d'autant plus qu'il eſt l[as] de la Guerre & que l'Eſpagne tache de [le] gagner en lui propoſant de lui donner en m[a]riage l'Infante d'Eſpagne.

Il eſt vrai auſſi que dans le dernier Trai[té] conclu, le Duc de *Mantoue* s'eſt reſervé [de] pouvoir jouir des ſubſides de l'Eſpagne po[ur] l'entretien de la Garniſon de Caſal, ou [les] ſommes que la France lui a promis de lui pay[er] pour le même effèt.

Ce ſont là des acheminemens à la paix gén[é]rale, cependant il ſe trouve encore des pén[é]trans qui veulent ſoûtenir que ce ne ſont q[ue] des feintes; & que lorſqu'on en viendra a[ux] Conférences on fera des propoſitions ſi e[x]horbitantes, comme celle de la Reſtituti[on]

u Royaume de Navare ou d'un équivalent, ue l'on n'en viendra abſolument point à la ;onclufion.

De ce côté-ci on a grand envie d'enlever à Eſpagne les Provinces conquiſes des Païs-as; & les grands progrès du Roi de Suède ı Pologne font eſpérer une autre rupture ıtre la Suède & la Maiſon d'Autriche. A-ırs, dit-on, ce ſera le tems, d'obliger la Mai-ın d'Autriche & celle d'Eſpagne à modérer urs vuës; c'eſt à quoi tout tend ici.

Je ne trouve pas que les intentions de Leurs IH. PP. en faveur de l'Electeur de *Brande-ıurg* ſoient ici fort agréables, encore moins u'elles y ſoient favoriſées, pour les raiſons ſus-ites.

Permetez moi, Monſieur, de vous repeter :i que la lenteur avec laquelle on travaille au :nouvellement de l'Alliance avec cette couron-e, & l'ardeur (c'eſt ainſi que l'on s'exprime :i) avec laquelle on diſpoſe l'Ambaſſade ex-:aordinaire deſtinée pour l'Eſpagne, fait ici n très-mauvais effèt; même chez les perſon-ıes qui ſont bien intentionnées pour Leurs IH. PP. comme je vous l'ai déja écrit. ;ouvent on me raporte les diſcours & mê-ne les paroles des perſonnes les plus accrédi-ées de la Cour que cette conduite ſemble rriter. C'eſt ce que je ſoumèts à votre ju-;ement; ſur tout ſi le renouvellement de l'Al-iance ne devroit point preceder le départ des Ambaſſadeurs pour l'Eſpagne. J'attends enco-e avec impatience les ordres & les inſtructions le Leurs HH. PP. touchant l'interceſſion en :ette Cour en faveur de nos pauvres freres

des Vallées du Piemont, car ce n'eſt pas ſan raiſon que l'on craint ici beaucoup pour ces pau vres gens. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 20. *Janv.* 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu depuis le départ de ma derniére d 13. vos trois Lettres, ſavoir deux datées du 7 & l'autre du 14. du Courant.

On n'a encore rien réſolu par raport aux af faires des *Vaudois*, parceque l'Aſſemblée d Leurs N. & G. P. s'eſt ſéparée avant qu les Commiſſaires qui en ſont chargez, ayen fait leur raport touchant les inſtructions parti culiéres que vous ſouhaitez. Je ferai néanmoin enſorte que les Commiſſaires de Leurs HH PP. revoyent ce Traité ou plûtôt cette Paten te, examinent les remarques que l'on a envo yées & en faſſent au plûtôt raport à Leur HH. PP. Afin qu'elles prennent enfin un concluſion ſur vos inſtructions bien particula riſées.

Ceux qui publient que Leurs HH. PP. on donné du ſecours à l'Electeur de *Brandebourg* avant d'y être obligées, ſuivant les termes du Traité d'Alliance, ſe trompent en cherchant à tromper les autres: puiſque juſqu'à préſent on n'a accordé à ſon Alteſſe Electorale ni ſecours ni ſubſide. Il eſt bien vrai que Leurs HH PP

P. ont fait leurs diſpoſitions, pour remplir urs obligations, dès que le cas y écherra; eſt pourquoi ils ont mis ordre à ce que les rovinces fourniſſent leur quote-part de la ſomie de 120. mille livres au Comptoir du Reeveur Général *Doublet*, pour être payées en ms & lieu à ſon Alteſſe Electorale: à la place es ſecours de troupes qui lui ſont promis; on e peut même nier que le cas eſt arrivé mêe depuis longtems.

Je vous envoye ci-jointe copie des dernieres vis que nous avons reçus du côté de la Pruſſe; s aparences d'un accommodement entre la uède & le Brandebourg, dont on a eu avis ir la derniere poſte, paroiſſent augmenter. l'ayant rien autre choſe digne d'attention à vous nander je finis en vous aſſurant que je ſuis, c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 27. Janvier 1656.

Monsieur,

Toutes les nouvelles que l'on a reçu ici tant lu Commiſſaire *Pels* que des correſpondans de 'Etat à *Coningsberg* & aux environs, marquent que le Roi de *Suède* & l'Electeur de *Brandebourg* avoient conclu un Traité; & que par rovifion on étoit convenu d'une ſuſpenſion l'armes pour cinq ou ſix jours, pendant leſquels Sa Majeſté Suèdoiſe envoyera ſa ratification; mais

nous n'avons pu aprendre jusqu'à présent, p ces avis particuliers, quelles sont les conditio de ce Traité: les uns disent que son Altesse I lectorale évacuera aux Suèdois quatre villes po leur sureté & qu'elle cedera à ce Roi une pa tie de son armée.

Quelques uns marquent que l'on deroge e tiérement dans ce Traité à l'Alliance concl en dernier lieu entre cet Electeur & Le HH. PP. d'autres disent que c'est simpleme à l'Article XVI. où il est parlé de ne pas a gmenter les droits; &c. d'autres soûtienne que l'on n'y a point touché. Leurs HH. P ont fait demander aux Ministres de *Brandebou* qui sont ici, quelles particularitez ils avoient r cuës de ce Traité: ils ont repondu que le Lettres n'étoient point encore arrivées & qu'au tôt qu'ils les auroient reçuës ils en feroient pa à Leurs HH. PP.

J'ai jugé que vous ne trouverez pas mauva que je vous fisse part de ceci provisionnellemen puisque la chose touche l'Etat de si près. J ne manquerai pas de vous instruire des suites & je ne laisserai passer aucune occasion de vo témoigner que je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 3. Février 1656.

MONSIEUR,

Je crois qu'il est de mon devoir de vous en

vo

oyer les ordres & instructions que Leurs. HH. 'P. ont donné aux Ambassadeurs que cet E- it envoye au Roi de *Dannemark*; elles con- stent principalement en ceci: Mrs. les Am- assadeurs représenteront en toute confidance Sa Majesté les considerations de Leurs HH. P. & leur inquiétude sur l'état présent des affai- :s dans la Mer Baltique & dans les Etats voisins, : l'intérêt inseparable que leurs Etats respectifs ont: Ils tacheront d'inspirer à Sa Majesté une itiere confiance dans Leurs HH. PP. & la rieront ensuite, comme la Puissance la plus iteressée, de leur déclarer quels moyens elles gent les plus convenables pour la defense & la onservation des intérêts communs dans la Mer altique, afin de pénétrer par le moyen de la éclaration que Sa Majesté fera à cet égard, uelles sont ses intentions par raport à un ar- iement dans la Mer Baltique. Lorsqu'ils re- iarqueront dans ce Prince toute la confiance i Leurs HH. PP. que merite leur fidele ami- é & leur empressement, ils tâcheront de sa- oir ce qu'il y a à attendre de la vigueur & des ésolutions de Sa Majesté, au cas que la Suè- e continuât au printems prochain à faire lever ir la Rade de Dantzik & des autres ports de Mer Baltique des impôts aussi exhorbitans que eux qu'elle léve a présent sur la Rade de Dan- ik.

Outre cela ils solliciteront ce Roi d'envoyer onjointement avec Leurs HH. PP. une Am- assade au Roi de *Suède*, pour le porter à fai- e la Paix avec le Roi de *Pologne*, & pour exhorter à se desister d'exiger de tels impôts i cas qu'il veuille continuer la guerre. Sui-

vant le tour que prendront les choses, ces Am-
bassadeurs déclareront à Sa Majesté l'intentio
de Leurs HH. PP. de faire une conventio
avec Sa Majesté & le *Protecteur* d'Angleter
pour la liberté de la Mer Baltique, en lui fa
sant comprendre que Leurs HH. PP. n'on
d'autres vuës que de maintenir la tranquilité
la liberté de la Navigation dans cette Mer,
qu'à cette fin il soit stipulé dans le Traité
faire que les Alliez metront en mer des forc
considérables, & qu'ils se prêteront même d
secours par terre au cas qu'il en soit besoin,
que pour y mieux reussir on contracteroit
nouvelles Alliances avec les Potentats & Prin
ces qui y ont intérêt. A cet effèt on fera part
Sa Majesté du Traité conclu avec le Brand
bourg, afin de voir si ce Prince seroit dispo
entrer dans l'Alliance de Leurs HH. PP. av
son Altesse Electorale. Enfin ils lui feront co
fidence des ordres donnez aux Ambassadeurs
Leurs HH. PP. vers le Roi de *Suède*, à cond
tion qu'on leur communiquera de même l
propositions & les Négociations du Ministre
Suède résident à la Cour de Coppenhague.

Et enfin au cas qu'il arrivât contre toute a
tente, que la flotte de l'Etat fut obligé d'en v
nir à quelque action, à cause des hostilitez com
mises contre les Vaisseaux des sujèts de l'Et
qui trafiquent dans la Mer Baltique, ils fero
ensorte que Sa Majesté envoye sa flotte ou
moins une partie au secours de celle de Leu
HH. PP. lui prometant que Leurs HH. P
lui donneront toute sorte de secours & d'as
stance pour l'aider à repousser les violences au

que

quelles elle pouroit être expoſée parce qu'elle eur auroit prêté ce ſecours.

Mais au cas que les affaires ayent changé de face par le Traité conclu depuis peu entre e Roi de *Suède* & l'Electeur de *Brandebourg*, & dont on ignore encore les conditions, les rticles de ces inſtructions ſeront changées ſelon e tems & les circonſtances des choſes; & je ne manquerai pas alors de vous en informer. N'ayant rien autre choſe à vous mander je oins ici les avis de *Danzik* & de *Coningsberg*, & je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 4. Février 1656.

MONSIEUR,

L'Accommodement de l'Electeur de *Brandebourg* avec la Suède, quel qu'il ſoit, ne peut être que très deſavantageux à l'Etat de Leurs HH. PP. tant pour le public que pour le particulier, & encore plus ſi ſon Alteſſe Electorale a été obligée de renoncer à l'Alliance de Leurs HH. PP. conclue en dernier lieu. Nous avons encore été expoſez au même inconvénient par raport au Traité du péage du Sondt celui là aura ſervi d'exemple à celui-ci, & ces deux-ci ſerviront d'exemple à meilleur droit pour l'avenir, ſi l'on n'y pourvoit pas.

L'Ame de l'Etat eſt attaquée au Levant & a
Couchant; cependant c'eſt de là que les au
tres regions de l'univers doivent tirer leur ſub
ſtance. J'eſpere que je trouverai & plus d
certitude & plus de lumiére ſur cette affai
dans vôtre premiére Lettre. Tous les deſavar
tages que reçoit la République diminuent te
riblement dans le Monde la reputation de Leu
HH. PP. & le reſpect qu'on avoit coûtum
d'avoir pour cet Etat par toute la terre.

Vous ſavez ſans doute par Mr. d'*Ommere*
tout ce qui ſe paſſe en Suiſſe; J'aprens i
par des perſonnes qui ont de bonnes correſpon
dances dans ce païs-là, que le Canton de *Ber*
eſt fort porté à faire la paix & à s'accommod
avec celui de Switz, ce qui ne plait point
ceux de Zurich. On eſt fort diſpoſé en cet
Cour-ci à contribuer à cet accommodement
même en y envoyant Mr. le Duc de la *Roch
foucault* avec le Caractére d'Ambaſſadeur E
traordinaire. De cette maniére les intentio
de Leurs HH. PP. pouront être executée
Quelques perſonnes judicieuſes de ce païs cro
yent que ſi ces troubles Domeſtiques ne ſo
apaiſez au plûtôt, l'incendie s'étendra d
tous côtez & que les choſes en viendront à un
guerre générale de Religion qui ſera immar
quablement la ſource de bien de maux.

Une perſonne de la Religion, qui a une co
reſpondance intime avec quelques Seigneurs q
ont le plus de credit auprès du Lord *Protecteu*
m'a communiqué quelques articles ſecréts d
dernier Traité conclu entre la France & l'An
gleterre & qui n'y ſont pas inſerés pour des ra
ſons que l'on devine aiſement, & qui de ce co

té ci peuvent passer pour des raisons d'honneur.

1. Que la France payera à l'Angleterre les quatre millions que la Reine *Elizabeth* a prêtez à *Henri IV*, avec les intérêts, ce qui est reglé & liquidé à douze millions payables en huits termes chacun de quinze cent mille livres; l'Angleterre s'engage de son côté de tenir en mer à ses depens douze grands Vaisseaux dans la Mediterannée & six dans la Manche.

2. Qu'il y aura entre la France & l'Angleterre une Ligue offensive & défensive, des conditions de laquelle on traitera.

3. Que l'Angleterre fournira à ses dépens, des Vaisseaux à la France pour reconquerir les Villes de *Dunkerque* & *Gravelines*: & la France de son côté aidera l'Angleterre à reprendre *Nieupoort* & *Ostende*. On ne poura respectivement prêter aucun secours aux ennemis ou rebelles de l'un ou de l'autre.

4. Que le Duc d'*York* & les autres contenus dans une liste connuë partiront au plus tard quarante jours après la ratification du Traité. Mais la Reine d'Angleterre pour arester, parcequ'elle est fille de France.

5. Qu'on observera & executera l'Edit de Nantes & les autres rendus en faveur de ceux de la Religion: La Nation Angloise sera garante de leur execution.

6. Que les Anglois négocians en France pouront faire batir des temples dans les Fauxbourgs des Villes où ils résident, où l'on prechera en François & où les François pouront aussi aller.

Je ne puis vous assurer que tous ces articles

ſont certainement vrai; mais quels qu'ils ſoien
j'ai jugé à propos de vous les envoyer, juſqu'à
ce que vous ſoyez mieux informé. Je ſuis, &c

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 17. *Février* 1656.

Monsieur,

Depuis ma derniére du 3. j'ai reçu la vôtre du 4. du Courant. Nous n'avons pas encore reçu le Traité conclu depuis peu entre le Ro de *Suède* & l'Electeur de *Brandebourg*, en ſorte que nous ne voyons pas encore bien clai dans cette affaire là. Les Miniſtres de Son Alteſſe Electorale qui ſont ici voudroient nous perſuader que ce Traité ne donne aucune atteinte à l'Alliance concluë en dernier lieu entre l'Electeur & Leurs HH. PP. Dieu veuille que cela ſoit ainſi. Ce que vous alléguez dans votre Lettre touchant le Traité du Péage du Sondt me paroit d'une toute autre nature; puis que ni l'Etat ni le Dannemark y ont renoncé ſans paſſer aucun acte obligatoire en faveur de la Suède. Quelques années après la concluſion du Traité, on jugea de part & d'autre, ſur ce que l'uſage en avoit apris, que ce Traité étoit deſavantageux, ſurquoi on paſſa l'Acte de reſciſion, du conſentement des deux parties contractantes & ſans que la Suède y intervint. Dans le cas préſent, c'eſt toute autre choſe, il s'a-

gi

git d'une Alliance qu'une des Parties annulle ans l'intervention; encore moins du consentement de l'autre Partie, en passant en faveur l'un tiers un Acte obligatoire qui ne peut ubsister en aucune maniére.

Nous n'avons pu découvrir d'autre article écret du Traité conclu entre la France & l'Angleterre, que celui où il est parlé de l'eloignement des personnes contenues dans certaine iste; & même Mr. le Secretaire *Tharloe* a declaré netement à Mr. l'Ambassadeur *Nieupoort* que les parties contractantes n'en avoient conclu aucun autre. Et Mr. *Nieupoort* m'avoit déja écrit ci-devant que Mr. l'Ambassadeur de *Neufville* lui avoit affirmé la même chose. C'est pourquoi je souhaiterois d'être au plûtôt informé si l'on peut decouvrir le contraire *in forma & in scriptis*.

Comme les Dissensions augmentent tous les ours en *Overyssel*, Leurs HH. PP. ont écrit aux Etats de cette Province pour les prier d'envoyer ici quelques Députez, afin que l'on voye s'il seroit possible à Leurs HH. PP. ou à leurs Députez de terminer leurs diférens. Ces Députez étant arrivez Leurs HH. PP. ont nommé, à leur requisition, Mr. le Prince *Guillaume de Nassauw* & moi, pour cette Négociation, ainsi que vous pourez voir par la Résolution de Leurs HH. PP. en date du 5. & ci-jointe. Après avoir ouï les parties nous les avons engagez à se charger *ad referendum*, de quelques propositions, ainsi que vous verrez par la Copie ci-jointe, nous en espérons un bon succès & je ne manquerai pas de vous informer de tout ce qui se passera.

Le

Le 5. de ce mois les Ambaſſadeurs de Leurs HH. PP. qui vont en Dannemark, étoient paſſé le *Petit-Belt*, & il leur falloit encore au moins huit jours pour ſe rendre à *Coppenhague*. Ceux qui doivent aller en Suède ne ſont pas encore partis. Ils ne ſe preſſent point, parce que l'on ſera ſans doute obligé de faire quelques changemens dans leurs inſtructions. Je ne crois pas que l'Ambaſſade du Brandebourg ait lieu. Voila tout ce que je puis vous écrire pour le préſent. Je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 24. Fevr. 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu vôtre Lettre du 11. Je vous envoye ci-jointe Copie de la Propoſition & de la Déclaration que les Miniſtres de Brandebourg ont fait à la Généralité le 17. du Courant: Leurs HH. PP. les en ont remerciez, mais en les priant en même tems de leur communiquer les conditions particulieres du Traité, dont ils parlent dans leur Déclaration.

L'Aſſemblée de Leurs N. & G. P. convoquée pour le 15. de ce mois eſt preſentement complette, & commencera aujourd'hui ſes deliberations. Je ne manquerai pas de vous

ous informer de tems en tems de ce
ui s'y paſſera & des Reſolutions que
on y prendra. Les Seigneurs deſignez
our l'Ambaſſade de Suède partiront ſans de-
i dans peu de jours ; l'Amirauté d'Amſter-
m tient prêt un Vaiſſeau pour les tranſporter
ſqu'à *Hambourg* avec tout leur équipage, &
e là ils continueront leur voyage avec toute
diligence poſſible.

La premiére choſe que l'on metra ſur le ta-
s dans l'Aſſemblèe de Leurs N. & G. P. ſera
renouvellement de l'Alliance avec la Fran-
e; puiſque vous marquez que Mr. le Cardi-
al vous a temoigné lui-même les bonnes diſ-
oſitions où la Cour étoit à cet égard ; je ne
oute point que l'on ne prenne une reſolution
lutaire, & l'avis Provincial de leurs N. &
. P. ſera propoſé à tems dans l'Aſſemblée de
eurs Hautes Puiſſances.

Juſqu'à préſent nous n'avons rien apris de ce
ont Mr. le Cardinal vous a entretenu, &
ue vous avez écrit dans vôtre Lettre du 8. ni
ar M. *Don Eſtevan de Gomara*, Ambaſſadeur
rdinaire du Roi d'Eſpagne, ni par l'Ambaſ-
de extraordinaire qui auroit été deſignée à cet-
e fin à Bruxelles. Je finis en vous aſſurant que
e ſuis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 18. *Fev.* 1656.

MONSIEUR,

Je n'ai reçu, cet ordinaire-ci, ni aucune de vos Lettres, ni aucuns Extraits ou Résolutions de Leurs HH. PP. de Mr. le Greffi *Ruysch.*

L'on est ici fort occupé de ce qui s'est pa sé en Prusse entre le Roi de *Suède* & l'Electe de *Brandebourg*, & l'on examine quel prejuc çe, je n'ose dire autre chose, la Républiq des Provinces-Unies en reçoit & en recevr d'autant plus que l'on m'assure qu'il y a u très bonne intelligence entre ce Roi & le *Pr tecteur*, dont la flotte est toute prête à met à la voile au premier ordre. Cette afaire e le sujèt de tous les discours, à mon grand r grèt.

Voilà les affaires qui ont pris une toute aut face dans le Nord, & l'on écrit d'Allemag que la *Suède* & le *Danemark* sont aussi d'a cord; ainsi j'atendois que vous me marqueri quels changemens on aura faits aux Instru tions des Ambassadeurs Extraordinaires. Je vo drois aussi savoir si Leurs HH. PP. persiste dans la Résolution de rapeller de la Medit rannée la flotte qui y est sous les ordres du V

·Amiral de *Ruyter*; d'autant que ceux de *nis* & *d'Alger* arment à force, & que par nséquent les Bâtimens marchands d'*Hollan-* & de *Westfrise* seront exposez à toute leur :eur, n'étant pas defendus contre ces corsai-;. Au lieu qu'en laissant cette flotte dans Mediterannée, où elle s'est déja aquise de la ›utation, ce seroit un moyen d'y faire fleurir tre Commerce & nôtre Navigation dont ›us tirons tant d'avantages.

Il semble qu'on ait envie de se défaire du ıc de *Vendôme* & de faire passer la charge Amiral en d'autres mains, où elle ne sera ıt-être pas mieux, car plus elles seront puis-ıtes, & moins de justice y aura-t-il à en a-ıdre. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. de Witt.

De Paris le 18. *Fev.* 1656.

Monsieur,

Je n'ai point marqué dans les Lettres publi-es, que Lundi dernier le Roi fit dire à Mr. Premier-President de *Bellievre*, qu'il prit rde qu'à l'avenir les Chambres ne s'assem-ıssent plus sur aucune affaire d'Etat, telle :e Sa Majesté entendoit être aussi ce qui ›ncernoit la Monoye; & que ce seroit à lui ıe Sa Majesté s'en prendroit s'il en arrivoit au-

autrement. Mardi, le Roi fit venir au Lou-vre le Premier-Préſident & les autres Pre-ſidens au Mortier du Parlement, & leu fit dire par Mr. le Comte *Servien* parce que le Chancelier étoit malade que Sa Majeſté, qui étoit preſente, n'entendo pas que les Chambres ſe reüniſſent à l'ave-nir, & que ſi elles le faiſoient, Sa Majeſt étoit reſoluë de leur faire éprouver ſon re-ſentiment plus qu'elle n'avoit jamais fait & d'une maniére que la poſterité auroit de la pe-ne à le croire; & le Roi ajouta de lui-mê-me, *Meſſieurs, on vous l'a dit faites en vôt profit*; Après quoi Mrs. les Préſidens furent con-gédiez. Mr. *Bignon*, Avocat du Roi au Par-lement a été vivement réprimandé de ce qu cette defence du Roi ayant été raporté a Parlement, & ſon avis demandé, il avoit d *qu'il falloit faire comme le Pere Jacob qui lu-tant avec Dieu, quoique bleſſé à la hanche ne laiſſa point pourtant de combatre toûjou juſqu'à ce qu'il eut obtenu la victoire & Bénédiction de Dieu même.*

Je ſouhaite que les choſes en reſtent-l Mais il y a ici bien des perſonnes paiſibles q en craignent les ſuites, vûe la conſtance d Parlement, où les *Enquêtes* la *Tournelle* ni *Chambre de l'Edit* ne veulent abſolument ri faire. J'ai jugé à propos de vous avertir de ce par avance. Je ſuis ſans reſerve, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 2. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos deux Lettres du 18. du mois ſſé, & je vous prie de continuer à adreſſer ɹeurs N. & G. P. vos Lettres conformes :elles que vous écrivez à Leurs HH. PP. ſque cela leur fait plaiſir; ſi, outre nôtre reſpondance ordinaire vous voulez bien auſſi ecrire conformément à ce que vous man- : à Mr. le Greffier; Leurs N. & G. P. ɹroient en retirer quelque fruit & en mon ticulier je vous ſerois fort obligé.

Nous n'avons pû ſavoir juſqu'à preſent quelles ıt les conditions du Traité conclu depuis ı entre la *Suède* & le *Brandebourg*. Ce qui cauſe, auſſi-bien que le changement cauſé : l'accommodement entre les parties, que ɹurs N. & G. P. ont pris d'autres réſolu- ɹns touchant l'Ambaſſade que l'on devoit en- ɹyer à ſon Alteſſe Electorale; c'eſt ce que ɹus pourez voir d'une maniére plus particula- ée dans l'extrait ci-joint No. 1.

Ces changemens ſont cauſe que Leurs N. G. P. ont été obligées de faire revoir l'in- ɹuction des Miniſtres deſtinez tant pour la *ède* que pour le *Dannemark*, & d'y faire s changement conformes à la Réſolution pri-

ſe

ſe hier & ci-jointe No. 2. laquelle conti-
(*a*) en ſubſtance les ordres donnez aux A
baſſadeurs deſtinez pour la *Suède*.

Leurs N. & G. P. n'ont pris d'autre I
ſolution pour le rapel du Vice-Amiral
Ruyter depuis ce que je vous en ai écrit; ne
moins j'aprends d'Amſterdam que le Coll
de l'Amirauté d'Amſterdam envoye de ce coté
de gros convois, forts de 7. ou 8. Vaiſſe
pour leur part, outre ceux des autres Co
ges.

Je ne doute pas que l'autorité du Roi
la ſage conduite de ſes Miniſtres ne diſſip
les craintes qui naiſſent des Procedures du Pa
ment; j'attends avec impatience d'en ſav
l'iſſuë. Je finis en vous aſſurant que je ſu
&c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEA
DE WITT.

De Paris le 3. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

Comme le Canton de *Berne* paroit
porté que les autres à un accommodement, j
que là même qu'il a pris les devants pour
nouveller l'ancienne Alliance avec cette C
rc

(*a*) Voyez les Reſolutions ſecretes, *Reſolut*
du Mecredi 1. *Mars* 1656.

nne, & d'autant que les ſuccès de cette
ıerre paroiſſent avantageux aux Papiſtes, on
t ici changé de Réſolution & le Duc *de la Roche-
ıcault* ne part point; il dit pour ſes raiſons
ı'il manque d'argent: cependant Mr. *le Car-
ıal* lui avoit offert ſix mille Ecus pour ſon
nbaſſade de Suiſſe.

Mr. d'*Ommeren* me prie de l'apuïer en cet-
Cour par raport à ſa commiſſion; en ſorte
e l'Ambaſſadeur de France le reçoive & le
ite comme Ambaſſadeur de Leurs HH.
'. prétendant qu'il doit être diſtingué d'un
ıvoyé Extraordinaire, & qu'étant du Corps
l'Aſſemblée de Leurs HH. PP. il doit être
ité comme Ambaſſadeur. Je vous prie de
ı procurer à cet égard les ordres de Leurs
. & G. P. afin que je puiſſe m'y confor-
:r. Je ſuis très diſpoſé à faire tout ce qui
dû au merite & aux grandes qualitez de Mr.
)mmeren & pour lui faire rendre tous les
nneurs qui lui ſont dûs ſuivant les ordres de
:urs N. & G. P.; mais comme je ſais que
ı pretenſions ont trouvé quelque difficulté
Hollande, j'atends ce que vous m'en écri-
ɩ.

Mr. d'*Ommeren* aura ſans doute informé la
:gence de quelle maniére les Cantons Ca-
)liques avoient fait une invaſion dans cinq
droits diferens la veille que la ſuſpenſion
ırmes devoit commencer; ils trouverent les
tres qui ſe repoſoient trop ſur cette ſuſpen-
ın prête à commencer, ils firent le dégat par
ut & mirent tout à feu & à ſang de la ma-
ìre du monde la plus barbare; ce qui eſt
s prejudiciable à ceux de la Religion; car
cela

cela enhardit les Papiſtes de tous côtez, & l
après cela on en vient tranquillement à ui
Traité de paix ou à un accommodement ſar
en avoir tiré vengeance, ce ſera une honte &
un dommage irreparable pour ceux de la Re
ligion en Suiſſe & ailleurs.

Je vous ſuis très obligé de tout ce que voi
m'avez communiqué par vôtre Lettre du 24. Fe
vrier, & des annexes qu'elle contenoit. L'affaire d
l'Electeur eſt importante & les ſuites en ſoi
conſidérables ſur tout ſi dans les conditions c
ſon accommodement il y en a quelqu'une c
le Roi s'engage à proteger & garantir ſon A
teſſe Electorale contre quiconque pouroit l'in
quieter à cauſe du preſent Accommodemen
On m'ecrit des Païs-Bas que la Regence eſt r
ſolue d'envoyer plus de troupes du côté c
Rhin; je ſouhaite que ce ſoit pour le bien c
nôtre chere Patrie; le moindre ſuccès ou de
avantage en Pologne peut changer en bien c
en mal toute la face des affaires.

On m'écrit de Zéelande que les Etats de ce
te Province dans la derniere Aſſemblée c
Leurs N. & G. P. avoient aprouvé l'arm
ment de 48. Vaiſſeaux de Guerre deſtine
pour le *Sondt*, & que l'on entrera dans le Tra
té de Commerce & de Navigation conclu d
puis peu entre la France & l'Angleterre. A pro
pos de ceci je vous dirai que l'on publie ici qu
des huit navires Hollandois arrêtez à *Calai*
la cargaiſon de cinq a été confiſquée, parc
qu'ils alloient à *Dunkerque* & qu'ils avoient c
doubles Connoiſſemens, de l'aveu même d
Maitres de ces Navires: le Conſeil de la Marine
en même tems declaré de bonne priſe un a
ti

re Bâtiment chargé de sel, aussi destiné pour *Dunkerque*; mais ayant apris par après que les Anglois reclamoient ce sel comme leur apartenant, le même Conseil a rendu, sans beaucoup délibérer, un autre jugement, qui annulle le premier qui déclare que le sel apartenant aux Anglois n'est pas de prise & qu'il sera restitué. C'est ainsi que les sujets d'un Souverain qui se rend redoutable trouvent de la protection! Dieu veüille rétablir chez nous la concorde, & aussi-tôt s'ensuivra tout ce que nous pourons souhaiter. J'ai fait écrire aux marchands interessez aux cinq Bâtimens confisquez, qu'il me sembloit qu'ils étoient fondez à demander revision par devant le Conseil du Roi ici à Paris; c'est à eux de savoir ce qu'ils ont à faire; mais les Villes & la Regence ont intérêt à faire corriger à tems ces jugemens iniques du Conseil de Marine; puisqu'autrement ils servent d'exemples pour autoriser à l'avenir les mêmes injustices. Peut-être que si nous sommes compris dans le Traité entre la France & l'Angleterre, nous obtiendrons la même justice que les Anglois en nous fondant sur les exemples passez.

J'atends avec impatience quelle sera l'issuë de cette Assemblée de Leurs N. & G. P. & de leurs Deliberations; mais sur tout ce qu'elles resoudront touchant l'Alliance entre la France & l'Etat. Si l'acceptation passe, je ne manquerai pas de vous faire part de mes dernieres rémarques; mais je vous dirai d'avance qu'au cas que Leurs HH. PP. n'ayent point d'autre intention que de stipuler ce qui pouroit être avantageux à la sureté & au progrès du Negoce & de la Navigation de leurs sujets par mer

& par terre, de ce côté ci on insistera sur le affaires d'Etat à Etat, où ce Royaume & l République trouvent leur intérêt public & u secours mutuel. Je ne donne pas ceci pour u avis infaillible qui pouroit retarder les Délibé rations, car tous mes vœux ne tendent qu' voir ce Royaume & Leurs N. & G. P. dar une bonne confidence & mutuellement obl gez à maintenir leurs droits & privileges leg times. Nôtre Commerce a besoin de l'am tié de la France. Il n'y a pas de Royaum plus irréconciliable que la France avec n ennemis irreconciliables. Je vous saluë & sui &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
JEAN DE WITT.

De Paris le 3. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

On écrit de *Bruxelles* & de *Flandres* qu'il e certain que les Polonois se sont jettez sur Garnison *Suèdoise* qui étoit dans *Cracovie*, qu'ils ont remis cette ville sous l'obéïssance leur Roi. Vous ne pouriez vous imagin quelle joye cette nouvelle cause ici parmi l Catholiques qui, comme on dit, ne demar dent que playes & bosses.

L'Assemblée du Clergé de France qui avo été diferé par quelques obstacles, a commen

f

s Délibérations, depuis qu'ils ſont ceſſez; & nimez par les ſuccès qu'ils ſe promettent & ar ceux que leur parti a remportez dans les val-ées du *Piémont* & en Suiſſe, ils ont reſolu de ire des Rémontrances au Roi & de lui de-nander particuliérement les trois choſes ſui-antes.

I. Que Sa Majeſté prête la main à la Con-ervation de la Réligion Romaine en *Pologne*, c qu'elle ne donne aucun ſecours à ceux qui ont opoſez à ladite Réligion, & qui ne tra-aillent qu'à ſa deſtruction.

II. Que Sa Majeſté renonce à tous les Ar-cles ou conditions ſecrettes ou publiques du ernier Accommodement conclu avec l'Angle-erre, lesquelles pouroient être préjudiciables à Réligion Romaine ou à ceux qui en font ofeſſion en Angleterre & en Irlande.

III. Qu'on réprime la licence (ainſi qu'ils expriment) des Huguenots, que l'on interdiſe c abatte environ quarante temples batis depuis 653. & que l'on défende les Aſſemblées qui y ſont tenues.

Il y a ici des Députez de la Nobleſſe de *Poi-ou*, qui viennent ſe plaindre de ce que l'on com-nence dans leur Province à les ſoumetre à la Gabelle du ſel. La Cour leur diſpute la qualité e Députez & ſoutient que la Nobleſſe n'a pu 'aſſembler ſans en avoir demandé la permiſ-ion au Roi & avoir obtenu ſon conſente-nent; nonobſtant cela ces Députez perſiſtent x font entendre leurs plaintes de tous cô-ez.

L'affaire des Monoyes par raport à l'or & l'argent continuë, les cinq Chambres des

Enquêtes & des Requêtes du Palais refusen de s'assembler. La Grand' Chambre de l'Edit, & celle de la Tournelle vaquent seulement aux affaires ordinaires. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur BOREEL.

A la Haye le 16. Mars 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu vos deux Lettres du 3. du Courant; je ne puis vous dire autre chose sur ce qu l'une d'elles contient touchant le Rang de M d'*Ommeren*, que cette affaire n'a jamais été agitée dans l'Assemblée de Leurs N. & C Mais, autant que je le sache, presque tous ceu du Corps des Etats Généraux qui ont eu Caractére d'Envoyé extraordinaire ont été pa tout traitez comme Ambassadeurs. C'est ain si qu'en Suède les Conseillers d'Etat & le Commissaires de la Reine Christine ont con duit Mr. *de Beuningen* jusqu'à son Carosse & lui ont toûjours cedé le pas lorsqu'il s'est trou vé dans leurs Hôtels.

C'est ainsi qu'en *Dannemark*, les Plenipoten tiaires du Roi ont cedé le Haut bout à Mr *Keyser* dans leurs Négociations & Conference publiques.

Et lorsque Mr. de *Rosenhaen* n'a pas été re cevoir dans la premiere visite & n'a pas donn la droite aux Députez que Leurs HH. PP. a voier

ient envoyez à *Stade*; ils lui firent civile-
ent entendre quel étoit l'ufage, & depuis
r. de *Rofenhaen* reçut & traita Mrs. les Dé-
itez de la même maniére que Mr. de *Beu-*
ngen avoit été traité en Suède.

L'affaire de Renouvellement de l'Alliance
ec la France eft entre les mains des Mem-
es de l'Affemblée de Leurs N. & G. P. qui
travaillent à force, ainfi vous me feriez plai-
de me communiquer vos confidérations le
itôt que vous pourez. Quant à moi je fuis
vis qu'il ne faut pas faire ce grand ouvrage à
mi, mais qu'il faut le perfectionner & le fai-
le plus folide qu'il fera poffible. J'efpere
'avec un peu de tems la plûpart des Mem-
es de *Hollande* entreront dans les mêmes
timens.

Les Principales déliberations de Leurs N. &
P. pendant cette Affemblée, ont roulé fur
afaires du Nord & fur les avis reçus de Mrs.
Ambaffadeurs qui font en *Dannemark*; je
manquerai pas de vous en communiquer la
ftance. Leurs N. & G. ont refolu ce que
us trouverez dans les trois Réfolutions * du
. du Courant dont je vous envoye Copie.
s Deputez de Leurs HH PP. ayant propo-
le même avis, Mrs. de Zéelande s'en font
argez; enforte que l'on n'a pris à cet égard
cune conclufion.

De plus Leurs N. & G. P. ont auffi trou-

S 3 vé

* Voyez les Refolutions fecretes, *la Refolution*
Jeudi 9. *Mars* 1656. & les *trois Refolutions du*
rdi 18. *Mars* 1656.

vé bon que les Ambaſſadeurs que l'Etat envoy vers les Rois de *Suède* & de *Pologne* ſeront char gez en particulier; *caſu quo*, de faire un com pliment à l'Electeur de *Brandebourg*, confor mement au contenu de la † Réſolution c jointe.

Sur les plaintes faites à Leurs HH. PP. c ce que ceux des Provinces-Unies ſont traitez *Danzik* avec plus de dureté que les autres (trangers, & qu'ils ſont plus chargez d'impôt les Députez de Leurs HH. PP. en ont co ferez avec le Reſident de cette ville qui eſt ic & enſuite Leurs N. & G. P. ont pris la R ſolution ci-jointe.

Les Directeurs du Commerce dans le L vant ont fait des plaintes à Leurs HH. P & à Leurs N. & G P. contre les Pirater des François dans la Mediterannée, demanda avec inſtance quel'on y remedie & que l'Eta pourvoye. Sur quoi il a été reſolu à la ſolli tation de Leurs N. &. G. P. que l'on co voqueroit les Députez des Colleges reſp ctifs de l'Amirauté pour vaquer aux moye d'aſſurer & de proteger ce Commerce. Et ſera neceſſaire que l'on prenne à cet égard qu que bonne Réſolution qui ſoit ſuivie d'une v goureuſe execution, puiſque ces pirateries ſo inſuportables.

Leurs N. & G. P. ſont auſſi fort occupé à preſſer l'exécution du projèt d'un armeme extraordinaire, & le 14. du Courant on dre

† Voyez le commencement des Reſolutions *Mardi* 18. *Mars*.

reſſé les Commiſſions pour l'emploi de la dite lote, & l'on a travaillé aux Inſtructions que on devra donner à celui qui la commanlera.

Il ne s'eſt rien paſſé d'important la ſemaine erniere, & comme la mort de ma belle-mere n'a obligé d'aller faire un tour à *Amſterdam*, ai manqué à vous écrire l'ordinaire dernier, e à quoi je n'aurois autrement pas manqué. e ſuis, &c.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 15. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

J'ai mandé par la derniére poſte que Mr. le Cardinal depêchoit avec beaucoup de précipitation deux perſonnes vers le Roi de *Suède* avec des Inſtructions ſecrétes ſur des affaires importantes. L'un Mr. d'*Avancourt*, & l'autre Mr. *de la Sale*, Bourguignon de naiſſance, mais à preſent au ſervice du Roi de *Suède*, & qui en dernier lieu a negocié à *Heydelberg* le mariage entre le Prince *Adolfe* frere de ce Roi & la Princeſſe *Sophie de Bohéme*. Comme ce *la Sale* paſſoit ici, Mr. le Cardinal le fit inviter à venir le voir, & ſon Eminence a eu avec lui pluſieurs entretiens très ſecrèts. Ces deux Mrs. ne ſont pas encore partis d'ici, mais ils partiront au premier jour;

car leurs Inſtructions ſont prêtes, & ce qui les arrête eſt ſeulement que ſon Eminence les veut relire.

Autant que j'ai pû le decouvrir, par un Canal que je crois ſûr, ces Inſtructions conſiſtent en ceci. Mr. d'*Avancourt* y eſt chargé de moyenner un Accommodement entre le Roi de *Suède* & de *Pologne* en ſorte que l'on mette fin à cette guerre; que Mr. d'*Avancourt* fera en ſorte d'engager les deux Rois à propoſer des conditions raiſonnables, de maniére que la Couronne de *Pologne* reſte au Roi *Caſimir*, & le Royaume de *Pruſſe* avec les dependances à la Suède.

Que cette guerre ayant été commencée par le Roi de *Suède* contre celui de Pologne, la Couronne de France ne pouvoit donner de ſecours contre un Prince Catholique, d'autant plus qu'il paroit qu'on y menace la Religion Catholique d'une totale deſtruction. Mais qu'auſſitôt que le Roi de *Suède* aura conclu le Traité de paix ou d'accommodement avec la Pologne, la France étoit reſolu & lui promettoit de fournir à la Suède de gros ſecours & des ſubſides conſiderables en argent.

1. Pour la dedomager des fraix de la guerre contre la Pologne; quand même la Suède reſteroit en paix de tous côtez, on lui payera la ſomme de . . . . .

2. Si la Suède continue ou declare la Guerre à la *Moſcovie*, on lui donnera par an une ſomme plus conſidérable pendant que la Guerre durera.

3. Si la Suède faiſoit la Guerre à l'Empepereur & à la Maiſon d'Autriche, on augmente-

roit encore de beaucoup les ſubſides; & ainſi r dégrez, ſuivant l'exigence des choſes & des ns.

Je ne ne comprends point juſqu'où peuvent tendre ces degrès d'aſſiſtance, ni juſqu'où ient les ſommes promiſes dans ces diférens s. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 15. *Mars* 1656.

ONSIEUR,

Une perſonne qui a de bonnes correſponnces en Dauphiné m'a aſſuré que le Préſint du Parlement de Grenoble avoit reçu e Lettre ſignée de la main du Cardinal *Maarin*, dans laquelle ſon Eminence dit que les uguenots des Vallées du Piemont ne veulent s ſe tromper eux mêmes & qu'ils s'attennt que l'on fera quelque changement au Trai de *Pignerol*; que le Roi entend que tous les ints & articles de cet Accommodement ſoit executez ſuivant leur teneur, & qu'il ſoit ſpecté par raport au Duc de Savoye, & que a Majeſté y prêtera la main, & que Sa Maſté pretend que tous ceux qui ont ſa Gloire à œur faſſent de même.

Cela ſeroit directement opoſé à ce que le *ardinal* a declaré il y a quelques jours ſur le

même sujèt, & dont j'ai jugé à propos de donner avis à la Régence par vôtre Canal. Il semble qu'on ne doit pas toûjours faire fonds sur les déclarations & les promesses les plus claires. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 15. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

J'écris au Grefier de Leurs HH. PP. & je lui demande une explication claire de la Résolution de Leurs HH. PP. du 3. du Courant pour savoir si l'intention de Leurs HH. PP. est que je déclare au Roi que la Regence des Provinces-Unies accepte d'être comprise dans le dernier Traité d'accommodement, fait entre la France & l'Angleterre & que Leurs HH. PP. y entrent en effèt.

Ou si les termes & les ordres de cette Résolution se bornent à remercier le Roi & lui temoigner combien Leurs HH. PP. ont eu pour agreable que Sa Majesté & le Lord Protecteur ont pensé à Elles dans cette occasion.

Je prends cette precaution afin de ne pas faire de faute sans nécessité.

Je me flatte que vous voudrez bien me procurer cette explication. Si je pouvois avoir re-

gu-

ulierement les Extraits des notules des Résolutions de Leurs HH. PP. l'Etat pouroit en rer quelqu'avantage, & quant à moi, j'y trouveois de quoi me tranquiliser, & de quoi m'inruire sur plusieurs choses qui concernent les nctions de ma charge.

Les cinq Conseillers que le Parlement avoit tez ci-devant touchant la defence faite aux hambres de s'assembler, sont revenus en ville ec l'agrément de la Cour. La nouvelle monoye des *Lis* aura son cours, à moins que le uple ne commette quelque desordre qui y ette obstacle. Je suis, &c.

A Mr. Le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 16. Mars 1656.

MONSIEUR,

On n'entend plus parler du siége de *Condé* ar les Espagnols, dont on avoit fait courir le ruit; C'est ce qui a fait changer la Résolution ue la Cour avoit prise & dont elle ne veut lus entendre parler, de faire un voyage à Fonainebleau. J'avois mandé ci-devant le Voyage e Mr. *Mancini* & de son compagnon à Blois; t comme on les y avoit bien traités à leur rivée & à leur départ. On croyoit aussi alors ue Mr. le *Duc d'Orleans* se rendroit à Fon-

tainebleau pour y attendre le Roi & metre la derniére main à son Accommodement avec Sa Majesté & à sa reconciliation avec Mr. le Cardinal; on avoit mandé à Mr. le Prince *de Condé* de s'y rendre aussi en même tems, ensorte qu'il y est venu du fond du *Languedoc*; mais n'y trouvant pas le Roi il s'est rendu ici: mais il y a aparence que le *Duc d'Orleans*, qui étoit d'intention d'aller à Fontainebleau aura changé de sentiment, lorsqu'il aura apris que cette assemblée, qui devoit se tenir à Fontainebleau n'avoit pour but que de conclure le Mariage du Roi avec Mademoiselle *Mancini*, Niéce de Mr. le *Cardinal*, ensorte que le Roi déclarant alors que tel étoit son bon plaisir, Mr. le *Duc d'Orleans* n'auroit pû raisonnablement refuser de signer le Contract, non plus que Mr. le Prince de *Conti*.

On a repandu le bruit de l'affaire de Condé pour faire oublier le voyage de Fontainebleau.

De plus l'on sait que Mr. le *Cardinal* a dit à une personne de distinction, dans la vuë que cela fut raporté au *Duc d'Orleans*; que lui Cardinal auroit volontiers contribué à faire épouser au Roi une Princesse d'Orleans, l'ainée du second lit, mais que c'étoit une chose impraticable à cause de la jeunesse de cette Princesse: que le Roi ne pouvoit être plus longtems sans femme, sans donner dans une debauche honteuse, & que pour cette raison il faloit à Sa Majesté dès à présent une femme d'un âge nubile, ce qui ne se trouvoit pas dans la Princesse fille de son Altesse Royale *d'Orleans*.

Cet

Cette neceſſité preſſante de marier le Roi occupe preſque entierement la France, l'Italie, l'Eſpagne & l'Allemagne; Mr. le Pr. de *Beringhen* a paſſé exprès pour cela à la Cour de Savoye, & de là à celle de Modene, où il y a une Princeſſe que l'on parle de donner au Roi.

La Princeſſe de *Pfaltzbourg*, Sœur de la Ducheſſe de *Lorraine*, eſt arrivé ici comme *incognito*. On dit que c'eſt une Dame bienfaite & très intriguante; on fait ſemblant de ne la pas recevoir chez la Ducheſſe ſa ſœur ni chez le Duc *François*. Elle loge chez la Marêchalle de *Guebriant*, qui ſans doute, n'auroit oſé la recevoir chez elle ſans l'agrément de la Cour. On dit que cette Princeſſe va à Blois, & l'on ſe flatte qu'elle remetra en meilleure humeur le bon Duc d'*Orleans*, en faveur de la Concluſion du mariage du Roi avec Mademoiſelle *Mancini*. Mais ce ſont là des miſtéres, on ne ſait ce que l'on en doit croire. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 16. *Octobre* 1656.

MONSIEUR,

On ne parle plus du voyage du Roi à *Fontainebleau*; la nouvelle, que Condé étoit reellement aſſiégée, l'avoit fait entiérement oublier. Mais à préſent l'on voit bien qu'il n'y a point

d'aparence que les Espagnols attaquent Condé de si bonne heure. Mr. le *Duc d'Orleans* ne se rendra point à Fontainebleau, comme on l'avoit dit: Mr. le Prince de *Conti*, à qui l'on avoit mandé de se trouver à Fontainebleau en même tems que son Altesse Royale, est d'abord parti de Languedoc, & il est venu jusqu'ici sans s'arêter. Ensorte que plusieurs personnes qui connoissent les allures de cette Cour, regardent tous ces prétendus voyages comme autant de déguisemens pour cacher la verité aux peuples à qui il n'est pas encore permis de pénétrer ce que l'on a en vuë, comme seroit, par exemple, le mariage du Roi, dont on murmure quelque chose; mais cela demande bien des choses; entr'autres le consentement de Mr. le *Duc d'Orleans*, qui ne paroit point disposé à le donner, pas même en s'y trouvant présent. Je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 17. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

Je n'ai pas reçu de vos Lettres par le dernier Messager: On m'en écrit la raison d'Amsterdam, où l'on me mande que vous êtes. Tel est le cours des choses de ce Monde. L'un s'en va & l'autre y vient; cela a été ainsi & se-

ra

ra encore de même. Dieu veuille consoler les affligez.

J'ajouterai à ce que je vous écris dans mes autres Lettres, que c'est la chose du monde la plus déplorable pour un Ministre, de ne pouvoir comter sur les promesses qui lui sont faites d'une maniére si evidente par celui qui est le maitre des les executer. Vous sentez bien que je veux parler de la modification de quelques-uns des articles du Traité de Pignerol par raport aux pauvres Religionnaires. Vous voyez ce que l'on écrit de Grenoble. Si je n'avois sçû la promesse de la modification que par le raport de quelqu'autre, j'aurois pu être trompé; mais c'est le Cardinal lui même, qui m'en a assuré.

Le Nonce du Pape a été aussi dernierement aux prises avec le même Cardinal *Mazarin*. Le Cardinal lui écrit de sa propre main & avec sa signature, sur le changement du lieu des Conférences de St. Omer à Bayonne; cependant aujourd'hui son Eminence s'en dédit. La Cour s'étoit imaginé que l'Espagne ne consentiroit jamais à envoyer ses Commissaires à Bajonne qui apartient à son ennemi, & les Politiques en sont très-surpris. Je vous prie de prendre garde que je vous écris ceci en confidence. Je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 30. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu en leur tems les six Lettres que vous m'avez écrites en dates des 15. 16. & 17. du Courant. Vous m'avez fait un plaisir singulier de me donner l'avis que je trouve dans trois desdites Lettres, où vous me marquez que Mr. le Cardinal *Mazarin* a dépêché, avec precipitation, au Roi de *Suède*, deux personnes qu'il a chargées d'instructions secretes sur des affaires importantes. Je vous prie de continuer à m'informer de ce qui se passera à cet égard, & d'avoir l'œil au guèt, afin de pénétrer de tems en tems ce que se passera où vous êtes ou ailleurs, qui ait raport à cette affaire, afin que vous puissiez m'en mander toutes les circonstances. Parce que, à mon avis, le service de la République y est fort interessé dans la Conjoncture présente, & pendant que nous avons des Ambassadeurs auprès des deux Rois qui sont en Guerre & en Dannemark. J'ai remarqué que quelques unes de vos Lettres sont conformes à celles que vous avez écrites à Mr. le Greffier *Ruysch*, ainsi que je vous en avois prié; vous me ferez plaisir de continuer de même, & je vous en remercie d'avance.

Nous avons cru ici que l'intention de Leurs HH. PP. étoit assez clairement exprimée dans leur Résolution du 3. de ce mois touchant leur

ur admiſſion dans le dernier Traité d'accommodement entre la France & l'Angleterre; cependant, puiſque vous ſouhaitéz une explication plus claire, & ſur tout de ſavoir ſi l'intention de Leurs HH. PP. eſt d'y entrer & que vous le éclariez au Roi, j'ai fait en ſorte que, pour vôtre ſatisfaction, j'ai obtenu ce que Leurs HH. P. vous ont envoyé depuis ſur ce ſujèt.

Vous me demandez ſi l'on ne pouroit pas vous envoyer regulierement les extraits des Notules des Réſolutions non ſeulement de Leurs HH. PP. mais même de Leurs N. & G. P. puiſque vous en tireriez un grand avantage pour les fonctions de vôtre miniſtere; je juge non ſeulement que cela eſt raiſonnable, mais même qu'il eſt très néceſſaire qu'un Miniſtre tel que vous ait ce ſecours; c'eſt pourquoi je ne manquerai pas de vous les communiquer en tems & lieu autant qu'il dependra de moi; & je ſuis très faché d'être obligé quelques fois, comme la derniére poſte, de manquer à vous écrire. Je me flatte qu'ayant une auſſi grande connoiſſance d'affaires, vous ſerez aiſement perſuadé que le grand nombre des affaires dont je ſuis chargé & mes preſſantes occupations en ſont ſeules la cauſe.

Je vous avouerai naturellement, par raport aux modifications promiſes de quelques articles de l'Accommodement de Pignerol, en faveur des pauvres religionaires du Piemont, qui ont été ſi vilainement trompez, par le Cardinal *Mazarin*, que jamais je n'ai attendu autre choſe de lui; vû les grands intérêts que ceux du Clergé Romain ont dans les affaires des *Vaudois*, & le Credit qu'ils ont où vous êtes. On

peut

peut conclure de là combien peu de fonds on doit faire sur les personnes de cette condition. Au resté je m'en raporte à ce que Leurs HH. PP. ont résolu sur ce sujèt, que l'on vous envoyera par cette poste de la part de Leurs HH. PP. & que l'on a deja envoyé à Mr. d'*Ommeren*.

Mr. *Appelboom*, Résident du Roi de *Suède*, s'est plaint à Leurs HH. PP. que les Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales de ce païs dans les Nouveaux Païs-bas, s'étoient jettez, au printems dernier, fort à l'improviste & à mains armées sur la Colonie Suèdoise qui habite au Sud de la Riviere de la Floride, qu'ils s'étoient rendus maitres de ses forts, avoient chassé les habitans, & depouillé la Compagnie Suèdoise de ses terres. Il demande que l'on remedie promptement à une pareille conduite, & que l'on indemnise la Compagnie Suèdoise des pertes qu'elle a souferte. Leurs HH. PP. avoient par avance demandé à la Compagnie du Ouest qu'elle les informât de ce qui s'étoit passé, ensorte que l'on poura repondre avec connoissance de cause aux plaintes de cet Envoyé.

Leurs HH. PP. ont renouvellé l'Ordonnance du 6. Mars 1653. qui défend à tous les matelots de ce païs d'entrer au service d'aucune Puissance étrangere par mer; & elle sera executé sans aucune exception. On a aussi renouvellé l'Ordonnance de Leurs HH. PP. du 20. Janvier 1652. contre les levées pour des troupes étrangeres & l'on a écrit à toutes les Provinces, à tous les Gouverneurs & Commandans & aux Magistrats respectifs des Villes du Ressort de la

Gé-

Généralité, de donner ordre & d'employer tous les moyens que la prudence leur fournira pour empêcher la sortie des soldats & sur tout les Matelots.

Mr. *Rosewinge*, Envoyé Extraordinaire du Roi de Dannemark a prié Leurs HH. PP. de suspendre encore pour deux ou trois semaines l'execution de l'Ordonnance du 5. du Courant, pour prevenir les abus qui se commettent dans le mesurage des bâtimens qui font voile d'ici pour la Norwege.

Le Consul *Rythoven*, résidant à Barcelone, s'est plaint à Leurs HH. PP. que les officiers Espagnols de cette Ville-là vouloient surcharger le Commerce des habitans de ce païs en faisant payer un droit de dix pour cent, à ceux qui veulent aller trafiquer dans les ports de France, sur le même pied que payent les Catalains.

On a encore luë en l'Assemblée de Leurs HH. PP. la lettre de l'Agent *de Glarges*, écrite de Calais le 13. du Courant & dans laquelle il marque que l'on a encore conduit dans ce port huit bâtimens Hollandois que l'on y retient; & il ajoûte que l'on n'a dans cette ville-là aucun respect pour les Lettres du Roi, & que tout s'y passe avec beaucoup de desordre, par violence & à l'avantage des Corsaires; Leurs HH. PP. vous envoyeront une Copie, pour obtenir de la Cour qu'elle remedie à ces desordres; c'est à quoi je m'en raporte.

On travaille avec force à l'armement extraordinaire d'une Flotte de quarante huit Vaisseaux de Guerre, destinée pour la Mer Baltique, ensorte qu'elle sera en état, du moins pour la plus

plus grande partie, de mettre à la voile au premier jour. On travaille tous les jours aux * Instructions du Lieutenant Amiral qui commandera cette Flotte en personne. Je suis, &c.

A Mr. l'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 6. Avril 1656.

Monsieur,

Leurs N. & G. P. vous font part dans l'incluse jusqu'où elles ont porté dans leur assemblée l'affaire du renouvellement de l'Alliance avec la France; & quel projèt † plein de vigueur on a formé à cet égard. Nous ne doutons pas ici que ce projèt ne soit agréable aux Puissances qui en conséquence se lieroient si intimement avec cet Etat. Néanmoins les membres de l'Assemblée de Leurs N. & G. P. ont été unanimement d'avis, & ont jugé nécessaire de ne point communiquer ou publier ce projèt, avant d'avoir sondé comment il sera reçu; afin de ne pas s'exposer à quelque bassesse ou à offenser quelqu'un. Ainsi j'atends avec impatience que vous me mandiez ce que vous en pensez & dans quelle disposition seroient les

* Voyez les Résolutions secretes, *la Résolution du Jeudi 6. Avril 1656.*

† Voyez les Résolutions secretes, *la Résolution du Mardi 4. Avril 1656.*

es humeurs par raport à cela dans l'endroit
où vous êtes. J'atends que vous me fassiez
ce plaisir & je suis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

Comme on ne m'envoye pas toutes les sémaines les extraits des Notules des Résolutions de Leurs HH. PP. qui pouroient me servir de guides pour bien des affaires qui me viennent tous les jours entre les mains, sur lesquelles la Cour se plaint ou demande quelques éclaircissemens, & sur quoi je ne puis ni ne sais répondre, faute d'instructions.

Mr. le Comte de *Brienne* s'est plaint à moi que l'on avoit conclu à la Haye un Traité avec l'Ambassadeur d'Espagne, par lequel Mrs. les Etats, sans dire si ce sont Leurs HH. PP. ou Leurs N. & G. P. se feroient engagez d'envoyer aux Indes Occidentales une flotte considérable de Vaisseaux de Guerre, pour y charger l'argent & les effets apartenans au Roi d'Espagne & ses sujèts, & les transporter en Espagne à leur risque & danger; ce que l'on prend ici en fort mauvaise part.

Que des Armateurs Espagnols de *Dunkerque* ou d'*Ostende* ont pris en mer un ou plusieurs bâtimens Anglois qu'ils avoient conduits à *Vlissin-*

ſingue; que ſur les plaintes que les Anglois e avoient faites, l'Amirauté de Zeelande les avoi déclarez libres, & avoit ordonné aux Eſpagnol de les reſtituer aux Anglois, mais qu'ils n'avoien pas voulu obéïr: qu'ils avoient empeché à coup de Canon les Commiſſaires de l'Amirauté d venir à leur bord ou à celui de leur priſe & qu'après avoir coulé à fond la chaloupe q les portoit, ils avoient pris le large avec le priſe Angloiſe. Je ne ſais que repondre à ce pour les raiſons ci-deſſus; ainſi je demande d'é tre informé. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. D WITT.

De Paris le 23. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu hier des Lettres de Marſeille, do j'ai fait l'extrait ci-joint, auquel je me raport J'ai d'abord été chez Mr. le Comte de *Brienn* qui après en avoir ouï la lecture, m'a decla qu'il n'avoit connoiſſance d'aucun arrêt du R qui ordonnât d'arrêter tous les Vaiſſeaux d ſujèts de Leurs HH. PP. & qu'il ne le po voit croire, puiſqu'il auroit fallu qu'il paſsât p ſes mains.

Je n'ai point de pareilles plaintes de la N tion dans les autres Ports du Royaume, q m'auroient écrit ſur le champ & qui ſont m me plus proches d'ici que Marſeille. Je ſui &c.

CC

COPIE DE L'EXTRAIT

A Marſeille le 14. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

On vient de nous dire ici, que tous les Vaiſ-
ux Hollandois ſeroient arrêtez dans le Port
r ordre de la Cour ; on en donne pour rai-
n, que l'Etat arme contre les Amis & Alliez
la Couronne. Je vous marquerai par la pre-
ére poſte ce qui eſt poſitivement vrai. Si
a eſt, vôtre Excellence en eſt ſans doute
ormée ; nous ſerions bien aiſe d'en ſavoir
lle les particularitez, afin que nous puiſ-
ns prendre nos meſures.

Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 23. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

Si la Regence trouve bon de faire ou de re-
ouveller l'Alliance avec cette Couronne-ci, il
ut, à mon avis, que cela ſe faſſe au plûtôt,
nt pour prevenir de plus grandes brouilleries
&

& de plus grands maux, que pour jouïr d'au tant plûtôt du bien qui doit en revenir, car me semble que voila bien du tems & bien d occasions perduës & dont on auroit pu prof ter.

Le service de l'Etat exige de moi que je vo dise librement que l'on trouve tous les jou ici de plus en plus que les Grands nous haïsse & qui persistent à imputer à Leurs HH. P la cause de cette longue & onéreuse guerre, des miséres qui l'ont suivies; car, disent-ils, France n'a entierement rompu avec l'Espag qu'à la sollicitation pressante de Leurs HH PP. & à condition bien clairement stipulé qu'on ne feroit la paix qu'ensemble & en cor mun: On reproche ici cette Contravention Leurs HH PP. en des termes trop dures qui me sont insuportables, & que j'ai cepe dant entendus en pleine chambre du Parlemen où j'étois incognito. Quoique je sois assez i struit des raisons qui peuvent nous mettre à co vert de ce blâme, je ne puis me trouver da tous les endroits où l'on en parle avec a mosité. Lorsque je suis présent quelque p on se tait, on aprouve mes raisons; mais moment après on en parle dans les mêm termes; l'Auteur ou les Auteurs de cette lo gue guerre avec l'Espagne entretiennent les a tres dans cette mauvaise opinion, pour av un prétexte de se disculper: ensorte que ceu là même nous sont oposez. Ceux que cet guerre épuise se persuadent aisement que ce q l'on dit est vrai; ainsi le reproche devient ur versel contre Leurs HH. PP. quoi qu'inju tement.

C

On ajoûte que par cette contravention, Leurs HH. PP. ont eu en vuë en faiſant leur paix ſeparement, de laiſſer la France envelopée dans la guerre, afin de la dépouiller du Commerce & de la Navigation & de s'emparer de l'un & de l'autre dans toute la Chrétienté. Que le ſuccès en eſt une preuve & que tout le Commerce & les Manufactures de France ſont abſolument ruinez. Que les Hollandois s'en ſont emparés & ſe les ont apropriez, que tous les Ports, Havres & Villes ſont remplies de facteurs & de Marchands Hollandois, qu'ils y ont tant de crédit qu'ils reglent les prix de marchandiſes à leur fantaiſie, & vendent toûjours fort cher les marchandiſes qu'ils aportent. Que par ce moyen les proprietaires retirent très peu de leurs Vignobles, & ſont obligés de payer bien cher les Manufactures & autres marchandiſes étrangéres, ce qui ruine les ſujèts du Roi en enrichiſſant les étrangers dont ils font dès comparaiſons odieuſes.

Joint à cela, ce qu'ils apellent un Souverain mépris du Roi & de ſon Alliance, & tout ce que l'on en peut dire dans les termes les plus odieux. Ces reproches ſont beaucoup augmentées depuis qu'on a travaillé au renouvellement de l'Alliance que Leurs HH. PP. ont rejetée, à ce qu'ils publient; Ces imputations ſont d'autant plus de leur goût, depuis que les Anglois les ont tenus ſi à l'étroit, ce qui leur a fait beaucoup de peine; & ce qui ne leur ſeroit pas arrivé, diſent-ils, ſi le Roi & Leurs HH. PP. avoient renouvellé l'Alliance, ce qui n'étant point ils ont été obligez d'en paſſer par un Accommodement avec les Anglois qui leur eſt

très préjudiciable, ce qu'ils ſavent parfaitement bien exagerer.

Monſieur, ſi cette affaire nous étoit indiférente, & ſi nous pouvions fermer les yeux ſur ces fauſſes impreſſions, d'autant plus que les François ont tort, je dirois à quoi bon s'en embaraſſer? Mais cette haine, qui augmente de jour en jour, éclate de tems en tems au préjudice des ſujèts de Leurs HH. PP. qui ſont en but aux injuſtices. De là vient qu'on leur refuſe a préſent la jouïſſance des droits, privileges, & exemptions que la République a obtenues & ſtipulées de tems en tems dans les Traitez conclus depuis 1596. Leur en parle-t-on, ils repondent hardiment que tout cela étoit fondé ſur l'Alliance, & qu'a préſent que Leurs HH. PP. la mepriſent, elle doit être conſideré comme n'étant plus, & par conſéquent leurs ſujèts ne peuvent prétendre à ces prérogatives. C'eſt ce qui fait craindre en général à tous les habitans des Provinces-Unies quelque avanie où ils coureront riſque de leurs perſonnes & de leurs biens, dont ces gens-ci ne manqueroient pas de s'emparer, ſi, ce qu'à Dieu ne plaiſe, on en venoit à quelque rupture ſur le bruit de quelque prétendue guerre avec Leurs HH. PP. C'eſt ce qu'ils pouroient bien entreprendre dans la ſeule vuë de profiter des avantages d'une pareille confiſcation, puiſqu'ils s'imaginent que cela n'empêcheroit pas Leurs HH. PP. de travailler d'abord à ſe réconcilier avec le Roi à quelques conditions que ce pût être; parce, diſent-ils, que la Hollande ne voudroit pas & même ne pouroit pas ſe paſſer du Commerce & de la Navigation de France

ce ; d'autant plus que dès que les Hollandois en auroient été exclus, les François y trouveroient leur profit & que d'autres nations étrangéres feront toûjours prêtes à venir chercher ce que la France a de trop & lui aporter ce qui lui manque.

Voila la cause de toutes les brouilleries, maux, & injustices; ausquelles on remedieroit par une bonne & salutaire Alliance & en rétablissant l'ancienne amitié ; car à présent on ne peut obtenir de justice pour les sujèts de Leurs HH. PP & s'il arrive quelquefois qu'on la leur rende, on ne peut obtenir l'exécution des sentences. J'ai entre les mains environ cinquante arrêts ou jugemens, la plûpart en faveur des sujèts de Leurs HH. PP. mais il est impossible d'en obtenir l'exécution parceque tous les jours on y opose quelques nouveaux obstacles qui sont toûjours apuyez par quelque personnes puissantes & accréditées.

Pour moi je crois que l'on encourage les corsaires exprès pour piquer Leurs HH. PP. & c'est pour les mêmes raisons que l'on soufre le desordre; lorsqu'il s'agit de l'État des Provinces-Unies, on régarde les crimes le plus évidens à travers les doits, sans vouloir écouter les raisons les plus claires: pourquoi cela? Si non pour nous forcer à rechercher l'ancienne amitié ; & si l'on ne le fait bientôt, je prevois les plus grands inconveniens; &, ce qu'à Dieu ne plaise, autant de malheurs que d'injustices. C'est à la prudence de ceux qui sont au timon à voir ce qu'il y a à faire pour éviter le mal & procurer le bien. Si cette Couronne termine la Guerre avec l'Espagne,

ce sera sans doute à de bonnes conditions, ce qui augmentera sa fierté, & alors peut-être la trouvera-t-on moins disposé qu'à présent en faveur de Leurs HH. PP.

Je vous l'ai déja marqué, on proposera de ce côté-ci à Leurs HH. PP. de traiter d'affaires d'Etat, comme étant d'une grand importance d'Etat à Etat; car, comme on a bien sçû me le dire plus d'une fois, si Leurs HH. PP. n'ont d'autres vuës que de procurer leurs avantages & ceux du Commerce & de la Navigation de leurs sujèts, cela est très bon pour eux mêmes; mais pourquoi le Roi y donneroit-il les mains? La France doit aussi rechercher ses avantages d'Etat auprès de vos Maîtres. Les Traitez précedens avoient un motif tant que la Guerre a duré entre l'Espagne & les Provinces-Unies. Présentement que vous voila délivrez de la Guerre, vous abandonnez nos intérêts, vous laissez la France envelopée dans la Guerre, sans faire pour nous ce que nous avons fait pour vous. Du moins la raison est pour nous & contre vous; dans vos besoins les plus pressans vous avez tiré de grands secours de cette Couronne; n'est-il pas raisonnable que vous rendiez la pareille à un Roi, qui vous a prévenu par ses bienfaits, & qui présentement a besoin des vôtres?

Souvent les personnes de la Cour m'avouënt que la France n'a jamais eu de meilleurs & plus fideles Amis que Leurs HH. PP. mais qu'aussi la République n'a pas eu de meilleur Ami que cette Couronne. Les intérêts communs d'Etat ont pour leur bien & leur conservation mutuelle des ennemis communs. L'un

n'a

n'a pas de vuë qui ſoit contraire à celle de l'autre: ils diſent qu'ils voudroient & qu'ils ſouhaitent que les Provinces-Unies euſſent le Commèrce & la Navigation de tout l'Univers; ouî ils voudroient qu'aucune autre Nation y eut part: la France n'y aſpire pas, c'eſt aſſez pour elle de trouver chez Leurs HH. PP. tout ce dont elle a beſoin; la France ne perdroit pas volontiers l'amitié de Leurs HH. PP. & la République, diſent-ils, ne peut ſe paſſer de celle de la France, c'eſt ſur quoi ils font mille réfléxions: enfin ils ajoûtent, quand la France & les Provinces-Unies, liez enſemble par une bonne & étroite Ligue défenſive auront les mêmes amis & les mêmes ennemis, ni l'une nî l'autre n'auront perſonne à craindre, & tant qu'elles ſeront unies, elles pouront gouverner leurs Etats en repos & en ſureté avec honneur & gloire. Lorſque vous m'aurez mandé ce que vous penſez dé tout le contenu de cette Lettre, je pourai m'expliquer davantage; ſur tout ſi je recevois ordre de la Régence de ſonder directement ſur cela quelques perſonnes de cette Cour. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 24. Mars 1656.

MONSIEUR,

J'aprens ici que l'Accommodement ou Traité

té de Paix nouvelle entre les Cantons Suiffes, eft entierement au préjudice du parti reformé, & que les Papiftes y font juftifiez & maintenus contre les prétenfions de ceux de Swiz. Vous favez auffi ce que je vous ai marqué ci-devant d'une Lettre qui eft entre les mains du Préfident du Parlement de Grénoble.

Je vous prie de garder par devers vous la lettre ci-jointe qui doit être très-fecrete puifque je m'explique à vous ainfi que vous m'en avez prié.

Je vous remercie de la Communication que vous m'avez donnée des affaires du Nord j'en ferai ufage avec difcretion.

Je crains qu'on ne puiffe arrêter les Pirateries des François dans la Mediterranée même en armant quelques vaiffeaux de Guerre, à moins que les Vaiffeaux qui ferviront de Convoi ne voguent de compagnie avec tous les bâtimens marchands en forme de flotte. Ce qui eft fort incommode & onereux pour l'Etat.

On débite ici de tems en tems des nouvelles affez fingulieres de la Cour d'Angleterre, entre autres on a publié derniérement que le Lord *Protecteur* s'étoit déclaré naturellement à Leurs HH. PP. en faveur du Roi de *Suéde*, & qu'il ne pouroit foufrir qu'Elles employaffent leur flotte dans la Mer Baltique. Quoique je ne puiffe croire cela, cependant je trouve à propos de vous le marquer, puifque c'eft encore une preuve de la néceffité de me communiquer toutes les femaines les Extraits des Réfolutions de Leurs HH. PP. afin que je fois en état afirmer ou refuter ce qui eft vrai ou ce qui eft faux. Je fuis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 31. *Mars* 1656.

MONSIEUR,

J'ai marqué par ma derniére du 24. à Leurs HH. PP. qu'ayant parlé à Mr. le Comte de *Brienne* de l'admission de Leurs HH. PP. dans le Traité d'Accommodement conclu entre la France & l'Angleterre, ce Comte m'avoit fait entendre qu'il jugeoit que je devois m'adresser au Roi même, non par une Proposition verbale, mais en lui remettant un Acte par écrit que j'aurois soussigné. Comme je dois m'y expliquer clairement j'atends au plus tard par la premiére poste une explication claire de l'intention de Leurs HH. PP. touchant l'acte du 3. de Mars, & une copie autentique de l'article separé, qui admèt Leurs HH. PP. dans ce Traité, puisque je serai obligé de proposer cet article comme la base de tout ce que je metrai dans l'écrit que je delivrerai, & que c'est sur cet article que Leurs HH. PP. déclarent qu'elles acceptent l'admission. Ainsi je vous prie que l'on m'envoye cet article sur le champ au cas qu'on ne l'ait pas encore fait quand vous recevrez la présente.

Mr. d'*Ommeren* m'a écrit de Geneve le 23. du Courant la lettre dont je vous envoye la Co-

pie ci-jointe, & à laquelle je me raporte, & comme il paroit que l'affaire de ceux des Vallées & la modification du Traité de Pignerol, se reglera ici à la Cour soit à Paris soit ailleurs où la Cour sera, je vous prie de faire ensorte que je sache les Intentions de Leurs HH. PP. & que l'on m'en envoye au plutôt un Acte sur les points suivans.

Si je me mêlerai seul de ces afaires, avant qu'un Envoyé du Lord *Protecteur* autorisé pour les affaires des Vallées, soit arrivé ici, pour travailler de concert ou separement à ces affaires.

S'il avoit la qualité d'Ambassadeur, si je lui cederai le rang & la préséance; si ce n'est qu'un Commissaire ou Envoyé, si je prendrai le pas & la preséance sur lui sans céder.

J'atends des Instructions claires & distinctes de Leurs HH. PP. sur quels points du Traité de Pignerol, je démanderai quelque temperament, à quels égards & jusqu'où je presserai ce tempérament, s'il est possible.

Si les Instructions de l'Envoyé du Lord *Protecteur* étoient diférentes de celles de Leurs HH. PP. au préjudice de ceux des Vallées, persisterai-je à suivre celles de Leurs HH. PP. ou Leurs HH. PP. laissent-elles ce choix à ma direction suivant l'exigence des choses: on peut croire que je ferai toujours de mon mieux à l'avantage de ceux des Vallées, autant que je le pourai.

Si la Cour se trouvant dans quelque place éloignée d'ici, je dois la suivre pour cela. En ce cas on doit m'autoriser, & m'assigner certaine somme par jour, pour les frais du Voya-

ge

ge & pour mon logement, afin que je ſache ſur quoi me regler, car dans ce tems-ci, vû la cherté de tout, il eſt impoſſible, avec la plus grande œconomie, de faire une figure qui faſſe honneur à la République avec 25. florins par jour.

Je ne puis pas douter qu'on ne penſe à préſent à la Cour que j'ai reçu mes pleins-pouvoirs & mes Inſtructions de Leurs HH. PP. pour demander à Sa Majeſté le renouvellement de l'Alliance avec les Provinces-Unies; enſorte que je ſuis obligé de me conduire de maniére à ne pas faire entendre que cela n'eſt pas & auſſi à ne pas faire croire que cela eſt. J'ai cru devoir vous en informer, de peur qu'en diferant trop long-tems une choſe qu'on ſouhaite ici, ces delais ne donnent de mauvaiſes impreſſions; quand à moi je me ſoumets entierement & toutes mes connoiſſances à tout ce que Leurs HH. PP. jugeront à propos d'en ordonner, & je ſuis, &c.

P. S. Je n'ai point reçu de Lettres de vous par la derniére poſte, ſoit dit ſeulement pour vous en donner avis.

COPIE DE GENEVE.

MONSIEUR,

Nous recevons avis par un exprès des Vallées que Mr. *Bais* Commandant le Regiment de *Lyonnois*, s'eſt adreſſé à pluſieurs Miniſtres des Vallées, leur demandant qu'ils convocaſſent promptement leurs Communes, enſorte qu'on lui remît promptement leurs Griefs, afin qu'il en informe promptement Sa Majeſté très-Chrétienne; ajoûtant des menaces au cas de refus; enſorte que ces pauvres gens ne pouront diferer plus longtems à donner leurs griéfs; ainſi lorſqu'ils ſeront examinez à la Cour, il ſeroit néceſſaire que vous apuïaſſiez de vos bons offices les intérêts de ces pauvres gens, ſuivant l'intention de Leurs HH. PP.

Mr. *Morlan* a écrit à cet effet en Angleterre par un exprès qu'il a depêché, à St. *Lucas*, la poſte ordinaire étant partie hier; & il demande avec inſtance que l'on envoye au plûtôt un Miniſtre à Paris. Je n'ai pas le tems de vous envoyer les Lettres des Vallées, parceque la Poſte va partir, ce ſera pour le premier ordinaire. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 6. Avril. 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu en leur tems vos quatre Lettres du 23. 24. & 31. du mois dernier. J'ai remarqué entre autres choſes dans vôtre premiére les bruits qui courent à Marſeille, que la Cour voudroit y faire arrêter tous les bâtimens Hollandois qui ſe trouveroient dans ce Port, ce qui eſt confirmé par les Lettres du 31. adreſſées à Leurs N. & G. P. mais que le Roi & ſon Conſeil avoit ordonné que tout ſeroit redreſſé, ce qui devoit être bientôt executé, & ce que j'eſpere. Il y a aparence, vû les progrès que l'on a fait ici dans l'affaire du renouvellement d'Alliance entre la France & l'Etat, & qui, à mon avis, eſt très avancée, que tous ces deſordres prendront fin.

Vous aurez été déſabuſé par la derniére Lettre de Leurs HH. PP. de ce que vous me marquez dans vôtre ſeconde Lettre de certains bruits que l'on fait courir à Paris d'une Alliance qui ſe traite ici avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne; vous pouvez être aſſuré de ce que l'on vous y marque & vous en ſervir ſans crainte lorſque l'occaſion le demandera. Je n'ai pas ouï dire que les Armateurs Eſpagnols de *Dunkerque* ou d'*Oſtende* ayent pris quelques bâtiment An-

glois, encore moins qu'ils les ayent conduits à Flessingue, que sur les plaintes des Anglois l'Amirauté les eut déclarez libres & eut ordonné qu'ils fussent restituez aux Anglois, & que les Espagnols refusant de faire cette restitution, en seroient venus aux voyes de fait contre les Commissaires de l'Amirauté. Je ne sache pas aussi & je crois qu'il est absolument faux, que le Protecteur ait clairement declaré à Leurs HH. PP. qu'il prenoit le parti du Roi de Suède, & qu'il ne pouroit soufrir que leur flotte agît dans la Mer Baltique, ainsi que vous me le marquez dans vôtre Lettre. Leurs HH. PP. ont écrit à Mr. *Nieupoort* * Ambassadeur Extraordinaire de la République en Angleterre, de presser le Protecteur de regler enfin un Traité de Marine entre l'Angleterre & l'Etat. Leurs HH. PP. se sont entierement conformées par raport aux affaires du Nord, aux Résolutions de Leurs N. & G. P. du 28. du mois dernier que je vous ai alors envoyé. Je ne manquerai pas de suivre ce que vous m'ordonnez touchant la Léttre que vous me priez de reserver par devers moi sans la communiquer. Mais je vous prie que lorsqu'à l'avenir vous m'écrirez quelque Lettre qui ne devra pas être communiquée, vous ayez la bonté de me l'adresser à part, & que celles dont je puis faire part, me soient adressées dans le paquèt ou sous couvert à l'adresse de Leurs N. & G. P. Vôtre quatrième Lettre contient plusieurs chefs, entr'au-

* Voyez les Résolutions secretes, *la Résolution du Samedi* 1. *Avril* 1656.

entr'autres les affaires de ceux des Vallées. J'ai trouvé qu'elle s'accorde en tout avec celle que vous avez écrite à Mr. le Gréfier *Ruifch*, qui a été remife entre les mains des Députez de Leurs HH. PP. chargez de ces affaires des Vallées, afin qu'ils la voient, l'examinent & en faffent raport; ce qu'ils ont fait le lendemain; fur quoi l'on a dreffé l'annexe ci-jointe No. 1. Leurs HH. PP. ont pris une Refolution qui y eft conforme en tout, Mrs. de Hollande fe font feulement chargés du dernier Article.

L'Ambaffadeur d'Efpagne a prié inftamment, dans un Memoire prefenté à Leurs HH. PP. qu'Elles vouluffent bien nommer quelques Commiffaires pour entrer en conference avec ceux du Comte d'*Egmond*, par raport à la reftitution de plufieurs biens fituez dans le Païs, & que l'on accorde un fauf-conduit audit Comte pour pouvoir venir dans le Païs & y refter en fûreté pour vaquer à fes affaires. Mrs. les Députez de Hollande fe font auffi chargez de ce memoire pour le communiquer à Leurs N. & G. P.

Mr. *Schroder* Envoyé de Danzick a prié Leurs HH. PP. dans un Mémoire qu'il leur a prefenté, de prendre au plûtôt une Réfolution fur le refte des points du fecours d'hommes & d'argent qu'il leur a demandé pour la-dite ville. Je ne crois pas que l'on prenne aucune conclufion avant que l'on ait apris de Danzik même par Mrs. nos Ambaffadeurs dans quel état font les chofes. Le même Envoyé à communiqué aux Commiffaires les ordres qu'il a & de la même ville, touchant la fupreffion du

centiéme denier dont la Nation Hollandoise est plus chargée à Danzick que la Nation Angloise; soûtenant & affirmant constamment que la Nation Hollandoise est traité à Danzick en toutes choses de la même maniére que les autres Nations. Je suis, &c.

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 13. *Avril* 1656.

MONSIEUR,

Depuis ma derniére, qui est du 6. du Courant, Leurs HH. PP. ont écrite aux Colleges respectifs de l'Amirauté que pour pouvoir fournir leurs contingens pour l'armement de la flotte extraordinaire, ils pouroient negocier quelques sommes sur l'Impôt nommé *Last & Veylgeldt*, à quatre pour cent, mais en prenant le Capital le plus petit qu'il leur sera possible & qui n'aille pas au delà de dix-mille livres Carolus pour chaque vaisseau, avec defence expresse d'employer le dit Capital negocié, ou le moindre denier du Revenu du *Last & Veylgeldt* à aucune autre chose qu'aux depenses du susdit armement extraordinaire.

Leurs N. & G. P. ont resolu que dès à présent les Conseillers Députez auront égard à Thomas *Dolman*, fils unique du Lieutenant Colonel le *Dolman*, pour lui conferer une des Compagnies vacante d'Infanterie qui soit sur la repartitition de la Province d'Hollande & West-

frise;

tise; & ce en consideration des bons services que le dit Lieutenant-Colonel à rendus à cet Etat en contribuant à la Conclusion de la paix entre cet Etat & la République d'Angleterre.

Les Députez de Leurs HH. PP. chargez de l'examen des Propositions de l'Envoyé de Danzick, ont été priez de conferer de nouveau avec le dit Envoyé & de lui demander à quoi pouroit monter l'augmentation du subside qui seroit nécessaire pour le secours de sa Ville; & à quelles conditions ses Superieurs demandent ce subside, afin que Leurs HH. PP. puissent prendre une Résolution sur cette affaire.

On examinera ce qui s'est pratiqué par le passé pour regler la somme que l'on vous accordera par jour pour vôtre dépense, pendant que vous serez hors de vôtre Residence ordinaire, pour vaquer aux affaires des Vaudois à la suite de la Cour de France. On vous envoyera en son tems la Resolution que Leurs HH. PP. prendront sur ce sujèt.

Les Députez de Leurs HH. PP. ont été en conference avec l'Ambassadeur d'Espagne sur les plaintes du Consul *Oorschot* qui reside à St. Sebastian, 1. Sur ce que le Conseil de Guerre s'étoit emparé de plusieurs effets apartenans aux sujèts de l'Etat & les avoit confisquez sous prétexte que les attestations dont ils étoient munis, étoient fausses. 2. Sur ce que les Fregates particulieres de St. Sebastian & de Fontarabie continuent journellement leurs insolences en pillant & enlevant en Mer les Bâtimens des sujèts de la République; lesdits Dé-

pu-

putez ont fait raport que Mr. l'Ambaſſadeur leur a repondu au premier article, que pour aſſurer la validité des atteſtations, & pour prevenir les fraudes & les abus que pouroient commettre les autres Nations ennemies du Roi ſon maître, il faudroit faire ſigner leſdites atteſtations par le Conſul d'Eſpagne reſidant à Amſterdam, ou par ſes ſubſtituts dans les autres Villes de l'Etat; comme on a trouvé que cela meritoit réflexion, on n'a encore pris aucune Réſolution. Sur le ſecond Article, l'Ambaſſadeur trouve qu'il eſt inutile qu'il écrive au Roi ſon Maître, puiſqu'il y a aparence que ſa Lettre n'auroit aucun effet, comme les precedentes, d'autant qu'il n'y avoit perſonne à la Cour de Madrid pour ſolliciter & veiller aux intérêts des ſujèts de la République: Ce qui lui donnoit occaſion de prier qu'on exécutât enfin la Reſolution priſe d'envoyer une Ambaſſade en Eſpagne où elle ſeroit très bien reçuë, puiſque l'on y regardoit ce trop long délai comme une marque du peu de reſpect que l'on portoit au Roi Catholique; ſur quoi l'Ambaſſadeur propoſa s'il ne ſeroit point à propos, pendant qu'on feroit les preparatifs de cette Ambaſſade, d'envoyer quelqu'un à Madrid pour en donner avis, & pour veiller pendant ce tems là aux affaires des ſujèts de la République.

Sur quoi Leurs N. & G. P. & enſuite Leurs HH. PP. ont trouvé bon que ladite Ambaſſade ſeroit encore diferée de quelque tems pour donner le tems aux Commiſſaires d'en faire les préparatifs; que l'on coucheroit ſur le papier les Ordres & les Inſtructions néceſ-

ceſſaires, & qu'enſuite l'on penſeroit à la maniére de les executer; Mais qu'en attendant, Leurs HH. PP. je eroient les yeux ſur une perſonne qui ſeroit ſur les lieux, pour le charger de faire des excuſes à Sa Majeſté Catholique ſur ce que l'on difere l'envoi de cette Ambaſſade; de donner avis de ce qui ſe paſſe à Leurs HH. PP. & ſervir les marchands de la Nation. L'on a choiſi pour cet effet Mr. *Henri van Réede*, fils de Mr. de *Renſwoude*, qui ſe trouve à préſent à la Cour de Madrid.

L'Aſſemblée de Leurs HH. PP. s'eſt ſeparée Lundi dernier 9. du Courant.

Supoſant le cas, qu'il ſoit arrivé qu'un Armateur de Dunkerque muni de bonne Commiſſion, ait rencontré en pleine Mer quelque navire Anglois, & qu'il en ait enlevé quelques perſonnes avec leſquels il ſeroit venu dans le Port de Fleſſingue où les priſonniers Anglois auroient ſoûtenû qu'ils étoient libres, parce qu'ils ſe trouvoient dans un port libre; le Dunkerquois ſoûtenant de ſon côté que les perſonne doivent reſter auſſi-bien que les effets & navires entre les mains de celui qui les a pris, étant de même nature & de même condition ſur une Rade & dans un Port libre, qu'en pleine Mer; & que par conſequent ſes priſonniers doivent reſter en ſon pouvoir & à ſa diſpoſition, Leurs HH. PP. ont écrit à l'Amirauté de Zéelande de faire relâcher ſur le champ tels priſonniers Anglois; d'autant qu'Elles ſont informées que c'eſt la pratique générale en temps de guerre par Mer & par Terre que les Priſonniers qui viennent au pouvoir d'une Puiſſance neutre entre les deux partis Militantes doivent être relâchez: d'au-

d'autant plus que cela s'eſt pratiqué de la ſorte en Angleterre, pendant la derniére Guerre avec l'Eſpagne, en faveur des Soldats & ſujèts tant de la République que de l'Eſpagne.

Leurs N & G. P. ont pris la * reſolution dont je vous envoye Copie ci-jointe pour lever quelques dificultez formées par Mrs. les Etats de Zéelande ſur l'armement extraordinaire; j'ai cru que je vous ferois plaiſir en vous en donnant part. Je finis en vous priant de me croire. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 14. *Avril* 1656.

MONSIEUR,

Tous les bruits que l'on a fait courir ici & que vous m'aſſurez être faux, ſont des preuves de la mauvaiſe volonté de pluſieurs, qui prevenus ſavent declamer contre tout ce que nôtre Regence fait & ne fait pas.

Les ſaiſies que l'on devoit faire à Marſeille étoient fondées ſur les mouvemens de nos marchands qui crioient qu'il faloit equiper contre les armateurs de Toulon & les attaquer partout

* Voyez les Reſolutions ſecretes, *la Reſolution du Jeudi 6. Avril 1656.*

tout où on les trouveroit, au lieu de faire modestement leurs remontrances à leurs Magistrats, ainsi qu'ils devoient, puisqu'alors ils auroient sans doute pris de bonnes & vigoureuses resolutions avec l'ordre & le secrèt nécessaire & suivant que la chose le demandoit. Mr. le Comte de *Brienne* m'a assuré en conscience que la Cour avoit eu avis de ces menaces des Marchands. Mais à présent l'on a levé la défence qui avoit été faite aux Bâtimens Hollandois de sortir des ports de Provence, c'est ce que le Consul *Latfeur* me mande.

Les choses trouvent encore quelques dificultés à Calais, à cause de la licence du peuple dans cette ville, & que le Comte de *Charost* Gouverneur, est interessé dans les armemens en course qui s'y font & qu'il profite de la confusion qui y regne. Mais je presse sans relâche l'expédition de quelqu'ordre contre lui.

Mais permetez moi, Monsieur, de vous faire rémarquer que ces desordres ne cesseront point à la veuë de quelque aparence d'inclination pour le renouvellement de l'Alliance. Car ces délais si souvent renouvellez irritent extraordinairement ces Mrs.-ci. La seule conclusion du Traité y metra fin: Car ils ne considerent pas qu'elle leur est néceſſaire, ils ne font attention qu'à ces delais & aux longues delibérations de Leurs HH. PP. & ils demandent hautement si l'on doit ou si l'on veut la faire ou non. Enfin ils regardent toute nôtre conduite comme un odieux mepris de l'amitié du Roi qui nous a été assez offerte, & qu'ils avouënt pouvoir être utile au Royaume, mais ab-

abſolument néceſſaire à Leurs Hautes Puiſſance & très profitable pour leurs ſujèts. Je ſuis obligé de repondre à tout cela avec beaucoup de moderation ſans oſer les irriter; parce que ſi ces deſordres continuent encore quelque tems, il pouroit enfin arriver qu'il ne ſerois plus poſſible de faire le Traité.

Il y a même eu une nouvelle allarme ici ſur ce que, diſent-ils, on ſe preſſe d'envoyer une Ambaſſade en Eſpagne avant d'avoir renouvellé l'Alliance avec la France.

Je vous remercie de l'avis que vous me donnez que l'on n'a abſolument rien traité avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ainſi qu'on l'avoit publié ici, & que je puis ſans crainte d'en être démenti, le ſoûtenir & le publier.

Une Gazette eſt un mauvais garand; cependant je vous envoye celle d'Amſterdam du 18 Mars, où je vous prie de lire l'article de la Haye du 17. Mars que j'ai ſouligné. La Cour fait atention à ces choſes. Mais avant de porter un jugement temeraire ſur le maſſacre du Capitaine *Ram* dans le port de Fleſſingue, elle veut voir ce que Leurs HH. PP. feront contre le Dunkerquois qui a commis de telles violences en *Goerée*, on avoit auparavant dit *Fleſſingue*. Si l'affaire de *Goerée* n'eſt pas vraye, le Gazetier devoit avoir eu la prudence de ne pas l'imprimer. Souvent la Gazette d'Amſterdam fournit de quoi remplir celle du Louvre.

Je ſuis charmé que le Lord Protecteur n'ait pas tenu de tels diſcours.

J'atends avec impatience une Copie autentique de l'Article ſeparé du traité d'Accommodemen

ıent entre la France & l'Angleterre, qui y dmèt Leurs HH. PP. Il y a déja huit jours ue j'ai demandé audience pour cela; mais la evotion, ou du moins ſes aparences, ſont ſi andes dans cette ſemaine de Pâques, que je e l'ai pu obtenir juſqu'à preſent: j'atends cet ıcte Mardi prochain afin de pouvoir m'en ſerir.

J'atends auſſi l'Acte de la Reſolution de eurs HH. PP. ſur les points que je dois traiır ici touchant les affaires des Vallées. Mr. *Ommeren* ſouhaiteroit fort, & je ne le deſire ıs moins que cette affaire ſe négociât en uiſſe.

L'Eſpagne paroît à préſent prendre à cœur ıs Intérêts du Comte d'*Egmondt*, parce que on s'imagine que dans les circonſtances preıntes Leurs N. & G. P. doivent tout faire ε tout ſoufrir. Dieu veuille rétablir la conorde parmi nos Regens; nous imprimerions ien-tôt le reſpect, l'honneur, le credit & la rainte à ces mal-intentionnez, qui n'auroient lus la hardieſſe d'être déraiſonnables, juſqu'à eux de Danzick, qui ont oſé charger les ſuèts de l'Etat plus que les Anglois; après cela ue n'oſeront pas les Puiſſances plus redoutaıles. Tout dépend du retabliſſement de l'Uıion, Dieu veuille y mettre la main. On eſt ci fort étonné des Nouvelles que l'on vient de ecevoir de Pologne, & de la defaite que l'on ublie, nous atendons quelqu'eclairciſſement ſur cela par les Lettres de la Haye du 13. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire
J. DE WITT.

De Paris le 12. Mai 1656.

MONSIEUR,

La Resolution de Leurs HH. PP. du 27 Avril m'aprend que le départ de d'*Ommeren* pour se rendre ici, est contremandé, & qu'i a ordre de rester à Baden. Mr. le Cardinal s'est chargé, à la priere de Leurs HH. PP. de faire écrire & d'écrire lui-même à l'Ambassadeur de France qui est en Suisse, d'admettre Mr. d'*Ommeren* dans la médiation à Baden & de lui temoigner toute sorte d'honneur & d'amitié.

J'avois auparavant tenté de persuader par plusieurs raisons à Mr. le Comte de *Brienne* que Mr. d'*Ommeren*, étant de l'Assemblée de Leurs HH. PP. devoit être reçu & traité comme Ambassadeur, ainsi que cela s'étoit pratiqué; mais ce Comte m'a fait plusieurs dificultez, ainsi que Mr. le Cardinal, qui m'alegua plusieurs raisons pour lesquelles cela ne pouvoit se faire, de sorte que je n'ai pû rien obtenir. Si Leurs HH. PP. ont quelque exemple que cela ce soit pratiqué ci-devant, son Eminence les ignore; entr'autres raisons, son Eminence disoit qu'il falloit observer beaucoup d'ordre dans les affaires que je lui proposois, pour eviter la con-

nfusion, même dans l'exemple qui étoit sur
tapis.

Comme Mr. d'*Ommeren* reste en Suisse &
e je ne trouve ici personne qui puisse me
nner quelqu'ouverture sur ces difficultez,
i de la peine à me mêler seul & sans des In-
uctions expresses de Leurs HH. PP. d'une
aire aussi delicate & en même tems aussi
portante. Il n'y a pas un Vaudois qui ose
nir ici, & l'on ne trouve ici personne qui
e se mêler de ces affaires-là. Les prémiers
aignent l'indignation du Duc de Savoye,
les autres de risquer ici leurs charges & leurs
nplois.

Sur les Remontrances que j'ai faites à Mr. le
ardinal qu'il y avoit à craindre que si les trou-
es continuoient en Suisse, il n'en arivât quel-
ue evenement dangereux, il m'assura que
Accommodement étoit si avancé qu'il pouvoit
re consideré comme presque fait; qu'il étoit
ai que le Pape & l'Espagne remuoient Ciel &
rre pour exciter l'embrasement, afin de faire
e ce côté là du mal à la France, mais qu'ils
availloient en vain; que les Cantons Catholi-
ues avoient déjà renouvellé leur Alliance avec
Roi, & que les Protestans étoient prêts à en
ire autant.

J'ai toujours bien remarqué que l'on étoit ici
rt attentif au cours des affaires de la Pologne,
'autant que l'on fondoit plusieurs desseins sur
s progrès ou les revers de la Suède.

Il y a quelque chose sur le tapis entre cette
our-ci & celle de Baviere; un Prince de *Hesse*,
ue l'on nomme ici Prince de Hombourg s'en
nêle & court le païs pour cet effêt. Il est re-
tour-

tourné à Munich & on l'atend ici dans peu.

J'ai eu des plaintes que le Vice-Amiral de *Ruyter* a transporté jusqu'à Bruxelles, l'argen d'Espagne, sur les Vaisseaux de Guerre de l'Etat, quoique cet argent doive être employé contre la France. Je me flatte d'avoir satisfait l Cardinal par mes reponses.

* Quant au contenu & aux articles de vôtr Lettre du 6. Avril, j'y en ai trouvé une autr de la même date, mais sans signature, avec si articles apostillez. Je suis confirmé depuis c tems là dans tout ce que je vous en ai écrit e vous faisant réponce. Toute cette affaire do: être tenue fort secrete, celui qui l'écrit, n' parle que comme simple particulier & sans l connoissance de ses Maitres. J'aurai encore u ne Conférence qui determinera absolumer mon sentiment;je pourai vous en informer par m premiére, ou il faudra que la Cour parte d'. ci. Je n'ai point reçu de vos Lettres cet o dinaire-ci; que ceci soit dit seulement po vous en donner avis. Je suis, &c.

P. S. Monsieur, l'incluse adressée à Leu N. & G. P. m'a été envoyée par Mrs. d *Geneve*, qui se recommandent, *multis verbis*, vos bonnes graces & à l'affection que vous le avez toujours temoignée; ils ont a présent u pressant besoin de secours.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 18. *Mai* 1656.

Monsieur,

Ayant été abſent d'ici pendant quelques ſemaines, vous n'avez pas reçu de mes nouvelles, parceque j'étois perſuadé que vous pouviez être mieux informé d'ici de ce qui ſe paſſoit dans l'Etat, que je ne l'aurois pu faire d'Amſterdam où il faloit que je reçuſſe les nouvelles d'ici pour vous les mander.

Depuis la reception de vôtre Lettre du 14. du mois paſſé, qui contient vôtre ſentiment ſur la propoſition d'une Alliance defenſive entre trois certains Etats, j'ai atendu avec impatience que vous m'informaſſiez quelles auroient été les ſuites, & ce qui ſe ſeroit paſſé lorſque vous en auriez fait ouverture, ainſi que vous en aviez envie, à quelques perſonnes de confiance: J'eſpére, ſuivant ce que vous me marquez dans vôtre Lettre du 12. du Courant, que vous me ferez ce plaiſir par la premiére poſte; d'autant plus que Mrs. les Etats d'Hollande & Weſtfriſe ſont à préſent aſſemblez, & qu'ils ont commencé aujourd'hui leurs ſéances, qui ſelon toutes les aparences ne dureront que peu de jours & ſeulement juſqu'à la fin de la ſemaine prochaine. Je ne manquerai pas de communiquer à Leurs N. & G P. autant qu'il le faut, vôtre Lettre du 12. du Courant; mais autant

que je puis juger, on ne poura y faire aucun fonds, jusqu'à ce que nous ayons apris ici le reste & quelles suites cette ouverture aura euës. Vous pouvez être assuré du secrèt des déliberations de Leurs N. & G. P. sur ce sujèt & de ce qui vous en a été écrit; d'autant plus que tous ceux qui étoient présens ont promis le secrè sous serment. La Résolution du 6. Avril dernier prise sur le même sujèt à été unanime, & je ne sache pas qu'en pareille cas on ait d'exemple que le secrèt ait jamais été divulgué avant l tems. Je crois bien cependant que l'on peu savoir en général, où vous êtes, que l'on par le ici de cette affaire là, on peut même avoi ouï dire quelque chose des discours que les Re gens ont entr'eux sur ce sujèt.

On nous écrit ici de Bruxelles que l'on y voit des nouvelles que le Roi de France, Cardinal Mazarin & tout Paris avoient été ma sacrez; ensorte que tout le Royaume étoit e confusion; nous aprenons par les Lettres reçu par la derniére poste que cela est faux, cepe dant j'ai jugé à propos de vous le mander, fa sant réfléxion que l'Histoire nous aprend q lorsqu'*Henry IV.* fut assassiné, la nouvelle cet assassinat avoit été divulguée dans les te res du Pape & du Roi d'Espagne & écrite tous côtés avant qu'il eut été executé: on encore d'autres exemples semblables; tel l'exemple tout recent de ce qui est arrivé la Ville d'Amsterdam en 1650. & que l' avoit mandé ici de Londres, comme s'il y av quinze jours que la chose étoit passée, qu qu'elle ne fut pas encore arrivée. Je sui &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 29. *Juin* 1656.

MONSIEUR,

J'ai été obligé de laiſſer paſſer quelques poſtes ſans vous ecrire, tant parçe que j'ai été quelque tems abſent, que parce que j'ai été fort occupé à cauſe d'une Aſſemblée extraordinaire de Leurs N. & G. P. qui s'eſt ſeparée Vendredi dernier; j'ai cependant reçu vos Lettres en leur tems. Leurs N. & G. P. étant informées de ce que vous avez écrit au ſujèt de l'Alliance commune, ont pris la Reſolution * que vous trouverez ci-jointe, mais qui n'a pas encore été portée à la Généralité, vû l'abſence de quelques Provinces.

Si l'on ne peut conduire cètte affaire de maniére qu'elle nous devienne commune avec les Anglois, je prevois que nous échouerons ici contre le même écueil que nous n'avons pu dépaſſer ci-devant; du moins me paroît-il que les diſpoſitions tendent à cela chez la plûpart des membres de cette Province: Or l'affaire ne ſe fera jamais ſans ou contre l'avis de la Hollande, c'eſt ce que vous pouvez bien juger par vous même. Je ſuis, &c.

* Voyez Reſolutions ſecretes, *les Reſolutions du Vendredi* 19. *Mai, Jeudi,* 15. *Juin & Vendredi* 23. *Juin* 1656.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 30. *Juin* 1656.

MONSIEUR,

On est ici tellement occupé des desseins & des préparatifs de la Campagne qu'on ne parle & ne peut traiter d'autre affaire.

Il y a des gens si irritez qu'ils proposent & conseillent au Cardinal de rompre avec le *Pape* & de lui déclarer la Guerre; mais son Eminence n'y paroit pas fort disposée.

L'on a arrêté comme Espion, à *Civita-Vechia*, un etudiant Anglois qui voyage, parce que l'on trouva sur lui des desseins de quelques places & de quelques belles vuës, ainsi qu'ont coûtume d'en tirer les Curieux. Les Italiens disent que c'est une Espion & que la flotte Angloise commandée par *Blacke* a de grands desseins sur les Ports du *Pape* & sur d'autres de l'Italie: c'est pourquoi l'on prend de grandes precautions, jusques-là même que les Galeres du Pape n'osent aller en Candie au secours des Vénitiens, ainsi que le St. Pere l'avoit promis.

Mr. le Cardinal ne peut se rendre maître de Valencienne, quoique le Marechal de la Ferté pretende être assez fort pour cela; c'est ce qui est cause que le Mariage du *Prince François* avec une sœur du Cardinal n'aura pas lieu.

O

On parle à préſent du Mariage de ce Duc avec Mademoiſelle de *Guiſe* Sœur du Duc de *Guiſe*.

La Cour a permis à *Mademoiſelle* de venir à Paris, auſſi-tôt qu'elle ſera reconciliée avec le Duc d'Orleans, ſon Pére; condition qui eſt encore fort eloignée, puiſque ſon alteſſe Royale ne veut point voir Mademoiſelle ni entendre parler de reconciliation. Leurs diferens viennent de ce que les revenus de *Mademoiſelle* ont été très mal dépenſez pendant ſa . . . .

Il y a quelque tems que je n'ai pas reçu de vos Lettres, ce que j'atribue au grand nombre d'affaires que vous avez & qui vous occupent mieux; cependant, lorſque vous aurez un moment de loiſir, je vous demande la continuation de nôtre Correſpondance. Soyez perſuadé que je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 14. *Juillet* 1656.

MONSIEUR,

On attend ici avec une grande impatience quelles ſeront les entrepriſes de la flotte de l'Etat dans la Mer Baltique, afin que chacun ſache à quoi s'en tenir. La plus grande partie font, dans ce Royaume, des vœux pour le

Roi de Pologne, & par conſequent pour tout ce qui peut être à ſon avantage.

Cette flotte déja partie pour le Nord, & l'armement que l'on fait tant pour les Mers du Oueſt que pour la Mediterranée relevent déja ici le crédit de la Nation. Plût au ciel qu'il revint au dégré où il a été ci-devant & qu'il aille encore bien-tôt au delà.

Les dificultez que l'on trouve dans les expeditions militaires que l'on a entrepriſes, font naitre l'occaſion favorable de traiter des affaire contenues dans la propoſition de Leurs N. & G. P. du 6. Avril dernier; lorſque les choſe ſeront diſpoſées de maniére à les rendre agréables je ne manquerai pas de profiter des circonſtances.

L'on continue ici à dreſſer des projets d Reglemens plus deſavantageux pour les ſujèt de Leurs HH. PP. & des autres Puiſſances étrangéres, que les ordonnances mêmes d *François I.* & de *Henri IV.* lorſqu'il s'agira d réclamer les Vaiſſeaux & effèts pris. Auſſi-tô que je ſerai un peu mieux informé de cette affaire, je ne manquerai pas d'en informer l Regence.

Je laiſſe à vôtre prudence le ſoin de faire en ſorte que l'on tienne très ſecrets les Inſtructions, que l'on donnera aux flottes de l'Etat qui iront dans la Mediterranée ou dans la Mer de Gaſcogne, ſur tout s'il y a quelques ordres vigoureux contre les armateurs de ce Royaume; autrement les ſuites en ſeroient très diferentes des avantages que l'on ſe ſeroit propoſez. Je ſuis, &c.

A

A Mr. le Conseiller Pensionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 21. Juillet 1656.

MONSIEUR,

Comme je suis ici en liaison avec quelques Ministres publics, qui sont chargez à la Cour, ou en cette ville, des affaires de quelques Princes d'Allemagne, j'ai apris de quelques uns d'eux que les trois Electeurs Ecclesiastiques, l'Eveque de *Munster* & quelques autres Princes Ecclesiastiques & seculiers seroient fort disposez à faire une etroite Alliance avec Leurs HH. PP. pour la sureté commune des uns & des autres; & qu'il y avoit quelques Etats & Princes Reformez du Carcle de Basse-Saxe qui ne demanderoient pas mieux que d'y entrer. J'aprens d'eux presentement que Leurs HH. PP. n'ont pas aprouvé ce projèt; que l'Electeur de Cologne voudroit revoquer sa garantie, & que cette bonne affaire en demeurera là selon toutes les aparences.

J'ai bien eu de Hollande quelques avis particuliers de cette affaire, mais je n'en ai jamais été instruit à fond. Si vous jugez qu'aidé de vos Instructions, je puisse faire quelque chose en ceci, soit pour decouvrir à quoi les choses restent atrochées, soit pour disposer quelques conditions preliminaires, je serai toujours prêt

à entreprendre tout ce qui peut tendre au bien public.

Depuis les troubles qui ont été dans quelques Cantons de ce Royaume & le mauvais ſuccès de l'entrepriſe ſur *Valenciennes*, le Roi a établi dans cette Ville un nouveau Conſeil dont Mrs. le Prince de Conti eſt le Chef, les Conſeillers ſont Mr, le Chancelier, Mr. le Premier Preſident du Parlement de Paris, le Marechal de l'*Hopital* Gouverneur de Paris & de l'Iſle de France & les quatres Surintendans des finances. Ce Conſeil fait travailler à quantité de Hocquetons pour quelques centaines de ſes Gardes, afin qu'on les connoiſſe à leurs habits. Voila une nouveauté à laquelle on n'a coutume d'avoir recours que dans des occaſions extraordinaires.

Je viens d'aprendre que Mr. de *Lionne* à été juſqu'à Bajonne, & ſur les extremitez du Royaume avec intention de paſſer la Riviere du P*aſſage*, pour entrer en Eſpagne; mais qu'on l'avoit aſſûré de bonne part que ce ſeroit peine perduë, & que la Cour d'Eſpagne ne vouloit entendre parler de la paix générale que ſous la médiation du Pape: *fides ſit penes dicentem*; Que ſur cela Mr. de *Lionne* étoit revenu ici des Frontiéres de l'Eſpagne. Je pourai en ſavoir quelque choſe de plus certain pour la premiére poſte.

On ne peut exprimer la joye que l'on a ici & dans tout le Royaume de ce que l'entrepriſe ſur Valenciennes a manquée, & quel honneur cela fait à Mr. le Prince pour qui le zéle ſe reveille de tems en tems. Voila ce qu'on peut apeller une irregularité incomprehenſible;

ce-

cependant, on trouve généralement qu'il n'y a de triſtes que ceux qui ont perdu leurs Parens dans la levée de ce Siége. Je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 3. *Août* 1656.

MONSIEUR,

J'ai reçu en leur tems vos trois Lettres du 30. Juin & du 14. & 21. Juillet de cette année. Mes occupations continuelles cauſées par l'Aſſemblée ordinaire de Leurs N. & G. P. qui ſont encore actuellement aſſemblées, & pluſieurs conferences qu'il a fallu avoir avec les Députez Extraordinaires de Zéelande ſur des affaires importantes, ont été cauſe que j'ai paſſé quelques poſtes ſans vous écrire & même ſans repondre à vos Lettres; je me flate que vous excuſerez avec vôtre facilité naturelle cette interruption qui doit être miſe ſur le compte de la foule d'affaires dont je ſuis preſqu'accablé.

Leurs N. & G. P. ont fait ouverture à la Généralité de leurs Reſolutions Provinciales par raport à l'Alliance entre la France, l'Angleterre & l'Etat; les Députez des autres Provinces s'en ſont chargez pour conſulter leurs Superieurs. Juſqu'à préſent les Provinces ne ſe ſont declarées en aucune maniére, quoique Leurs N. & G. P. les en aient preſſées ſans ceſſe, ſur tout les Députez extraordinaires de Zéelan-

de qui ſe trouvent ici à préſent. J'eſpére qu les avis des autres Provinces ſeront conformes aux bonnes intentions de Leurs N. & G. P. & tendront au même but, en ſorte que cette affaire ſe terminera comme il eſt à ſouhaiter. Je ne manquerai pas de vous donner avis de tout ce qui ſe paſſera à cet égard.

Les plaintes de l'Electeur de Cologne, dont vous parlez dans vôtre Lettre du 21. viennent de la Magiſtrature de *Rhynberg*; ſur tout parce que l'on a depoſé un Echevin & le Sécrétaire, à cauſe qu'ils n'étoient pas de la veritable Religion Chrêtienne Reformée, ainſi qu'il eſt porté par l'ordonnance de Leurs HH. PP. de l'année 1643. On travaille actuellement à prevenir de plus grands démêlez en dreſſant un nouveau réglement à la ſatisfaction des parties. Les Commiſſaires qui en ſont chargez en ont déja couché le projèt ſur le papier, & je ne doute pas que cette affaire ne ſe termine à l'amiable. Quant à l'Alliance propoſée, Leurs N. & G. P. ont temoigné, il y a longtems, qu'Elles ſeroient toûjours diſpoſées à y donner les mains, ainſi que vous pourez le voir par les extraits ci-joints. Mais l'incident des plaintes dont je viens de parler a été cauſe que l'on n'a plus parlé de cette affaire, qui eſt pour ainſi dire reſtée là.

Vous verrez par la Reſolution * ci-jointe ce que Leurs N. & G. P. ont reſolu touchant l'acte de Déclaration que vous demandez touchant

* Voyez les Reſolutions ſecretes. *La ſeconde Reſolution du Mardi 1. Août 1656.*

chant l'admiſſion de la République dans le Traité avec la France & l'Angleterre. Je vous prie de me marquer ce que vous en jugez.

Je n'ai rien autre choſe à vous mander, ainſi faites moi la grace de me croire &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 4. Août 1656.

MONSIEUR,

Le Voyage de Mr. le *Duc d'Orleans*, qui va joindre la Cour, donne lieu à pluſieurs diſcours, mais ſur tout à l'eſperance de revoir bien-tôt l'union dans ſa famille Royale, & la paix rétablie entre les deux Couronnes.

Le plus fort de cette Campagne-ci eſt paſſé, ainſi les conferences pour la Paix ne ſeront plus diferées; auſſi parle-t-on du voyage de Mr. de *Lionne*; comme d'une choſe certaine. On écrit de Madrid qu'il y étoit arrivé quelque perſonne ou perſonnes inconnuës qui avoient eu ordre du Roi de ſe retirer au *Buen-Retiro*, où elles ſont traitées par la Cour d'Eſpagne; mais on ne peut dire d'où ſont ces perſonnes, ni pour quelle raiſon ellés ſont venuës.

Son Alteſſe Royale devant arriver de Limours à St. Clou, avoit envoyé avertir Mr. le Prince de *Conti*, la Reine de la Grande-Bretagne,

& la Princesse Royale qu'ils lui feroient plaisir de ne pas venir à sa rencontre ni lui rendre visite & qu'il ne vouloit voir personne avant d'avoir vû le Roi & la Reine, & qu'à son retour à la Cour, leurs visites lui seroient très agreables; de cette maniére personne n'a été au devant de son Altesse Royale.

Chacun s'aperçoit aisément que la Cour a vû avec plaisir que son Altesse Royale étoit toute disposée à se rendre d'elle même auprès du Roi. On parle à présent de plusieurs avantages pour la Maison d'Orleans, comme d'Alliances, de mariages &c. où son Altesse Royale trouvera ses intérêts ménagez.

La joïe que les habitans de Paris & pour ainsi dire du Royaume entier ont fait paroître après la levée du Siége de Valennes a été si générale & si publique que la Cour avoit commandé qu'on en informât; mais les Lieutenans criminels & civils ayant fait comprendre à Mr. le Chancelier qu'il faudroit donc informer contre tout Paris, on a revoqué cet ordre. Il fut trouvé des insolens qui ont osé aficher à la Porte de l'Hôtel de Mr. le Chancelier des Lettres où ils exprimoient la joïe qu'ils ressentoient de la victoire que Mr. le Prince avoit raportée sur les troupes & Généraux de la Couronne; Car le Peuple semble craindre les victoires, les conquêtes & toute sorte de succès, parce, disent-il, que cela est toûjours suivi de quelques nouveaux impots.

On a aussi renvoyé à un autre tems le dessein que l'on avoit d'établir la Gabelle du

sel

ſel dans la Province de . . . . . & l'on fait ſemblant d'avoir entiérement oublié ce projèt afin de ne pas exciter de mécontentement dans la conjoncture préſente.

Si l'affaire dont vous m'avez parlé dans vôtre Lettre du 6. Avril dernier étoit mûre, ce ſeroit à préſent le tems d'en faire l'ouverture ; mais je m'en raporté à ce que l'on trouvera le mieux. Auſſi cette affaire devroit-elle être negociée ici & non pas en Campagne ; ainſi on aura le tems de perfectionnes ce projèt dans toutes parties pendant l'abſence de la Cour.

Le traité entre le Roi d'Eſpagne & le Roi d'Angleterre eſt agréé, & l'on commence de part & d'autre à faire des Propoſitions. C'eſt ainſi qu'on en parle en général ſans rien dire de particulier.

On a apris ici avec beaucoup de joye que des Vaiſſeaux Anglois ont arrêtez & pris quelques Navires Hollandois chargez pour la Zéelande & la Hollande de Laines & d'autre marchandiſes d'Eſpagne embarquez en Biſcaye. Les Anglois en ont eux-même donné avis au Roi. On ſe croira en droit ici de faire tout ce que nous permetrons aux Anglois d'entreprendre. Je ſuis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 11. *Août* 1656.

MONSIEUR,

Je trouve que la Regence prend fort à cœur l'affaire de Mr. le Prince de * *Tarente* & qu'elle verroit volontiers qu'il fut mis en liberté. Pluſieurs Perſonnes de diſtinction, alliées au Prince de *Tarente*, ont déja fortement ſollicité la même choſe en Cour.

Je dois être particulierement attentif, dans les fonctions de ma charge, à ménager l'honneur & la reputation de mes Maitres, en ſorte qu'ils ne ſoient point expoſez à quelque refus en demandant quelques graces. Ainſi comme la plûpart des perſonnes qui ont le plus de crédit ſont abſentes auſſi-bien que la Cour, j'ai jugé à propos, avant d'entamer cette affaire, de m'informer des Reponſes du Roi, de Mr. le Cardinal & des autres qui n'écrivent que conformement aux intentions de la Cour, afin qu'alors je ſois en état de travailler avec fruit au ſoulagement de ce Prince ſans m'expo-

* *Henri-Charles* de la Trimouille, qui avoit epouſé en 1648. une Princeſſe de *Heſſe-Caſſel*. Il fut depuis au ſervice des Etats Gouverneur de Bois le Duc & Général de la Cavalerie.

poser à quelque refus. Je crois que c'est aussi l'intention de Leurs HH. PP. & je vous prie de m'en informer.

Autant que je puis le conclure des avis que j'ai reçus sur cette affaire, tout se reduit à ceci: la Cour demande à ceux qui intercedent pour lui, s'ils veulent être Guarans auprès de Sa Majesté des actions de ce Prince après qu'il sera en liberté, & que jamais il n'entreprendra rien contre les Intérêts du Roi & du Royaume.

Vous voyez qu'il est à propos que je sois autorisé & instruit sur ce que je dois repondre au cas que lorsque je delivrerai l'acte dont il s'agit, on vint me faire une pareille proposition. Je vous prie de faire ensorte que j'aye bien-tôt reponse afin que je sache comment je dois entamer cette affaire & même si je dois l'entamer.

Leurs HH. PP. me donnent ordre dans leur Lettre du 29. Juillet dernier de demander en faveur des pauvres freres des Vallées du Piemont, 1. que le Fort de la Tour soit démoli: 2. & le Traité de Pignerol changé. Je souhaite de l'obtenir & je n'y épargnerai ni soins ni instances. Je vous envoye ci-joint une Copie de la Lettre du Roi au Duc de *Lesdiguiéres* Gouverneur du Dauphiné, où vous verrez ce qu'il y a à espérer. Cependant je reçois tous les jours bien des plaintes de ce païs-là & du Dauphiné: Dieu veüille les secourir par le moyen des Puissances qui ont le plus de crédit. Comme Mr. d'*Ommeren* est de retour il aura sans doute informé Leurs HH. PP. de la situation, où sont les choses. Je suis, &c.

A

MONSIEUR;

Je n'écris à qui que ce ſoit ſur les deux articles de cette Lettre, afin que la choſe ne ſoit pas divulguée, ce qui pouroit être préjudiciable: je vous prie de diriger ces affaires auprès de la Regence avec vôtre diſcretion ordinaire, & de la maniére que vous jugerez la plus convenable pour y réuſſir.

COPIE,

De la Lettre du Roi à Mr. Le Duc de Lesdiguiéres.

MON COUSIN,

J'ai vû vôtre Lettre du 23. *du mois paſſé, adreſſée au Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, touchant le voyage que le Sieur* de Bais *a fait de ma part par vôtre ordre, vers les Habitans de la Religion prétendue Reformée des Valées de* Lucerne, Angrogne, Perouſe & St, Martin en Piemont; *j'ai auſſi vû la Lettre qu'ils m'ont écrite, laquelle ils ont donnée audit Sieur* de Bais *& les Mémoires joints à icelle, contenants leurs plaintes & demandes ſur les Griefs qu'ils prétendent avoir reçus au Traité qui a été fait à* Pignerol, *par aſſiſtance de mon Ambaſſa-*

deur

deur en Piemont, pour les remettre en paix avec mon frere le Due de Savoye. *Touchant ce qui concerne les prétentions de ceux des Vallées de ladite réligion, & après avoir examiné & considére le tout, j'estime qu'il n'y a lieu à aucun changement à un Traité si solemnel, duquel ceux desdites Valées ont montré d'estre contents, & m'en ont fait des remercimens, comme il paroit evidemment par leurs Lettres, faisant en icelle instance de ne l'accroitre ou diminuer en rien, & faisant sçavoir que leur intention étoit de n'y contrevenir; ainsi ce seroit faire tout le contraire des Protestations qu'ils font par leurs Lettres & Mémoires, de n'avoir autre pensée que d'obéir à leur Prince Souverain & naturel, & de jouïr du repos qui leur a été procuré envers leur dit Prince, par le susdit Traité: & pourtant ce que je puis faire pour eux raisonnablément, c'est de m'y emploier, comme je ferai volontiers envers mon frere, toutefois qu'il sera besoin, pour faire qu'ils soient maintenus en ce qui leur a été promis par le dit Traité, & en cas que de leur part ils refusent de l'executer, ou qu'ils viennent à y contrevenir, je serai obligé de me joindre à mon dit Frere, s'il le desire, pour leur faire observer les choses y contenus. C'est dequoi j'ai voulu vous faire sçavoir mes sentimens par cette Lettre, & vous dire que je trouve bon que vous le leur fassiez entendre aux termes, & en la maniére que vous jugerez convenable, les exhortant d'observer de leur part, le contenu du dit Traité sans y contrevenir, leur faisant connoitre qu'ils sont étroitement obligez de se tenir fidelement & sincerement aux termes d'celui, ensorte que tout le*

mon-

monde connoiſſe qu'ils en ſont religieux obſervateurs, autant en effet que de parole & par écrit, & ſi faiſant ils doivent eſpérer de moi toute faveur & aſſiſtance. C'eſt tout ce que j'ai à vous dire par celle-ci, priant Dieu, mon Couſin, qu'il vous tienne en ſa ſainte garde. A Paris le 23. Mai 1656. Signé.

LOUÏS.

Et plus bas,

LE TELLIER.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 18. *Août*. 1656.

MONSIEUR,

Je trouve en recevant les Lettres de Leurs HH. PP. & l'acte du 7. du Courant, ſur la maniére d'entendre l'admiſſion dans l'Accommodement conclu à Londres entre la France & l'Angleterre en Novembre 1655. que Leurs N. & G. P. ont obtenu dans la Généralité que leur avis fut ſuivi. Je vous en ai mandé mon ſentiment par les ordinaires précédens.

Je n'ai puis reçu de vos Lettres par la même occaſion; cependant je ſouhaite fort de ſavoir comment Leurs HH. PP. prennent les vio-

violences des Anglois, qui ont enlevé en dernier lieu quelques bâtimens Hollandois; car à quoi bon demander ici l'obſervation de la maxime *bâtiment libre, cargaiſon libre*, en vertu de l'Accommodement de Londres, ſi les Anglois mêmes n'admettent pas cette maxime, à laquelle, bien loin de là, ils contreviennent ſi publiquement.

Il eſt vrai que le *Protecteur* a rendu la premiére priſe; les François prometront bien auſſi de faire la même choſe, pourvû qu'ils ne trouvent pas toujours quelque prétexte de ne reſtituer jamais.

J'ai écrit ci-devant au ſujèt de l'Enfant du Lieutenant *Pajot*, qui eſt venu ici pour recueillir la Succeſſion de ſon Pére, à laquelle il a été admis par Arrêt du Parlement de Paris, à condition que cet enfant, (qui eſt agée de huit ans, née dans la Religion Reformée, & miſe ſous la tutelle de ſa mére, par le Teſtament du Pére qui étoit Papiſte;) ſera miſe dans le Couvent des Urſulines de cette ville-ci pour y être élevée dans la Religion Romaine. On avoit même déja donné ordre de ſe ſaiſir de cet enfant, ſi je ne l'avois pris dans ma maiſon ſous la Protection de Leurs HH. où il y a ſept ſemaines qu'elle eſt avec ſa mére aux depens de l'Etat, ſans que j'aye encore reçu aucun ordre ou Inſtruction de Leurs HH. PP. ſur la maniére dont je me conduirai en protegeant cette femme qui eſt leur ſujete, quoique je l'aie déja demandé & que je le demande encore inſtamment.

On dit que Mr. de *Lionne* eſt certainement à Madrid, quoi qu'incognito, pour y diſpoſer plu-

plusieurs articles par raport à la paix générale entre la France & l'Espagne. On dit même que l'on a déja reçu deux importantes dépêches de Madrid, & que Mr. *Servien* qui les a reçues, est partie pour les porter à la Cour. Mais comme ces affaires sont encore fort incertaines, je n'en dirai rien davantage.

Mr. le *Duc d'Orleans* étoit déja de retour ici le 4. de ce mois, en sorte qu'il n'est pas resté longtems à la *Fere*. On dit qu'aussitôt que son Altesse Royale y arriva, la goute prit à son Eminence & ne la quitta pas qu'à son départ. On a presenté à son Altesse Royale le Traité d'Accommodement conclu avec l'Angleterre en 1655. afin qu'elle le signât, mais elle l'a refusé; disant que puisqu'il avoit été conclu sans sa participation, il pouvoit bien demeurer sans sa signature & sans son aprobation. Ce Prince est reparti mardi dernier, il ira coucher à Limours & de là à Blois par Orleans. On ne sait pas encore s'il reviendra avec Madame tenir sa Cour à Paris. On ne peut pas conclure des discours de son Altesse Royale qu'elle ait eu à la Cour toute la satisfaction que l'on pouvoit souhaiter pour le rétablissement de la concorde dans la famille Royale. Je suis, &c.

A

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 25. *Août* 1656.

MONSIEUR,

Permetez-moi de vous adreſſer l'incluſe en confidence, en ſorte qu'elle ne ſoit pas divulguée comme venant de moi: ce ſera le moyen de m'engager à continuer cette correſpondance ſans ſcrupule, pour le ſervice de l'Etat & vôtre propre ſatisfaction. Je me recommande & mes affaires à vos bonnes graces & ſuis.

COPIE,

MONSIEUR,

Mr. le Cardinal avouë enfin que Mr. de *Lionne* eſt à Madrid & qu'il y traite de la Paix; mais ſon Eminence ajoûte qu'il n'y avoit pas encore fait de grands progrès. Mais j'aprens d'un autre côté que l'on trouve ici fort mauvais que la Cour aille ſi loin mandier la Paix, après qu'on a pu la faire aux conditions les plus honorables que la France ait pu prétendre. On dit que l'on ofre de ce côté-ci de reſtituer à l'Eſpagne toutes les places priſes depuis 1635. ſans en excepter aucune; pourvû que l'Eſpagne conſente que la France re-

refte en poffeffion du Duché de Lorraine & de fes Dépendances de la même maniere que le Duc *Charles* en a joui: & afin de faciliter cette derniére condition Louïs XIV. ofre de renouveller fa renonciation à tous droits de Souveraineté & hommage prétendus jufqu'à préfent par la France fur les Comtés de Flandres & d'Artois. Les Politiques foutiennent que l'Efpagne ne confentira pas à l'article qui concerne la Lorraine.

La Conjoncture préfente eft très dangereufe; on diroit que les mauvais fuccès de la Campagne autorifent le manque de refpect & d'obéïffance.

Toutes les Cours Souveraines du Royaume témoignent leur mécontentement & femblent vouloir rentrer en poffeffion de leurs prérogatives. Le Parlement a decrété par Arrêt il y a huit jours que tous les Maîtres de Requêtes de l'Hôtel du Roi, feront affignez à comparoître pour rendre compte & raifon. En vertu de quoi ils ont porté certains Arrêts du Parlement au Confeil du Roi où ils les ont fait caffer; il a auffi été défendu par le Parlement à tous Procureurs & Avocats de vaquer par devant le Confeil en cas de caffation d'Arrêt du Parlement. Cette affaire intereffe les plus accreditez de la Cour puifque ces Maîtres de Requêtes de l'Hôtel font alliez aux meilleures familles du Royaume. Ils font au nombre de feptante deux, & ces charges fe vendent actuellement jufqu'à quatre-vingt quatre-mille écus, à caufe de leur grande autorité, que les Cours Souveraines des Parlements du Royaume voudroient un peu rogner en cette occafion.

On

On fait encore courir un bruit très probable, qui eſt que la Cour eſt réſolue de faire un emprunt de ſept ou huit millions; & qu'on obligeroit les *Pairs* & autres grands Seigneurs de fournir cette ſomme, vû le beſoin preſſant que le Roi en a, à ce que l'on dit. Les villes ſeront obligées de rembourſer ces ſept ou huit millions en taxant les riches, ce qui fait terriblement ouvrir les oreilles.

On a auſſi beaucoup parlé ci-devant de la repugnance des troupes qui ſont rebutées par le mauvais ſuccès de Valenciennes, où les uns ont perdu leur train & leurs Bagages, pluſieurs faits priſonniers ont été ruinez par les rançons qu'ils ont été obligez de payer; enfin combien ne ſont pas morts de leurs bleſſures; cependant on ne leur a donné pour les dédomager qu'une gratification de la demi-paye, & cela encore ſeulement à ceux du quartier du Marêchal *de la Ferté*: Ceux qui étoient de l'armée du Marêchal *de Turenne* n'eurent que la moitié de ce que l'on donna aux autres, ce qui a tellement irrité les ſoldats, ſur tout les derniers, qu'ils ſe ſont atroupez pour demander de l'argent, refuſant de faire autrement le ſervice & la garde. On les a diſperſez ça & là ſous les ordres du Marêchal *de Turenne* ſur les Frontiéres des païs-Eſpagnols, où ils vont en maraude pour ſe dédomager de leurs pertes. On dit que cette ſoldateſque ne ſe contente point de cela, & qu'ils demandent avec tant d'inſolence qu'on les rameine au dedans du Royaume, que Mr. le Marêchal a été obligé d'en venir aux extremités & que pour empêcher le mal de ſe communiquer il a tué de ſa propre main quelques-uns de

de

ces mutins. Je pourai vous aprendre la ſuite de toutes ces affaires par le premier ordinaire. Tous les bons François ne reſpirent qu'après la paix & le repos; mais y a-t-il aparence qu'on y parvienne par la licence & la confuſion.

A Mr. Le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 26. Août 1656.

MONSIEUR,

Pour bien entamer l'affaire du Prince de *Tarente*, je me ſuis fait communiquer des Copies des Lettres écrites de part & d'autre ſur ce ſujèt, & j'ai trouvé que celles du Roi, du *Cardinal*, du *Comte* de *Brienne*, toutes en un mot demandoient que ceux qui ſe rendoient ſes interceſſeurs repondiſſent de ſa conduite pour l'avenir; j'ai demandé que l'on me fit ſavoir quelle étoit la volonté de Leurs HH. PP. à cet égard & que l'on m'envoyât un Acte que je pûſſe delivrer, en obtenant ſa liberté par l'interceſſion de Leurs HH. PP. En attendant j'ai tenté de diſpoſer la Cour à ne pas exiger cet engagement de Leurs HH. PP. Je ne fais rien ſans la participation de ceux qui s'intereſſent pour ce Prince, & ſans leur approbation. Je vous prie de communiquer ceci à Leurs HH. PP. Je ſuis, &c.

A Mr. Le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 1. *Septembre* 1656.

MONSIEUR,

La Reine *Christine* de Suède est présentement à Fontainebleau; on lui a rendu par tout de grands honneurs: & l'on n'y a rien épargné: On la recevra dans cette ville avec beaucoup d'éclat, & l'on y travaille de tous côtez: en sorte qu'il y a aparence qu'en comparaison des honneurs qu'on lui prépare ici, elle n'en recevra nulle part de pareilles.

On fait courir le bruit que l'intention de cette Reine est de se rendre d'ici à Calais, & de s'y embarquer pour passer en Hollande: d'autres disent, qu'elle passera seulement sur les côtes & qu'elle se rendra à droiture sur le Weser à Bremen: d'autres en parlent encore autrement, en sorte que tout cela paroit encore fort incertain. Je vous écris celle-ci d'avance, afin que si l'Etat avoit quelques mesures à prendre, il puisse en être informé; puisque cela meriteroit bien, ce me semble, que l'on fit la dépense de dépecher un courier exprès. Je laisse tout à vôtre direction & je suis, &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire JEAN DE WITT.

De Paris le 1. *Septembre* 1656.

MONSIEUR,

Les Nouvelles que l'on a reçuës de Pologne & la victoire que le Roi de Suède y a remportée font beaucoup de plaiſir à la Cour, puiſque par ce moyen les affaires changent à l'avantage du Roi de Suède, & par réfléxion, à l'avantage de ce Royaume-ci; car on avoit eu avis de Vienne, il n'y a pas long tems, que l'Empereur avoit parlè à l'Envoyé de France avec beaucoup de fermeté, lui diſant que Sa Majeſté Imperiale, n'avoit donné les mains au Traité de *Munſter* que pour rétablir la Paix dans la Chrétienté & qu'elle ne s'étoit pas imaginé que la France entreprendroit de s'emparer des Païs-Bas & du Duché de Milan, & que Sa Majeſté Imperiale y metroit bon ordre. Préſentement que les choſes ſont changées en Pologne & que les Eſpagnols ne courent plus un ſi grand danger dans ces deux Etats nommez ci-deſſus le zéle de l'Empereur pouroit bien ſe refroidir; il ne pouſſera certainement pas les choſes ſi loin.

Vous aurez ſans doute été informé que le Traité conclu entre les Rois d'*Eſpagne* & de la *Grande-Bretagne* eſt ratifié, & que la Ratification

tion eſt déja arrivée en Flandres. On ne peut dire quel en eſt le contenu, car ce Roi ne l'a pas même communiqué à la Reine * Sa Mére; mais ſi l'on en juge ſur des ouïr-dire, cette Alliance eſt fort étenduë. Il paroit à Bruges que l'on en eſt fort content: on mande de là qu'on y fait des levées au nom du Roi de la *Grande-Bretagne*; peut-être tentera-t-on de lui équiper quelques vaiſſeaux. Les Anglois qui ſont ici commencent à reprendre courage.

La Cour a mandé depuis peu la Ducheſſe de *Chaſtillon*, qui eſt partie pour s'y rendre, on ſe ſert d'elle dans les affaires de Mr. le Prince *de Condé*.

Il y a ici des Lettres de Brabant qui aſſurent que Mr. le *Prince* & *Don Juan d'Autriche* ſe ſont engagez ſous ſerment de venir prendre leur quartier d'hiver cet autonne-ci ſur les Frontiérs de France, ou d'y mourir à la Prince. L'armée de France diminue tous les jours, & rentre dans le païs; celle d'Eſpagne au contraire augmente & avec un air tout triomphant elle eſt plus forte de plus de dix mille hommes.

Je n'ai pas encore de reponſe aux Lettres que j'ai écrites en Cour en faveur du Prince de *Tarente*. On a reçu avis que la Nobleſſe de quelques Provinces Occidentales du Royaume comme du Maine, de l'Anjou, du Perche, du Poitou, s'étoit liguée ſous prétexte de faire abolir l'impôt du ſel. Permettez-moi de vous dire que tout eſt ici fort en deſordre. Je ſuis, &c.

X 2 A

* Madame *Henriette de France*, fille de *Henri le Grand*, & Douairiére d'Angleterre, Veuve de *Charles* I. qu'elle avoit épouſé en 1625. & dont elle eut trois fils & deux filles.

A Mr. le Conseiller-Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 8. *Septembre* 1656.

MONSIEUR,

Depuis que la Regence m'a envoyé des Lettres de recommandation en faveur du Prince de *Tarente*, je n'ai laissé passer aucune poste sans vous informer de l'état de ses affaires en Cour, & combien il est néceſſaire que je ſache clairement l'intention de Leurs HH PP. dont j'atends les ordres & un Acte, afin que je puisse m'y conformer dans une affaire de cette importance.

J'ai auſſi écrit ſur la maniére dont on a traité ici la veuve de *Loüis Pajot*, Gentilhomme François, Lieutenant au ſervice de l'Etat dans la Compagnie du Capitaine *Carboniére*, dans le Régiment de *Hautrive*, décedé à Berg-op-Zoom, dont la fille eſt venu ici en France pour obtenir la ſucceſſion des biens de ſon Pére. J'ai marqué de quelle maniére le *Chatelet* & enſuite le *Parlement* ont adjugé la ſucceſſion à cet enfant, mais que le Parlement avoit ajouté, en rendant l'arrêt du 5. Juillet dernier, la clauſe ſuivante.

„ Que ſur les concluſions, & à la réquiſi-
„ tion du Procureur Général du Roi, la dite
„ fille ſera remiſe effectivement entre les mains
„ du

„ du prémier Huiſſier pour être par lui con-
„ duite dans le cloitre des Urſelines de Ste. A-
„ voye, avec defenſe aux Religieuſes de ſe
„ deſaiſir de cet enfant, juſqu'à ce que la Cour
„ en ait ordonné autrement.

Or il eſt à remarquer que la Veuve de *Louïs Pajot*, mere de cet enfant eſt ſujette de Leurs HH. PP. native de Berg-op-Zom & de la Religion Chrétienne Reformée dans laquelle l'enfant a été élevé du vivant & avec l'agrement du Pére, quoique Papiſte.

Si je n'avois pris la mére & l'enfant dans mon hôtel, l'enfant auroit effectivement été enlevé & conduit dans ce cloitre.

J'ai prié qu'on me fit ſavoir quelles étoient à cet égard les intentions de Leurs HH. PP. afin que je puiſſe m'y conformer, en attendant la mere & la fille demeurent à la charge de Leurs HH. PP. dans leur Hôtel; ſans pouvoir entrer en poſſeſſion du bien qui leur eſt accordé par la premiere partie de l'Arrêt, ſi la derniére clauſe n'eſt remplie; clauſe que le Parlement a confirmé par un nouvel Arrêt rendu hier, ce qui paroît par les deux Arrêts ci-joints: & il faudra que cette clauſe ſoit executée à moins que Leurs HH.PP. ne faſſent en ſorte auprès du Roi qu'elle ſoit annullée par Autorité Souveraine.

Je vous prie de me procurer au plûtôt quelqu'inſtruction ſur cette affaire; car j'ai employé auprès du Parlement toutes les raiſons imaginables. Si l'on ne peut y remedier par l'autorité Royale, des perſonnes éclairées & bien affectionnées pour la Religion Reformée conſeillent de faire ſortir ſecretement de chez moi

la veuve *Pajot* & sa fille & de les renvoyer dans le Païs, où cette petite fille qui est agée de huit ans peut rester jusqu'à l'âge de douze ans, & alors elle poura déclarer de quelle religion elle veut être; selon le soin que l'on prendra de son Education, sans doute qu'elle n'en choisira pas d'autre que la Reformée dans laquelle la Mere poura la faire instruire en sureté.

Je le repéte, je souhaite sur cela une prompte résolution de Leurs HH. PP.

Malgré toutes mes instances & sollicitations auprès de Mr. *de Maisons* Président de la Grande Chambre des Edits, qui ont presqu'été jusqu'à l'importunité, je n'ai pu obtenir que l'affaire de Mr. *Cupif*, Pasteur de l'Eglise Walonne de Leyde fut terminée. On diroit que l'on craint ici de rendre justice à ceux de la Religion. Il faudra prendre patience jusqu'à la separation du Clergé, qui est à present assemblé ici; car ce Clergé s'interesse extraordinairement dans l'affaire de Mr. *Cupif.* Je suis, &c.

ARRÊTS,

De la Cour du Parlement de Paris.

*La Cour a reçu & reçoit les parties d'*Abraham *intervenant, se faisant avis, & met l'appellation & ce dont a été apellé, au neant, evoque le principal different des parties, & y faisant droit, a maintenu & garde l'intimée en qualité de Tutrice de sa fille en la possession & jouissance de*

de tous les biens de son defunt Pere. Et ayant égard à l'intervention & conclusion du Procureur Général du Roi, a ordonné que la fille sera presentement deposé en mains du premier Huissier, pour être par lui conduite au Convent des Urselines de Ste. Avoye: *fait défence aux religieuses de s'en désaisir, jusques à ce que autrement par la Cour en aura été ordonné, sans dépens; fait en Parlement, en la Chambre des Edits, le 5. Juillet mille six cens cinquante six.*

La Cour a ordonné que son Arrêt du cinquiéme Juillet mille six cens cinquante six sera éxécuté, & condamne ladite Jaxon par icelle à présenter ladite Marie Magdaleine Pajot *sa fille pour être remise aux* Urselines; *ordonne que la somme de huit cent livres, qui sont és mains d'*Anthoine Pajot, *lui demeureront, en payant par interêt, au pié de l'*Ordonnance, *jusques à ce que la dite Mineure ait atteint l'âge de majorité, ou pourvûë par Mariage, & que le restant des deniers qui se trouveront apartenir à la dite Mineure, seront mis au profit suivant l'avis des parens paternels & maternels, & que les sommes qui se trouveront apartenir à la dite* Jaxon, *seront mis en ses mains, après qu'elle aura satisfait au susdit Arrêt. Fait en Parlement en la Chambre des Edits, le septiéme Septembre mille six cens cinquante six.*

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 21. Septembre 1656.

MONSIEUR,

Quoique mes occupations & de fréquentes abſences m'ayent empêché de m'acquiter de mon devoir à vôtre égard, cependant vous m'avez fait la grace de ne pas manquer une poſte à m'écrire; je vous prie d'être perſuadé que je vous en ai toute l'obligation poſſible.

En reponſe à ce que vous m'avez marqué touchant les Lettres de recommandation en faveur du Prince de *Tarente*, particuliérement que l'on pouroit demander à Leurs HH. PP. qu'Elles fuſſent caution de la bonne conduite future dudit Prince; je vous dirai, que l'on juge ici que cela ne peut ſe pratiquer; en effèt, quiconque répond pour quelque fait, s'engage, en cas de manquement, à une réparation & même à payer les intérêts de la perte ſoufferte à cette occaſion; or dans le cas préſent comment evaluër ces intérêts? Outre qu'il n'eſt pas de la dignité de l'Etat de contracter un pareil engagement.

On m'eſt venu dire il n'y a pas long tems de la part de Madame la Princeſſe de *Tarente*, que ces Lettres d'interceſſion n'avoient pas encore été renduës, quoique ceux qui veillent là

là aux affaires du Prince l'euſſent fort ſouhaité. Pour moi il me paroit que vous ne pourrez vous conduire, ſuivant les intentions de la Régence, avec plus de circonſpection dans une affaire de cette nature, qu'en déférant aux ſentimens de ceux qui prennent les intérêts de ce Prince. C'eſt à la priere de ce Prince & de la Princeſſe ſon Epouſe que Leurs HH. PP. & Leurs N. & G. P. ont expedié ces Lettres qui leur ont été remiſes en mains pour en faire ce qu'ils jugeoient à propos; mais on ne paroit pas diſpoſé ici à expédier l'Acte par écrit que vous demandez.

Les Provinces n'ont pas encore envoyé leurs avis au ſujèt de l'Alliance commune; il n'y a que la Province de Zeelande qui a envoyé le ſien, qui eſt conforme à celui de Hollande, comme vous pourez les voir par les notules ci-jointes.

Les Négociations des Ambaſſadeurs de cet Etat qui ſont en Pruſſe ſemblent aller à un renouvellement & une amplification du dernier Traité l'Alliance, & j'eſpére qu'il ſera même bientôt conclu & ſigné.

L'Intention de Leurs N. & G. P. eſt de faire revenir au plûtôt les plus grands vaiſſeaux qui ſont devant *Danzick*, à cauſe de la ſaiſon qui eſt fort avancée, & de n'y laiſſer que les plus legers juſqu'à nouvel ordre. Je finis en vous aſſurant que je ſuis, &c.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 14. *Decembre* 1656.

Monsieur,

Je vous prie de ne pas prendre en mauvaiſe part ſi je manque quelquefois aux devoirs de nôtre correſpondance ; vous devez en accuſer la foule des affaires, & ne pas croire qu'il y ait d'autre raiſon que le défaut de tems.

Leurs N. & G. P. ſont toûjours dans les mêmes diſpoſitions, que je vous ai marquées, de s'allier avec les Princes Allemans nos voiſins, & j'ai ouï dire ici, que l'on pouroit bien en faire la Propoſition à Leurs HH. PP. Je ſouhaite qu'en ce cas l'affaire réuſſiſſe, mais j'ai remarqué que quelques Provinces font difficulté de s'allier avec ces Princes Papiſtes.

Leurs HH. PP. ont donné ordre à leurs Ambaſſadeurs en Pruſſe de ne rien oublier de ce qui pouroit contribuer à faire la paix entre les Puiſſances militantes: Leurs N. & G. P. ont même pris une réſolution pour la garantie, au cas que cette affaire réuſſiſſe; mais il y a quelques Députez, des autres Provinces qui n'ont pas encore reçu d'ordres ſur ce ſujèt.

Les ombrages que l'on avoit pris en Dannemark, du Traité conclu entre l'Etat & la Suède, ſont entiérement evanouis, & l'on y

té,

témoigne à préſent plus de confiance à nos Ambaſſadeurs: il paroit même que le Roi & la Régence de ce Royaume ſont diſpoſez à faire une plus étroite Alliance avec la République.

On a recommencé en Angleterre, à la ſolicitation de Mr. *Nieupoort*, la Négociation par raport au Traité de Marine, qui avoit été ſuſpenduë pendant quelque tems; on s'eſt même communiqué de part & d'autre les Projèts que l'on a couché ſur le papier; il eſt vrai qu'ils ne s'accordent pas tout à fait avec les intentions de l'Etat, cependant on peut eſpérer un bon ſuccès.

On a appris ici avec bien de la ſatisfaction le choix que l'on a fait de Mr. *de Thou* pour l'Ambaſſade auprès de Leurs HH. PP. Nous l'attendons avec impatience; car on eſpére que par ce moyen la confiance entre la France & la République ne pourra qu'augmenter conſidérablement.

Pour le reſte je m'en raporte à ce qui vous a été envoyé ſelon la coutume de la part de Leurs HH. PP. & je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur BOREEL.

A la Haye le 14. Decembre 1656.

MONSIEUR,

Vous aurez, ſans doute, été informé ci-devant, que le 11. Janvier 1655. un Navire nommé le Dauphin, commandé par *Dirk*

Pieterse Boterpot de Horn, ayant été pris par le Corsaire l'*Apollon*, a été conduit à *Toulon*. Il y avoit sur ce navire, entr'autres marchandises, dix bales de Poivre apartenant en propre à Mr. *Jacob van Schoonen* Echevin de la Ville d'Horn, qui étoient chargées pour son compte & que le dit Maître du Navire devoit négocier pour lui. On n'a enlevé du Navire que ces seules dix bales de poivre & aucune autre Marchandise. Les amis de Mr. *van Schoonen*, qui sont aussi de la Régence de Horn, m'ont prié de vous recommander cette affaire : or comme je suis assuré de la verité de cette propriété qui est prouvée par les passeports & par la Déclaration du Maître des Convois, j'ai trouvé la chose si bien fondée & si raisonnable que je n'ai pas fait difficulté de vous importuner, & de vous prier instamment de faire vôtre possible pour faire restituer ces dix bâles de poivre au Proprietaire ou à ceux qui auront ordre de lui, & au cas qu'elles ne se trouvent plus en nature, qu'on lui en donne la valeur. Mr. *Jacob van Schoonen* & ses amis ne manqueront pas de vous en témoigner leur reconnoissance d'une maniére réelle dans l'occasion ; ils ont tous beaucoup de credit dans la République & ils peuvent rendre des services effectifs ; c'est pourquoi, Monsieur, je ne fais pas le moindre scrupule de vous recommander sérieusement cette affaire. Celle n'étant pas pour autre chose je la finis en vous priant de me croire.

A

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 10. *Mai* 1657.

MONSIEUR,

J'eſpére que vous aurez été informé, tant par la correſpondance reglée de Mr. le Greffier *Ruyſch* que par les Réſolutions & les Piéces qui vous auront été envoyées directement de la part de Leurs HH. PP. mais ſur tout par leur Reponſe à Mr. l'Ambaſſadeur *de Thou* ſur le Mémoire qu'il avoit préſenté, quelles ſont les intentions de Leurs HH. PP. par raport aux inconveniens qui viennent d'arriver en France. Mais afin que vous ſoyez pleinement inſtruit des ſentimens de Leurs N. & G. P. ſur les moyens qu'elles jugent les plus propres pour obtenir ce que Leurs HH. PP. ſouhaitent, je vous envoye ci-joint quelques Réſolutions * que Leurs N. & G. P. ont pris ſur ce ſujèt.

Autant que je puis le prévoir, vû la ſituation préſente de ces affaires-là, il y a à craindre que le Roi de France, après avoir fait cette ſaiſie générale ſur ce fondement, que les deux bâtimens en queſtion avoient été pris par le Vice-Amiral *de Ruyter*, ſe fera un point d'honneur

 de

* Voyez les Réſolutions ſecretes; *Réſolutions du Jeudi* 26. *Avril & du Mardi* 1. *Mai* 1657.

de ne pas revoquer la saisie, avant que les bâtimens soient restituez. D'un autre côté je trouve une répugnance absoluë, je pourois même dire une impossibilité de faire resoudre Leurs HH. PP. à consentir à la restitution, quand même l'affaire de la saisie seroit aplanie; à moins qu'en conformité de la Reponse au mémoire de Mr. *de Thou*, on ne convienne du dedommagement & qu'on ne fasse un bon réglement de Marine pour l'avenir. En effet, n'est-il pas démontré qu'en consentant à cette Restitution (sans parler de l'importance réelle de la main levée de cette saisie) c'est plonger la République dans des embaras inexprimables; puisque, d'un côté, ce seroit autoriser les pirateries des François, & lier les mains à Leurs HH. PP. en les mettant hors d'état de proteger leurs sujèts, en enlevant ces sortes de Corsaires; puisque dans ce cas là on auroit toûjours à craindre une saisie générale pour obtenir par le même moyen une semblable restitution; d'un autre côté ce seroit montrer aux autres Potentats un moyen facile de contraindre la République à faire tout ce qu'ils desireroient. Ainsi il y a aparence que l'unique moyen de terminer cette affaire est d'envoyer un plein-pouvoir & des Instructions à Mr. *de Thou*, pour donner satisfaction à Leurs HH. PP. sur ce qui s'est passé, conformement au contenu de la Reponse à son Mémoire; & pour regler une bonne fois toutes les affaires de la Marine par un bon Traité sur le modele de ceux qui ont été faits ci-devant avec la France, & même à l'exemple des Traités faits de-

puis

puis peu entre la France & quelque autre voisin, particuliérement avec les Villes Anseatiques.

Les principaux Membres de la Regence de Hollande croyent que pour faciliter cet important ouvrage, il faudroit que quelques personnes bien intentionnées & qui ont quelque credit à la Cour, interposassent leurs bons offices : on juge que Mrs. les Ambassadeurs d'Angleterre & de Venise & sur tout Mr. le Marechal *de Turenne* seroient les plus capables d'y réüssir. Si le premier y temoignoit quelque disposition, je crois qu'on devroit le ménager, & l'on pouroit engager le dernier, en qualité de Ministre distingué & écouté, à faire sentir au Roi & a son Conseil la droiture de Leurs HH. PP. & des principes sur lesquels est fondée la Reponse dont j'ai déja si souvent parlé; & à faire en sorte que l'on envoye à Mr. *de Thou* les ordres & les Instructions néceſsaires.

Nous sommes informez ici qu'il y a encore quelques démêlez entre vous & l'Ambassadeur de Venise par raport au Céremoniel; mais nous espérons que ce ne sera pas un obstacle à l'exécution d'une aussi importante affaire, au cas que les dispositions s'y trouvent favorables de l'autre côté; & en effet, je remarque ici, que l'on prefereroit aisement une realité à la fumée de quelques formalités; sur tout si elles étoient capables de former quelque obstacle à une affaire aussi considerable, & l'on passeroit aisement par dessus quelque omission, pourvû que les affaires en avançassent d'autant plus. Je prie le Tout-puissant que dans ces conjonctures critiques & difficiles, il daigne vous ac-

accorder son Esprit de sagesse & de courage. Je suis, &c.

P. S.

J'ai bien reçu la Clef du chiffre que vous m'avez envoyé, & je m'en suis servi dans la presente.

A Mr. le Conseiller Pensionnaire J. DE WITT.

De Paris le 18. *Mai* 1656.

MONSIEUR,

Je vous suis très obligé du contenu de vôtre Lettre du 10. du Courant & des Pièces annexes, qui sont toutes egalement importantes, j'ai fort bien compris tout ce qui étoit en chifre. Je suis entierement de vôtre avis sur le contenu de la premiére page. La sagesse de Leurs HH. PP. Leur fournira sans doute quelque tempérament, & l'on doit le souhaiter, mais toûjours sauf l'honneur & la liberté de la République.

On régarde ici comme un point d'honneur le Démêlé qui est à present entre le Roi & les Etats, & l'on s'imagine que Sa Majesté ne peut avoir tort.

On ne peut pas s'imaginer ici que le Roi soufre qu'on traite d'aucune affaire ou affai-

faires dont vous parlez dans vôtre Lettre du 10. avant la restitution préalable & absoluë des deux bâtimens pris; encore moins qu'il envoye les plein-pouvoirs ou Instructions ainsi que Leurs HH. PP. l'insinuent dans leur Reponse.

Il y a long-tems que le Diferent, que j'avois avec l'Ambassadeur de Venise, est terminé; ainsi l'on ne trouvera aucun obstacle de ce côté là. Il y a plus de quinze jours que je l'ai informé de tout; je lui remis alors mes propositions, & il m'a paru qu'il étoit entierement porté pour les Provinces-Unies: il a même rendu visite à Mr. le Cardinal *Mazarin*, & il s'est bien aperçu que son Eminence ne préteroit l'oreille à rien, à moins d'un subit *penitet*. Le Cardinal soutient que la France ne peut rester dans son tort, il ne trouve pas que la saisie des deux bâtimens soit fondée, il se déchaine en discours contre l'honneur de la République sur ce qu'elle a fait sa Paix à Munster sans la France; en un mot, il prevoit que le Cardinal allumera l'incendie autant qu'il poura. *Omnes sunt Placentini:* J'ai employé il y a long-tems & le Marechal *de Turenne* & Mr. *d'Estrades*, mais inutilement: l'Ambassadeur de Venise est le plus propre pour cette affaire, aussi ne reste-t-il pas les bras croisez.

Permettez moi de vous envoyer le Projèt ci-joint, & mandez moi si je puis le presenter comme un modele & en charger l'Ambassadeur de Venise. Il faut en ceci profiter du tems. Je suis, &c.

A

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 31. *Mai* 1656.

Monsieur,

La Reſolution * de Leurs HH. PP. qui revoque la vente déja faite du navire la *Reine*, ayant été communiquéé à Mr. l'Ambaſſadeur *de Thou*, il a temoigné en être content; ainſi nous eſpérons que cette vente ne cauſera en France aucun mauvais effet.

Les Commiſſaires de Leurs HH. PP. chargez des affaires de France ont eu une conference ‡ vendredi dernier 25. du Courant avec Mr. *de Thou*; dans laquelle cet Ambaſſadeur a perſiſté à demander la reſtitution des deux Vaiſſeaux pris par le Vice-Amiral *de Ruyter*, declarant qu'il ſe fait fort que le Roi de France accordera main levée de l'Arrêt Général & de la ſaiſie auſſi-tôt que leſdits Navires auront été con-

* Voyez les Reſolutions ſecretes. *La Reſolution du Mecredi & Jeudi* 11. *&* 12, *Juillet contient une Rélation de toutes ces demélées entre la France & les Etats. Cette relation contient pluſieurs Reſolutions tant des Etats de Hollande que des Etats Généraux. Voyez la Reſolution dont il eſt parlé ici celle* du vendredi 15. Mai 1657.

‡ Voyez le Raport de cette Conference dans la Relation ſusdite à *la Reſolution du* 25. *Mai*. 1657.

conduits dans l'un ou l'autre Port de Picardie.

Nous lui avons remontré qu'il ne proposoit que ce qui est contenu dans son Mémoire, & que pour nous nous persistions dans la Reponse que Leurs HH. PP. y avoient déja faite, nous en justifiames toutes les parties par plusieurs raisons, insistant particulierement sur la necessité de mettre ordre aux violences que les François exercoient sur mer, sur tout en faisant un bon Reglement de Marine. Les choses en resterent là cette fois. Nous priames l'Ambassadeur de n'avoir aucune inquiétude & de vouloir bien delivrer par écrit les Offres & les Demandes qu'il avoit faites dans cette Conference, afin que Leurs HH. PP. en ayant ouï le Raport, Elles pussent prendre les resolutions convenables. Le Lendemain Mr. l'Ambassadeur fit remettre au President de semaine un Memoire (*a*) dont je vous envoye Copie No. 1. Mais ayant depuis rédemandé ce Memoire, il le changea & y fit quelques additions, retranchant tout ce qui est souligné dans la Copie ci-jointe & y ajoutant ce qui est à la marge. Leurs HH. PP. ayant deliberé sur ce Memoire, elles trouverent bon de faire proposer au dit Ambassadeur & remetre par écrit, les Articles (*b*) contenus dans l'Ecrit ci-joint No. 2. ce qui s'executera encore cet après-midi. Je croi

(*a*) Ce Memoire est dans la susdite Relation au 26. Mai 1657.

(*b*) Cet Ecrit est dans la susdite Relation au 30. Mai 1657.

croi que Mr. l'Ambaſſadeur envoyera cet Ecrit à la Cour avec une Relation de ce qui s'eſt paſſé dans les Conferences précedentes, par la poſte d'aujourd'hui; ſans nous donner aucune réponſe juſqu'à ce qu'il ait de nouveaux Ordres de ſa Cour, & j'eſpére qu'il les recevra bien-tôt.

Je trouve que le Projèt que vous m'avez envoyé par vôtre Lettre du 18. eſt couché avec beaucoup de prudence, & vous verrez qu'il s'accorde en ſubſtance avec celui (*c*) dont je vous envoye ci-joint une Copie N°. 2. Je ſuis, &c.

(*c*) Ce Projèt ſe trouve en 18. Art. à la ſuite de de l'Ecrit du 30. Mai.

A Mr. L'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 5. Juin 1656.

MONSIEUR,

Ayant été quelques jours hors de la Haye, je ſuis revenu cet-après-midi; auſſi-tôt que je fûs arrivé, Mr. l'Ambaſſadeur *de Thou*, me dit que l'on avoit trouvé mauvais à la Cour de France que l'exemplaire du Traité (*a*) conclu en-

(*a*) C'eſt la *Convention de la Haye* conclu le 21. Mai 1659. entre la France, l'Angleterre & les Provinces-Unies pour procurer la Paix entre la Suède & le Dannemark.

entre les trois Etats le 21. du mois passé, que les Commissaires de Leurs HH. PP. avoient remis audit Ambassadeur, n'eut été sousigné que par les Commissaires de Leurs HH. PP. sans le concours de Mr. l'Ambassadeur *de Thou*; comme si quelque jour on pouroit inférer de là quelque concurrence entre la France & les Etats. J'ai repondu à son Excellence, ainsi que c'est la verité, qu'elle n'ignore pas aussi, que jamais aucun des Commissaires de Leurs HH. PP. n'ont eu cette pensée, & que pour moi, au cas que la France fit quelqu'instance sur cela, je ne ferois aucun scrupule, non plus que les autres Commissaires, à ce que je croyois, de faire écrire un nouvel Exemplaire & de le signer de part & d'autre de la même maniére qu'à été signé le dernier Traité conclu entre la France & l'Etat; c'est-à-dire en l'écrivant sur deux Colomnes, comme je crois qu'est ce Traité que je n'ai pas eu le tems d'examiner, dont la droite ou premiere colonne seroit toute entiere pour l'Ambassadeur de France; & l'autre pour les Commissaires de leurs HH. PP. C'est de cette maniére que nous signons à présent tous les Traitez avec les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, quoique ci-devant l'on eut un autre usage. Quoiqu'il en soit, je crois, sauf meilleur avis, qu'il vaudroit mieux pour le coup que les choses en restassent où elles sont, puisque les Instrumens ont été échangez.

Premierement parce qu'il n'y a pas la moindre contestation entre la France & l'Etat sur la préséance, concurrence ou collateralité, & que nous l'avons toujours cédé à la France; mais

mais même on peut voir dans les deux Instrumens du susdit Traité que nous avons remis tant à Mr. *Downing* qu'à Mr. *de Thou*, que nous avons mis la France non seulement devant les Provinces-Unies mais même aussi devant l'Angleterre.

Secondement, parceque si chacun ne signe pas les exemplaires qui sont remis aux autres, ainsi que cela s'est pratiqué dans cette occasion, où on en a fait six qui ont été délivrez, il auroit suffi, suivant l'usage reçu, d'en faire seulement trois qui auroient été signez par tous les Contractans; Mr. *Downing* en auroit été content aussi-bien que nous; mais comme il n'étoit pas de l'honneur de la France qu'on engageât Mr. *de Thou* à signer sur un Instrument où l'Angleterre auroient été mise avant la France, on a cru, qu'à cause de la Concurrence entre la France & l'Angleterre on pouvoit suivre les exemples précédens & laisser chacun signer son Exemplaire. Si à présent l'on veut y faire quelque changement, quand ce ne seroit qu'entre la France & cet Etat, il faudra que cela se passe en présence de Mr. *Downing*; puisque les Exemplaires tels qu'ils sont, ont été échangez en sa présence, & que l'on a remis, tant à Mr. le Résident *Downing* qu'à Mr. l'Ambassadeur *de Thou* des Copies de ces Instrumens, ainsi signez d'une part, qui ont été rendues autentiques par le seing du Greffier de Leurs HH. PP. Vous jugez bien dans quels embaras on tomberoit à présent par le défaut de qualification de Mr. *Downing*.

J'ai cru, Monsieur, qu'il étoit de mon devoir

voir de vous prier de prendre la peine de voir ſur cela Mr. le Comte de *Brienne*, & de lui repréſenter tout ce que je viens de vous expliquer, en y ajoutant toutes les raiſons que vous jugerez convenables. Et au cas qu'on ne jugeât pas à propos de ſe contenter des ſignatures telles qu'elles ſont, de convenir avec Mr. de *Brienne* que l'on ſignera par colomne, afin que nous n'ayons pas encore des démelez avec les autres. J'atends vôtre reponſe le plûtôt que faire ſe pourra & je ſuis, &c.

A Mr. l'Ambaſſadeur Boreel.

A la Haye le 12. *Juin.* 1657.

Monsieur,

Je puis préſentement vous écrire, avec une entiere certitude, ce je ne vous ai marqué dans ma Lettre du 5. que par conjecture. Ayant eu le tems d'examiner le Traité conclu entre la France & cet Etat en 1647. le Traité a été ſigné par colomne en cette maniére, le papier ayant été plié juſtement en deux & les noms ſouſſignéz ainſi que vous verrez dans le billet ci-joint; j'ai cru que je devois vous donner cet avis comme par ſurcroit. Au reſte je ſuis toûjours d'avis que le meilleur ſeroit, ainſi que je vous l'ai déja marqué, de laiſſer les Inſtrumens du Traité conclu ici le 21. du mois dernier dans la même forme où ils ſont à préſent,

&

& cela pour les raiſons déja alléguées; & j'eſpére que vous les aurez ſi bien repreſentées & même fortifiées ſelon votre prudence & vôtre experience conſommée, que l'on y aura déféré. Je ſuis &c.

A Mr. le Conſeiller Penſionnaire J. DE WITT.

De Paris le 12. *Juin* 1659.

MONSIEUR,

J'avois finis ma Lettre du 9. du Courant lorſque je reçus la vôtre du 5. qui m'a inſtruit de tout. Mr. le Comte de *Brienne* s'étoit auſſi imaginé que Leurs HH. PP. prétendoit, à l'exemple de l'Angleterre, à quelque égalité ou Collateralité avec cette Couronne; c'eſt pour cette raiſon que le Conſeil a renvoyé à Mr. *de Thou* le Traité du 21. de Mai, qui n'eſt ſigné que des Commiſſaires de Leurs HH. PP. afin que ſon Excellence le ſignât auſſi: ce qui ſeroit bon, ſi les Députez de l'Etat ſignoient auſſi ce que Mr. l'Ambaſſadeur remetroit à Leurs HH. PP.

J'ai tâché de diſſiper l'ombrage qu'il en avoit conçu qu'en tems & lieu l'on pouroit en inférer quelque egalité; mais je n'ai pû reüſſir. Il n'a pas même voulu ſe rendre à vos raiſons & ſur tout à celle où vous faites voir qu'au cas que l'on dreſſe de nouveaux Inſtrumens pour les

les ſigner de nouveau, ainſi que cette Cour le demande, il faudra y apeller Mr. *Downing* qui n'étoit plus autoriſé ; ce qui cauſera des embaras.

J'ajouterai à tout ce que vous me marquez, que lors de l'Ambaſſade Extraordinaire que Leurs HH. PP. envoyerent en Suède en 1640. on fit à Stokholm un Traité entre les Suedois & nous, ainſi que celui de la Haye du 21. Mai dernier, qui fut ſigné par chacun à part.

Voici les Propoſitions de Mr. le Comte de *Brienne*.

1. Que Leurs HH. PP. dreſſent un Acte, par lequel elles déclarent amplement, que cette maniere de ſigner ſeparement n'a été introduite par aucune vuë d'établir ou prétendre quelques jours la collateralité avec la Couronne de France, ou de faire difficulté de ſigner après la France ; mais que puiſque cela s'eſt ainſi pratiqué dans le Traité du 21 May, les choſes reſteront ainſi, Leurs HH. PP. déclarant qu'elles ſuivront l'ancienne maniere de ſigner par colonne après la France.

2. Ou que Mr. l'Ambaſſadeur *de Thou* ſigne l'exemplaire qui eſt déja ſigné des Deputez de Leurs HH. PP. & qu'il a entre les mains, & qu'il le remette ainſi à Leurs HH. PP. & que de même ſon Excell.: reçoive l'exemplaire qu'il a deja ſigné & delivré à Leurs Hautes Puiſſances, après que leurs Deputez l'auront ſigné de même.

Mr. de *Brienne* préfére, pour ſon particulier, le dernier expédient, & quant à moi je ſuis de ſon ſentiment.

Je remarquerai ſur ce ſecond expédient, qu'on pouroit y trouver cette dificulté, ſi l'Ambaſſadeur avoit entre les mains les deux Exemplaires pour les ſigner, ſavoir que ſon Excell. pouroit peut-être mettre ſa ſignature trop haut & non à la même hauteur des Colonnes, comme on a coûtume de le pratiquer & comme nous avons ſigné le Traité de Garantie conclu à la Haye le 21. Juillet 1647.

SERVIEN *de la Thuillerie*, *J. de Gent.* *J. de Mathenesse.*

Mais ne vaudroit-il pas mieux que l'on fit deux nouveaux Exemplaires qui fuſſent ſignez par l'Ambaſſadeur & les Députez en préſence les uns des autres, & enſuite délivrez reciproquement. Mr. l'Ambaſſadeur pouroit ſigner le premier, & enſuitte Mrs. de *Gent* & de *Merode* pouroient ſans danger mettre leurs Seings ſous la Colonne deſtinée à Leurs HH. PP. auſſi haut que l'Ambaſſadeur auroit mis le Sceau.

On ne fait ici aucune dificulté ſur la maniere de ſigner par Colonne & ſur l'Egalité de Hauteur, quoiqu'ils diſent bien, que cela n'étoit pas en uſage ci-devant. Au reſte je m'en raporte à votre experience & à votre ſage direction, & ſuis &c.

A

A Mr. L'Ambassadeur Boreel.

A la Haye le 10. *Juillet* 1659.

Monsieur,

Aussitôt que j'eus reçu votre lettre du 12. du mois dernier, j'ai conféré avec les Deputez de Leurs HH. PP., qui ont signé le Traité du 21. de Mai, sur le moïen que vous & Mr. le Comte de *Brienne* trouvez le plus convenable pour lever les scrupules de la France par raport à la signature de ce Traité; savoir de signer de nouveau ce Traité conjointement & par Colonne. Mrs. les Députez en sont très-contens & nous en avons donné avis à Mr. *de Thou*; jusqu'à présent nous n'avons pas encore reçu la Ratification d'Angleterre.

Nous avons été rendre visite hier à Mr. *de Thou*, par ordre de Leurs HH. PP. pour lui communiquer le contenu de la Lettre que Leurs HH. PP. ont jugé à propos d'écrire le 16. Juin dernier à Mr. Nieupoort au Sujet des Négociations du Nord; & dont je vous envoye copie; nous avons prié son Excell. d'interposer ses bons offices auprès du Roi son maître à ce que l'on envoye à Mr. *Terlon* des instructions conformes au contenu de la Lettre de Leurs HH. PP. d'autant que nous sommes informez que cet Ambassadeur, Mr. *Terlon*, devoit

voit s'être embarqué à Dantzick le 27. Juin pour se rendre a son poste à portée des Cours de Suede & de Danemark Son Excellence nous a assuré des bonnes dispositions du Roi son maître, & qu'il ne manqueroit pas d'emploïer ses bons offices ainsi que nous le lui demandions.

Nous attendons avec impatience quel effet auront eu vos instances sur le même sujet. Je finis en vous priant de me croire. &c.

Fin du Tome Premier.







